

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2011

PAGESJAUNES GROUPE
Creating Useful Media



SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	4	6.7	Réglementation	31
1.1	Responsables du document de référence	4	6.7.1	Réglementation de la société de l'information	31
1.2	Attestation des responsables du présent document	4	6.7.2	Les annuaires	34
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5	6.7.3	Réglementation sur les bases de données	34
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	5	6.7.4	Signature électronique sécurisée	35
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	5	6.7.5	Noms de domaine	35
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6	6.8	Fournisseurs	36
4	FACTEURS DE RISQUES	7	6.9	Assurances et couverture de risques	36
4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	7	7	ORGANIGRAMME	37
4.2	Risques juridiques	10	7.1	Description du Groupe	37
4.3	Risques de marché	12	7.2	Liste des filiales	37
4.4	Risques industriels et environnementaux	12	8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	38
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	14	8.1	Immobilisations corporelles importantes	38
5.1	Histoire et évolution de la Société	14	8.2	Questions environnementales	38
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	14	9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT : RAPPORT DE GESTION GROUPE	41
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	14	9.1	Présentation générale	41
5.1.3	Date de constitution et durée (article 5 des statuts)	14	9.2	Commentaires sur les résultats annuels 2011	42
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation	14	9.2.1	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment internet	43
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	14	9.2.2	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Annuaires imprimés	44
5.2	Investissements	16	9.2.3	Analyse du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Autres activités	44
5.2.1	Principaux investissements au cours de l'exercice écoulé	16	9.2.4	Analyse du résultat d'exploitation consolidé	45
5.2.2	Principaux investissements en cours et à venir	16	9.2.5	Analyse du résultat de la période	46
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	17	10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	47
6.1	Principales activités et stratégie de développement	17	10.1	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	47
6.1.1	Présentation générale de l'activité	17	10.2	Engagements hors-bilan, litiges et parties liées	48
6.1.2	Stratégie de développement	18	10.3	Risques et incertitudes relatifs à l'année 2012	49
6.2	Présentation de l'activité	19	10.4	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2011	49
6.2.1	Internet fixe et mobile	19	11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	50
6.2.2	Annuaires imprimés	23	12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	51
6.2.3	Autres activités	24	12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	51
6.2.4	Les annonceurs : PagesJaunes en France	25	12.2	Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe	51
6.3	Événements exceptionnels	26	12.3	Perspectives	51
6.4	Relations avec le Groupe France Télécom et les actionnaires	27	13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	52
6.4.1	Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires	27	14	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	53
6.4.2	Baux et conventions de sous-location	27	14.1	Composition du Conseil d'administration	53
6.4.3	Relations avec Médiannuaire	28	14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	57
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	28	14.3	Composition des organes de direction	57
6.5.1	Dépendance à l'égard de brevets et de licences	28			
6.5.2	Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels	28			
6.6	Position concurrentielle	29			
6.6.1	Segment Internet	29			
6.6.2	Segment Annuaires imprimés	31			
6.6.3	Segment Autres activités	31			

15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	59	20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	179
15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	59	20.5 Politique de distribution des dividendes	182
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	63	20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	182
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	64	20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	183
16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	64	20.8 Honoraires des contrôleurs légaux	183
16.2	Contrats de service	65	21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
16.3	Comités institués par le Conseil d'administration	65	21.1	Capital social
16.3.1	Comité d'audit	65	21.1.1	Capital social
16.3.2	Comité des rémunérations et des nominations	66	21.1.2	Actions non représentatives du capital
16.3.3	Comité stratégique	66	21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions
16.3.4	Composition et fonctionnement des Comités	66	21.1.4	Historique du capital et des droits de vote
16.4	Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	67	21.2	Acte constitutif et statuts
16.4.1	Rapport du Président du Conseil d'administration	67	21.2.1	Objet social
16.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	74	21.2.2	Assemblées générales (article 11 et articles 26 à 32 des statuts)
17	SALARIÉS	75	21.2.3	Cession et transmission des actions (article 9 des statuts)
17.1	Nombre de salariés et répartition par activité	75	21.2.4	Franchissement des seuils statutaires (article 9 des statuts)
17.2	Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	78	21.2.5	Clause de modification du capital
17.3	Description des contrats d'intéressement et de participation	82	22	CONTRATS IMPORTANTS
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	85	23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS
18.1	Répartition du capital de la Société	85	24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
18.2	Droits de vote	85	25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS
18.3	Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	86	A	ANNEXES
18.4	Pactes d'actionnaires	86		Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012
18.5	Nantissements	86		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	88		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	92		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
20.1	Informations financières historiques	93		Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital
20.2	États financiers de la société PagesJaunes Groupe	134		Glossaire
20.3	Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012	153		Table de concordance

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2011

PAGESJAUNES GROUPE

Société anonyme au capital de 56 196 950,80 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
R.C.S. Nanterre 552 028 425



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2012 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de PagesJaunes Groupe, 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex, ainsi que sur le site Internet de PagesJaunes Groupe : www.pagesjaunesgroupe.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 86 à 141, aux pages 161 à 163 et aux pages 38 à 48 du document de référence déposé le 4 mai 2011 sous le numéro D.11-0446 ;
- les comptes sociaux et consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents et le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 91 à 144, aux pages 168 à 171 et aux pages 44 à 55 du document de référence déposé le 25 mars 2010 sous le numéro D.10-0166.

Les chapitres des documents de référence 2010 et 2009 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Dans le présent document de référence, les expressions « PagesJaunes Groupe » ou « la Société » désignent la société holding PagesJaunes Groupe, les expressions « PagesJaunes SA » ou « PagesJaunes » désignent la société PagesJaunes SA. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales

et l'expression le « Groupe consolidé » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales, à l'exception de PagesJaunes Outre-Mer qui n'est pas consolidée et Edicom qui a été cédée en 2009. Un glossaire définissant les principaux termes du présent document de référence figure à la fin de ce document.

1.1 Responsables du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur général de PagesJaunes Groupe.

1.2 Attestation des responsables du présent document

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le chapitre 20 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2011, présenté dans le chapitre 20 du présent document, ne contient aucune observation.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2010, présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 mai 2011, sous le numéro D.11-0446, contient une observation relative à l'application, à compter du 1^{er} janvier 2010, des nouvelles normes et interprétations.

Monsieur Jacques Garaïalde
Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe

Monsieur Jean-Pierre Remy
Directeur général de PagesJaunes Groupe

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

représenté par Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, Ernst & Young, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Ernst & Young Audit

représenté par Denis Thibon
Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Nommé co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé lors de l'Assemblée générale du 3 juin 2003 en remplacement du co-Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, M. Francis Gidoin, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce mandat a été renouvelé lors des Assemblées générales du 27 mai 2004 et du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

Auditex

Tour First
1, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Nommé co-Commissaire aux comptes suppléant de la Société lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2004, ce mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 10 juin 2010 pour une durée de six exercices jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2015.

3

INFORMATIONS FINANCIÈRES
SÉLECTIONNÉES

(en millions d'euros)

	2011	2010	2009
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ			
CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE CONSOLIDÉ	1 101,6	1 125,2	1 163,9
Internet	575,0	537,6	506,4
Annuaire imprimés	490,7	540,7	602,2
Autres activités	35,9	46,9	55,3
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE (MBO) DU GROUPE CONSOLIDÉ ⁽¹⁾	493,1	517,8	528,7
Internet	257,6	250,2	non disponible ⁽³⁾
Annuaire imprimés	224,4	253,0	non disponible ⁽³⁾
Autres activités	11,1	14,6	non disponible ⁽³⁾
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE (PART DU GROUPE)	197,0	244,9	273,6
BILAN CONSOLIDÉ			
Actif			
ACTIFS NON COURANTS	215,3	176,6	127,4
dont écarts d'acquisition nets	94,1	66,7	50,3
ACTIFS COURANTS	667,8	690,6	688,2
dont créances clients nettes	439,3	447,0	466,2
dont trésorerie et équivalents de trésorerie	82,7	106,0	67,0
TOTAL ACTIF	883,1	867,2	815,5
Passif			
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	(2 121,0)	(2 154,2)	(2 213,1)
PASSIFS NON COURANTS	2 040,4	2 017,7	2 025,4
dont dettes financières et dérivés non courants	1 981,5	1 962,4	1 980,1
PASSIFS COURANTS	963,6	1 003,7	1 003,2
dont dettes fournisseurs	94,3	102,0	102,4
dont produits constatés d'avance	636,6	642,1	660,0
TOTAL PASSIF	883,1	867,2	815,5
ENDETTEMENT NET DU GROUPE CONSOLIDÉ ⁽²⁾	(1 914,7)	(1 900,1)	(1 935,4)
Trésorerie générée par l'activité du Groupe consolidé	240,4	291,8	284,0
DONNÉES PAR ACTION			
Bénéfice net par action (en euro)	0,70	0,87	0,98
Dividende par action (en euro)	-	0,58	0,65

(1) Résultat d'exploitation avant amortissements et participation des salariés.

(2) Dont juste valeur des instruments de couverture négative de 56,3 millions d'euros en 2009, négative de 63,9 millions d'euros en 2010 et négative de 56,4 millions d'euros en 2011.

(3) La décomposition de la marge brute opérationnelle en trois segments (Internet, Annuaire imprimés et Autres activités) a été mise en place avec l'exercice 2011 et son historique à partir de 2010.

4.1	Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie	7
4.2	Risques juridiques	10
4.3	Risques de marché	12
4.4	Risques industriels et environnementaux	12

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.

La description de l'organisation du contrôle interne et du management des risques mise en place par le Groupe figure dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, en annexe du présent document.

4.1 Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

ÉVOLUTION DES TECHNOLOGIES ET DES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS, DIMINUTION DE L'USAGE DES ANNUAIRES IMPRIMÉS

Le développement des nouvelles technologies et la généralisation de l'usage d'Internet sur le lieu de travail, au domicile ou en situation de mobilité, entraînent une modification des préférences et des habitudes des consommateurs. En particulier, ceci pourrait avoir à terme une influence significative sur celle des annuaires imprimés, étant précisé que la diminution de l'audience d'un support entraîne à terme une diminution du chiffre d'affaires publicitaire dudit support. Ainsi, la région parisienne se distingue du reste de la France par une consultation plus faible des annuaires imprimés et une consultation plus forte des services en ligne. Même si ceci se justifie notamment par le fait que le lieu de consultation est souvent différent du domicile du particulier

concerné et du fait d'une utilisation des services en ligne historiquement plus importante, il ne peut être garanti que cela ne préfigure pas de la situation à long terme de l'audience en France.

Le Groupe tirant une partie significative de ses revenus publicitaires des annuaires imprimés, les nouveaux revenus que le Groupe pourrait tirer des annuaires en ligne pourraient ne pas compenser une baisse accélérée des revenus des annuaires imprimés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Ce changement dans la répartition des revenus du Groupe a des conséquences sur son organisation, notamment commerciale, et doit être accepté par le corps social.

INCERTITUDE LIÉE AU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA PUBLICITÉ EN LIGNE

Le Groupe doit faire face à des concurrents sur les marchés des services Internet qu'il propose. Différents modèles de prix sont utilisés pour vendre de la publicité sur Internet et il est difficile de prévoir lequel de ces modèles émergera, le cas échéant, comme étant la norme de l'industrie. Alors que le Groupe a réussi à accroître la rentabilité de ses produits publicitaires sur Internet grâce notamment à une augmentation du retour sur investissement pour les annonceurs qui se traduirait par une

augmentation des prix et des volumes, une concurrence accrue dans le domaine de la publicité en ligne pourrait entraîner une baisse des tarifs pratiqués par le marché et une modification du modèle économique du Groupe.

Ces éléments pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

INCAPACITÉ À FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

Le Groupe connaît une concurrence croissante sur le marché de la publicité en ligne. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que le Groupe sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses

de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de parts de marché, ces éléments pouvant chacun avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

SENSIBILITÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE – INCAPACITÉ DU GROUPE À ADAPTER SA STRUCTURE DE COÛTS

Les revenus du Groupe pourraient baisser de manière significative si des pays dans lesquels le Groupe génère d'importants revenus publicitaires venaient à connaître une dégradation des conditions économiques.

L'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts dans un contexte de retournement de la conjoncture économique ou de concurrence

accrue pourrait également avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

AUGMENTATION DU PRIX DU PAPIER OU DU COÛT D'AUTRES FACTEURS DE PRODUCTION

Si le prix du papier ou le coût d'autres facteurs de production venait à augmenter, les coûts d'exploitation pourraient augmenter de manière significative.

L'augmentation du prix du papier ou un manque en fourniture de papier pendant une durée significative, pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Le prix du papier étant au jour du présent document à un niveau historiquement bas, il est possible que ce prix augmente de manière significative à l'avenir.

À titre indicatif, sur la base des volumes de papier achetés par PagesJaunes en 2011, une augmentation de 10 % du prix par tonne du papier sur le marché mondial, entraînant une augmentation équivalente du prix du papier au titre des contrats de fourniture de papier conclus par le Groupe PagesJaunes, aurait eu pour conséquence

une augmentation des charges de papier destiné à l'impression de 2,7 millions d'euros en 2011. Le Groupe n'utilise pas de mécanisme pour couvrir les variations du prix du papier, en dehors de ceux prévus aux contrats en cours, valables jusqu'au 1^{er} février 2013.

Le Groupe sous-traite la plupart des tâches nécessaires à l'impression, le brochage et le conditionnement des annuaires imprimés. À ce titre, des contrats d'impression ont été signés en 2008, permettant une stabilité des tarifs sur la période 2009 à 2013.

En outre, le Groupe a confié la distribution des annuaires à un certain nombre de sous-traitants. L'augmentation des coûts de distribution (liés par exemple à une augmentation significative du prix des carburants), ou la survenance de difficultés dans la distribution pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

RISQUES LIÉS AU PAIEMENT DES SERVICES PAR LES CLIENTS

Les annonceurs peuvent être facturés de manière échelonnée jusqu'à parution effective de leurs produits publicitaires. Il ne peut être garanti que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayés actuel

du Groupe pourront être maintenus à l'avenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

RISQUE D'APPAUVRISSMENT DU CONTENU DES ANNUAIRES ÉDITÉS – INCAPACITÉ À AMÉLIORER LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET LES FONCTIONNALITÉS DES SERVICES OFFERTS PAR LE GROUPE

Le Groupe a pour objectif d'offrir dans ses annuaires imprimés et dans ses services en ligne ainsi que *via* ses services de renseignements une information utile et la plus exhaustive possible. Les informations concernant les particuliers et les professionnels publiées par le Groupe sont principalement recueillies à partir des bases de données de différents opérateurs de télécommunication. Dans le cas où le Groupe ne pourrait continuer à disposer de ces bases de données, ou si un nombre important d'abonnés devait demander à figurer sur des listes d'opposition, aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe sera en mesure de recueillir les informations concernant les particuliers et les professionnels par d'autres moyens et que cela n'entraînera pas un appauvrissement du contenu des annuaires imprimés, des services en ligne et des services de renseignement téléphonique, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation ou les résultats du Groupe.

D'autre part, pour rester compétitif, le Groupe doit continuellement améliorer la rapidité de réaction, la fonctionnalité et les caractéristiques de ses produits et services, et développer de nouveaux produits et

services attractifs pour les utilisateurs et les annonceurs. L'utilisation du réseau Internet comme support de certains produits développés par le Groupe accroît cette nécessité d'adaptation. En effet, plus que d'autres supports, Internet se caractérise par un développement technologique très rapide, l'introduction fréquente de nouveaux produits et services, des standards d'activité en constante et rapide évolution, une demande très volatile et changeante du consommateur et une instabilité des modèles économiques de ces produits et services.

La rapide évolution demande de la part du Groupe une constante amélioration de ses performances et une très grande adaptabilité technologique. L'incapacité du Groupe à anticiper ou à répondre de manière adéquate aux évolutions technologiques et aux évolutions de la demande, des retards significatifs, ou des coûts importants engendrés dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services, pourraient avoir un impact négatif significatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie

DOMMAGES SUBIS PAR LES SYSTÈMES D'INFORMATION, DE PRODUCTION OU DE DIFFUSION

Une grande partie des activités du Groupe dépend du fonctionnement efficace et continu des systèmes d'information, de production et de diffusion. Ces systèmes pourraient être endommagés par un certain nombre de causes, notamment par des incendies, des coupures généralisées d'électricité, des dommages sur les réseaux de communication, des intrusions dans les systèmes informatiques, du vandalisme ou tout autre élément pouvant affecter leur fonctionnement. En ce qui concerne les activités que le Groupe sous-traite, celui-ci n'est

pas en mesure de répondre à ce type d'événements et dépend donc de la capacité des entreprises sous-traitantes à réagir rapidement et efficacement. L'incapacité des sous-traitants à apporter des réponses à ces problèmes pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe. En ce qui concerne les activités dont le Groupe a directement la charge, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe aura la capacité technique et financière de pallier l'ensemble des dommages causés. L'activité du Groupe pourrait en être significativement affectée.

FLUCTUATION DES CHIFFRES D'AFFAIRES TRIMESTRIELS ET RÉSULTATS SEMESTRIELS DU GROUPE

Les différentes éditions des annuaires imprimés du Groupe étant publiées et distribuées tout au long de l'année, l'activité Annuaires imprimés ne connaît pas de cycles significatifs. Cependant, à la différence des services en ligne, la publication et la distribution des annuaires imprimés peuvent s'effectuer de manière irrégulière. D'un point de vue comptable, les produits et les charges relatifs à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de leur parution. En conséquence, le chiffre d'affaires peut être irrégulier d'un trimestre à un autre et le résultat d'un semestre peut ne pas être représentatif du résultat annuel du Groupe. Par ailleurs, si la publication d'un ou plusieurs annuaires était

avancée ou retardée, la constatation du chiffre d'affaires ainsi que des coûts de publication et de distribution y afférents pourrait être retardée ou avancée. Enfin, le décalage dans le temps entre la constatation des produits et des coûts d'une part, et le paiement effectif des coûts et l'encaissement de la facturation des annonceurs d'autre part, pourrait avoir une influence sur le besoin en fonds de roulement, le cash-flow opérationnel, le résultat d'exploitation ou d'autres indicateurs financiers généralement pris en compte par les investisseurs pour évaluer les performances financières d'une société et ne pas refléter le niveau réel de liquidité du Groupe.

EFFET DES INVESTISSEMENTS OU DÉINVESTISSEMENTS

Le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou des investissements dans l'une de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises ni que les revenus et résultats supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions PagesJaunes Groupe, ce

qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation des actionnaires de PagesJaunes Groupe. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Le Groupe pourrait également être amené à se séparer, céder ou cesser un certain nombre de ses activités. Aucune garantie ne peut être donnée que le Groupe pourra identifier des acheteurs potentiels ni que le prix reçu pour la cession de ces activités ou les réductions de coûts liées à la cession ou à la cessation de ces activités pourront compenser les baisses éventuelles des résultats du Groupe.

INCAPACITÉ À RESPECTER SES COVENANTS BANCAIRES ET EFFETS D'UN REFINANCEMENT ÉVENTUEL DE LA DETTE

Avec un endettement net ⁽¹⁾ qui s'établit à 1 915 millions d'euros au 31 décembre 2011, le covenant de levier financier du Groupe ressort à 3,82 fois un agrégat proche de la marge brute opérationnelle consolidée. Il ne peut être donné aucune assurance quant à la capacité du Groupe à refinancer cette dette dans de bonnes conditions d'ici son échéance en novembre 2013 à hauteur de 638 millions d'euros, en septembre 2015 à hauteur de 962 millions d'euros et en juin 2018 à hauteur de 350 millions d'euros. Le refinancement de cette dette pourrait avoir un coût supérieur à celui prévalant aujourd'hui et ainsi affecter durablement les résultats et le niveau de génération de cash-flow du Groupe (cf. la note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1).

Le contrat de financement qui lie PagesJaunes Groupe à son syndicat de prêteurs comprend des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des covenants bancaires qui se resserrent progressivement (cf. la note 27 des annexes aux comptes consolidés figurant dans le chapitre 20.1). Bien que disposant au 31 décembre 2011 d'une marge de 11 % sur son covenant le plus serré (le ratio dette nette sur un agrégat proche de la MBO consolidée), le Groupe pourrait être amené à devoir renégocier certains termes de son contrat de financement s'il était acquis qu'un risque de non-respect de l'un ou plusieurs de ses covenants avait une probabilité élevée de se produire à court – moyen terme. Par ailleurs, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

(1) L'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué et/ou augmenté des instruments dérivés actifs et/ou passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Risques juridiques

4.2 Risques juridiques

LITIGES ET ARBITRAGES

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes.

En ce qui concerne les dossiers devant les juridictions administratives, le Conseil d'État saisi en ultime recours, a rendu, le 12 janvier 2011, huit décisions défavorables à PagesJaunes annulant les arrêts de la Cour administrative d'appels de Paris de 2009 et donc l'autorisation donnée par le Ministre concernant les licenciements. Six procédures prud'homales sont actuellement en cours avec demande d'indemnisation des conséquences financières des annulations des autorisations de licenciement.

La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, qui a fait l'objet, compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier, de plusieurs reprises depuis 2006, s'élève au 31 décembre 2011 à 1,9 million d'euros.

PagesJaunes a été assignée par onze agences de publicité devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante

(notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 118 008 la remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Dans un jugement du 26 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris.

En parallèle, ces mêmes agences ont saisi l'Autorité de la concurrence des faits identiques à ceux soulevés devant le Tribunal de commerce de Nanterre (cf. ci-dessus) en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L. 464-1 du Code de commerce.

L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 décembre 2010, rejeté la demande de mesures conservatoires et renvoyé l'instruction au fond.

D'autre part, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001, stable en 2006 et 2007 et à nouveau en diminution. Au 31 décembre 2011, il s'élevait à 10, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 0,7 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

PagesJaunes SA a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. La société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros, ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. PagesJaunes SA conteste le redressement et a saisi la commission de recours amiable de l'Urssaf afin de défendre sa position.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

L'ensemble de ces informations figure en note 32 de l'annexe des comptes consolidés.

ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DES MARCHÉS DU GROUPE

L'industrie de la communication dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante (cf. la section 6.7 « Réglementation »). Des changements de politique ou de réglementation dans l'Union européenne (et notamment la directive « vie privée et communications électroniques »), en France ou dans les autres pays européens dans lesquels le Groupe exerce ses activités pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités dans ces pays, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des produits et services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, l'organisation commerciale du Groupe repose pour partie sur une structure de vendeurs terrain ayant le statut de VRP. Cette organisation permet d'optimiser l'efficacité commerciale, en favorisant la souplesse, le recrutement et la formation des forces de vente du Groupe. La modification du statut de ces vendeurs de terrain pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'INCERTITUDE DES RÉGLEMENTATIONS EXISTANTES

Un certain nombre de propositions législatives sont en cours d'examen, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles, le secret, la responsabilité quant au contenu, le commerce électronique, le cryptage, les signatures électroniques et la taxation de la publicité sur internet.

Ces futurs développements d'ordre réglementaire pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'APPLICATION DE PLUSIEURS RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

Le caractère global du réseau Internet rend possible l'application de plusieurs droits nationaux au Groupe. Bien que le Groupe soit établi principalement en France, certains États ou certaines juridictions nationales pourraient requérir du Groupe qu'il se soumette à leur réglementation nationale. L'applicabilité potentielle simultanée de

plusieurs législations ainsi que les coûts et l'incertitude réglementaire qui pourraient en découler pourraient avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Le Groupe ne peut être certain que les démarches entreprises en France et à l'étranger pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment ses marques, noms de domaines, logiciels et brevets, seront adéquates ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle. En outre, à cause notamment du caractère global d'Internet, les marques du Groupe et d'autres formes de propriété intellectuelle et

industrielle pourraient être diffusées dans des pays qui offrent un degré moindre de protection quant à la propriété intellectuelle et industrielle que l'Europe ou les États-Unis. Étant donné l'importance et l'impact de ses marques, toute contrefaçon, détournement ou annulation pourrait avoir un effet significativement défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

INFORMATIONS PERSONNELLES CONCERNANT LES UTILISATEURS

Si des tiers avaient la possibilité de pénétrer son réseau ou de s'approprier d'une quelconque façon des informations personnelles sur les utilisateurs ou leurs cartes de crédit, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Cette responsabilité pourrait être engagée sur le fondement de la violation du droit à la protection de la vie privée

et à la protection des données. L'instruction de telles demandes et la préparation d'une défense à leur encontre pourraient s'avérer onéreuses alors même que la responsabilité du Groupe ne serait pas retenue et l'existence de telles réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe.

RESTRICTIONS AU DROIT DU GROUPE DE COLLECTER DES INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Groupe doit respecter la législation sur la protection de la vie privée, y compris la directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 qui limite son droit de collecter et d'utiliser des informations personnelles concernant ses utilisateurs (cf. la section 6.7.1.2 « Protection des données à caractère personnel »). Notamment, les éventuelles restrictions à l'utilisation de logiciels qui sont installés sur l'ordinateur de l'internaute lorsqu'il consulte Internet et qui permettent de connaître comment il utilise Internet (« cookies »), ou l'obligation de permettre aux utilisateurs de s'opposer à l'utilisation de ces cookies pourrait affaiblir l'efficacité

de la publicité dans le cadre des activités du Groupe. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de vie privée et des changements dans la législation auxquels il pourrait avoir à se plier pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et de services. Chacun de ces développements pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risques de marché

En particulier, PagesJaunes a été condamné le 21 septembre 2011 à un avertissement public sans sanction financière par la CNIL, dans le cadre d'un service « Web Crawl » qui avait pour objet de permettre de retrouver une personne même non inscrite sur pagesblanches.fr en fournissant des réponses extraites de réseaux sociaux. La CNIL a

reproché à PagesJaunes d'avoir diffusé ces données sans information ni autorisation spécifiques des personnes concernées. Sur les réseaux sociaux crawlés, les membres avaient la possibilité de restreindre l'accès à leurs données pour les moteurs de recherche, s'ils le souhaitaient. PagesJaunes a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État.

UTILISATION DES NOMS DE DOMAINE

Les règles présidant à l'attribution des noms de domaine sont régulièrement modifiées et laissent encore subsister des risques de contentieux entre, d'une part, les déposants de noms de domaine et d'autre part, les détenteurs de noms de domaine ou les titulaires de droits de marques ou d'autres droits antérieurs. Bien que des politiques d'attribution des noms de domaine et des lignes directrices aient été adoptées par les instances réglementaires concernées en vue de limiter

les risques de litige, un tiers pourrait se voir accorder le droit d'utiliser des noms de domaine similaires à ceux enregistrés par le Groupe, ou l'utilisation par le Groupe de ses noms de domaine pourrait être limitée en raison de droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers. De telles situations pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3 Risques de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque sur actions.

Les risques de taux d'intérêt, de liquidité et de crédit sont exposés dans la note 29 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2011 figurant dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques. Des informations relatives à l'endettement du Groupe figurent également dans le chapitre 10 – Trésorerie et capitaux, la note 16 – Instruments financiers dérivés, la note 26 – Trésorerie et équivalents de trésorerie,

endettement financier net, et la note 29 – Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2011.

Le risque sur actions est lié aux actions propres détenues en direct et au travers du contrat de liquidité mis en œuvre en octobre 2008 et dont les détails sont exposés dans la note 22.3 des annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2011 figurant dans le chapitre 20.1 – Informations financières historiques.

4.4 Risques industriels et environnementaux

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est soumis à un certain nombre de règles en matière d'hygiène et de sécurité.

Ses activités ont des impacts environnementaux, en particulier celles liées à l'activité Annuaire imprimés.

En tant qu'éditeur d'annuaire imprimés, leader sur son marché, le groupe PagesJaunes est soucieux de limiter les impacts environnementaux liés à cette activité. À cet effet, la société PagesJaunes SA a mis en place des processus qui respectent la norme AFAQ ISO 14001, pour laquelle elle a obtenu une certification en octobre 2010 englobant la conception, la production et la diffusion des annuaires imprimés.

Concernant les impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion d'annuaires imprimés, on peut souligner les points suivants :

- pour les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fabrication du papier annuaires, l'impression ou la distribution

par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée en matière de maîtrise des impacts environnementaux. Le Groupe est néanmoins attentif aux respects des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants ;

- concernant ces activités, les risques environnementaux sont principalement liés à la consommation de ressources (papier et encre notamment) et à la mise en circulation d'une grande quantité d'annuaires ;
- d'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE PAPIER CONSOMMÉ

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs. Par ailleurs, le site recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr permet à tout un chacun

de signaler s'il souhaite recevoir ou ne plus recevoir les annuaires imprimés ;

- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires, sont recherchées à chaque édition, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition des annuaires imprimés de PagesJaunes s'est élevé à 47 940 tonnes en 2011

Risques industriels et environnementaux

contre 51 330 tonnes pour l'année 2010 (66 770 tonnes pour l'année 2009 et 71 720 tonnes pour l'année 2008). L'évolution à la baisse de la consommation en 2011 s'explique par :

- la généralisation du nouveau format compact permettant d'augmenter la surface imprimée de la page, et par là même de réduire le nombre de pages ;

- le découpage en plusieurs éditions infradépartementales de certains annuaires PagesBlanches ;
- la diminution de pagination du fait du recul du chiffre d'affaires publicitaire.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

LE RECYCLAGE DES ANNUAIRES

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : notamment, il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et de leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, la Société a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. La société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 – et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 – par les émetteurs d'imprimés qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environnementale en répondant collégalement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention. PagesJaunes Groupe s'inscrit ainsi dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais

du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes Groupe diffusés (les annuaires PagesBlanches n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de leur statut de composante du service universel des postes et des communications électroniques).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la compétence et la responsabilité en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Le montant de la contribution financière dont la Société est redevable au titre de l'année 2011 est estimé à 717 000 euros (*versus* 781 000 euros HT en 2010 et 995 000 euros HT en 2009).

Toujours dans l'optique de favoriser le recyclage des annuaires périmés, PagesJaunes a diminué l'encrage des fonds de pages des annuaires PagesJaunes, ce qui a permis de réduire la consommation d'encre de façon significative. Des travaux sur la recyclabilité des annuaires ont été conduits d'une part avec le Centre Technique du Papier de Grenoble et d'autre part avec le Fogra, en Allemagne, afin de faire évoluer les recommandations concernant le pourcentage de papier annuaire pouvant être pris en compte par les recycleurs en entrée d'usine.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DITES « DE BUREAU »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

De manière générale, en ce qui concerne l'ensemble des risques évoqués ci-dessus, bien que le Groupe ait adopté une politique d'identification et de gestion volontariste des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, elle ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte liée à l'environnement ou à l'application de la réglementation en

cette matière. Il ne peut être donné aucune assurance que ces pertes éventuelles n'affecteront pas défavorablement les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe. Par ailleurs, la modification éventuelle des dispositions légales et réglementaires en matière d'environnement, que ce soit au niveau national ou international, pourrait affecter les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe.

5.1	Histoire et évolution de la Société	14
5.2	Investissements	16

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

« PagesJaunes Groupe ».

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Numéro RCS : RCS Nanterre 552 028 425.

Code APE : 7010 Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 12 janvier 1897 et immatriculée le 21 février 1955. En vertu de l'article 5 des statuts, la Société a une durée de 99 années qui a commencé à courir le 31 décembre 1954

et qui s'achèvera le 31 décembre 2053, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus dans les statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LÉGISLATION

Siège social et principal établissement de la Société : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres Cedex.

Téléphone : 01 46 23 30 00.

Le pays d'origine de la Société est la France.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions des articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Le 4 février 1946, le ministère des PTT a confié à l'Office d'annonces (l'« ODA »), société détenue par l'État au travers de l'agence de publicité Havas, la régie publicitaire des annuaires de la France métropolitaine.

L'actionnariat de l'ODA a évolué à plusieurs reprises jusqu'en 1998. En juillet 1998, Havas, qui détenait alors l'intégralité du capital de l'ODA, a cédé sa participation à Cogecom (filiale de France Télécom). En 2000, préalablement à l'introduction en Bourse de Wanadoo, France Télécom a apporté certaines activités du SNAT (division de France Télécom en charge de l'édition des annuaires téléphoniques) à l'ODA, puis a apporté la totalité des actions de l'ODA à Wanadoo. La dénomination de l'ODA a alors été modifiée pour devenir « PagesJaunes ». À la suite de cette réorganisation, PagesJaunes est devenue propriétaire des activités d'édition d'annuaires du Groupe France Télécom, à l'exclusion de celles liées à *L'Annuaire* (anciennement dénommé Pages Blanches) et à la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 qui ont été conservées par France Télécom. La régie publicitaire ainsi que l'ensemble de la conception et de la fabrication de *L'Annuaire* et de la recherche alphabétique sur PagesJaunes 3611 ont toutefois été confiés à PagesJaunes par France Télécom.

La publicité dans les annuaires a connu depuis 1946 un développement continu grâce à la croissance de la consommation et du marché de la publicité en France, et à l'augmentation de la diffusion et de l'audience des annuaires, liée à l'augmentation du nombre d'abonnés

au téléphone. L'augmentation continue du chiffre d'affaires de l'ODA s'est fait notamment grâce à sa capacité d'adaptation permanente en matière commerciale et technologique. Les années 1980 ont connu le succès du lancement de l'annuaire PagesJaunes ainsi que le lancement du Minitel, préfigurant le modèle de la publicité sur Internet. PagesJaunes a connu de nombreuses évolutions technologiques avec notamment l'adoption de la création en PAO (publication assistée par ordinateur) de toutes les annonces « papier » et « télématique » en 1990, le passage à la couleur en 1995, le lancement des services sur Internet en 1997, et enfin l'annuaire « PagesJaunes 2000 » qui a introduit la quadrichromie. Par ailleurs, la Société a développé son offre publicitaire au-delà de celle des annuaires grand public avec une gamme d'annuaires à destination des professionnels (Kompass, PagesPro), ainsi qu'une gamme de prestations liées aux activités de Marketing Direct (Wanadoo Data).

Dans le cadre de l'offre publique initiée par France Télécom sur Wanadoo en février 2004, il a été décidé de regrouper sous la Société certaines sociétés de la division annuaire de Wanadoo (QDQ Media, Mappy et Kompass Belgium). L'ensemble a été ensuite introduit en Bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris le 8 juillet 2004.

En décembre 2004, la société PagesJaunes Groupe a apporté à la société PagesJaunes SA, par contrat d'apport partiel d'actif, le fonds de commerce, l'activité, le personnel en charge de l'activité

Histoire et évolution de la Société

de l'édition d'annuaires PagesJaunes réalisée jusque-là par la société PagesJaunes SA devenue aujourd'hui PagesJaunes Groupe.

En janvier 2005, PagesJaunes Groupe a procédé à la première consolidation des sociétés Editus Luxembourg et Kompass Belgium. PagesJaunes Groupe avait renforcé sa présence au Luxembourg en octobre 2004 en augmentant de 50 % à 100 % sa participation au capital de la société luxembourgeoise Euro Directory qui détient 49 % du capital d'Editus Luxembourg, consolidée dorénavant par intégration proportionnelle.

En février 2005, PagesJaunes Groupe a réalisé l'acquisition, *via* sa filiale Wanadoo Data, de la société française e-sama, spécialisée dans l'hébergement de bases de données et les prestations de CRM (*Customer Relationship Management*). e-sama est consolidée depuis février 2005.

En juin 2005, PagesJaunes Groupe a acquis la société marocaine Edicom, éditeur de l'annuaire imprimé et Internet « Télécontact », et qui exploite également la marque Kompass au Maroc. Edicom est consolidée depuis juillet 2005.

Le 20 janvier 2006, PagesJaunes a conclu avec France Télécom un contrat de concession d'exploitation de l'*Annuaire Universel* imprimé au bénéfice de PagesJaunes, accompagné d'un contrat d'acquisition de la marque « *L'Annuaire* » pour un montant total de 12,0 millions d'euros. Ces contrats sont à effet du 1^{er} janvier 2006.

Le 31 mars 2006, Wanadoo Data et sa filiale e-sama ont fusionné pour constituer la société PagesJaunes Marketing Services qui rassemble désormais tout le savoir-faire en termes de marketing direct du Groupe en France.

PagesJaunes Liban a été cédée le 26 juin 2006 à une société liée au management en place. Le prix de cession est de 56 755 dollars US, prenant en compte le règlement par PagesJaunes Liban au bénéfice de PagesJaunes Groupe d'une créance d'un montant de 193 245 dollars US.

À l'issue d'un processus compétitif d'appel d'offres mis en œuvre au mois de juin 2006, France Télécom a conclu le 11 octobre 2006 avec la société Médiannuaire et son associé unique, la société Médiannuaire Holding, société contrôlée au plus haut niveau par un consortium de fonds d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited et KKR Millennium Limited, et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « *Principal Investment Area* » du groupe Goldman Sachs, un contrat d'acquisition aux termes duquel France Télécom est convenue de céder à Médiannuaire 150 546 830 actions PagesJaunes Groupe représentant environ 54 % du capital et des droits de vote de la Société.

La cession de ce bloc de contrôle est intervenue le 11 octobre 2006 dans le cadre d'une cession de bloc hors marché réalisée conformément aux dispositions des articles 516-2 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, moyennant le versement par Médiannuaire à France Télécom d'un prix global de 3 312 030 260,00 euros, soit 22,0 euros par action cédée. En application des dispositions des articles 235-1 à 235-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Médiannuaire a proposé de manière irrévocable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe d'acquiescer pendant une période de 15 jours de négociation, entre le 10 novembre 2006 et le 1^{er} décembre 2006 inclus, les actions PagesJaunes Groupe qui lui seront présentées dans le cadre de cette garantie de cours. À l'issue de cette garantie de cours, Médiannuaire détenait 54,82 % du capital et des droits de vote de PagesJaunes Groupe, participation ramenée à 54,75 % au 31 décembre 2007.

Le 9 janvier 2007, PagesJaunes Groupe a lancé *via* sa filiale PagesJaunes Petites Annonces, un service d'annonces immobilières et automobiles en ligne, accessible sur le site « *annoncesjaunes.fr* ». Le 17 octobre 2007, M6 a pris une participation de 34 % dans le capital de cette filiale, *via* une augmentation de capital de 16,0 millions d'euros.

PagesJaunes Groupe a conclu le 14 mars 2007 la cession à Coface Services de ses filiales Kompass France et Kompass Belgium. Coface Services détient la société Kompass International, propriétaire de la marque Kompass, qui est exploitée par Kompass France en France et en Espagne, et par Kompass Belgium en Belgique et au Luxembourg. Cette cession a dégagé une plus-value de cession de 33,0 millions d'euros pour PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe a acquis le 11 octobre 2007 une participation de 55 % dans le capital de Horyzon Media, participation portée à 66 % au 31 décembre 2007, ainsi qu'une participation de 66 % dans le capital de Horyzon Clics. Les deux sociétés, régies publicitaires Internet, créées respectivement en février 2004 et en septembre 2005, ont fusionné le 30 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 ; le nouvel ensemble est dénommé Horyzon Media. Suite au départ d'un des dirigeants d'Horyzon Media, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans cette filiale de 66 % à 95,83 % le 15 janvier 2009 pour un prix de 1,4 million d'euros. Le 17 février 2010, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans Horyzon Media de 95,83 % à 100 % pour un prix de 0,5 million d'euros.

Le 17 février 2009, PagesJaunes Groupe a racheté à M6, pour un montant de 6,0 millions d'euros, l'intégralité de sa participation, soit 34 % des actions qu'il détenait dans le capital de PagesJaunes Petites Annonces. Cette société a été cédée à PagesJaunes puis ses activités ont été fusionnées avec celles de la société PagesJaunes SA le 21 juillet 2009. L'activité de Petites Annonces en ligne a ainsi été transférée du segment International & Filiales au segment PagesJaunes en France.

PagesJaunes Groupe a cédé sa filiale Edicom, editrice de l'annuaire de professionnels Télécontact au Maroc, en octobre 2009. Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation du Groupe à compter du 31 octobre 2009.

PagesJaunes Groupe a finalisé le 12 mars 2010 un accord selon lequel il détient désormais 100 % du capital de 123people, numéro 1 mondial de la recherche de personnes. 123people est une société autrichienne. Elle est consolidée dans les comptes du Groupe depuis mars 2010.

PagesJaunes Groupe a finalisé le 1^{er} avril 2011 un accord avec Price Minister pour l'acquisition de 100 % du capital de la société A Vendre A Louer, acteur clé du marché des petites annonces immobilières sur Internet. Créée en 1986, la société A Vendre A Louer est spécialiste des solutions de communication à destination des agences immobilières et plus largement de tous les professionnels de l'immobilier. AVendreALouer.fr est le deuxième site immobilier d'annonces de professionnels avec plus de 2,2 millions de visiteurs uniques en moyenne par mois sur l'année 2010 (source : Médiamétrie/Nielsen NetRatings). La société A Vendre A Louer met à disposition de ses clients un service de comptage des appels téléphoniques appelé « *Phone Traceur* », et édite le logiciel de transaction immobilière « *Aptalis* ».

PagesJaunes Groupe a réalisé le 24 mai 2011 l'acquisition de 100 % du capital de la société ClicRDV. Créée en 2006, ClicRDV.com est leader des solutions de prise de rendez-vous par Internet et propose aujourd'hui une réponse adaptée aux besoins spécifiques de tous les professionnels (Grands Comptes, professions libérales, PME et administrations).

PagesJaunes Groupe a annoncé le 29 juin 2011 avoir noué un partenariat stratégique avec Relaxnews, première agence de presse spécialisée dans les loisirs, pour créer la joint-venture Relaxevents. Ce partenariat comprend deux volets : la conception du meilleur agenda d'information locale événementielle à destination des particuliers et des professionnels, à travers une offre éditoriale inédite en matière d'événements et d'actualités autour des loisirs, et la production par Relaxnews de contenus « *on demand* » exclusifs pour les sites du groupe PagesJaunes (*pagesjaunes.fr*, *mappy.com*, *annoncesjaunes.fr*, etc.).

Investissements

PagesJaunes Groupe a finalisé le 29 juillet 2011 l'acquisition de 100 % du capital de FineMedia, éditeur du site ComprendreChoisir.com et enrichit ainsi son offre de communication locale et digitale pour les professionnels. Créée en 2007, ComprendreChoisir.com fédère aujourd'hui plus de 1,5 million de visites mensuelles et a développé plus de 280 sites de contenus thématiques à destination du grand public, permettant aux internautes de mieux comprendre et de bien

choisir sur cinq univers : Maison/Travaux, Argent/Droit, Conso/Pratique, Santé/Beauté et Business.

PagesJaunes Groupe a annoncé le 1^{er} décembre 2011 la prise de participation de 49 % du capital de Leadformance, leader de la localisation de points de vente sur Internet, et enrichit ainsi son offre de communication digitale pour les grands annonceurs.

5.2 Investissements

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les dépenses d'investissement du Groupe proviennent majoritairement du segment Internet et visent essentiellement à améliorer l'ergonomie, la pertinence des résultats et les fonctionnalités offertes par les sites du Groupe (pagesjaunes.fr, annoncesjaunes.fr, mappy.com, 123people,

qdq.es...), ainsi qu'à renforcer l'efficacité des processus de définition des offres, de gestion des bases de données, de gestion de la relation clients, de production des annonces, et plus généralement de gestion éditoriale des annuaires.

Le tableau ci-dessous donne le montant et le rapport des investissements rapportés au chiffre d'affaires consolidé de PagesJaunes Groupe au cours des trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires consolidé	1 101,6	1 125,2	1 163,9
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	44,1	42,7	26,0
En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	4,0 %	3,8 %	2,2 %

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS ET À VENIR

PagesJaunes poursuit sa stratégie d'optimisation de l'ensemble de ses processus et d'amélioration continue de ses sites Internet fixe et mobile, tant en termes de pertinence des résultats, d'ergonomie ou d'enrichissement des services proposés. Les investissements en cours ou à venir s'inscrivent totalement dans la politique d'innovation et

la stratégie du Groupe, avec notamment le lancement de nouveaux produits et services à destination de nos clients, et la poursuite de l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Les investissements devraient représenter de l'ordre de 3 % à 4 % du chiffre d'affaires consolidé à l'avenir.

6.1	Principales activités et stratégie de développement	17
6.2	Présentation de l'activité	19
6.3	Événements exceptionnels	26
6.4	Relations avec le Groupe France Télécom et les actionnaires	27
6.5	Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs	28
6.6	Position concurrentielle	29
6.7	Réglementation	31
6.8	Fournisseurs	36
6.9	Assurances et couverture de risques	36

6.1 Principales activités et stratégie de développement

6.1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

PagesJaunes Groupe est un leader en Europe de la publicité et de l'information locales sur Internet, mobile et imprimé, avec plus de **1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2011**. Créateur de médias utiles, PagesJaunes Groupe est présent sur trois métiers complémentaires : éditeur de contenus et services locaux, média local et conseiller en communication locale ou régie publicitaire.

Grâce à la performance de ses marques (PagesJaunes, Mappy, AVendreALouer...), PagesJaunes Groupe dispose de supports qui ont permis de toucher plus de neuf français sur dix en 2011.

(en millions de visites)	Exercice 2011	Exercice 2010	Variation
PagesJaunes	1 099,0	1 006,7	+ 9,2 %
dont mobile	138,9	70,6	+ 96,7 %
Mappy	277,8	254,7	+ 9,1 %
dont mobile	30,8	15,1	+ 104,0 %
Autres ⁽¹⁾	190,3	172,8	+ 10,1 %
TOTAL HORS 123PEOPLE	1 567,0	1 434,2	+ 9,3 %
dont mobile	174,3	87,2	+ 99,9 %
123people	616,5	576,5	+ 6,9 %
dont mobile	43,8	4,4	na
TOTAL	2 183,5	2 010,6	+ 8,6 %
dont mobile	218,1	91,6	+ 138,1 %

Source : PagesJaunes Groupe.

(1) À périmètre comparable.

Principales activités et stratégie de développement

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, l'audience Internet des sites du Groupe (hors 123people) progresse de + 9,3 % en 2011 par rapport à 2010 en particulier grâce au doublement du nombre de visites sur Internet mobile. À fin décembre 2011, les applications PagesJaunes, Mappy et AnnoncesJaunes ont été téléchargées 13,4 millions de fois sur l'ensemble des smartphones en France.

Les sites Internet fixe et mobile du Groupe, au premier rang desquels pagesjaunes.fr, mobile.pagesjaunes.fr, fr.mappy.com, annoncesjaunes.fr, sont visités chaque mois par un internaute français sur deux. Les sites Internet du Groupe ont connu des audiences records au 4^e trimestre 2011, totalisant jusqu'à 19,7 millions de visiteurs uniques en octobre 2011 (5^e rang des sites les plus visités en France).

PagesJaunes Groupe compte 5 063 collaborateurs au 31 décembre 2011 dont une force de vente de plus de 2 200 conseillers commerciaux en France et en Espagne qui propose à ses 712 000 clients annonceurs locaux et nationaux une gamme complète de produits publicitaires et de services digitaux.

Un des leaders européens en termes de revenus publicitaires sur Internet, PagesJaunes Groupe a réalisé plus de 575,0 millions d'euros de chiffre d'affaires sur Internet en 2011, soit plus de 52 % de ses revenus consolidés.

Les activités du Groupe s'organisent en trois segments :

- Internet fixe et mobile : il s'agit principalement de la publicité de référencement et de contenus type annuaire en ligne (transposition

sur Internet du cœur de métier historique de PagesJaunes), mais également de la création de sites Internet pour TPE/PME, de la vente d'espaces publicitaires de type bannière ou bandeau (*display*), de la publication de petites annonces en ligne sur les sites du Groupe (AnnoncesJaunes, AVendreALouer, Embauche.com, Kap'Stages) et d'autres services de marketing digital (référencement naturel et payant (SEO-SEM), emailings, sms, *leads*, itinéraire/cartographie sur Mappy et UrbanDive, demandes de devis sur Keltravo, recherche de personnes sur 123people, offres promotionnelles sur 123deal, prise de rendez-vous...). Ces activités englobent les opérations du Groupe en France ainsi qu'à l'international ;

- Annuaire imprimés : il s'agit de l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, l'Annuaire, annuaires QDQ Media en Espagne et Editus au Luxembourg) ;
- Autres activités : il s'agit d'une part d'activités spécifiques de PagesJaunes SA : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), Minitel, et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PagesJaunes Marketing Services : télémarketing, *datamining*, vente et location de fichiers, *leads* et activités de marketing direct traditionnel (mailings postaux, *fulfillment*).

Le tableau ci-dessous donne la répartition du chiffre d'affaires de PagesJaunes Groupe par segment d'activité :

(en millions d'euros)	2011	2010	2009
Internet	575,0	537,6	506,4
Annuaire imprimés	490,7	540,7	602,2
Autres	35,9	46,9	55,3
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	1 101,6	1 125,2	1 163,9

La Marge Brute Opérationnelle (MBO) de PagesJaunes Groupe s'est établie à 493,1 millions d'euros sur l'exercice 2011, en baisse de 4,8 % par rapport à 2010. La poursuite des efforts d'optimisation des coûts des Annuaire imprimés et des Autres activités a permis de compenser

en grande partie les investissements dans les nouveaux produits et services Internet, et de conserver un taux de marge brute opérationnelle élevé à 44,8 % en 2011 contre 46,0 % en 2010.

6.1.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie de croissance de PagesJaunes Groupe repose sur trois axes prioritaires :

- l'enrichissement permanent des contenus locaux, qui passe à la fois par le lancement de nouveaux produits et services pour les annonceurs (création de sites avec le Pack Visibilité Internet, création de sites avec garantie de visibilité sur les moteurs de recherche avec SiteConnect, agrégateur de bons plans avec 123deal...), par des partenariats avec des acteurs de référence dans leurs domaines (Bing, allocine.com, Michelin, booking.com, autoplus...), et enfin par les utilisateurs eux-mêmes avec le dépôt d'avis (le « contributif ») ;
- la croissance continue des audiences (record historique avec plus de 20 millions de visites hebdomadaires en novembre 2011 sur pagesjaunes.fr), avec une complémentarité des supports Internet fixe, mobile et imprimé, pour accompagner la croissance des usages et des besoins (recherche d'informations et de coordonnées, recherche par la carte, 3D, recherche par univers thématique, recherche de personnes...);
- le développement du chiffre d'affaires des annonceurs grâce notamment à une gamme Internet renouvelée et à un meilleur

accompagnement des besoins de conseil en communication locale des TPE-PME et des Grands Comptes.

Cette stratégie de croissance vise également à renforcer son positionnement auprès des clients TPE/PME et des grands comptes nationaux grâce à une argumentation qui apporte la preuve du retour sur investissement (RSI) pour les annonceurs *via* des outils de suivi de la performance des produits publicitaires mis à leur disposition comme le *Business Center*. PagesJaunes Groupe cherche également à développer des approches marketing et commerciales de mieux en mieux adaptées aux besoins spécifiques de nos clients notamment sur certaines activités (immobilier, maison/travaux...), à travers la verticalisation des médias et la spécialisation sectorielle des forces de ventes.

PagesJaunes Groupe vise tout particulièrement à accélérer sa croissance sur le marché dynamique de la publicité sur Internet à travers une variété de produits et services publicitaires (référencement fixe et mobile, *display*, sites) et transactionnels (demandes de devis, prise de rendez-vous en ligne, réservation en ligne...).

Présentation de l'activité

En 2012, la stratégie de PagesJaunes Groupe s'articulera autour des axes suivants :

- **accélération de la croissance Internet :**

- Internet fixe : croissance de pj.fr et mappy/urbandive,
- mobile : développement usages et monétisation,
- verticales : focalisation immobilier et maison/travaux,
- *display* : *leadership display* local et AdExchange ⁽¹⁾,

- sites et marketing digital : accélération de la croissance ;

- **poursuite des principaux chantiers de transformation :**

- augmentation de la force de vente et de sa spécialisation,
- forte innovation et développement auprès des grands comptes,
- marketing valeur clients et utilisateurs,
- systèmes d'information et de vente ;

- **innovation et partenariats.**

6.2 Présentation de l'activité

En 2011, PagesJaunes Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1 101,6 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires se décompose en 52,2 % réalisé sur Internet, 44,5 % sur les annuaires imprimés et 3,3 % sur les Autres activités du Groupe.

La marge brute opérationnelle s'élève pour l'année 2011 à 493,1 millions d'euros.

6.2.1 INTERNET FIXE ET MOBILE

En 2011, l'activité Internet de PagesJaunes Groupe a généré un chiffre d'affaires de 575,0 millions d'euros, en hausse de 7,0 % par rapport à 2010 et représente désormais 52,2 % des revenus consolidés de PagesJaunes Groupe.

L'essentiel des revenus Internet provient des produits de pagesjaunes.fr (référencement en liste-réponse et vente d'espaces publicitaires de type bandeau ou bannière), le solde provenant de l'activité de création, d'hébergement et de référencement de sites Internet.

Les services en ligne de PagesJaunes représentent une part croissante de son activité et se situent à un niveau élevé comparativement à la plupart des éditeurs d'annuaires mondiaux, tant sur le plan des

revenus que de l'audience. Ils ont fait l'objet de développement dès 1985 avec le lancement du premier annuaire électronique de PagesJaunes sur Minitel. L'offre de services en ligne de PagesJaunes s'est ensuite étoffée en 1997 par le lancement du site pagesjaunes.fr sur Internet. Une première version de pagesjaunes.fr adaptée à l'Internet mobile (accessible depuis les téléphones mobiles) a été mise en ligne dès décembre 1999. Une version iPhone a également été développée en 2009 et connaît aujourd'hui un succès massif. Elle a depuis été complétée par des versions sur les différents systèmes mobiles (Android, Windows 7 mobile, RIM...). Au global, l'application PagesJaunes a été téléchargée près de 8,7 millions de fois à fin 2011. Une version sur iPad est également disponible depuis 2010.

Le tableau suivant présente l'évolution récente des consultations mensuelles moyennes sur les supports en ligne de PagesJaunes :

(en millions)	2011	2010	2009	Variation
pagesjaunes.fr ⁽¹⁾	80,0	78,0	73,8	2,6 %
pagesjaunes.fr sur mobile ⁽²⁾	11,6	5,9	2,5	96,6 %
TOTAL	91,6	83,9	76,3	9,2 %

(1) Source : Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

(2) Source : Mobivillage/Médiamétrie-eStat, en nombre de visites.

PagesJaunes a également développé depuis 1997 une activité complémentaire de création et d'hébergement de sites Internet qui s'est amplifiée en 2009 avec le lancement d'une offre spécifique (le Pack Visibilité Internet) permettant à un professionnel de créer sa vitrine en ligne et d'optimiser sa visibilité sur Internet. Parallèlement à la création de sites, PagesJaunes propose des services toujours plus intégrés de mise en relation entre les professionnels et leurs clients comme la possibilité de prendre un rendez-vous ou de réserver une chambre d'hôtel.

Le Groupe possède, en France et à l'international, des supports positionnés sur des services complémentaires à pagesjaunes.fr comme la cartographie (Mappy, UrbanDive), les petites annonces (AVendreALouer, AnnoncesJaunes, Embauche.com...), la recherche de personnes (123people), les promotions en ligne (123deal), la génération de demandes de devis (Keltravo) et les solutions de marketing direct multicanal (PagesJaunes Marketing Services). Le Groupe est également présent en Espagne (QDQ Media) et au Luxembourg (Editus) où il fournit à ses annonceurs des services de référencement, de création de sites

et de conseil en communication. Enfin, PagesJaunes Groupe possède également avec Horyzon Media l'une des principales régies publicitaires sur Internet fixe et mobile en France.

6.2.1.1 Les activités de référencement (search)

6.2.1.1.1 Référencement sur Internet fixe : pagesjaunes.fr, pagespro.com, QDQ Media et Editus

Pagesjaunes.fr et pagespro.com

Le site Internet pagesjaunes.fr est l'un des tout premiers sites en France en termes d'audience. Avec un taux de couverture de 38,4 % et près de 16 millions de visiteurs uniques en moyenne mensuelle sur 2011 (source : NielsenNetRatings Brand – tous lieux de connexions – applications Internet exclues). Le site pagesjaunes.fr occupe la 8^e place des sites

(1) AdExchange : plateforme de vente aux enchères d'espaces publicitaires.

Présentation de l'activité

français. En termes de visites, pagesjaunes.fr a gagné 24 millions de visites en un an (de 936,1 millions en 2010 à 960,1 millions de visites en 2011 – source : Médiamétrie-eStat). La grande majorité des visiteurs de pagesjaunes.fr accède directement au site qui dispose par ailleurs de partenariats d'audience avec des sites comme Bing, Yahoo!, SFR ou Free. Les liens externes, les partenariats et les liens sponsorisés représentent environ 5 % de l'audience de pagesjaunes.fr en nombre de visites (source : Médiamétrie-eStat, décembre 2011).

En 2011, pagesjaunes.fr a particulièrement renforcé sa promesse en tant que média local avec le positionnement « Vivre Ici », en localisant sa page d'accueil et en poussant des informations purement locales incluant les professionnels autour de l'utilisateur et des contenus « divertissement » locaux (cinéma, théâtre, musée...). Ces contenus « divertissement » sont proposés notamment grâce à l'accord de partenariat signé avec Relaxnews en 2011. Grâce à l'acquisition en août 2011 de la société FineMedia editrice des sites de la famille comprendrechoisir.com, pagesjaunes.fr prévoit aussi de s'enrichir autour de guides pratiques permettant de mieux informer le consommateur dans ses actes d'achat de la vie quotidienne.

Le site fournit un ensemble de services innovants qui évoluent au fil des ans :

- la recherche d'un professionnel ou d'un particulier. Les personnes effectuant une recherche peuvent également accéder aux plans de ville de toutes les communes de la France métropolitaine et à plus de 2,3 millions de photos sur 175 villes pour localiser le professionnel ou le particulier recherché. Ces services complémentaires sont offerts par PagesJaunes en partenariat avec Mappy ;
- un service appelé « Recherche à proximité de ». Créé en janvier 2004, il permet à tout internaute, à partir d'une simple adresse et d'une catégorie de professionnels recherchés, d'obtenir la liste de ces professionnels à proximité de l'adresse indiquée, ainsi qu'une carte du quartier avec la mise en avant particulière des annonceurs de pagesjaunes.fr. Ce service a été étendu progressivement et couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, les internautes peuvent procéder à une requête autour d'un point d'intérêt (POI) sur la nouvelle version de pagesjaunes.fr ;
- un service de recherche par la carte. Ce service innovant, en partenariat avec Mappy depuis novembre 2009, permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver directement un professionnel en navigant dans une zone géographique directement sur une carte. Très simple d'utilisation, ce service permet d'accélérer la découverte de professionnels sur une zone géographique donnée ;
- un service de vues aériennes fournies par IGN et InterAtlas, couvrant l'ensemble du territoire français permet entre autres d'effectuer une recherche de professionnel ou de particulier puis de positionner le résultat de cette recherche sur une vue aérienne ;
- un service de vues immersives sur pagesjaunes.fr déployées sur plus de 200 villes grâce au lancement d'UrbanDive en 2011 ;
- un service de recherche par la vidéo. Ce service, créé en novembre 2009, permet aux utilisateurs de pagesjaunes.fr de trouver un professionnel à partir de sa vidéo. Ce service s'appuie sur l'offre « vidéo pour les professionnels » développée en 2008. Il donne aujourd'hui accès à plus de 20 000 vidéos de professionnels ;
- un espace privatif appelé l'« Espace Perso ». Créé en 2003, l'Espace Perso est un service gratuit qui permet aux particuliers ou aux professionnels qui le souhaitent d'ajouter des liens actifs à leurs coordonnées figurant dans pagesblanches.fr. Ces liens permettent aux internautes d'envoyer directement un SMS ou un e-mail sans que le numéro de mobile ou l'adresse électronique de l'abonné ne soit révélé. L'Espace Perso répond au souhait des internautes d'être joignables facilement, tout en préservant la confidentialité de leurs données personnelles ;

- l'accès à l'annuaire inversé « QuiDonc » qui est proposé gratuitement depuis avril 2008 ;
- la possibilité d'accéder rapidement à plus de 200 annuaires mis en ligne dans le monde et de retrouver, par exemple, les coordonnées d'une entreprise installée à l'étranger. Ce service est proposé gratuitement aux utilisateurs de pagesjaunes.fr ;
- la possibilité de consulter et de déposer des avis sur les professionnels référencés par PagesJaunes (sur le fixe et sur le mobile). Fin décembre 2011, plus de 422 000 avis ont été déposés par les internautes sur le fixe comme sur le mobile ;
- le lancement d'un service gratuit d'information éco-responsable, avec le concours d'un comité d'experts indépendants et reconnus en matière d'éco-responsabilité, permettant aux utilisateurs de rechercher des professionnels mettant en avant leur démarche sociétale et environnementale ;
- sur le marché B2B, le site pagespro.com vient compléter les produits du support pagesjaunes.fr.

QDQ Media

QDQ Media est un acteur majeur de la publicité locale sur Internet en Espagne. Partenaire de Google depuis 2008, il en est aujourd'hui le second distributeur en Europe avec plus de 20 000 campagnes gérées.

Créée en 1997 pour tirer parti du potentiel de développement du marché espagnol de la publicité locale, la société a choisi l'innovation pour se différencier face aux acteurs en place. QDQ Media a été acquise par Wanadoo en avril 2001 puis cédée à PagesJaunes Groupe en avril 2004.

Dès 2001, QDQ Media a lancé le site « qdq.com » pour offrir à ses utilisateurs la possibilité de rechercher les coordonnées d'un professionnel sur Internet. « qdq.com » intègre depuis 2003 « QDQ Blancas », le premier annuaire espagnol à contenir les abonnés de tous les opérateurs de télécommunication, abonnés qui n'ont pas manifesté leur intention de ne pas y figurer pour le téléphone fixe ou qui ont donné leur consentement préalable pour le téléphone mobile.

Le site « qdq.com » a été largement modernisé en juin 2011 et intègre notamment un moteur de recherche intuitif, un espace client personnalisé, et des liens avec les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

En 2011, « qdq.com » a reçu 32,9 millions de visites. Les services Internet sont notamment portés par la commercialisation de l'offre Google Adwords, qui permet aux annonceurs de QDQ Media d'intégrer une campagne de liens sponsorisés dans leur plan de communication Internet, ainsi que par les offres de référencement naturel lancées en 2010.

Enfin, QDQ Media a étoffé son offre en 2011 grâce aux acquisitions d'Optimizadclick et Trazada qui lui ont permis de compléter son offre de marketing digital à destination des annonceurs espagnols, TPE/PME comme Grands Comptes.

Avec ces acquisitions, QDQ Media se positionne comme l'une des principales agences de marketing *online* en Espagne.

Luxembourg (Editus Luxembourg)

Editus Luxembourg est depuis sa création en 1991 l'éditeur des annuaires officiels du Luxembourg. La société est détenue à 49 % par Euro Directory et à 51 % par P&TLuxembourg. PagesJaunes Groupe détient 100 % du capital d'Euro Directory, société holding, depuis l'acquisition en octobre 2004 des 50 % détenus jusque-là par Seat Pagine Gialle. En 2004, Editus était consolidée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe ; elle est consolidée par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2005. En vertu du pacte d'actionnaires entre Euro Directory et P&TLuxembourg conclu le 6 juillet 1995, Euro Directory et P&T Luxembourg nomment un nombre

Présentation de l'activité

identique d'administrateurs, la Présidence du Conseil étant assumée par un administrateur désigné sur proposition de P&TLuxembourg.

L'ensemble des sites Internet d'Editus est intégré dans le portail d'Editus « www.luxweb.com » : dans la catégorie « Services », Editus est le premier site du Luxembourg avec 12,3 millions de visites en 2011, soit une croissance de 16 % par rapport à 2010.

6.2.1.1.2 Référencement sur Internet mobile : mobile.pagesjaunes.fr et application

Le site pagesjaunes.fr sur les mobiles a été lancé en décembre 1999. Le service est référencé sous sa propre marque sur l'ensemble des portails des trois opérateurs historiques. Il est également accessible depuis le kiosque multi-opérateurs Gallery. De plus, PagesJaunes propose un accès direct à son site à l'adresse : mobile.pagesjaunes.fr.

En 2008, PagesJaunes a déployé une version optimisée de son service pagesjaunes.fr dédiée aux téléphones mobiles nouvelle génération embarquant des navigateurs web mobiles. Cette nouvelle version s'inscrit pleinement dans la stratégie de continuité de service et permet à PagesJaunes d'être un des premiers éditeurs français à offrir une version optimisée de son site compatible avec les principaux navigateurs web mobiles. Les utilisateurs retrouvent sur leur mobile, un site pagesjaunes.fr mobile offrant la recherche de professionnels, de particuliers et la recherche inverse, identique en termes de fonctionnalités avancées à celles qu'ils consultent depuis l'Internet fixe.

2009 a été une année de développement très importante pour PagesJaunes sur la téléphonie mobile. En effet, et pour la première fois, les conditions de marché ont permis un véritable décollage du média mobile : mise sur le marché de terminaux évolués, notamment l'iPhone, développement des réseaux mobiles haut débit, offres tarifaires adaptées. PagesJaunes a su profiter de ce développement rapide en lançant une application dédiée aux terminaux mobiles « smartphones », en particulier l'iPhone. Cette application a connu un grand succès puisqu'elle a été téléchargée plus de 4,4 millions de fois en France sur les iPhones français. Avec près de 15,9 millions de visiteurs uniques sur mobile (site mobile et application) en moyenne mensuelle sur 2011, PagesJaunes s'est positionné au 8^e rang français tout au long de l'année 2011 (source PagesJaunes Groupe).

L'application Android a, elle, dépassé les 2,8 millions de téléchargements. Sur l'ensemble des plates-formes mobiles, 8,7 millions d'applications PagesJaunes ont ainsi été téléchargées à fin 2011.

Le trafic mobile a connu une croissance très rapide en doublant en volume entre 2010 et 2011, croissance assurée à plus de 75 % par l'iPhone. À fin décembre 2011, le trafic mobile de PagesJaunes représentait plus de 14 millions de visites mensuelles, soit près de 17 % de l'audience de pagesjaunes.fr.

Enfin, PagesJaunes a poursuivi sa stratégie de pénétration des différentes plates-formes mobiles en développant des applications sous Blackberry, Microsoft (Windows Mobile 7) et en signant des partenariats structurants avec des opérateurs mobiles (Bouygues Télécom) ou des fabricants de terminaux (Samsung).

6.2.1.2 La création de sites Internet

Fin 2011, le Groupe a dépassé le seuil des 100 000 sites vendus en France et en Espagne et se présente comme l'un des leaders européens sur le marché de la création de sites.

6.2.1.2.1 Les sites PagesJaunes

PagesJaunes offre aux professionnels un service de création et d'hébergement de sites Internet leur permettant de mettre en avant leur activité au travers d'un site Internet. L'offre de création et d'hébergement de sites Internet constitue un prolongement naturel de la relation avec l'annonceur, qui renforce la stratégie de fidélisation des clients de la Société. Ce service est proposé sur l'ensemble du territoire par l'ensemble de la force de vente terrain. L'offre de sites s'est enrichie depuis octobre 2009 d'une offre appelée Pack Visibilité Internet. Cette offre permet à l'annonceur qui y souscrit de bénéficier d'un véritable site Internet à plusieurs onglets. Dans ce site, l'annonceur peut mettre en valeur toutes les composantes de son offre commerciale, y compris une galerie de photos ou une vidéo. Ce site est optimisé par PagesJaunes pour être très facilement accessible *via* pagesjaunes.fr, mais aussi à travers les différents moteurs de recherche du marché comme Google ou Bing. En 2010, une version mobile a été lancée, particulièrement optimisée pour l'iPhone.

6.2.1.2.2 Les autres offres de création de sites

Au-delà de PagesJaunes, l'offre de création de sites Internet du Groupe est étendue à d'autres marques en France et à l'international dont certaines sont spécialisées et offrent des services à valeur ajoutée :

- **création de sites spécialisés** : secteur immobilier (AVendreALouer), secteur BTP construction (Keltravo), Grands Comptes et réseaux, création de sites avec garantie de visites (« Site Connect » de PJMS) ;
- **création de sites à l'international** : création de sites « Solucion Web », référencement payant et naturel et création de vidéos en Espagne (QDQ Media), création de sites et référencement au Luxembourg (Editus).

QDQ Media est le premier producteur de sites Internet en Espagne avec plus de 23 000 clients fin 2011. La société offre à ses annonceurs une vaste gamme de produits publicitaires *online* et a signé avec Google en juin 2008 un accord de distribution du programme Adwords auprès de ses annonceurs locaux. La même année, les premiers sites « Solucion web » étaient commercialisés. Au printemps 2010, QDQ Media a enrichi son offre Internet en lançant une offre standardisée de référencement naturel des *Solucion Web* afin d'augmenter leur visibilité. Aujourd'hui plus de 80 % des recherches effectuées sur le moteur « qdq.com » par les utilisateurs aboutit à un site client de QDQ Media.

En France, PJMS offre à ses annonceurs des solutions de marketing digital (emailing, sms, *leads*, liens sponsorisés). « Marketing Connect » est le portail *online* de PJMS à partir duquel ses annonceurs ont la possibilité de réaliser des opérations ciblées de marketing direct.

Editus propose également aux annonceurs luxembourgeois des solutions de marketing digital (affichage publicitaires, liens sponsorisés, service d'optimisation du référencement naturel de sites Internet pour les moteurs de recherche). Sous la marque « Marketing Direct », Editus réalise des opérations ciblées de marketing direct et commercialise sa base de données professionnelles.

Enfin, PagesJaunes Groupe propose à ses partenaires annuairistes dans le monde de prendre en charge pour leurs annonceurs la création de sites Internet.

Au-delà de la création de sites Internet, PagesJaunes Groupe a mis en 2011 à la disposition de ses annonceurs de puissants outils de marketing digital. L'utilisateur a désormais la possibilité de prendre rendez-vous chez le professionnel en ligne (ClicRDV), de réserver une chambre d'hôtel ou encore de demander un devis à un professionnel du secteur BTP-Travaux (Keltravo).

Présentation de l'activité

6.2.1.3 La vente d'espaces publicitaires (display)

6.2.1.3.1 Editeur

En tant qu'éditeur, PagesJaunes Groupe commercialise les espaces publicitaires de types pavé, bannière et bandeau disponibles sur ses supports pagesjaunes.fr, pagespro.com, fr.mappy.com, etc. Ces espaces peuvent être vendus en fonction de la localité et/ou de l'activité des annonceurs au niveau local mais aussi au niveau national. Compte tenu de la nature des sites de PagesJaunes Groupe, le trafic exposé aux publicités des annonceurs est fortement qualifié. La partie premium de l'inventaire disponible, sur la page d'accueil de pagesjaunes.fr notamment, est essentiellement vendue au Coût pour Mille (CPM), et compte de nombreux annonceurs nationaux.

6.2.1.3.2 Régie publicitaire Internet

Horyzon Media commercialise auprès d'annonceurs nationaux les espaces publicitaires de 70 sites Internet grand public en 2011, et est l'une des principales plates-formes de campagnes au clic en France avec un réseau de 12 500 sites affiliés. L'ensemble des sites commercialisés par Horyzon Media a représenté en décembre 2011 un taux de couverture de 81,6 %, soit 34 millions de visiteurs uniques (source : Médiamétrie/NetRatings), permettant d'offrir aux annonceurs l'une des plus importantes couvertures des internautes français. Horyzon Media s'est vue confier la régie publicitaire des emplacements nationaux de l'ensemble des sites Internet fixe et mobile de PagesJaunes Groupe en France, et en février 2008, la Société a créé une offre spécifique Internet mobile. Les coûts d'Horyzon Media sont essentiellement constitués des reversements aux éditeurs et des charges de personnel de sa force de vente.

La régie Horyzon Media est également présente à l'international avec des opérations en Europe, au Brésil et aux États-Unis.

Enfin en 2011, Horyzon Media s'est enrichi d'une plateforme d'« AdExchange » (Orbit) permettant grâce à un système d'enchères en temps réel de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande d'espaces publicitaires.

6.2.1.4 Les sites spécialisés

6.2.1.4.1 Immobilier : annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr

Au printemps 2011, PagesJaunes Groupe a fait l'acquisition de la société AVendreALouer afin de renforcer sa gamme de produits existante (via annoncesjaunes.fr) pour accompagner la croissance et la performance des investissements publicitaires des professionnels du secteur immobilier.

Les revenus des Petites Annonces en ligne proviennent essentiellement des abonnements souscrits par les professionnels (agences immobilières) pour diffuser leur offre de biens sur annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr, et, dans une moindre mesure, de la vente d'espaces publicitaires sur le site.

Les sites annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr offrent aujourd'hui aux utilisateurs un vaste inventaire d'annonces immobilières. Le nombre d'annonces sur le total des deux supports a continué à croître de 3,9 % en 2011. Annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr ont enregistré 98,9 millions de visites à eux deux sur l'ensemble de l'année 2011 (source : Xiti) et 2,3 millions de visiteurs uniques dédoublés sur le mois de novembre 2011 (source : NielsenNetRatings), ce qui le place à la seconde position des sites de petites annonces immobilières professionnelles les plus visités en France. AnnoncesJaunes et AVendreALouer se sont également développés sur le mobile avec le

lancement de leurs applications iPhone sur l'immobilier, respectivement en 2010 et 2011.

En 2011, PagesJaunes Groupe a notamment commercialisé une offre « Double Impact » permettant aux professionnels de l'immobilier de bénéficier d'une diffusion de leurs annonces sur les deux supports annoncesjaunes.fr et avendrealouer.fr. L'activité a connu un fort développement commercial puisque le nombre de clients en portefeuille est de 13 000 à fin 2011.

6.2.1.4.2 Travaux : Keltravo

La société Keltravo a été créée en mars 2007. Très rapidement, Keltravo est devenu un des leaders du devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile en France. Keltravo a été acquise par PagesJaunes Groupe en mai 2010.

Son site, keltravo.com, offre une solution rapide, efficace et gratuite aux particuliers qui cherchent un prestataire pour réaliser des travaux dans le domaine du BTP. Les particuliers reçoivent ainsi des devis qualifiés, dont ils peuvent ensuite comparer le prix et le niveau des prestations proposées. Pro.keltravo.com est le site permettant aux artisans comme aux entreprises du bâtiment et aux professionnels de l'habitat de s'inscrire pour recevoir des demandes de devis vérifiées et validées par les services de Keltravo.

Keltravo a également développé des sites complémentaires : deco-travaux.com qui apporte aux particuliers des conseils sur la réalisation de leurs travaux, Kelplanete.com, un site spécialisé dans les énergies renouvelables et KelBTP.com, un site dédié aux artisans et aux fabricants du BTP.

6.2.1.4.3 Emploi : Embauche.com et Kap'Stages

À travers Kap'Stages et Embauche.com, PagesJaunes Groupe est positionné sur le marché des petites annonces d'offres d'emploi et stage sur Internet.

Kap'Stages est aujourd'hui le premier site Internet dédié exclusivement à la recherche de stages, aux contrats de qualification et d'apprentissage proposés dans plus de 50 pays. Il s'adresse aussi bien aux étudiants qu'aux entreprises en quête de stagiaires. Sur le secteur des offres d'emploi en ligne, Embauche.com propose des solutions de diffusion d'annonces et de visibilité aux TPE/PME comme aux grandes entreprises ayant des besoins en recrutements sur l'ensemble des secteurs.

À la fin décembre 2011, Embauche.com et Kap'Stages comptent près de 23 000 offres en ligne.

6.2.1.5 Les services géographiques (Mappy et UrbanDive)

Mappy est aujourd'hui un des leaders des services géographiques (plans, itinéraires, représentations géographiques, recherche à proximité, navigation GPS) sur Internet fixe et mobile en Europe. Mappy a été acquise par PagesJaunes Groupe auprès de Wanadoo en avril 2004.

Mappy est éditeur du site « www.mappy.com », accessible sur Internet fixe et mobile, et des applications mobiles Mappy et Mappy GPS accessibles sur les principales plates-formes (AppStore, Android, Samsung). Mappy possède également une forte présence à travers de nombreux pays européens.

« www.mappy.com » est l'un des principaux sites Internet français avec 277,8 millions de visites sur Internet fixe et mobile en 2011 et plus de 4 millions d'applications mobiles téléchargées. Pour créer ses services Internet fixe et mobile, Mappy acquiert l'information géographique brute auprès de tiers, la restructure, l'agrège et l'enrichit, puis l'intègre dans sa propre plate-forme technique. Mappy édite des

Présentation de l'activité

services pratiques liés au déplacement tels que l'affichage de plans enrichis par des informations (trafic routier, parkings, stations « Vélib », stations-service, points d'intérêt, information locale...). Mappy propose également des services de calcul d'itinéraires en voiture, à pieds ou par les transports en commun, ou encore des services de réservations hôtelières ou de restaurants. L'audience des services Internet fixe et mobile de Mappy est commercialisée depuis 2008 par Horyzon Media, la régie Internet de PagesJaunes Groupe.

En 2010, Mappy a commencé à se positionner sur le marché de l'information et de la publicité hyperlocale.

Les revenus de Mappy sont issus de la commercialisation par la régie Horyzon Media des espaces publicitaires sur ses supports Internet fixe et mobile. Mappy perçoit également des redevances sur les transactions réalisées par ses partenaires (ex. : Booking.com) depuis le site « www.mappy.com ».

En décembre 2011, Mappy lance Mappy GPS Free, un GPS entièrement gratuit et mis à disposition des mobinautes sur les plates-formes iOS (iPhone) et Android (Google). Grâce à l'intégration des bases PagesJaunes et PagesBlanches, l'utilisateur peut trouver facilement les coordonnées d'un particulier ou d'un commerçant et s'y rendre directement.

Lancé en 2011, UrbanDive est un véritable média de nouvelle génération qui innove dans l'expérience qu'il propose aux internautes. Circulant dans une ville en vues immersives à 360°, ils y retrouvent les grandes marques et annonceurs mais également des services de proximité, des informations culturelles, pratiques, etc., et des contenus créés par d'autres internautes. Fin décembre 2011, UrbanDive couvre plus de 200 villes et dispose d'une version mobile.

6.2.1.6 La recherche de personnes (123people)

Lancée en 2008, 123people est devenu rapidement l'acteur mondial de référence sur le marché de la recherche de personnes. Avec des sites développés dans plus d'une dizaine de pays (France, Espagne, Autriche,

États-Unis, Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, etc.), 123people a su démontrer sa capacité à développer des services pertinents et des audiences élevées (620 millions de visites fixe et mobile en 2011), et a noué plus de 200 partenariats éditoriaux et d'affiliation. 123people a été acquise par PagesJaunes Groupe en mars 2010 et a été renommée Yelster Digital début 2012.

6.2.1.7 Les offres promotionnelles (couponing) et le marketing direct digital

Lancé début 2011 suite au rachat de la société par Mappy, 123deal est le leader français de l'agrégation de bons plans et d'offres d'achat groupé sur Internet. Ses revenus proviennent essentiellement de ses partenaires affiliés, via des modèles de rémunération à la performance. En plus de la France, le service est ouvert en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni et en Allemagne. 123deal compte aujourd'hui une centaine de partenaires affiliés.

PagesJaunes Groupe, via sa filiale PagesJaunes Marketing Services propose par ailleurs des activités de marketing direct digital à destination des TPE/PME comme des grands comptes, via notamment des solutions de génération de *leads* qualifiés (déploiement de campagnes *e-mailing*, sms, *search*).

PagesJaunes Marketing Services a démarré en 2009 son site marchand MarketingConnect. Plate-forme Internet à destination des TPE/PME et des entreprises à réseau, MarketingConnect a reçu le « Cube d'or » de l'innovation, récompensant la première solution Internet personnalisée pour bâtir et optimiser ses campagnes de marketing relationnel.

PagesJaunes Marketing Services a lancé en 2011 la gamme SiteConnect (offre de création de sites avec garantie de visibilité sur les moteurs de recherche) ainsi que la gamme de produits TrafficConnect (offre de liens sponsorisés à destination des TPE-PME et du *middle market*).

6.2.2 ANNUAIRES IMPRIMÉS

Au-delà de l'activité historique d'édition d'annuaires imprimés en France, PagesJaunes Groupe édite également des annuaires imprimés en Espagne via sa filiale QDQ Media et au Luxembourg via la société Editus qu'il détient à 49 % via la holding Euro Directory.

En 2011, le segment Annuaires imprimés a réalisé un chiffre d'affaires de 490,7 millions d'euros en baisse de 9,2 % par rapport à 2010. La marge brute opérationnelle du segment Annuaires imprimés en 2011 s'est élevée à 224,4 millions d'euros, en baisse de 11,3 % par rapport à 2010. Les charges ont diminué de 7,3 % en 2011 par rapport à 2010. L'optimisation de l'ensemble des charges, et plus particulièrement celles liées à la fabrication, à l'impression et à la distribution des Annuaires imprimés, a permis de préserver le taux de marge brute opérationnelle du segment Annuaires imprimés qui s'est élevé à 45,7 % en 2011.

6.2.2.1 Les annuaires imprimés de PagesJaunes

L'activité Annuaires imprimés BtoC de PagesJaunes concerne les annuaires PagesJaunes et Pages Blanches. Cette activité a produit en 2011 un chiffre d'affaires de 478,9 millions d'euros. 518 000 annonceurs ont acheté en 2011 un produit publicitaire dans l'annuaire PagesJaunes et/ou l'annuaire Pages Blanches.

En 2011, 273 éditions des annuaires imprimés PagesJaunes et de l'annuaire Pages Blanches ont été réalisées (contre 307 en 2010).

La parution de ces annuaires est échelonnée sur toute l'année. La commercialisation des espaces publicitaires des annuaires d'une année se déroule d'avril de l'année précédente à la fin du mois de juillet de l'année considérée. Le cycle d'élaboration d'un annuaire est en moyenne de six mois.

Les charges liées aux annuaires imprimés résultent principalement des coûts éditoriaux (achat de papier, impression et distribution de l'annuaire ainsi que d'achat de contenus éditoriaux) et des frais commerciaux et administratifs.

6.2.2.1.1 L'annuaire PagesJaunes

Chaque annuaire PagesJaunes répertorie un ensemble de professionnels sous l'une de ses 1 800 rubriques selon la localité d'implantation de leur activité. Pour chaque professionnel recensé, PagesJaunes fait figurer une inscription dans l'annuaire départemental où il exerce son activité et où est installée, en général, la ligne téléphonique correspondante.

En 2011, PagesJaunes a réalisé 133 éditions différentes de l'annuaire PagesJaunes ; ces éditions ont été, pour une grande part, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. L'annuaire PagesJaunes est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes. Certains de ces annuaires ont une couverture publicitaire départementale, d'autres infradépartementale. Cette technique de découpage (*scoping*) permet aux annonceurs de

Présentation de l'activité

promouvoir leur activité dans les annuaires, sur une zone géographique plus limitée et correspondant mieux à leur zone de chalandise.

En 2011, PagesJaunes lance le « Kit Santé – Kit Dépannage » pour aider les Parisiens à gérer les situations d'urgence. Cet ouvrage réunit informations et conseils pratiques incluant l'ensemble des coordonnées des professionnels de la santé et du dépannage.

6.2.2.1.2 L'Annuaire

En 2011, PagesJaunes a réalisé 140 éditions départementales de l'annuaire Pages Blanches, distribuées gratuitement au domicile des particuliers et dans les entreprises. Il est également disponible à la vente sur demande auprès de PagesJaunes.

PagesJaunes a été retenu pour être l'éditeur de l'annuaire Pages Blanches imprimé, composante du service universel, jusqu'en 2011 inclus (arrêté du 29 novembre 2009).

6.2.2.2 L'annuaire imprimé QDQ Media (Espagne)

QDQ Media propose aujourd'hui des annuaires imprimés, des services en ligne et de renseignements par téléphone, ainsi qu'une plate-forme de services disponibles sur les téléphones mobiles.

L'annuaire imprimé « QDQ, La Guia Util » (l'annuaire utile) répertorie un ensemble de professionnels classés par rubriques. Dans chaque rubrique, les professionnels sont classés par localité voire par quartier, ou par ordre alphabétique, selon l'activité et les annuaires concernés.

6.2.3 AUTRES ACTIVITÉS

6.2.3.1 Marketing Direct (PagesJaunes Marketing Services)

Constituée en 1999, Wanadoo Data a acquis la société e-Sama en février 2005. Wanadoo Data a adopté le nom PagesJaunes Marketing Services à l'occasion de l'absorption de e-Sama en mars 2006. PagesJaunes Marketing Services a acquis et développé un savoir-faire spécifique et reconnu dans le traitement et la fourniture de données marketing. PagesJaunes Marketing Services, spécialiste du traitement et de l'exploitation opérationnelle de la donnée *online* et *offline*, permet aux entreprises d'établir une relation de proximité avec leurs clients ou prospects. Elle accompagne les entreprises autour d'expertises « Data » avec des solutions multicanales réparties en trois pôles :

- identifier, par l'audit de l'ensemble des données constituant les bases clients et ou prospects. Le Data Management (audit, intégration, traitement, hébergement, enrichissement, études, *datamining*, géomarketing) est primordial pour assurer la qualité des données de l'entreprise. Les études de *datamining* et de géomarketing réalisées par PagesJaunes Marketing Services viennent enrichir la connaissance client ;
- contacter, par le ou les canaux adaptés aux cibles de l'annonceur, de la conception des dispositifs à la création des supports, jusqu'à leur diffusion, PagesJaunes Marketing Services assure l'intégralité de la prestation ;
- optimiser, la performance des campagnes après avoir analysé les résultats et mesuré le retour sur investissement, afin de capitaliser sur toutes les actions marketing.

Les cinq premiers annuaires imprimés ont été publiés en 1998 dans la province de Madrid. En 2011, QDQ Media a édité 59 annuaires.

Comme PagesJaunes en France, QDQ Media commercialise les espaces publicitaires, conçoit les annonces de ses clients annonceurs, réalise la mise en page des annuaires, et confie les activités d'impression et de distribution à des prestataires externes, en bénéficiant des accords négociés par le Groupe.

6.2.2.3 L'annuaire imprimé Editus (Luxembourg)

Editus Luxembourg propose à ses clients quatre lignes de produits et services basées sur la donnée locale : des annuaires, sur supports imprimés, sur Internet fixe et mobile, ainsi que sur tablettes numériques, des petites annonces immobilières et automobiles sur supports imprimés et sur Internet fixe et mobile, des solutions de marketing digital, ainsi que des services de marketing direct.

Editus édite les annuaires PagesJaunes, Pages Blanches, PagesPro et Pages Internet du Luxembourg sous les marques respectives Editus Pro, Editus Tel et Editus B2B. Chaque annuaire comporte une seule édition par an, et est distribué aux particuliers et aux entreprises par les bureaux de poste du Luxembourg. En complément, une tournée de distribution nationale « Editus On Tour » permet de remettre en mains propres des annuaires à la population. « L'Editus B2B » couvre également les entreprises de la Grande Région comprenant la Sarre, le Palatinat, la Lorraine et le Luxembourg belge. Tous ces annuaires se retrouvent également en ligne sur « editus.lu » avec un moteur unique, et sur mobile avec des applications disponibles sur les principales plates-formes (Appstore, Android et Blackberry).

En 2011, PagesJaunes Marketing Services a renforcé son activité e-marketing avec le lancement des gammes SiteConnect (création de sites avec garantie de visibilité sur les moteurs de recherche) et Traffic Connect (pack de référencement payants sur les moteurs de recherche).

En 2011, PagesJaunes Marketing Services compte 1 405 clients, dont les principaux appartiennent aux secteurs des télécommunications, de l'automobile, de l'énergie, de la grande distribution et de la distribution spécialisée, de la banque et assurance, et des services aux entreprises.

6.2.3.2 Services de renseignements téléphoniques (118 008) et Minitel

Dans le cadre de la libéralisation du marché des renseignements effective depuis avril 2006, PagesJaunes a ouvert un service de renseignements téléphoniques, le 118 008, en novembre 2005.

Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, depuis un téléphone fixe ou mobile, à partir de la France métropolitaine et permet d'effectuer tous types de recherche.

Par ailleurs, les clients peuvent accéder aux informations concernant les programmes de cinéma (recherche par salle, par ville, par film, avec indication des horaires), dans le cadre d'un partenariat avec Allociné. Ils peuvent également accéder à l'information Météo concernant le lieu sur lequel a été effectuée leur recherche.

PagesJaunes a également enrichi le service rendu aux utilisateurs en permettant d'effectuer des recherches multicritères : ainsi, la recherche d'hôtels selon le nombre d'étoiles, ou encore de restaurants selon leurs spécialités culinaires.

Présentation de l'activité

PagesJaunes s'appuie sur un centre d'appel extérieur à la Société basé en France afin d'être au plus près de ses clients, sur une plate-forme télécom et informatique performante ainsi que sur une base de données la plus complète possible regroupant les coordonnées des clients des opérateurs fixe et mobile souhaitant les transmettre.

Le service de renseignements téléphoniques 118 008 de PagesJaunes repose sur un modèle d'affaires mixte combinant les revenus issus des clients utilisateurs (l'accès au service est payant pour l'appelant) et les revenus d'insertions publicitaires commercialisées par la force de vente de PagesJaunes aux annonceurs.

L'offre de renseignements de PagesJaunes n'a pas connu en 2011 d'évolution produit significative. Son chiffre d'affaires a baissé en 2011

sous la double influence de la baisse tendancielle du trafic et des revenus publicitaires.

Sur le Minitel, France Télécom avait indiqué à PagesJaunes en juillet 2008 sa décision de mettre fin à la fourniture du service d'annuaire « 3611 » par Minitel le 31 mars 2009. Néanmoins, compte tenu de l'intérêt des utilisateurs pour ce service (plus d'un million de connexions par mois), France Télécom et PagesJaunes avaient décidé en février 2009 de maintenir ce service dont PagesJaunes est désormais éditeur. En 2011, malgré une baisse structurelle, l'audience de PagesJaunes 3611 se maintient néanmoins aux alentours de 300 000 connexions mensuelles.

6.2.4 LES ANNONCEURS : PAGESJAUNES EN FRANCE

La plupart des clients annonceurs de PagesJaunes sont des artisans, des professionnels indépendants (y compris les professions libérales) et des petites et moyennes entreprises. En 2011, 655 300 annonceurs ont utilisé au moins l'un des supports de PagesJaunes pour promouvoir leurs offres de produits et de services.

	2011	2010	2009
Nombre de clients	655 300	659 600	700 100
ARPA	1 536 €	1 571 €	1 543 €

Avec le renforcement du positionnement de conseiller en communication locale auprès notamment de ses annonceurs TPE/PME, PagesJaunes Groupe a réussi en 2011 à accroître la confiance accordée par ses clients.

Des annonceurs multisupports et fidèles

Les annonceurs de PagesJaunes sont majoritairement multisupports. Ainsi, en 2011, 63 % d'entre eux ont investi à la fois sur les supports imprimés (annuaire PagesJaunes ou *L'Annuaire*) et sur les supports Internet (pagesjaunes.fr).

PagesJaunes bénéficie d'un taux de fidélité de ses annonceurs élevé. Ainsi, 86,6 % des annonceurs de PagesJaunes en 2010 ont poursuivi leur relation commerciale avec la Société en 2011 (le solde de 13,4 % d'annonceurs n'ayant pas poursuivi leur relation commerciale avec la Société comprenant également les cessations d'activités et les liquidations d'entreprises). Le tableau suivant montre l'évolution du mix entre clients renouvelés et nouveaux clients au cours des trois derniers exercices :

	2011	2010	2009
Nombre de clients renouvelés	571 370	564 816	581 546
Nombre de nouveaux clients	83 971	94 762	118 531

Des services reconnus par les annonceurs

PagesJaunes offre à ses annonceurs une grande variété de supports publicitaires (annuaires imprimés, Internet fixe et mobile, service de renseignements téléphoniques), et estime que cette diversité des supports est nécessaire pour permettre aux annonceurs de toucher le plus grand nombre possible d'utilisateurs et répondre à l'évolution des usages. En outre, sur chacun des supports, PagesJaunes offre une large gamme de produits publicitaires. Chacun de ces produits fait l'objet d'une tarification indépendante.

Les professionnels souhaitant promouvoir leur activité sur l'un des supports de PagesJaunes concluent en général un contrat pour la durée d'une édition, soit douze mois, à l'exception de certains produits publicitaires spécifiques sur les supports Internet (produits d'affichage

ou *display*). Les modalités de paiement prévoient le versement d'un acompte à la signature du contrat (en général de 10 à 20 % selon le montant de la commande) et le paiement du solde au plus tard dans les deux premiers mois suivant la parution de leur produit publicitaire.

Depuis plusieurs années, PagesJaunes a mis en place des systèmes permettant de mesurer l'efficacité, pour un annonceur, de son plan de parution sur les supports de PagesJaunes. Il s'agit en particulier de l'insertion dans ses produits publicitaires d'un numéro de téléphone n'apparaissant qu'à cet endroit, lui permettant le comptage des appels ainsi générés, et, depuis 2010, de la mise à disposition des annonceurs, des données statistiques d'audience de l'ensemble de leurs produits publicitaires en ligne à travers un espace dédié, le *Business Center*.

Événements exceptionnels

Organisation commerciale

PagesJaunes a mis en place une organisation commerciale expérimentée et appréciée par ses annonceurs afin de fidéliser la clientèle et de développer le parc de nouveaux clients. La force de vente commercialise l'ensemble des annuaires imprimés et des services en ligne de PagesJaunes en métropole et dans les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion). La force de vente présente dans les départements d'outre-mer est rattachée à PagesJaunes Outre-Mer, filiale à 100 % de la Société. Au 31 décembre 2011, la société PagesJaunes comptait un effectif inscrit de 1 981 vendeurs contre 1 895 en 2010, répartis en trois grands canaux de vente : la télévente, la vente terrain et les grands comptes.

En 2011, PagesJaunes a déployé une nouvelle organisation commerciale visant à répondre de manière plus efficace à l'évolution des attentes des annonceurs par la spécialisation d'une partie des commerciaux de la télévente et du terrain, et la mise en place de passerelles *cross-canal*. Ainsi, près de 200 conseillers commerciaux sont aujourd'hui spécialisés sur l'immobilier, les hôtels/restaurants, les commerces de proximité et le B2B.

Enfin, début 2011, PagesJaunes a mis à la disposition des professionnels une boutique en ligne leur permettant d'acquérir directement les produits et services digitaux de PagesJaunes.

Parallèlement, PagesJaunes a mis en place une nouvelle Direction Grands Comptes, qui regroupe les activités gérées en direct par PagesJaunes SA et celles sous la responsabilité de Horyzon Media, qui traite avec les Agences de publicité. L'objectif est de coordonner ces différentes approches commerciales afin d'offrir les services et les offres marketing les plus complètes et efficaces possibles pour les annonceurs Grands Comptes, en s'appuyant sur l'ensemble des expertises et produits des sociétés du Groupe.

Chacun de ces canaux de vente travaille de manière coordonnée, au sein d'une zone géographique ou de marchés déterminés. La répartition des clients entre les différents canaux de vente permet d'optimiser

la relation client et le coût commercial direct, défini comme étant la rémunération de la force de vente et le coût de son encadrement.

Afin d'avoir une force de vente performante, la Société est sélective dans son recrutement, et propose à l'ensemble de ses vendeurs des programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies, grâce notamment, depuis 2010, à un site de e-learning dédié aux forces commerciales. Le programme de formation des vendeurs recrutés – essentiellement à la télévente – comporte trois semaines de formation alternée entre théorie et pratique.

Par ailleurs, les responsables commerciaux établissent régulièrement des évaluations de la performance des vendeurs qu'ils ont la mission d'animer, ainsi que des plans de progrès personnalisés. La part variable de la rémunération des commerciaux est différente selon le canal considéré ; les vendeurs terrain généralistes ont une part variable qui représente 100 % de leur rémunération. En revanche, les vendeurs terrain spécialistes combinent une part fixe et une part variable en termes de rémunération.

L'organisation commerciale de PagesJaunes offre des opportunités de carrière et de progression de rémunération attractives pour les vendeurs, qui débutent en général leur carrière à la « Télévente Prospects », et se voient offrir la possibilité pour les meilleurs d'entre eux de progresser vers la « Télévente Clients », puis vers la force de vente terrain, ce qui contribue à la motivation et à la fidélisation de la force de vente de PagesJaunes.

L'accès aux données professionnelles

PagesJaunes utilise les bases de données des abonnés de différents opérateurs de télécommunications en France, dont France Télécom, au travers de contrats de mise à disposition de données. La Société complète ces informations grâce notamment aux contacts du réseau commercial auprès du centre de relation client. Les données peuvent également être actualisées dans les outils « online » mis à leur disposition.

6.3 Événements exceptionnels

À la date du présent document, aucun événement exceptionnel n'est survenu.

6.4 Relations avec le Groupe France Télécom et les actionnaires

Jusqu'au 11 octobre 2006, la Société appartenait au Groupe France Télécom. La politique du Groupe était de manière constante de contractualiser toutes ses relations avec France Télécom et ses filiales à des conditions de marché. Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu le 11 octobre 2006 un contrat de transition dont l'objet est de déterminer le sort des contrats existant à la date de conclusion du contrat de transition entre des entités du Groupe France Télécom et des entités du Groupe. Au titre du contrat de transition, seule une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires (décrite au paragraphe 6.4.1 du document de référence) était encore en application en 2010.

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a prévu un appel à candidatures pour désigner notamment l'opérateur chargé de la composante du service universel relative au service de renseignements et aux annuaires, imprimés et électroniques. Par un arrêté du 3 mars 2005 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, France Télécom avait été désigné en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel. La désignation de France Télécom en qualité d'opérateur chargé du service universel ayant une durée de deux ans, et suite à un nouvel appel à candidature, France Télécom avait été désigné par un arrêté du 29 mars 2007 pour une

nouvelle durée de deux ans en qualité d'opérateur unique en charge de cette composante du service universel : à ce titre, France Télécom éditait un annuaire, sous forme imprimée et électronique, et mettait en œuvre un service de renseignements, conformément au cahier des charges du service universel d'annuaires et de service de renseignements tel qu'il ressort dudit arrêté.

Les appels à candidature concernant la fourniture d'un annuaire universel sous forme papier et d'un service universel de renseignement ont été publiés au Journal officiel du 14 janvier 2009. En revanche, le gouvernement n'a pas lancé d'appel à candidature pour l'annuaire électronique, en estimant après consultation que cette prestation était « largement disponible, gratuitement, avec un niveau de qualité globalement satisfaisant ». PagesJaunes a été désigné opérateur chargé de fournir l'Annuaire Universel sous forme papier par un arrêté en date du 29 novembre 2009 et opérateur chargé de fournir le service universel de renseignement par un arrêté en date du 18 novembre 2009.

Un nouvel appel à candidature pour l'annuaire universel sous forme papier a été lancé le 29 octobre 2011 par le gouvernement auquel PagesJaunes a répondu en novembre 2011. À ce jour, le gouvernement n'a pas encore désigné l'opérateur qui sera en charge de l'annuaire universel sous forme papier pour la durée prévue de deux ans.

6.4.1 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES ANNUAIRES AUX FINS D'ÉDITION D'ANNUAIRES

Cette convention a été conclue le 26 juin 2000 pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an. Cette convention a été résiliée amiablement et de façon anticipée et a été remplacée par une convention signée le 11 mars 2004, avec effet rétroactif au 12 septembre 2003. Cette convention était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 et était ensuite renouvelable deux fois par tacite reconduction par périodes d'un an. Au titre de cette convention, PagesJaunes s'est vue concéder le droit non exclusif et non transférable d'utiliser la base de données des abonnés au service de téléphonie fixe de France Télécom, laquelle est mise à jour quotidiennement dans le cadre d'une obligation de moyens, aux fins exclusives de services de renseignements et d'édition d'annuaires, quelle que soit leur forme, et moyennant un montant calculé en fonction de l'intensité d'usage de cette base (montant fixe par usage). Les montants sont payables suivant les présentes modalités : 50 % à la commande et le solde six mois après le début de l'année. Au terme de chaque année, il est procédé à une comparaison entre la déclaration d'utilisation

prévisionnelle et l'utilisation réellement constatée durant cette période. Si la comparaison fait apparaître que l'utilisation des données annuaires réellement faite par PagesJaunes est supérieure aux prévisions, France Télécom établit une facture rectificative. Dans le cas inverse, France Télécom établit un avoir qui viendra s'imputer sur la facture suivante due par la Société. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'obligation faite à tout opérateur (y compris France Télécom) de communiquer la liste de tous ses abonnés à toute personne souhaitant éditer un annuaire ou fournir un service de renseignements, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu. Une nouvelle convention avait été signée le 31 janvier 2007 à effet au 1^{er} janvier 2007, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et aux mêmes conditions.

Au titre de cette convention, PagesJaunes a versé à France Télécom 3,3 millions d'euros en 2011 (4,3 millions d'euros en 2010).

6.4.2 BAUX ET CONVENTIONS DE SOUS-LOCATION

La grande majorité des locaux du Groupe en province étaient sous-loués auprès du Groupe France Télécom en vertu de baux ou de conventions de sous-location. Depuis le 11 octobre 2006, ces contrats sont maintenus, à l'exception des locaux dans lesquels le Groupe est occupant unique (aucune autre entité du Groupe France Télécom ne

partageant ces locaux), pour lesquels le Groupe est devenu locataire en direct dès lors que les conditions financières demeuraient inchangées.

Au titre de ces contrats, PagesJaunes a comptabilisé en charge le montant de 1,9 million d'euros facturés par France Télécom en 2011 (2,3 millions d'euros en 2010).

Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.4.3 RELATIONS AVEC MÉDIANNUAIRE

À la suite de l'acquisition le 11 octobre 2006 par Médiannuaire de la participation de France Télécom dans le capital de la Société, Médiannuaire entend, en sa qualité de société holding animatrice du Groupe, définir et mettre en œuvre une politique de direction efficace de sa filiale, qui nécessite notamment la fourniture de services stratégiques, comptables, juridiques et fiscaux de PagesJaunes Groupe à des fins d'optimisation, de coordination et d'harmonisation de la gestion au sein du Groupe.

Médiannuaire possède à cet égard en son sein les équipes et les personnels justifiant du savoir-faire nécessaire pour assurer auprès de sa filiale les prestations de services requises pour la mise en œuvre de cette politique de direction. Elle pourra également recourir à des prestataires externes pour réaliser sa mission. À cet égard, un contrat de prestations de services a été conclu en date du 12 octobre 2006 par Médiannuaire avec la société Kohlberg Kravis Roberts & Co L.P. afin notamment de l'assister dans le cadre de sa mission de fourniture de services stratégiques.

La Société a souhaité bénéficier des compétences de Médiannuaire afin d'optimiser la gestion de ses activités et d'assurer son développement dans les meilleures conditions et a conclu avec elle un contrat de prestations de services en date du 28 novembre 2006 par lequel Médiannuaire s'est engagée à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie.

La rémunération annuelle de Médiannuaire pour l'assistance fournie à la Société sera égale à l'ensemble des coûts engagés et supportés par Médiannuaire dans le cadre de la réalisation de ces prestations, augmentés d'une marge de 5 %.

Ce contrat a engendré pour PagesJaunes Groupe une charge de 1,4 million d'euros au titre de l'exercice 2011 (1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2010).

6.5 Dépendance du Groupe à l'égard de certains facteurs

6.5.1 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE BREVETS ET DE LICENCES

Le Groupe est propriétaire de nombreuses marques et noms de domaines portant sur une gamme étendue de produits et de services, en France et à l'international et notamment des marques « PagesJaunes », « Les Pages Blanches », « QDQ, La Guia Util », « QuiDonc », « Mappy », « 123people ».

Ainsi, le Groupe est propriétaire de toutes les marques utilisées dans le cadre de son activité.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'enregistrement d'un grand nombre de noms de domaines, dont notamment pagesjaunes.fr, pagesblanches.fr, pagespro.com, quidonc.fr, mappy.com, 123people.com et qdq.com. Le Groupe a également enregistré ou entrepris d'enregistrer de nombreux noms de domaines pour chacun de ses sites dans les pays dans lesquels il est implanté ou pourrait s'implanter.

6.5.2 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT ET DE CONTRATS INDUSTRIELS

6.5.2.1 Achat de papier

PagesJaunes Groupe a conclu des accords-cadres avec un certain nombre de fournisseurs de papier qui figurent parmi les tout premiers groupes papetiers mondiaux. Les termes et conditions de ces accords-cadres bénéficient à l'ensemble des sociétés dans lesquelles PagesJaunes détient plus de 20 % du capital et donc notamment à PagesJaunes et à QDQ Media. Aux termes des accords-cadres, chaque société passe ses ordres d'achat directement avec les fournisseurs et est seule responsable des obligations en découlant. Les contrats de fourniture de papier prévoient des engagements d'achat de volumes fermes. Ils sont en vigueur jusqu'au 1^{er} février 2013. PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces fournisseurs.

6.5.2.2 Impression

En vue d'assurer l'impression de ses annuaires BtoC, en France et en Espagne, PagesJaunes Groupe a conclu avec quatre⁽¹⁾ imprimeurs des accords pour la période 2009 à 2013 pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Ces contrats ne prévoient aucun engagement de volume et assurent la stabilité des prix.

6.5.2.3 Distribution

PagesJaunes a conclu quatre contrats en vue de la distribution par portage de l'annuaire PagesJaunes et de l'annuaire Pages Blanches pour l'année 2012. Ces contrats ne prévoient pas d'engagement de volumes.

PagesJaunes estime n'être dépendant d'aucun de ces distributeurs.

6.5.2.4 Accès aux données annuaires

PagesJaunes a conclu une convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires entre PagesJaunes et France Télécom décrite à la section 6.4.1 « Convention de mise à disposition des données annuaires aux fins d'édition d'annuaires ».

En outre, la Société a conclu avec différents opérateurs des conventions lui permettant d'accéder à leur base de données d'abonnés. Ces conventions sont en général conclues pour une durée d'un an renouvelable tacitement par périodes d'un an.

Au titre de ces contrats, le coût global pour le Groupe relatif à l'accès aux bases de données des opérateurs s'est élevé en 2011 à 5 millions d'euros. Ce montant inclut les sommes versées à France Télécom selon le contrat de mise à disposition des données annuaires (cf. section 6.4.1).

(1) Depuis juillet 2010, il n'y a plus que trois imprimeurs à la suite de la liquidation judiciaire de Brodard Graphique.

6.6 Position concurrentielle

Dans un contexte d'évolution rapide du paysage concurrentiel sur Internet et d'extension continue de sa gamme de produits et services, PagesJaunes Groupe est confronté à une grande variété de concurrents. En tant que média, le Groupe fait ainsi face à deux grandes catégories de concurrence, et ce pour chacun de ses supports – Internet fixe, mobile et papier – et services :

- concurrence sur l'audience, sachant qu'il existe de plus en plus de sources possibles pour les consommateurs désireux d'être mis en relation avec un professionnel, un particulier, ou de trouver des informations avant d'effectuer un achat ;
- concurrence des autres supports publicitaires, en particulier des médias à vocation locale (PQR, prospectus...) ;
- concurrence des autres conseillers en communication locale auprès des TPE/PME et Grands Comptes (agences de publicité nationales et locales).

À ce jour, les principaux concurrents de la Société sont :

- les moteurs de recherche sur Internet (notamment Google, Yahoo!, Bing) ;

6.6.1 SEGMENT INTERNET

La majeure partie des activités Internet de PagesJaunes Groupe est opérée sur le marché de la publicité locale, même si pour une part marginale, elle accueille également des campagnes de publicité à caractère national. Pour trouver une information à caractère commercial, et particulièrement à caractère local, les consommateurs ont à leur disposition différentes sources d'information (cf. section 6.6.1). Ces différents médias permettent également aux annonceurs locaux de communiquer sur leur zone de chalandise.

La part des investissements publicitaires sur Internet a continué à croître en 2011, avec une légère accélération par rapport à 2010. Le marché a dépassé les 2,5 milliards d'euros de dépenses publicitaires des annonceurs sur Internet y compris revenus de type annuaires en ligne, soit une croissance de 11 % par rapport à 2010 (source : Observatoire de l'e-pub 2011 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2012). Ces tendances se répercutent également sur le marché de la publicité locale.

Enfin, le groupe PagesJaunes possède des opérations dans divers pays dont l'Espagne (QDQ Media), le Luxembourg (Editus détenant à 49 %), l'Europe et les États-Unis (via 123deal et 123people).

6.6.1.1 Les activités de référencement (search)

Traditionnellement, le cœur de métier historique de PagesJaunes sur Internet (fixe et mobile) correspond à la publicité de type annuaires en ligne. pagesjaunes.fr représente l'essentiel de cette forme de publicité en ligne. Les autres acteurs du marché, le plus souvent dérivés des services de renseignements de type 118 mettent en œuvre des stratégies visant à conquérir des parts de marché. Sur le marché B2B, le site pagespro.com vient compléter les produits du support pagesjaunes.fr.

Parallèlement, la publicité de type liens sponsorisés vendus à la performance sur les moteurs de recherche s'est développée. Google, Yahoo! et Bing en sont les principaux acteurs aujourd'hui. Ce modèle publicitaire représente en 2011 un volume d'environ 1 milliard d'euros (source : Observatoire de l'e-pub 2011 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2012).

Pour faire face à la pression concurrentielle sur le marché de la recherche sur Internet, pagesjaunes.fr s'est doté d'une nouvelle interface utilisateur, de contenus thématiques et locaux enrichis et

- les grands médias sociaux (facebook notamment) ;
- les sites d'achat groupés (Groupon, KGB Deals) ;
- certains portails thématiques et sites spécialisés sur Internet (Google Maps, viamichelin.com, voyages-sncf.com, hotels.com, kelkoo.com, etc.) ;
- les acteurs du marché des petites annonces qui peuvent être spécialistes de l'immobilier, spécialistes de l'emploi, spécialistes de l'automobile ou généralistes (SeLogger, Monster, LeBonCoin, etc.) ;
- les services de renseignements téléphoniques qui se sont également développés sur Internet (118218.fr, 118712.fr, 118000.fr) ;
- les portails Internet de la presse gratuite (Spir Communication, 20 Minutes, Métro) ;
- et aussi les éditeurs d'annuaires (notamment PubliGroupe, U Corsu...) ainsi que les annuaires de ville et les guides locaux qui se sont également développés sur Internet.

faisant appel à une technologie d'indexation performante du contenu de ses annonceurs.

Sur le mobile, PagesJaunes Groupe est favorablement positionné par rapport à la concurrence. Fort de 8,7 millions de téléchargements de son application PagesJaunes et de 174 millions de visites sur mobile tous supports confondus en 2011, PagesJaunes Groupe apparaît comme un acteur incontournable du « search » sur Internet mobile. La géolocalisation de la recherche des utilisateurs présente une opportunité naturelle pour les annonceurs. Comme sur le fixe et outre les renseignements téléphoniques de type 118, PagesJaunes Groupe est en concurrence avec les moteurs de recherche mais aussi avec des acteurs de plus petite taille, purement mobiles, positionnés sur le segment du guide urbain et/ou du réseau social (DisMoiOu, AroundMe, etc.).

PagesJaunes Groupe opère également des activités de référencement à l'international :

- en Espagne, QDQ Media est en concurrence directe avec le leader Paginas Amarillas (groupe Yell Publicidad) ainsi qu'avec l'ensemble des médias publicitaires locaux, et des agences de communication digitale. QDQ Media est positionné sur la publicité de type annuaire en ligne et sur le marché des sites et du conseil en communication numérique pour les TPE/PME ;
- au Luxembourg, Editus a un concurrent direct sur Internet (yellow.lu), et est en concurrence indirecte avec l'ensemble des médias publicitaires locaux, voire internationaux sur Internet. Comme QDQ, Editus est présent sur le marché des annuaires en ligne, du conseil en communication et des sites pour les professionnels.

6.6.1.2 La création de sites Internet

PagesJaunes Groupe est un des leaders du marché de la création, de l'hébergement et du référencement de sites Internet pour les TPE/PME. Sur ce segment de marché, le Groupe doit faire face à la concurrence d'acteurs spécialisés (Linkéo, Cortix), d'agences de publicité (Webformance), de grands groupes (Orange, Google, La Poste, etc.) mais aussi de nombreux acteurs à dimension locale et régionale.

Position concurrentielle

Par ailleurs, PagesJaunes propose désormais des offres de produits transactionnels allant de la réservation hôtelière, à la prise de rendez-vous (Clic RDV), en passant par la demande de devis en ligne (Keltravo) offrant toujours davantage de retour sur investissement (RSI) à ses annonceurs.

6.6.1.3 La vente d'espace publicitaire (*display*)

Le marché de la vente d'espace publicitaire de type bannière ou bandeau est évalué à 616 millions d'euros en 2011 (source : Observatoire de l'e-pub 2011 SRI/CapGemini Consulting – janvier 2012), en hausse par rapport à 2010. PagesJaunes commercialise des produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux) sur pagesjaunes.fr, ainsi que des produits d'affichage plutôt destinés aux grands annonceurs nationaux (Médium rectangle sur la *home page* et Corner sur les vues aériennes). Il s'agit de publicité à caractère national le plus souvent qui se concentre sur les grands sites d'audience : portails de fournisseurs d'accès Internet, sites d'information générale ou spécialisée. pagesjaunes.fr est présent sur ce marché à travers ses produits d'affichage de type bannières, totems ou vignettes qui peuvent être génériques, ou contextuels (thématiques et/ou locaux).

Par ailleurs, à travers sa filiale Horyzon Media, PagesJaunes Groupe apparaît comme l'une des régies publicitaires Internet leaders en France grâce à son réseau d'environ 70 sites Internet grand public et a pour principaux concurrents Facebook, Orange, Microsoft Advertising, Yahoo! et Hi-Media.

6.6.1.4 Les sites spécialisés

PagesJaunes Groupe propose des services de gestion de petites annonces en ligne dans le domaine de l'immobilier (*via* AnnoncesJaunes et A Vendre A Louer) et de la recherche d'emploi et stages (Embauche.com et Kap'Stages). Le marché des petites annonces est fortement concurrentiel dans la mesure où les acteurs traditionnels du support papier ont développé, à côté des acteurs Internet, leurs propres services en ligne.

6.6.1.4.1 Secteur immobilier

Sur le segment des annonces immobilières, PagesJaunes Groupe a fait l'acquisition du site AVendreALouer au printemps 2011 pour enrichir son offre auprès de ses annonceurs du secteur immobilier. Cette acquisition s'ajoute au support AnnoncesJaunes et vient renforcer la position concurrentielle de PagesJaunes Groupe sur le segment immobilier. Sur ce secteur, le Groupe doit faire face à la concurrence des acteurs spécialisés mais aussi généralistes :

- **acteurs spécialisés dans l'immobilier** : SeLoger.com, Explorimmo (AdenClassifieds), Logic-Immo (Spir Communication), Refleximmo (S3G), De Particulier à Particulier, EntreParticuliers.com... ;
- **acteurs généralistes** : leboncoin.fr (groupe Schibsted), ParuVendu, TopAnnonces (Spir Communication), S3G (groupe Sud-Ouest), éditeurs de presse quotidienne régionale et nationale), Vivastreet...

6.6.1.4.2 Secteur travaux

Avec Keltravo, PagesJaunes Groupe est l'un des principaux acteurs français du devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile. Sur cette activité, le principal concurrent est Quotatis, dont le positionnement est généraliste.

6.6.1.4.3 Secteur emploi

Si Kap'Stages est très largement leader sur la recherche de stages (audience et inventaire), Embauche.com doit faire face à la concurrence des acteurs généralistes de l'emploi (Cadreemploi, Monster, RegionsJobs) mais aussi à celle des acteurs spécialisés sur des secteurs d'activité (de nombreux acteurs de nationaux et régionaux) et des acteurs gratuits (Pôle Emploi, LeBonCoin...).

6.6.1.5 Les services géographiques (Mappy & UrbanDive)

Mappy fait face à une concurrence forte sur le marché des services géographiques en ligne, qui comprend des sociétés comme ViaMichelin, Maporama, Novasys ou Mapsolute, mais aussi plusieurs grands acteurs de l'Internet dont Google (avec Google Maps), Yahoo! ou Microsoft. Les sociétés commercialisant des PND (*Portable Navigation Devices*) et autres solutions de navigation GPS constituent également une autre forme de concurrence pour Mappy : TomTom, Garmin, Mio ou Nokia étant les principaux acteurs. À noter que pour faire face à cette pression concurrentielle, Mappy a sorti en 2011 une version gratuite de son application GPS sur mobile.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe s'est enrichi en 2011 d'un support de recherche locale en immersion 3D avec UrbanDive (service disponible sur fixe et mobile). Ce service au positionnement unique en France offre une alternative enrichie au service « StreetView » de Google Maps.

6.6.1.6 Méta-moteur de recherche (123people)

123people est l'acteur mondial de référence sur le marché de la recherche de personnes. Les réseaux sociaux, au premier rang desquels Facebook, apparaissent comme les principaux concurrents sur ce marché.

6.6.1.7 Les offres promotionnelles (*couponing*) et le marketing direct digital

Depuis 2011, PagesJaunes est positionné sur le secteur des offres promotionnelles sur Internet *via* le site 123deal, leader de l'agrégation de deals et d'achats groupés en France. Le site est également implanté en Italie, Espagne, au Royaume-Uni et en Allemagne. Le principal concurrent de PagesJaunes sur ce segment est Groupon.

Avec PagesJaunes Marketing Services, le Groupe est également positionné sur le marché du marketing direct digital : activités d'*e-mailing* et *data management* à destination des grands comptes comme des TPE/PME. Ces services sont en concurrence directe avec les agences de marketing direct et relationnel comme MilleMercis, Arvato, WDM...

6.6.2 SEGMENT ANNUIAIRES IMPRIMÉS

6.6.2.1 Les annuaires imprimés de PagesJaunes

Les annuaires imprimés de PagesJaunes rencontrent deux types de concurrence :

- la concurrence des fournisseurs d'informations qui est extrêmement diverse aujourd'hui, notamment celle qui est disponible en ligne sur Internet : ce peut être aussi bien les moteurs de recherche que les propres annuaires édités par PagesJaunes (pagesjaunes.fr), comme par d'autres annuaires ;
- la concurrence des autres supports de publicité qui ont vocation à s'adresser aux annonceurs locaux (exemple : presse quotidienne régionale, gratuits d'information, gratuits de petites annonces, affichage, radio locale, etc.).

6.6.2.2 L'annuaire imprimé de QDQ Media (Espagne)

Le marché des annuaires imprimés en Espagne est dominé par Yell Publicidad à travers les supports papier de PaginasAmarillas (acteur historique).

6.6.2.3 L'annuaire imprimé d'Editus (Luxembourg)

Editus Luxembourg est le seul éditeur d'annuaires imprimés grand public présent au Luxembourg.

6.6.3 SEGMENT AUTRES ACTIVITÉS

6.6.3.1 Marketing Direct (PagesJaunes Marketing Services)

En plus de ces activités digitales, PagesJaunes Marketing Services propose des services de télémarketing, *datamining*, traitement de la data marketing, dispositif de marketing relationnel, mailings postaux et *fulfillment*.

Voici les acteurs principaux du paysage concurrentiel :

- marché des fichiers de prospection (adresse postale, téléphone) : Mediapost Data (groupe La Poste), Acxiom, Mediaprisme, WDM, Altares, Cegedim, Coface ;

- marché du *Data Management* : WDM, Mediapost Data, Uniservices Informatique, ETO, Experian, Safig Dataway ;
- marché du marketing relationnel : Arvato Services, Come&Stay, WDM, ETO, MilleMercis, Acxiom, Mediapost Data.

6.6.3.2 Services de renseignements téléphoniques (118 008) et Minitel

PagesJaunes Groupe est également positionné sur le segment des renseignements téléphonique 118 008, Minitel et annuaire inversé QuiDonc. Les principaux concurrents sur le marché des renseignements téléphonique sont les autres 118.

6.7 Réglementation

Outre les réglementations généralement applicables aux entreprises dans les pays où le Groupe est présent, PagesJaunes Groupe est plus spécifiquement soumise à la législation relative à la société de l'information pour son activité annuaire.

PagesJaunes étant principalement présente en Europe et plus particulièrement en France, la discussion ci-dessous porte sur la législation et la réglementation européenne et française.

6.7.1 RÉGLEMENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

La loi pour la confiance dans l'économie numérique a fait l'objet durant l'année 2003 d'intenses discussions entre les institutions françaises et les prestataires de services. Ce projet est destiné à adapter le droit français aux exigences du développement de l'économie numérique et à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies. Cette loi, qui vient notamment compléter la transposition de la directive commerce électronique et qui a été adoptée le 13 mai 2004, précise le régime de responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs et traite notamment de l'organisation de la gestion des noms de domaines et de la cryptologie.

effectuée en France au travers de la loi du 1^{er} août 2000 modifiant la loi du 30 septembre 1986 par l'adjonction d'un nouveau chapitre intitulé « Dispositions relatives aux services de communication en ligne autres que de correspondance privée » (articles 43-7 à 43-10).

6.7.1.1 Régulation des contenus et responsabilité des acteurs sur Internet

La directive européenne du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique qui précise les obligations et responsabilités incombant aux acteurs sur Internet devait être transposée avant le 17 janvier 2002. Une transposition partielle de cette directive avait été

Ce texte crée pour les éditeurs de services de communication en ligne une obligation d'identification directe ou indirecte. Ainsi, l'article 43-10 prévoit l'obligation pour les personnes physiques éditant un service de communication en ligne à titre non professionnel de mentionner sur leur site Internet leurs nom et adresse ou à défaut le nom et l'adresse de l'hébergeur de leur site si ceux-ci souhaitent conserver leur anonymat. Les personnes morales et personnes physiques éditant un site Internet à titre professionnel doivent quant à elles mentionner sur leur site Internet leurs coordonnées exactes (dénomination sociale, siège social et nom du directeur ou codirecteur de la publication) ainsi que le nom et l'adresse de leur hébergeur.

Les hébergeurs doivent donc à ce titre fournir aux éditeurs les moyens techniques pour leur permettre de satisfaire aux obligations d'identification qui leur incombent (article 43-9).

Réglementation

S'agissant de la responsabilité de l'hébergeur au titre du contenu des services qu'il héberge, l'article 43-8 précise que les fournisseurs d'hébergement ne sont ni pénalement ni civilement responsables au titre du contenu des services qu'ils hébergent sauf si, ayant été saisis par une autorité judiciaire, ils n'ont pas agi promptement pour empêcher l'accès à ce contenu.

En outre, dans le cadre de leurs obligations d'identification, les hébergeurs sont tenus de conserver tous les éléments nécessaires concourant à l'identification de la personne ayant procédé à la création ou à la production de contenu des services dont ils sont prestataires afin de les communiquer sur requête aux autorités judiciaires (article 43-9).

Ce dispositif a été complété par la loi pour la confiance dans l'économie numérique (« LCEN ») du 21 juin 2004, qui précise le régime de responsabilité des prestataires techniques sur Internet et traite notamment du commerce électronique et de la cryptologie.

La LCEN dispose ainsi que les hébergeurs ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Néanmoins, l'autorité judiciaire peut ordonner une surveillance ciblée et temporaire dans des cas individuels.

La LCEN dispose par ailleurs, en son article 6 alinéa 1-2, que « les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible ».

La responsabilité des hébergeurs ainsi visée ne saurait cependant être retenue qu'à la condition que les contenus ou informations visés aient été manifestement illicites. En effet, cette disposition de la LCEN a fait l'objet d'une réserve d'interprétation formulée par le Conseil constitutionnel le 10 juin 2004 : « [...] les 2 et 3 du I de l'article 6 de la loi déferée ont pour seule portée d'écarter la responsabilité civile et pénale des hébergeurs dans les deux hypothèses qu'ils envisagent ; que ces dispositions ne sauraient avoir pour effet d'engager la responsabilité d'un hébergeur qui n'a pas retiré une information dénoncée comme illicite par un tiers si celle-ci ne présente pas manifestement un tel caractère ou si son retrait n'a pas été ordonné par un juge [...] ».

La LCEN instaure par ailleurs un renforcement de la protection des consommateurs, notamment par les dispositions relatives à l'obligation d'identification précise des vendeurs et des principes permettant de garantir la validité des contrats en ligne.

La loi « Création et Internet » (dite Hadopi) du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de création sur Internet a créé le statut d'éditeur de presse en ligne aux sociétés publiant du contenu unique et de qualité en leur faisant bénéficier du régime fiscal des entreprises de presse. Les conditions d'obtention de ce statut ont été précisées dans un décret d'application du 29 octobre 2009.

Les sociétés concernées pourront bénéficier du régime fiscal avantageux des entreprises de presse telles que l'exonération totale de la cotisation foncière des entreprises et un taux de TVA réduit de 2,1 % mais également d'un fonds d'aide spécifique de 20 millions d'euros.

Les critères déterminants permettant à un site Internet de bénéficier de ce statut sont les suivants : une « mission d'information professionnelle », la « production journalistique de contenus originaux et renouvelés », qui ne sont « ni outils de promotion ou accessoires propres à une activité industrielle ou commerciale », et, enfin, l'emploi « d'au moins

un journaliste professionnel » (au sens de l'article L. 7111-3 du Code du travail).

La loi Hadopi a également allégé la responsabilité et le régime de responsabilité éditoriale du directeur de publication, afin de prendre en compte le caractère contributif et interactif de certaines publications, en introduisant une distinction claire, suivant le mode de publication. L'article 27-II de la loi Hadopi a ainsi introduit la disposition suivante : « Lorsque l'infraction résulte du contenu d'un message adressé par un internaute à un service de communication au public en ligne et mis par ce service à la disposition du public dans un espace de contributions personnelles identifié comme tel, le directeur ou le codirecteur de la publication ne peut pas voir sa responsabilité pénale engagée comme auteur principal s'il est établi qu'il n'avait pas effectivement connaissance du message avant sa mise en ligne ou si, dès le moment où il en a eu connaissance, il a agi promptement pour retirer le message. »

6.7.1.2 Protection des données à caractère personnel

La directive européenne cadre 95/46/CE du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, définit le cadre juridique nécessaire à la bonne protection des droits et libertés des individus. Cette directive-cadre a été complétée par une directive sectorielle européenne 2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, en remplacement de la directive 97/66/CE du 15 décembre 1997.

Les objectifs de cette directive sont notamment :

- d'harmoniser le droit européen des données personnelles ;
- de faciliter leur circulation (sous réserve que le pays vers lequel les données à caractère personnel sont transférées offre un niveau de protection adéquat) ;
- et de protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés complète la transposition de la directive 95/46/CE. Cette loi renforce les droits des personnes sur leurs données, contribue à la simplification des formalités déclaratives en matière de traitements de données à risques et accorde à la CNIL des pouvoirs d'intervention plus importants.

La loi Informatique et Libertés renforce les droits des personnes sur leurs données, obligeant désormais les responsables de traitements de données à délivrer une information plus détaillée sur les conditions d'utilisation des données. Le droit d'opposition en matière de prospection commerciale est désormais consacré dans la loi et les conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification des données sont précisées dans le décret du 25 mars 2007. Notamment, la réponse à une demande d'accès ou de rectification doit être donnée dans les deux mois sinon elle vaut refus ; tout refus d'accès ou de rectification des données doit être motivé. S'agissant de la simplification des formalités, la déclaration devient le régime de droit commun, le contrôle préalable de la CNIL étant limité aux seuls traitements présentant des risques particuliers d'atteinte aux droits et libertés des personnes. Enfin, les pouvoirs d'intervention de la CNIL sont accrus et des précisions sont apportées quant aux modalités des contrôles sur place, la CNIL disposant désormais d'un éventail d'intervention plus large (injonction de cesser le traitement ou demande d'interruption temporaire, verrouillage de l'information, retrait de l'autorisation, etc.). La CNIL peut désormais prononcer des sanctions pécuniaires, jusqu'à 150 000 euros pour le premier manquement constaté et 300 000 euros ou 5 % du chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice s'il s'agit d'une entreprise. Enfin,

Réglementation

les avertissements prononcés par la CNIL peuvent être rendus publics, l'insertion des sanctions prononcées pouvant être ordonnées dans les publications, journaux et supports qu'elle désigne, et les frais devant être supportés par les personnes sanctionnées.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à enregistrer et traiter des données statistiques, concernant notamment la fréquentation de ses sites. Des moyens techniques permettant d'identifier, sur une base statistique globale, les centres d'intérêt des internautes et leurs comportements en ligne sont également développés afin d'optimiser les services rendus et d'accroître les revenus générés. Dans le même esprit et afin de pouvoir offrir des services personnalisés, le Groupe est amené à collecter et à traiter des données personnelles et à les commercialiser auprès de tiers. Le Groupe pourra également être amené à collecter et à traiter des données dans le cadre de la mise en place de projets relatifs au ciblage publicitaire.

La nouvelle directive sectorielle européenne relative au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, dont le délai de transposition dans les États membres est fixé au 31 octobre 2003, étend son champ d'application aux communications électroniques et apporte quelques modifications au dispositif actuel. Les dispositions nouvelles sont les suivantes :

- les données relatives au trafic couvrent désormais de manière technologiquement neutre la totalité des données relatives au trafic et incluent ainsi les données liées à la transmission des communications par Internet ;
- les « cookies » sont permis si une information claire et complète est donnée à l'abonné ou à l'utilisateur, notamment sur les finalités du traitement, avant leurs dépôts et s'il a donné son consentement éclairé sur ces cookies. Toutefois ne sont pas visés par cette disposition les cookies permettant exclusivement d'effectuer ou de faciliter la transmission d'une communication, ou celles strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'utilisateur (article 5.3 de la directive). Ces dispositions ont été transposées d'une part dans la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (article 32 de la version consolidée de la loi Informatique et Libertés) et d'autre part par l'ordonnance du 24 août 2010 dite « paquet télécom » ;
- les données de localisation autres que celles relatives au trafic ne peuvent être traitées qu'après avoir été rendues anonymes, ou moyennant le consentement des abonnés ou utilisateurs, dûment informés au préalable, en vue de la fourniture d'un service à valeur ajoutée. Ceux-ci ont la possibilité de retirer à tout moment leur consentement et doivent garder la possibilité d'interdire temporairement, par un moyen simple et gratuit, le traitement de ces données pour chaque connexion au réseau ou pour chaque transmission de communication. Ces dispositions ont été transposées dans la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (article L. 34-1-IV du Code des postes et communications électroniques) ;
- s'agissant des annuaires, les abonnés ont la possibilité de décider si leurs données, et le cas échéant lesquelles de ces données, doivent

figurer dans un annuaire public. Leur non-inscription y est gratuite, de même que toute correction ou suppression. Les États membres peuvent exiger le consentement des abonnés pour tout annuaire public à finalité autre que la simple recherche des coordonnées d'une personne sur la base de son nom. Ces dispositions ont été adoptées dans le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003 relatif aux annuaires universels et aux services universels de renseignements et modifiant le Code des postes et télécommunications ; s'agissant des communications non sollicitées (ou spamming), la prospection directe par courrier électronique est interdite sauf si elle vise des abonnés ayant donné leur consentement préalable. Toutefois, lorsqu'une personne a obtenu directement les coordonnées électroniques de la part de ses clients, elle peut les exploiter à des fins de prospection directe pour des produits ou services analogues qu'elle-même fournit, à condition que ses clients puissent s'y opposer, lors de la collecte de leurs coordonnées et lors de chaque message. Ces dispositions ont été transposées en droit français par la loi pour la confiance dans l'économie numérique et par la loi relative aux communications électroniques, qui place la prospection commerciale par voie électronique sous le régime de l'*opt-in*, imposant ainsi le consentement préalable des personnes démarchées (nouvel article L. 34-1-III du Code des postes et communications électroniques).

La directive européenne 95/46/CE sur les données personnelles est en cours de modification. La modification de la Directive sera adoptée par voie réglementaire. Le texte devra être approuvé par les États membres et le parlement européen. Le règlement devrait entrer en vigueur deux ans après son adoption. La Commission propose d'adopter un ensemble unique de règles valables dans toute l'Union européenne. Les propositions visent à obliger les entreprises à obtenir le consentement explicite de la personne concernée avant de réutiliser ses données personnelles. En outre, les utilisateurs devront pouvoir plus facilement consulter leurs propres données et les transférer à un autre prestataire de services (portabilité).

Outre le droit d'accès et de rectification existants, le « droit à l'oubli » sera renforcé, toute personne pourra demander la suppression de ses données personnelles si une entreprise ou une autre organisation n'a pas de raison légitime de les conserver.

Pour renforcer la responsabilité et la transparence, les entreprises seront tenues de notifier à leurs clients tout vol ou toute publication accidentelle de données à caractère personnel dans un délai très bref.

Lorsque des données à caractère personnel sont traitées hors d'Europe, les utilisateurs pourront s'adresser à l'autorité chargée de la protection des données dans leur pays, même quand leurs données sont traitées par une entreprise établie en dehors de l'Union européenne.

Les entreprises pourraient notamment s'adresser à un seul interlocuteur, l'autorité de protection des données du pays dans lequel elles ont leur établissement principal.

Les nouvelles règles donneraient aux autorités nationales de protection des données les compétences pour faire appliquer plus rigoureusement la législation de l'Union européenne. Les sanctions financières seront renforcées puisque les propositions prévoient des amendes pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ou 2 % du chiffre d'affaires.

Réglementation

6.7.2 LES ANNUAIRES

L'ordonnance n° 2001-670 du 25 juillet 2001 portant adaptation au droit communautaire du Code de la propriété intellectuelle et du Code des postes et télécommunications a ainsi transposé en droit français plusieurs directives européennes, dont celle relative à la protection des données personnelles dans le domaine des télécommunications et la directive du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale (98/10/CE). La transposition de cette directive devrait permettre une libéralisation effective du marché des annuaires et faciliter la réalisation de *l'Annuaire Universel*. Cette directive impose à tous les opérateurs de télécommunications de fournir, sous certaines conditions, leurs listes d'abonnés à tout éditeur d'annuaire qui leur en fait la demande.

Le décret n° 2003-752 du 1^{er} août 2003, tel que modifié par les décrets du 27 mai 2005 n° 2005-605 et n° 2005-606, relatifs aux annuaires universels et aux services universels de renseignements, et modifiant le Code des postes et télécommunications, prévoit ainsi que les opérateurs communiquent les listes d'abonnés et d'utilisateurs à toute personne désirant éditer un annuaire universel, soit sous la forme d'un fichier, soit par accès à une base de données que les opérateurs sont tenus de mettre à jour.

Cette obligation s'applique à toute entité titulaire de numéros, sur le réseau fixe comme sur le réseau mobile.

Il sera dès lors possible d'éditer un annuaire universel, c'est-à-dire comprenant la totalité des abonnés aux services de télécommunications. Le Groupe, éditeur d'annuaires imprimés et en ligne, considère avec intérêt cette évolution réglementaire qui lui permettra d'acquérir des licences sur les données-annuaires auprès de tous les opérateurs de télécommunication et d'enrichir encore ses contenus.

L'article L. 34 du Code des postes et communications électroniques précise que la publication des listes d'abonnés ou d'utilisateurs des réseaux ou services de communications électroniques est libre, sous réserve de la protection du droit des personnes, et que les opérateurs sont tenus de communiquer, dans des conditions non discriminatoires et à un tarif reflétant les coûts du service rendu, la liste de tous les abonnés ou utilisateurs auxquels ils ont affecté un ou plusieurs numéros du plan de numérotation téléphonique. Cet article rappelle également les droits garantis pour toute personne en matière de publication de ses données personnelles dans les annuaires et de consultation des services de renseignements. Il précise enfin que le consentement préalable des abonnés à un opérateur de téléphonie mobile est requis pour toute inscription dans les listes d'abonnés ou d'utilisateurs.

6.7.3 RÉGLEMENTATION SUR LES BASES DE DONNÉES

Le 11 mars 1996 a été adoptée la directive européenne 96/9/CE concernant la protection juridique des bases de données.

La principale innovation introduite par cette directive est la création, au-delà du droit d'auteur, d'un droit « *sui generis* » destiné à assurer la protection d'un investissement dans l'obtention, la vérification ou la présentation du contenu d'une base de données pour la durée limitée du droit, en précisant que cet investissement peut consister dans la mise en œuvre de moyens financiers et/ou d'emploi du temps, d'effort et d'énergie.

Cette directive a été transposée en droit français par une loi du 1^{er} juillet 1998, prévoyant un droit « *sui generis* » qui protège les producteurs de bases de données, indépendamment des protections offertes par le droit d'auteur (articles L. 112-3 et L. 122-5 du Code de la propriété intellectuelle, ainsi que l'ensemble du titre IV du livre III du Code de la propriété intellectuelle, à savoir les articles L. 341-1 à L. 343-4 dudit Code).

Le bénéfice de la protection est accordé au contenu de la base « lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel ». Cette protection est indépendante et sans préjudice de la protection offerte sur le contenu de la base de données par le droit d'auteur puisque l'article L. 341-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur d'une base de données, entendu comme la personne qui prend l'initiative et le risque des investissements correspondants, bénéficie d'une protection du contenu de la base lorsque la constitution, la vérification ou la présentation de celui-ci atteste d'un investissement financier, matériel ou humain substantiel. Cette protection est indépendante et s'exerce sans préjudice de celle résultant du droit d'auteur ou d'un autre droit sur la base de données ou d'un de ses éléments constitutifs.

En vertu de la loi, le producteur de la base de données a le droit d'interdire toutes extractions substantielles du contenu de sa base de données ainsi que toutes réutilisations. Ainsi l'article L. 342-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que le producteur de bases de données a le droit d'interdire :

- l'extraction, par transfert permanent ou temporaire, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- la réutilisation, par la mise à la disposition du public, de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme.

La protection est offerte même lorsque la base de données est mise à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'une extraction d'une partie substantielle de la base. Cette protection est offerte alors même que la personne qui procède aux extractions accède licitement à la base. Ainsi l'article L. 342-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Le producteur peut également interdire l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de la base de données. ». En revanche, l'article L. 342-3 du Code de la propriété intellectuelle dispose que : « Lorsqu'une base de données est mise à la disposition du public par le titulaire des droits, celui-ci ne peut interdire (...) l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle, appréciée de façon qualitative ou quantitative, du contenu de la base par la personne qui y a licitement accès (...). ».

6.7.4 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉE

Le dispositif juridique français sur la signature électronique sécurisée est constitué de cinq textes successifs : une loi du 13 mars 2000, deux décrets des 30 mars 2001 et 18 avril 2002, un arrêté du 31 mai 2002 et un décret du 2 mai 2007.

La loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique va au-delà de la seule reconnaissance juridique de la signature électronique et consacre la valeur juridique de l'écrit électronique, celles-ci étant étroitement liées. Elle crée deux types de signature électronique ayant des effets juridiques différents : la signature simple et la signature sécurisée.

6.7.5 NOMS DE DOMAINE

Le Groupe a déposé un grand nombre de noms de domaine, en France comme à l'international (voir la section 6.5.1 « Dépendance à l'égard de brevets et de licences »).

Les noms de domaine sont des termes attribués aux adresses numériques des serveurs connectés au réseau Internet (adresses Internet) afin de permettre une meilleure identification des sites Internet et de faciliter leur mémorisation. En conséquence, les noms de domaine représentent des atouts marketing majeurs pour les sociétés ayant des activités sur Internet.

Les noms de domaine sont formés de deux éléments distincts : un nom de domaine de premier niveau (*top level domain name*, ou « TLD ») et un nom de domaine de second niveau. Les noms de domaine de premier niveau peuvent être soit génériques (*generic top level domain names*, ou « gTLDs »), tels que « .com » pour les sociétés commerciales, « .net » pour les sociétés fournissant des services liés à Internet, « .org » pour les organismes d'intérêt public ou « .edu » pour les établissements d'enseignement, soit correspondre à une zone géographique déterminée (*country code top level domain names*, ou « ccTLDs ») tels que « .fr » pour la France, « .de » pour l'Allemagne ou « .es » pour l'Espagne. Les noms de domaines de second niveau correspondent quant à eux à des noms choisis par chaque personne ou société afin d'identifier leurs sites Internet.

L'enregistrement de noms de domaine dans les domaines « .com », « .net » et « .org » est assuré par un certain nombre de sociétés accréditées par l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (« ICANN »), une organisation internationale à but non lucratif. Les registres tels que Verisign pour le « .com » et le « .net » sont responsables de la gestion des extensions. Seuls les bureaux d'enregistrement sont accrédités par l'ICANN pour déposer les noms de domaine.

L'enregistrement de noms de domaine géographiques est supervisé par une autorité nationale désignée dans chaque État, qui tient un registre central et approuve des sociétés privées en qualité de bureaux d'enregistrement accrédités. Nordnet, filiale du Groupe France Télécom, est un « bureau d'enregistrement » accrédité par l'ICANN pour l'enregistrement des noms de domaines en « .com », « .net », « .org », « .biz » et « .info ».

En règle générale, les noms de domaine sont attribués sur la base de la règle du « premier arrivé, premier servi » et la plupart des bureaux d'enregistrement, que ce soit pour les noms de domaine génériques ou géographiques, considèrent que le déposant assume seul la responsabilité de s'assurer qu'aucun droit antérieur ne sera violé par l'usage du nom de domaine qu'il enregistre.

Dans la mesure où chaque autorité nationale peut, dans une certaine mesure, définir sa propre politique d'attribution des noms de domaine, les exigences d'enregistrement au titre des noms de domaines géographiques peuvent différer des exigences qui s'appliquent aux

Cette dernière bénéficie de plein droit de la même force probante que la signature manuscrite puisqu'elle est présumée fiable jusqu'à preuve contraire.

Pour les signatures électroniques qui ne remplissent pas les conditions fixées par ce décret, dites simples, la preuve de la fiabilité technique du procédé utilisé devra être démontrée, par exemple grâce à une expertise judiciaire, même si leur recevabilité en tant que preuve ne pourra être refusée. Il restera possible également de prévoir leur reconnaissance juridique par des conventions de preuve dont le caractère licite apparaît désormais clairement dans l'article 1316-2 du Code civil.

noms de domaines génériques et peuvent également varier d'un pays à un autre. Notamment, les bureaux d'enregistrement peuvent être plus ou moins stricts lorsqu'ils vérifient, le cas échéant, que l'enregistrement d'un nom de domaine ne portera pas atteinte à des droits antérieurs détenus par des tiers, qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle ou autres.

En France, l'Association française pour le nommage Internet en coopération (l'« AFNIC ») est actuellement chargée de l'enregistrement des noms de domaine pour le suffixe « .fr ». Un certain nombre de prestataires de services Internet ont été accrédités par l'AFNIC, conformément aux recommandations émises par l'ICANN, afin de traiter les demandes d'enregistrement de noms de domaine.

Bien que les tribunaux français aient désormais admis que l'utilisation d'un terme sur un site Internet ou en tant que nom de domaine puisse contrevenir à des droits antérieurs (comme une marque), l'issue d'un litige dans ce domaine n'est pas toujours certaine. Cela est notamment dû au fait que l'étendue des droits de marque peut être limitée, territorialement ou en raison des classes de produits et services couverts par l'enregistrement, tandis que l'utilisation d'un terme sur Internet par un tiers peut causer un risque de confusion ou permettre des actes de concurrence déloyale bien au-delà de ces limites.

Le décret du 6 février 2007 relatif à l'attribution et à la gestion des noms de domaine de l'Internet et modifiant le Code des postes et des communications électroniques, précise le processus administratif de désignation des organismes chargés de la gestion des extensions Internet françaises et fixe des orientations de principe pour les règles de gestion de celles-ci. Il renforce le principe de protection des noms des institutions nationales (Sénat, Élysée, Matignon, etc.), des services publics nationaux, des collectivités territoriales (noms de communes), des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des élus dans le cadre de leurs mandats.

Le décret ouvre de nouvelles possibilités pour un organisme formellement désigné de bloquer, supprimer ou transférer des noms de domaine sans intervention de l'autorité judiciaire, en fonction de sa propre perception du trouble. Ledit organisme et les bureaux d'enregistrement pourraient alors voir leur responsabilité engagée devant les juridictions compétentes.

Une décision du Conseil constitutionnel en date du 6 octobre 2010 a déclaré l'article L. 45 du Code des postes et des communications électroniques inconstitutionnel avec effet différé au 1^{er} juillet 2011.

L'article 19 de la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011 prévoit que l'attribution et la gestion des noms de domaine sont désormais fixées par la loi. Les dispositions de la nouvelle loi viennent ainsi modifier l'article L. 45 du Code des postes et des communications électroniques, voire le compléter par les dispositions déjà prévues par le décret n° 2007-

Fournisseurs

162 du 6 février 2007. Les nouveaux articles sont entrés en vigueur le 30 juin 2011, mais les modalités d'application feront l'objet d'un décret.

Cette nouvelle loi ne devrait pas avoir d'impact substantiel sur l'activité du Groupe, dans la mesure où elle vient essentiellement consolider des principes déjà en place. Elle prévoit notamment que :

- le Ministre chargé des communications électroniques devra désigner l'office d'enregistrement centralisé ;
- un nom de domaine « identique ou apparenté » à celui de la République Française ou des collectivités territoriales pourra être enregistré « si le demandeur justifie d'un intérêt légitime et agit de bonne foi » ;
- un nom de domaine en .fr pourra être enregistré par toutes les personnes physiques résidant sur le territoire de l'Union européenne ainsi que toutes les personnes morales ayant leur siège social ou leur établissement principal sur l'un des États membres de l'Union

européenne (cette disposition ne sera en vigueur qu'à compter du 31 décembre 2011) ;

- les offices d'enregistrement publieront de manière quotidienne les noms de domaine qu'ils ont enregistrés. La base de données composée des données nécessaires à l'identification des personnes physiques ou morales titulaires de noms de domaine sera la propriété de l'État, et les offices d'enregistrement ne disposeront à l'égard de cette base de données que d'un droit d'usage ;
- une nouvelle procédure de gestion des litiges sera prévue. Dans cette attente l'OMPI et l'AFNIC ont préféré suspendre leurs procédures de gestion de litiges (PARL pour l'OMPI et PREDEC pour l'AFNIC) à compter, respectivement, du 15 avril 2011 et du 15 mai 2011. Dans l'attente de cette nouvelle procédure, les litiges pourront être soumis aux tribunaux ou au Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP).

6.8 Fournisseurs

Voir section 6.5.2 « Dépendance à l'égard de contrats d'approvisionnement et de contrats industriels ».

6.9 Assurances et couverture de risques

À la suite de sa sortie du Groupe France Télécom, PagesJaunes Groupe a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2007, un programme d'assurances et de gestion des risques en vue de couvrir les principaux risques en matière de dommages aux biens, de responsabilité civile et d'assurance de personnes.

La politique d'assurance a pour mission de proposer et d'optimiser continuellement la politique de gestion des risques transférables aux marchés de l'assurance.

Des échanges d'informations entre la Direction Juridique, le risque manager, le responsable du contrôle interne et l'audit interne ont été systématisés de manière à ce que chacun puisse avoir une vision consolidée et aussi exhaustive que possible des risques du Groupe fondée notamment sur la cartographie des risques.

À partir de cette vision partagée, le Groupe est en mesure de rechercher une couverture adaptée des risques assurables.

Ces assurances ont été souscrites auprès de grandes compagnies internationales, et font l'objet de renégociations régulières, en étroite collaboration avec un grand courtier par mise en concurrence des assureurs, afin de maintenir un même rapport qualité des couvertures/coût optionnel que celui dont bénéficiait PagesJaunes Groupe au sein du Groupe France Télécom.

La couverture des dommages aux biens est assurée par une police d'assurances Groupe pour « dommages aux biens et pertes d'exploitation incluant les dommages aux biens en cours de transport » qui couvre tous les dommages directs aux biens et pertes d'exploitation sauf ceux qui sont spécifiquement exclus.

Le montant maximum de la garantie souscrite par an et par sinistre en 2011 est de 49 900 000 euros, pour dommage et 20 000 000 euros pour pertes d'exploitation, ce qui est suffisant, s'il devait y avoir interruption de l'activité, lors d'un sinistre majeur, conjointement avec la mise en œuvre d'un plan de continuité de l'activité.

Lors de chaque nouvelle souscription, les immeubles font l'objet de visites sur sites réalisés en partenariat avec les assureurs, les services d'ingénierie, le responsable de prévention, permettant aux assureurs de mieux apprécier le risque et ainsi de négocier des couvertures d'assurance les meilleures.

Afin d'optimiser le montant de la prime, cette assurance a été conclue pour une durée de deux ans, révisable en cas de forte sinistralité. Cette police est en adéquation avec les offres actuelles du marché de l'assurance en ce qui concerne les plafonds et les franchises souscrites.

La couverture des risques de responsabilité civile est assurée par une police couvrant la responsabilité civile liée à l'exploitation et aux activités professionnelles en général tant vis-à-vis des clients que des tiers. Il s'agit d'une police « tous risques sauf » ce qui signifie que tous les dommages corporels, matériels et immatériels non exclus sont automatiquement couverts, y compris les dommages résultant d'un virus informatique.

Les franchises de cette police ont été définies en fonction des risques encourus, mais aussi du périmètre des filiales, ce qui permet sans augmenter la prime de couvrir la totalité des risques.

En ce qui concerne les couvertures d'assurance de responsabilité civile, la prime provisionnelle acquittée par la Société pour l'exercice 2011 s'est élevée à environ 67 000 euros TTC (65 500 euros TTC en 2010).

Concernant la police Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation, le montant de la prime à la charge de la Société s'est élevé au titre de l'année 2011 à environ 214 000 euros TTC (208 000 euros TTC en 2010).

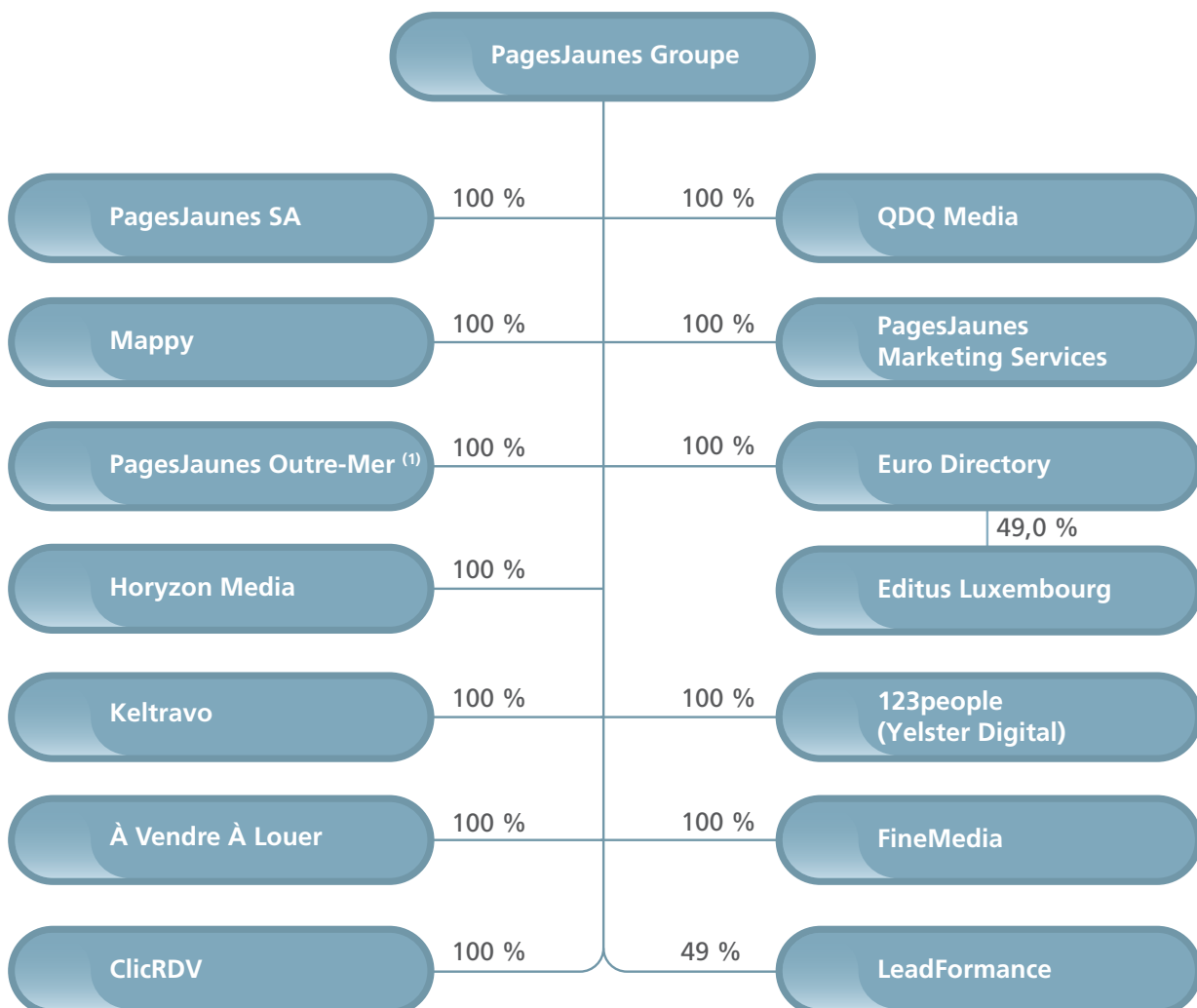
En ce qui concerne les risques automobiles, la Société, au titre de l'année 2011, a acquitté un montant d'environ 223 000 euros TTC (195 500 euros TTC en 2010).

7.1 Description du Groupe

La description du Groupe figure au chapitre 6.1.1 du présent document de référence (« Présentation générale de l'activité »).

7.2 Liste des filiales

Un organigramme du Groupe au 31 décembre 2011 figure ci-dessous :



(1) Non consolidé en 2011.

8.1 Immobilisations corporelles importantes

Les baux et conventions de sous-location sont détaillés à la section 6.4.

8.2 Questions environnementales

PagesJaunes Groupe s'est lancé en 2011 dans la mise en œuvre d'une politique Responsabilité sociale et environnementale (RSE) volontaire.

En tant que leader dans la publicité et l'information locale, notre Groupe souhaite prendre sa responsabilité, son rôle et son utilité envers la société, nos employés et nos différentes parties prenantes.

Notre démarche se structure autour de **trois engagements majeurs** :

- **rendre accessible à tous une information** locale, utile au quotidien, de façon fiable et maîtrisée ;
- **développer la gestion éco-responsable** de nos activités et exercer notre responsabilité sociale ;
- **aider les TPE/PME à se développer sur le numérique** et participer au développement de l'économie locale.

Ces engagements font partie aujourd'hui de la stratégie du Groupe et représentent également des leviers de croissance pour l'entreprise.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, nourrissant et intégrant notre souhait de progrès et de valeur partenariale dans les domaines traités.

Des actes portés par les collaborateurs de PagesJaunes Groupe pour répondre aux attentes légitimes de nos publics.

Réduire, Bâtir, Faciliter, Rapprocher. Au quotidien, pour vous et avec vous.

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Depuis plusieurs années, PagesJaunes Groupe s'attache à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

En 2011, un diagnostic environnemental (entreprise et produit) a été réalisé pour PagesJaunes. Une baisse de 23 % des émissions de CO₂ a été constatée depuis 2009.

Ces résultats portent sur nos efforts pour diminuer l'empreinte écologique de l'annuaire imprimé et de nos services *online*.

En tant qu'éditeur d'annuaires imprimés, la société PagesJaunes a mis en place des processus qui respectent la norme AFAQ ISO 14001 pour laquelle elle a obtenu une certification en octobre 2010 englobant la conception, la production et la diffusion des annuaires imprimés.

Concernant les impacts liés à l'édition, la fabrication et la diffusion d'annuaires imprimés, on peut souligner les points suivants :

- pour les activités qui ne sont pas effectuées directement par les sociétés du Groupe et qui font l'objet de sous-traitance, comme la fabrication du papier annuaires, l'impression ou la distribution par portage des annuaires imprimés, le Groupe ne possède qu'une marge de manœuvre limitée en matière de maîtrise des impacts environnementaux. Le Groupe est néanmoins attentif aux respects des critères environnementaux dans le choix de ses sous-traitants ;
- concernant ces activités, les risques environnementaux sont principalement liés à la consommation de ressources (papier et encre notamment) et à la mise en circulation d'une grande quantité d'annuaires ;
- d'autre part, il existe des risques liés aux activités dites « de bureau », auxquels sont soumises les sociétés comparables.

Aux fins de limiter cet impact, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures visant, d'une part, à réduire la quantité de papier nécessaire à son activité, et d'autre part, à favoriser le recyclage du papier utilisé.

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs. Par ailleurs, le site recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr permet à chacun de signaler s'il souhaite recevoir ou ne plus recevoir les annuaires imprimés ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires, sont recherchées à chaque édition, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition des annuaires imprimés de PagesJaunes s'est élevé à 47 940 tonnes en 2011 contre 51 330 tonnes pour l'année 2010 (66 770 tonnes pour l'année 2009 et 71 720 tonnes pour l'année 2008). L'évolution à la baisse de la consommation en 2011 s'explique par :

- la généralisation du nouveau format compact permettant d'augmenter la surface imprimée de la page, et par là même de réduire le nombre de pages ;

Questions environnementales

- le découpage en plusieurs éditions infradépartementales de certains annuaires PagesBlanches ;
- la diminution de pagination du fait du recul du chiffre d'affaires publicitaire.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommée chaque année, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : notamment, il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et de leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, la Société a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. La société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 – et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 – par les émetteurs d'imprimés qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environnementale en répondant collégialement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio

agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention. PagesJaunes Groupe s'inscrit ainsi dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes Groupe diffusés (les annuaires PagesBlanches n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de leur statut de composante du service universel des postes et des communications électroniques).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la compétence et la responsabilité en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Le montant de la contribution financière dont la Société est redevable au titre de l'année 2011 est estimé à 717 000 euros (versus 781 000 euros HT en 2010 et 995 000 euros HT en 2009).

Toujours dans l'optique de favoriser le recyclage des annuaires périmés, PagesJaunes a diminué l'encrage des fonds de pages des annuaires PagesJaunes, ce qui a permis de réduire la consommation d'encre de façon significative. Des travaux sur la recyclabilité des annuaires ont été conduits d'une part avec le CTP de Grenoble et d'autre part avec le Fogra, en Allemagne, afin de faire évoluer les recommandations concernant le pourcentage de papier annuaire pouvant être pris en compte par les recycleurs en entrée d'usine.

BÂTIR DE NOUVELLES FAÇONS DE TRAVAILLER ENSEMBLE

PagesJaunes Groupe s'efforce de promouvoir de nouvelles formes d'interactions avec ses collaborateurs, partenaires et les citoyens dans une perspective de développement durable.

Notre responsabilité sociale envers **nos collaborateurs** se traduit par des engagements concrets autour de l'emploi, de la diversité et du bien-être.

En 2011, le Groupe a engagé de nombreux plans d'actions et des négociations avec les partenaires sociaux afin de développer des initiatives en faveur de l'égalité hommes/femmes, de l'emploi des seniors et de l'intégration des personnes handicapées.

Conclu pour la période 2010-2012, le plan d'action « seniors » est assorti d'indicateurs clés des engagements comme le maintien dans l'emploi d'au moins 85 % des salariés de 55 ans et plus. En 2010, PagesJaunes a également signé avec l'Agefiph une convention sur l'emploi de salariés en situation de handicap afin de développer l'accompagnement, le maintien dans l'emploi et le recrutement de ces personnes.

Pour PagesJaunes, la formation est clairement un vecteur de progrès individuel et collectif. Aussi, le Groupe met-il fortement l'accent sur la formation de ses collaborateurs et lui a consacré 4,8 % de la masse salariale pour PagesJaunes SA en 2010. Les conseillers en communication, en particulier, bénéficient de programmes de formation continue aux offres et aux nouvelles technologies, grâce notamment à un site d'e-learning dédié aux populations commerciales depuis 2010.

PagesJaunes souhaite également s'affirmer dans la protection de la santé et l'amélioration du bien-être au travail des salariés. De nombreux plans d'actions sont en cours de développement.

Une politique de gestion des risques incluant leur cartographie existe déjà dans le Groupe et est suivie par le Comité d'audit.

PagesJaunes a souhaité inscrire les **fournisseurs** dans sa démarche RSE.

Ainsi en 2011, le Groupe a élaboré une charte fournisseurs. Cette charte est signée par chaque nouveau prestataire ou lors de renouvellements de contrat chez PagesJaunes SA. Elle les engage à respecter un certain nombre de principes fondamentaux, décrits dans le document, dans les domaines suivants : conditions de travail, santé et sécurité, environnement, éthique. De nombreux sujets y sont abordés comme le travail dissimulé ou forcé, la discrimination, le respect de la réglementation environnementale et la gestion des ressources. Le respect de cette charte conditionne les relations commerciales entre chaque fournisseur et PagesJaunes Groupe.

Le développement responsable dans lequel le Groupe inscrit son action se fonde sur des principes de déontologie. Une **Charte de déontologie détermine les valeurs du Groupe et fixe les comportements individuels à l'égard de chaque partie prenante** : des engagements renforcés par un code de gouvernance d'entreprise et l'adoption des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants.

FACILITER L'ACCÈS AU MONDE NUMÉRIQUE

Le développement du numérique est un enjeu essentiel pour la société ; enjeu de solidarité mais aussi de développement local et de protection de données.

L'une des vocations du Groupe consiste à aider les TPE/PME à se développer sur le numérique. Cet engagement repose sur la compétence et la mobilisation des 2 200 conseillers en communication locale et

digitale. Par leur contact personnalisé avec chaque entreprise, ces experts leur apportent un accompagnement unique sur la communication *via* Internet. Ils proposent également aux TPE/PME une palette de solutions digitales adaptées. Un soutien promotionnel exceptionnel a été conçu pour aider les créateurs d'entreprise à effectuer leurs premiers pas sur Internet avec l'offre « Web Créateur d'entreprise ».

Questions environnementales

En 2011, PagesJaunes Groupe a également signé avec le Cefac un accord pour créer des supports pédagogiques adaptés destinés à combler la fracture numérique des entreprises en France. Cette initiative s'inscrit dans le programme gouvernemental, le passeport pour l'économie numérique pour initier et former les TPE à Internet et leur permettre de développer autrement leur activité.

Soucieux de diffuser des informations fiables et sécurisées et de veiller à respecter la vie privée des internautes, le Groupe et ses filiales ont signé plusieurs chartes :

- **Charte sur la publicité ciblée et protection des internautes ;**
- **Charte sur le droit à l'oubli ;**

- **Charte pour la promotion de l'authentification sur Internet ;**
- **Charte relative à la protection des données personnelles des utilisateurs de ses sites et des services accessibles en ligne.**

En cohérence avec son engagement en faveur de la sécurité des données personnelles qu'il traite dans le cadre de ses activités, le Groupe a choisi de se doter d'un Correspondant informatique et Libertés (CIL), qui a pour mission de garantir la conformité de ses traitements de données personnelles avec la loi Informatique et Libertés. Le CIL a un rôle pédagogique envers les équipes internes et est l'interlocuteur de la CNIL au sein du Groupe.

RAPPROCHER LES PROFESSIONNELS ET LES CONSOMMATEURS

Rapprocher les professionnels de leurs clients est, depuis toujours, la principale vocation du Groupe. Sur tous ses supports (imprimés, Internet fixe ou mobile), le Groupe s'efforce de faire coïncider la demande des consommateurs avec les prestations qu'offrent les professionnels. Cette vocation nécessite une adaptation constante à la fois des contenus, des supports eux-mêmes, des modes de recherches. Et le potentiel d'innovation, dans ce domaine, est étendu.

Innover pour répondre mieux et durablement aux besoins et aux nouvelles préoccupations des clients et consommateurs.

Ainsi le Groupe a développé des services faisant la promotion des contenus et services liés à la RSE :

- mobilité durable avec **Mappy.fr** : itinéraires piétons, itinéraires vélos, itinéraires transport en commun et co-voiturage ;
- **Keltravo.com** : lancement du site indépendant consacré à fournir des devis en ligne dans le secteur des travaux liés aux énergies renouvelables ;
- **Embauche.com** : service au sein du site d'emploi de petites annonces permettant de choisir une annonce d'emploi en utilisant

des critères de recherche RSE (handicaps, jeunes, senior, entreprises socialement responsable...).

En septembre 2011, PagesJaunes a lancé le service information « éco-responsable ».

Pagesjaunes.fr offre la possibilité de sélectionner les professionnels en fonction du critère « éco-responsabilité ». Une feuille verte s'affiche alors, qui identifie les professionnels arborant un label ou développant une démarche dans ce domaine. Ce service est proposé gratuitement aux entreprises : une charte détaillant les conditions d'éligibilité à ce marquage est disponible sur www.ecoresponsabilite.pagesjaunes.fr.

Avec 20 000 professionnels labellisés à l'ouverture, pagesjaunes.fr est le premier site permettant une telle recherche dans tous les secteurs d'activité.

Cette démarche a été conçue avec l'aide d'un groupe d'experts reconnus dans le domaine de la Responsabilité sociale et environnementale (Ademe, Elisabeth Laville, Tristan Lecomte et Sylvain Lambert).

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT : RAPPORT DE GESTION GROUPE

9.1	Présentation générale	41
9.2	Commentaires sur les résultats annuels 2011	42

9.1 Présentation générale

Le Groupe a comme cœur de métier la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Au travers de ses filiales, le Groupe PagesJaunes exerce trois métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Le modèle économique du Groupe repose sur celui des médias : proposer des contenus de qualité générant de l'audience, monétiser cette audience, globale ou par segments, auprès des professionnels.

Les activités du Groupe se décomposent en trois segments :

- Internet :

Il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'information à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media), au Luxembourg (Editus), et sur douze pays au travers de l'entité 123people.

Dans ce segment sont regroupées les activités d'annuaires en ligne de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et la commercialisation de contenus et espaces publicitaires de type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire Internet Horyzon Media, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendre louer.fr ».

Le Groupe est l'un des principaux acteurs européens pour la fabrication et l'hébergement de sites, et propose à ses clients des solutions d'optimisation et de visibilité sur le web de type « SEO » (référencement naturel) ou « SEM » (référencement payant).

Ce segment inclut les services d'itinéraires, de géo-localisation et de réservations en ligne des marques Mappy et UrbanDive, et les offres promotionnelles « couponing » avec 123deal.

La recherche de personnes et de profils en ligne avec 123people, la demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec Keltravo, le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par FineMedia, et les offres de marketing direct reposant sur l'envoi de courriers électroniques (« emailing ») sont également intégrées dans ce segment.

- Annuaires imprimés :

Il s'agit de l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, *l'Annuaire*, annuaires QDQ Media en Espagne et Editus au Luxembourg).

- Autres activités :

Il s'agit d'une part d'activités spécifiques de PagesJaunes : services de renseignements par téléphone et par SMS (1 8 00 8), Minitel, et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PagesJaunes Marketing Services : télémarketing, *datamining* (traitement de bases de données), génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

Commentaires sur les résultats annuels 2011

9.2 Commentaires sur les résultats annuels 2011

Groupe PagesJaunes <i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre		
	2011	2010	Variation 2011/2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 101,6	1 125,2	- 2,1 %
Achats externes	(255,7)	(260,4)	- 1,8 %
Autres produits d'exploitation	3,9	3,2	- 21,9 %
Autres charges d'exploitation	(11,5)	(11,9)	- 3,4 %
Salaires et charges sociales	(345,2)	(338,3)	2,0 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	493,1	517,8	- 4,8 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	44,8 %	46,0 %	
Participation des salariés	(14,1)	(14,7)	- 4,1 %
Rémunération en actions	(1,9)	(2,5)	- 24,0 %
Dotations aux amortissements	(25,4)	(18,4)	38,0 %
Résultat de cession d'actifs	(1,2)	(0,1)	na
Coût des restructurations	(0,7)	-	na
Frais d'acquisition des titres	(0,9)	(0,4)	125,0 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	449,0	481,7	- 6,8 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	40,8 %	42,8 %	
Produits financiers	2,9	2,0	45,0 %
Charges financières	(129,0)	(99,6)	29,5 %
Gain (perte) de change	-	0,0	na
RÉSULTAT FINANCIER	(126,2)	(97,6)	29,3 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	(0,2)	-	na
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	322,6	384,2	- 16,0 %
Impôt sur les sociétés	(125,6)	(139,2)	- 9,8 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	197,1	244,9	- 19,5 %
dont attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe	197,0	244,9	- 19,6 %
dont attribuable aux intérêts minoritaires	0,0	-	

Le nombre de visites de l'ensemble des sites Internet du Groupe, en France et à l'International, s'élève à 2 183,5 millions au 31 décembre 2011, en hausse de 8,6 % par rapport au 31 décembre 2010, à périmètre comparable avec un doublement du nombre de visites sur Internet mobile. Hors 123people, le nombre de visites de l'ensemble des sites Internet du Groupe s'élève à 1 567,0 millions au 31 décembre 2011, en hausse de 9,3 % par rapport au 31 décembre 2010.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PagesJaunes s'élève à 1 101,6 millions d'euros en 2011, en baisse de 2,1 % par rapport à 2010. Le repli du chiffre d'affaires des annuaires imprimés, en baisse de 9,2 % par rapport à 2010, est partiellement compensé par la croissance des activités Internet, en hausse de 7,0 % par rapport à 2010 à 490,7 millions d'euros. Les revenus Internet représentent ainsi 52,2 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2011 contre 47,8 % en 2010.

La marge brute opérationnelle du Groupe s'élève à 493,1 millions d'euros en 2011, en baisse de 4,8 % par rapport à 2010. La poursuite des efforts d'optimisation des coûts des Annuaires imprimés et des Autres activités a permis de compenser en grande partie les investissements dans les nouveaux produits et services Internet,

et de conserver un taux de marge brute opérationnelle élevé à 44,8 % en 2011 contre 46,0 % en 2010.

Le résultat d'exploitation du Groupe de 449,0 millions d'euros est en baisse de 6,8 % par rapport à 2010. La baisse du résultat d'exploitation résulte essentiellement de la baisse de la marge brute opérationnelle, ainsi que de l'augmentation des dotations aux amortissements, pour 7,0 millions d'euros, du fait de l'accroissement des investissements Internet à partir de 2010.

Le résultat financier du Groupe de -126,2 millions d'euros a diminué de 29,3 % entre 2010 et 2011 en raison de la hausse du taux d'intérêt moyen de la dette brute (y compris instruments de couverture), qui est passé de 4,55 % en 2010 à 5,77 % en 2011 et de l'amortissement accéléré d'un montant de 5,1 millions d'euros d'une partie des frais liés à l'émission en 2006, et à la renégociation en 2011, de l'emprunt bancaire.

Le résultat de la période s'élève à 197,1 millions d'euros, en baisse de 19,5 % par rapport à 2010.

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires et la marge brute opérationnelle, pour chacun des trois segments du Groupe : Internet, Annuaires imprimés et Autres activités.

Commentaires sur les résultats annuels 2011

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2011	2010	Variation 2011/2010
Internet	575,0	537,6	7,0 %
Annuaire imprimés	490,7	540,7	- 9,2 %
Autres activités	35,9	46,9	- 23,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 101,6	1 125,2	- 2,1 %
<i>Chiffre d'affaires Internet en % du chiffre d'affaires total</i>	<i>52,2 %</i>	<i>47,8 %</i>	
Internet	257,6	250,2	3,0 %
Annuaire imprimés	224,4	253,0	- 11,3 %
Autres activités	11,1	14,6	- 24,0 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	493,1	517,8	- 4,8 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>44,8 %</i>	<i>46,0 %</i>	

9.2.1 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT INTERNET

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Internet pour les exercices 2010 et 2011 :

Internet	Exercices clos le 31 décembre		
	2011	2010	Variation 2011/2010
(en millions d'euros)			
CHIFFRE D'AFFAIRES	575,0	537,6	7,0 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	257,6	250,2	3,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>44,8 %</i>	<i>46,5 %</i>	

Le chiffre d'affaires du segment Internet croît de 7,0 % en 2011 à 575,0 millions d'euros. Cette croissance a été tirée par la bonne dynamique des activités « search », le développement du mobile et l'accélération des activités de marketing digital, et du « display » en particulier.

La marge brute opérationnelle du segment Internet s'élève à 257,6 millions d'euros en 2011, en hausse de 3,0 % par rapport à

2010. Le taux de marge brute opérationnelle passe de 46,5 % en 2010 à 44,8 % en 2011, en raison de la poursuite des investissements publicitaires et du renforcement des équipes marketing et techniques chez PagesJaunes SA d'une part, et de la croissance soutenue du chiffre d'affaires des autres filiales avec une rentabilité plus faible d'autre part.

Commentaires sur les résultats annuels 2011

9.2.2 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT ANNUAIRES IMPRIMÉS

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés pour les exercices 2010 et 2011 :

Annuaire imprimés <i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre		
	2011	2010	Variation 2011/2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	490,7	540,7	- 9,2 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	224,4	253,0	- 11,3 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	45,7 %	46,8 %	

Le chiffre d'affaires du segment Annuaire imprimés est en baisse contenue de 9,2 % en 2011 à 490,7 millions d'euros, soutenu par l'évolution de l'offre publicitaire en France (kit urgences et kit santé sur Paris, et promotion surface notamment).

La marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés s'élève à 224,4 millions d'euros en 2011, en baisse de 11,3 % par rapport à

2010. Les charges ont diminué de 7,3 % en 2011 par rapport à 2010. L'optimisation de l'ensemble des charges, et plus particulièrement celles liées à la fabrication, à l'impression et à la distribution des Annuaire imprimés, a permis de préserver le taux de marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés qui s'est élevé à 45,7 % en 2011.

9.2.3 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE DU SEGMENT AUTRES ACTIVITÉS

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires et de la marge brute opérationnelle du segment Autres activités pour les exercices 2010 et 2011 :

Autres activités <i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre		
	2011	2010	Variation 2011/2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	35,9	46,9	- 23,5 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	11,1	14,6	- 24,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	30,9 %	31,1 %	

Le chiffre d'affaires du segment Autres activités est en baisse de 23,5 % en 2011 à 35,9 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la forte baisse des revenus liés aux services de renseignement téléphonique, aussi bien des revenus publicitaires issus des annonceurs que des revenus des appels issus des utilisateurs de ce service.

La marge brute opérationnelle du segment Autres activités s'élève à 11,1 millions d'euros en 2011, en baisse de 24,0 % par rapport à

2010. Le taux de marge brute opérationnelle passe de 31,1 % au 31 décembre 2010 à 30,9 % au 31 décembre 2011. La légère baisse du taux de marge s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires de PagesJaunes SA, qui n'est que partiellement compensée par l'arrêt des dépenses publicitaires visant à promouvoir les services de renseignement téléphonique (118 008).

Commentaires sur les résultats annuels 2011

9.2.4 ANALYSE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour les exercices 2010 et 2011 :

Groupe PagesJaunes	Exercices clos le 31 décembre		
	2011	2010	Variation 2011/2010
<i>(en millions d'euros)</i>			
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	493,1	517,8	- 4,8 %
Participation des salariés	(14,1)	(14,7)	- 4,1 %
Rémunération en actions	(1,9)	(2,5)	- 24,0 %
Dotations aux amortissements	(25,4)	(18,4)	38,0 %
Résultat de cession d'actifs	(1,2)	(0,1)	na
Coût des restructurations	(0,7)	-	na
Frais d'acquisition des titres	(0,9)	(0,4)	125,0 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	449,0	481,7	- 6,8 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	40,8 %	42,8 %	

9.2.4.1 Participation des salariés et rémunération en actions

La participation des salariés du Groupe s'élève à 14,1 millions d'euros en 2011, en baisse de 4,1 % par rapport à 2010, en ligne avec l'évolution de la marge brute opérationnelle.

La charge de rémunération en actions du Groupe s'élève à 1,9 million d'euros en 2011 contre 2,5 millions d'euros en 2010. La charge 2010 résultait des plans de stock-options mis en place en 2007 et en 2009, celle de 2011 résulte des plans de stock-options mis en place en 2009 et au second semestre 2010 ainsi que des attributions gratuites d'actions effectuées en octobre et en décembre 2011.

9.2.4.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements du Groupe s'élèvent à 25,4 millions d'euros en 2011 contre 18,4 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 38,0 %. Cette hausse reflète le renforcement des investissements réalisés par le Groupe essentiels à la stratégie de l'entreprise, notamment dans le cadre du lancement de nouveaux produits et services à destination des clients, et l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe.

9.2.4.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe 2011 ressort à 449,0 millions d'euros, en baisse de 6,8 % par rapport à 2010. Le taux de marge d'exploitation du Groupe par rapport au chiffre d'affaires passe de 42,8 % en 2010 à 40,8 % en 2011.

Commentaires sur les résultats annuels 2011

9.2.5 ANALYSE DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Le tableau suivant présente le résultat de la période du Groupe pour les exercices 2010 et 2011 :

Groupe PagesJaunes <i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre		
	2011	2010	Variation 2011/2010
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	449,0	481,7	- 6,8 %
Produits financiers	2,9	2,0	45,0 %
Charges financières	(129,0)	(99,6)	29,5 %
Gain (perte) de change	-	0,0	na
RÉSULTAT FINANCIER	(126,2)	(97,6)	29,3 %
Quote-part de résultat des entreprises associées	(0,2)	-	na
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	322,8	384,2	- 16,0 %
Impôt sur les sociétés	(125,6)	(139,2)	- 9,8 %
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	197,1	244,9	- 19,5 %
dont attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe	197,0	244,9	- 19,6 %
dont attribuable aux intérêts minoritaires	0,0	(0,0)	

9.2.5.1 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe est déficitaire de 126,2 millions d'euros en 2011 contre un déficit de 97,6 millions d'euros en 2010. Le résultat financier est essentiellement composé de la charge d'intérêts relative à l'emprunt bancaire, qui est passé de 1 950,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 1 600,0 millions d'euros au 31 décembre 2011, et à l'emprunt obligataire émis le 20 mai 2011 à taux fixe de 8,875 % pour un montant total de 350,0 millions d'euros.

En 2011, l'emprunt bancaire était intégralement couvert contre la variation des taux d'intérêt par un portefeuille de swaps de taux et de collars venant à échéance en décembre 2011. Au 31 décembre 2011, cet emprunt est couvert à hauteur de 56 % par des swaps pour la période décembre 2011-novembre 2013 et à hauteur de 31 % par des *swaps forward* pour la période novembre 2013-septembre 2015.

La charge d'intérêts totale, nette de l'effet des instruments de couverture de taux, s'élève à 113,0 millions d'euros en 2011 contre 89,3 millions d'euros en 2010. Le taux d'intérêt moyen de la dette est passé de 4,55 % en 2010 à 5,77 % en 2011, soit une augmentation de 122 points de base notamment liée aux opérations de refinancement menées au cours du premier semestre 2011 (cf. *infra*).

Le résultat financier comprend également l'amortissement des frais d'émission d'emprunts pour un montant de 12,9 millions d'euros en 2011 contre 6,8 millions d'euros en 2010, ainsi que les variations de la valeur temps des *collars* et de la valeur des *swaps* de base, représentant un produit de 1,2 million d'euros en 2011 contre 0,7 million d'euros en 2010, et classées dans la rubrique « Variation de la juste valeur des instruments de couverture ». Les produits de placement ont représenté 1,5 million d'euros en 2011 contre 0,6 million d'euros en 2010.

En effet, cette opération a engendré l'extinction d'une partie de la dette bancaire et a conduit à la constatation d'un amortissement accéléré d'une partie des frais liés à l'émission de ce financement en 2006, et liés à sa renégociation en 2011 pour un montant de 5,1 millions d'euros.

9.2.5.2 Impôt sur les sociétés

En 2011, le Groupe a constaté une charge d'impôt sur les sociétés de 125,6 millions d'euros, en baisse de 9,8 % par rapport à 2010. Le taux d'imposition apparent est de 38,9 % en 2011 contre 36,2 % en 2010. Cette évolution s'explique principalement par l'instauration de contributions additionnelles (dont 5 % sur l'IS) représentant un impact de 6,1 millions d'euros, par des ajustements d'impôt sur exercices antérieurs pour un montant total de 2,0 millions d'euros constaté en 2011 et par la constatation, en 2010, d'un produit d'impôt différé non récurrent de 1,0 million d'euros qui faisait suite à l'option, en 2009, de classement de la CVAE en impôt sur les sociétés.

9.2.5.3 Résultat de la période

Le résultat de la période du Groupe s'élève à 197,1 millions d'euros en 2011 contre 244,9 millions d'euros en 2010, soit une baisse de 19,5 % entre les deux périodes.

10.1	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	47
10.2	Engagements hors-bilan, litiges et parties liées	48
10.3	Risques et incertitudes relatifs à l'année 2012	49
10.4	Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2011	49

10.1 Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 :

Groupe PagesJaunes

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Intérêts courus non échus	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	82,7	106,0
TRÉSORERIE BRUTE	82,7	106,0
Découverts bancaires	(4,6)	(2,5)
TRÉSORERIE NETTE	78,1	103,5
Emprunt bancaire	1 600,0	1 950,0
Emprunt obligataire	350,0	–
Ligne de crédit <i>revolving</i>	–	–
Frais d'émission d'emprunts	(33,4)	(21,4)
Dette sur instruments de couverture	–	1,9
Juste valeur des instruments de couverture	56,4	63,9
Intérêts courus non échus	7,4	4,7
Compléments de prix	9,9	2,8
Autres dettes financières	2,4	1,7
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	1 992,8	2 003,6
Endettement net	1 914,7	1 900,1
ENDETTEMENT NET, HORS JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX ET HORS FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS	1 891,7	1 857,6

La dette nette du Groupe s'élève à 1 914,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 900,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, elle est principalement composée :

- d'un emprunt bancaire, d'un montant total de 1 600,0 millions d'euros, remboursable fin 2013 à hauteur de 638,0 millions d'euros et en septembre 2015 à hauteur de 962,0 millions d'euros, et était intégralement couverte en 2011 contre la variation des taux d'intérêt par un portefeuille de swaps de taux et de *collars* venant à échéance fin 2011. Depuis le 13 décembre 2011, la dette bancaire est couverte à hauteur de 56 % par des *swaps* pour la période décembre 2011-novembre 2013 et à hauteur de 31 % par des *swaps forward* pour la période novembre 2013-septembre 2015.

PagesJaunes Groupe bénéficie par ailleurs, auprès d'un syndicat bancaire diversifié, d'une ligne de crédit d'un montant d'environ 300,0 millions d'euros venant à échéance fin 2013. Cette ligne de crédit n'est pas tirée au 31 décembre 2011 ;

- d'un emprunt obligataire, d'un montant total de 350,0 millions d'euros, à taux fixe 8,875 %, remboursable mi-2018.

Hors juste valeur des instruments de couverture de taux, qui constitue un passif de 56,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre un passif de 63,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, et hors frais d'émission d'emprunts, soit 33,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2010, la dette nette s'élève à 1 891,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 1 857,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Engagements hors-bilan, litiges et parties liées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie du Groupe consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011 :

Groupe PagesJaunes

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre		
	2011	2010	Variation 2011/2010
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	240,4	291,8	(51,4)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(69,0)	(55,6)	(13,3)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(196,8)	(194,1)	(2,7)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	(0,0)	0,0	(0,1)
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(25,4)	42,1	(67,5)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	103,5	61,4	42,1
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE	78,1	103,5	(25,4)

La trésorerie nette et équivalents de trésorerie s'élève à 78,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 103,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 240,4 millions d'euros en 2011 contre 291,8 millions d'euros en 2010, soit une baisse de 51,4 millions d'euros avec principalement :

- une marge brute opérationnelle de 493,1 millions d'euros en 2011, en baisse de 24,7 millions d'euros par rapport à 2010 ;
- une neutralisation des éléments non monétaires inclus dans la MBO pour 2,4 millions d'euros en 2011 contre 9,4 millions d'euros en 2010 ;
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de 12,0 millions d'euros en 2011 contre une baisse du besoin en fonds de roulement de 4,5 millions d'euros en 2010, soit une moindre ressource de 16,4 millions d'euros entre les deux périodes ;
- un décaissement net de 109,2 millions d'euros au titre des intérêts financiers en 2011 contre 88,4 millions d'euros en 2010, compte tenu du renchérissement du coût de la dette ;
- un décaissement de 117,9 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés en 2011 contre 136,0 millions d'euros en 2010.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement représentent un décaissement de 69,0 millions d'euros en 2011 contre un décaissement de 55,6 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 13,3 millions d'euros avec principalement :

- 44,1 millions d'euros au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au en 2011 contre 42,7 millions d'euros

en 2010, reflétant un maintien des investissements dans les nouveaux produits et services Internet ;

- 19,6 millions d'euros en 2011 relatifs aux acquisitions de titres de participation, nettes de trésoreries acquises (dont A Vendre A Louer, ClicRDV, FineMedia) contre 16,9 millions d'euros en 2010 (123people et Keltravo) ;
- 5,1 millions d'euros au titre des prises de participations dans les entreprises associées (Relaxevents, Leadformance) ;
- en 2010, 5,3 millions d'euros de produits de cession d'actifs financiers relatifs à la cession d'Edicom intervenue fin 2009.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 196,8 millions d'euros en 2011 contre 194,1 millions d'euros en 2010, soit une quasi-stabilité avec principalement :

- 162,7 millions d'euros au titre des dividendes versés en 2011, en baisse de 19,8 millions d'euros par rapport aux dividendes versés en 2010 ;
- une diminution de 26,0 millions d'euros des autres dettes financières en 2011 (incluant un décaissement de 24,8 millions d'euros au titre d'une partie des frais liés au refinancement) contre une diminution de 10,8 millions d'euros en 2010 ;
- des décaissements sur les actions propres pour 8,1 millions d'euros en 2011 contre des décaissements de 0,4 million d'euros en 2010.

10.2 Engagements hors-bilan, litiges et parties liées

Se référer aux notes 30 à 32 des annexes aux comptes consolidés.

Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2011

10.3 Risques et incertitudes relatifs à l'année 2012

Les principaux risques et incertitudes identifiés par la Groupe concernent :

- l'environnement économique et la situation du marché publicitaire en France et en Espagne qui pourraient influencer sur la prospection commerciale de PagesJaunes et QDQ Media sur leurs marchés respectifs ;
- l'évolution concurrentielle sur Internet, notamment en ce qui concerne les services de recherche et les services géographiques et de cartographie, qui pourraient avoir un impact sur la capacité de PagesJaunes et de Mappy à maintenir le rythme de croissance de leurs revenus.

10.4 Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2011

Afin de sécuriser ses sources de financement, PagesJaunes Groupe a tiré, début janvier 2012, l'intégralité de sa ligne de crédit *revolving* d'un

montant de 300 millions d'euros. Les fonds perçus à ce titre s'élèvent à 281 millions d'euros.

À la pointe dans son secteur, le Groupe PagesJaunes développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe	51
12.2	Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe	51
12.3	Perspectives	51

12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité du Groupe

Voir chapitres 9 et 10.

12.2 Tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe

Les principales tendances susceptibles d'influer sur l'activité du Groupe en 2012 sont liées à l'évolution du marché publicitaire en France et en Espagne, notamment au niveau de la communication locale, qui devrait conditionner la prospection commerciale du Groupe PagesJaunes.

12.3 Perspectives

Les perspectives de PagesJaunes Groupe pour 2012 sont les suivantes :

- après une décroissance du chiffre d'affaires de - 3,3 % en 2010 et - 2,1 % en 2011, stabilisation du chiffre d'affaires en 2012 ;
- accélération de la croissance des activités Internet qui représenteront près de 60 % du chiffre d'affaires global en 2012 ;
- marge brute opérationnelle attendue entre 470 et 485 millions d'euros, impactée par l'investissement commercial dans les activités Internet.

La Société n'effectue pas de prévisions au sens du règlement européen (CE) n° 809/2004.

14.1	Composition du Conseil d'administration	53
14.2	Incriminations et conflits d'intérêts potentiels	57
14.3	Composition des organes de direction	57

14.1 Composition du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent document :

- Thierry Bourguignon ;
- François de Carbonnel ;
- Elie Cohen ;
- William Cornog ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Hugues Lopic ;
- Médiannuaire représentée par Cécile Moulard ;
- Jean-Pierre Remy et
- Rémy Sautter.

Composition du Conseil d'administration

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Thierry Bourguignon	Française	Administrateur représentant le personnel	20 juillet 2011	20 juillet 2016	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
François de Carbonnel	Française	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Administrateur de Quilvest SA (Luxembourg) Administrateur de Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur de Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande) Administrateur de Amgen Inc. (États-Unis) Administrateur de GFI SA (Groupe Foncier d'Île-de-France) Administrateur de FdeC Services Ltd Administrateur de Mazars Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur et Président du Comité d'audit de Thomson Administrateur de Nixxis SA (Luxembourg) Président du Conseil d'administration de Thomson
Elie Cohen	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Directeur de recherches au CNRS Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII) Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil scientifique et administrateur de Vigeo Administrateur d'Orange Vice-Président du Haut Conseil du secteur public Administrateur d'EDF ENR
William Cornog	Américaine	Administrateur	7 juin 2011	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de Médiannuaire Holding
Jacques Garaïalde	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Associé de KKR Administrateur de Legrand Administrateur de Tarkett Membre du Comité de direction de la Société d'Investissement Familiale (S.I.F.) Administrateur de Visma AS Administrateur de Sorgenia SpA Mandats qui ne sont plus exercés : Président Directeur général et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Nexans
Jean-Christophe Germani	Française	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2016	<i>Managing Director</i> de Goldman Sachs Administrateur de Financière Daunou 5 Administrateur de Get A.S. Administrateur de Thor Norway Topco A.S. Administrateur de Norcab A.S. Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de EM Acquisition Corp. et Education Management Corporation Administrateur de Alchemy Holding Sarl Administrateur de CCom Holdings Luxembourg S.à r.l. Administrateur de Wireless Information Network Limited Administrateur de InsuranceCity AG Administrateur de Médiannuaire Holding

Composition du Conseil d'administration

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années
Hugues Lopic	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2016	Responsable de la Division Investissement (« Merchant Banking ») pour l'Europe et associé de The Goldman Sachs Group, Inc Membre du Comité d'investissements de Goldman Sachs Administrateur d'Endemol N.V. Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Eutelsat Communications SA Président du Conseil de surveillance d'Autodis SA Président du Conseil de surveillance d'Autodistribution SA Administrateur de Cablecom Gmbh Administrateur de Cablecom Luxembourg GP S.à.r.l Administrateur de Prysmian S.p.A. Luxembourg GP S.à.r.l Administrateur de Iliad SA Censeur de Neuf Cegetel SA Administrateur de Médiannuaire Holding
Médiannuaire, représentée par Cécile Moulard	Française	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2016	Administrateur de MilleMercis Administrateur de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jean-Pierre Remy	Française	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général et administrateur de PagesJaunes Administrateur de PagesJaunes Marketing Services Administrateur de Mappy Président du Conseil d'administration et administrateur de QDQ Media (Espagne) Mandats qui ne sont plus exercés : Président d'Egencia LLC Président Directeur général d'Egencia Europe SA Administrateur d'Egencia UK Administrateur d'Egencia GmbH Président du Conseil d'administration et administrateur de Médiannuaire Holding
Rémy Sautter	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général de Bayard d'Antin Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL Membre du Conseil de surveillance de M6 Administrateur de Partner Re (USA) Administrateur de Technicolor Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de M6 Publicité Administrateur de Wanadoo Président de Sicav Multimedia et Technologies Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK) Administrateur de Thomson

Composition du Conseil d'administration

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Conseil d'administration comprend trois membres indépendants, Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen et Rémy Sautter.

Les critères pour qualifier un administrateur d'indépendant sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration et de direction.

BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS

Thierry Bourguignon a intégré PagesJaunes en novembre 1988 et est passé par toutes les étapes commerciales. Il est actuellement conseiller commercial Master Plus au sein de l'agence de Bordeaux. Il est devenu en parallèle délégué syndical jusqu'à sa nomination, le 20 juillet 2011, au Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe.

François de Carbonnel est administrateur de sociétés et exerce des activités de conseil. Il était jusqu'à fin 2006 « *Senior Advisor* » de la Global Corporate and Investment Bank de Citigroup. Il avait rejoint fin 1999 Citigroup comme « *Managing Director* » de la Global Corporate and Investment Bank. Après dix ans passés au Boston Consulting Group (Boston, Paris, Chicago) de 1971 à 1981, il a été de 1981 à 1990 Président de Strategic Planning Associates (Washington, DC) devenu depuis Mercer Management Consulting. Après son rachat par Marsh Mc Lennan, il a rejoint General Electric (États-Unis) comme Président de GE Capital-Europe et Vice-Président de General Electric. En 1993, il a été nommé Vice-Président de Booz-Allen et Hamilton à Paris, puis en 1994 Président Directeur général de Midial S.A., fonction qu'il a occupée jusqu'en 1998. Il a également été Président du Conseil de surveillance de GE Capital-SNC entre 1996 et 1998. Né en 1946, François de Carbonnel est diplômé de l'École centrale de Lyon, de la faculté de sciences économiques de Lyon et de la *Business School* de Carnegie-Mellon University, Pittsburgh, États-Unis.

Elie Cohen a entrepris une double carrière de chercheur et d'enseignant du supérieur. Élève chercheur à l'École des mines puis chargé de recherche au Centre de sociologie de l'innovation de l'École des mines, il a ensuite rejoint le CNRS comme directeur de recherches au Groupe d'analyse des politiques publiques de Paris-1 puis au Centre d'études de la vie politique française (FNPS). Comme maître de conférences puis professeur, Elie Cohen a enseigné à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'École normale supérieure Ulm, à l'École nationale d'administration et à Harvard au Collège des ingénieurs. Auteur de multiples articles dans des revues scientifiques, Elie Cohen a publié plusieurs ouvrages d'économie industrielle et de politiques publiques tant en France qu'à l'étranger. Comme économiste, Elie Cohen a participé aux travaux de nombre de commissions parlementaires et exécutives. Il a été membre du Conseil d'administration de France Télécom de 1991 à 1995 et du Conseil d'administration d'Orange entre 2003 et 2007. Il a été membre du Conseil scientifique de l'Institut du développement durable et des relations internationales. Né en 1950, Elie Cohen est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en gestion et docteur en sciences politiques.

William Cornog a rejoint KKR Casptone en 2002. Il était précédemment *Senior Vice President* de Williams Communication Group et Directeur général de Network Services. Auparavant il a été associé de The Boston Consulting Group. Né en 1964, William Cornog est titulaire d'un B.A. de la *Stanford University* et d'un MBA de la *Harvard Business School*.

Jacques Garaïalde est associé de Kohlberg Kravis Roberts & Co. depuis 2003. Avant de rejoindre Kohlberg Kravis Roberts & Co., Jacques Garaïalde était associé de Carlyle, en charge du fonds Europe Venture Partners. Entre 1982 et 2000, il a exercé au sein du Boston Consulting Group, dont il a été *Senior VP* en charge de la Belgique (1992-1995) puis de la France et de la Belgique (1995-2000). Entre 1979 et 1981, il a occupé différentes fonctions au sein d'Esso France. Jacques Garaïalde est également administrateur de Legrand, de Tarkett et de la Société

d'Investissement Familiale (SIF), de Visma et de Sorgenia. Né en 1956, Jacques Garaïalde est titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Fontainebleau) et est un ancien élève de l'École polytechnique.

Jean-Christophe Germani est *Managing Director* au sein de la *Merchant Banking Division* de Goldman Sachs. Né en 1974. Jean-Christophe Germani est diplômé de l'école des Hautes études commerciales.

Hugues Lepic est associé-gérant (« *Partner – Managing Director* ») de The Goldman Sachs Group, Inc., et dirige les activités d'investissement à long terme (« *Merchant Banking Division* ») de Goldman Sachs en Europe. Il dirige directement l'activité de *Private Equity* et de *Distressed Investment* en Europe. Il est membre du Comité exécutif de Goldman Sachs en Europe et membre du Comité d'investissement et du Comité stratégique de la *Merchant Banking Division* de Goldman Sachs. Hugues Lepic a débuté sa carrière en 1990 au sein du département *Mergers & Acquisitions* de Goldman Sachs à New York puis à Londres. Il a rejoint les activités de *Private Equity* de Goldman Sachs à Londres en 1996 avant d'être nommé *Managing Director* en 1998 et associé-gérant en 2000. Né en 1965, Hugues Lepic est ancien élève de l'École polytechnique et titulaire d'un MBA de la *Wharton School* de l'Université de Pennsylvanie.

Cécile Moulard a fait ses premiers pas professionnels comme journaliste, puis a traversé l'Atlantique pour travailler dans une banque d'affaires à New York. A son retour en France, les nouveaux territoires deviennent son quotidien. L'Agence Carat l'accueille en 1990. En octobre 1995 elle crée Carat Interactive dont elle prend la Direction Générale et assure le développement international. Cécile Moulard rejoint ensuite le Groupe Vivendi comme conseiller spécial du Président et travaille notamment sur les problèmes d'éthique liés à Internet. En février 2000, elle lance Amazon.fr au poste de Directeur général en charge de la stratégie, du marketing et du développement. En 2004, Cécile Moulard rejoint Meetic pour préparer l'entrée en Bourse de la société et organiser le marketing et le développement à l'international. Aujourd'hui, Cécile Moulard vit entre la France et les États-Unis. Elle est associée fondateur de Smallbusinessact.fr et s'implique dans le développement de startups, conseille et accompagne de manière opérationnelle des entreprises « traditionnelles » dans leur appropriation des technologies de l'information au sein de sa structure Sixième Continent. Elle est aussi membre du Conseil d'administration de MilleMercis et de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital. Elle est chargée d'enseignement à HEC/Telecoms Paris, Young leader fellow, Eisenhower Fellow et Remarque Fellow. Née en 1963, Cécile Moulard est diplômée d'IEP PARIS et titulaire d'un DESS de Marketing d'IEP Paris.

Rémy Sautter a débuté sa carrière au sein de la Caisse des dépôts et consignations (1971-1981) avant d'être nommé conseiller technique au cabinet du ministre de la Défense pour les affaires financières et budgétaires (1981-1983). Il a ensuite été Directeur financier de l'Agence Havas de 1983 à 1985 et Vice-Président Directeur général de RTL jusqu'en 1996. Rémy Sautter a occupé les fonctions de Directeur général de la CLT-UFA jusqu'en 2000 avant d'occuper les fonctions de Président Directeur général de RTL jusqu'en 2002. Il est depuis décembre 2002, Président du Conseil de surveillance de RTL. Né en 1945, Rémy Sautter est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration.

Composition des organes de direction

14.2 Incriminations et conflits d'intérêts potentiels

Au cours des cinq dernières années, les membres des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale n'ont fait l'objet d'aucune :

- condamnation pour fraude ;
- faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre eux par des autorités statutaires ou réglementaires ;

- action d'un tribunal afin de les empêcher d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

14.3 Composition des organes de direction

À la date du présent document, la Direction Générale de PagesJaunes Groupe est ainsi composée :

Nom	Fonction
Jean-Pierre Remy	Directeur général
Christophe Pingard	Directeur général délégué
Julien Ampollini	Directeur du pôle Grands Comptes et Marketing digital
Julien Billot	Directeur général adjoint en charge du pôle Media
Pascal Garcia	Directeur général adjoint en charge de la direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures
Martine Gerow	Directeur général adjoint en charge des Finances, des Systèmes d'information, des Achats et du pilotage de la performance opérationnelle
Dominique Paoli	Secrétaire général

Jean-Pierre Remy est Directeur général de PagesJaunes Groupe depuis le 25 mai 2009. Né en 1964, il est diplômé de l'École centrale Paris et du programme doctoral d'HEC. Après une longue expérience dans le conseil en stratégie en tant qu'associé de Bain & Company (spécialisé dans les développements de l'économie numérique), il a créé Egencia en 2000, société devenue le leader mondial du voyage d'affaires sur Internet. En avril 2004, Jean-Pierre Remy a vendu Egencia à Expedia, et a été nommé responsable au niveau européen puis mondial des activités voyage d'affaires d'Expedia. Il était à ce titre membre du Comité exécutif d'Expedia Inc.

Christophe Pingard est Directeur général délégué de PagesJaunes Groupe depuis le 21 novembre 2011. À ce titre, il porte la responsabilité du chiffre d'affaires de toutes les entités du Groupe et dirige les pôles ventes, marketing et opérations du pôle Annonceurs. Avant de rejoindre PagesJaunes Groupe, il a exercé 12 ans chez Steelcase Strafor avant de participer à la création d'Egencia, leader du voyage d'affaires sur Internet. Il y a occupé les fonctions de Directeur général France puis Senior Vice-Président en charge des activités Europe et Asie-Pacifique. Né en 1964, Christophe Pingard est titulaire d'une maîtrise de gestion et d'un DESS Gestion de la Qualité et Innovation.

Julien Ampollini est Directeur du pôle Grands Comptes et Marketing digital. Né en 1974, il est diplômé d'HEC. Après avoir débuté sa carrière au sein du Groupe LVMH à New York, Julien Ampollini a rejoint, en 1998, le cabinet de conseil en stratégie Bain & Company à Paris. En 2000, il a participé à la création d'Egencia, société devenue leader européen du voyage d'affaires en ligne et revenue à Expedia. Deux ans plus tard, il a intégré le Boston Consulting Group où il a été nommé Manager. Entre 2007 et 2009, il était Directeur de la Stratégie et membre du Comité de direction du Groupe Canal+. Il a rejoint PagesJaunes Groupe en 2009 en tant que Directeur de la Stratégie et de la Communication.

Julien Billot a rejoint PagesJaunes Groupe en septembre 2009 et est aujourd'hui Directeur général adjoint en charge du pôle Média. Entre décembre 2006 à août 2009, il avait assuré la transformation numérique de Lagardère Active en France et à l'international en tant que Directeur général Numérique et New Business. Avant cela, il était Directeur Marketing des Produits et Services Grand Public pour le Groupe France Télécom qu'il a rejoint en 1993. Il y commence sa carrière en tant qu'Ingénieur Grands Comptes à la Division Entreprise puis évolue en 1995 vers France Télécom Mobiles Paging où il travaille successivement comme Conseiller auprès du Président, Directeur des Finances et de la Stratégie, et enfin Directeur des Ventes et des Finances. À partir de 1999, il rejoint Orange en France en tant que Directeur Marketing du Multimédia Mobile puis est promu Directeur des Marchés Mobiles Grand Public et Professionnels d'Orange France où il devient membre du Comité exécutif. Né en 1968, Julien Billot est diplômé de l'École polytechnique et de Télécom Paris. Il est également titulaire d'un DESS d'économie industrielle obtenu à l'université Paris-IX Dauphine en 1993.

Pascal Garcia est Directeur général adjoint en charge de la Direction Stratégie, Partenariats et Relations Extérieures. Il a exercé auparavant diverses fonctions de Direction Générale au sein du Groupe PagesJaunes, tout d'abord à Telelistas, filiale que détenait à 50 % la Société au Brésil de 1997 à 2001, puis à Wanadoo Edition en 2002, avant de prendre la Direction Générale de QDQ Media en Espagne, de 2003 à 2008. Il a commencé sa carrière en 1982 dans le secteur parapétrolier, à la Direction Financière de la société Comex, puis de Coflexip au Brésil, groupe dans lequel il a exercé différents postes de direction en France et à l'international, avant de prendre la Direction Générale de Coflexip Stena Offshore Brésil. Né en 1958, de nationalités française et brésilienne, Pascal Garcia est diplômé de HEC, il est titulaire d'un MBA de la *Fundação Getulio Vargas* (São Paulo, Brésil) et d'un MBA de l'ESADE (Barcelone, Espagne).

Composition des organes de direction

Martine Gerow est Directeur général adjoint en charge des Finances, des Systèmes d'information, des Achats et du pilotage de la performance opérationnelle depuis octobre 2010. Elle était auparavant Directeur des Finances et Systèmes d'information de Campofrio Food Group, basée à Madrid, depuis 2008. Avant cela, elle a exercé différentes fonctions au sein du groupe Danone d'avril 2002 à novembre 2007, d'abord en tant que Directeur financier monde de la Division Boissons puis comme Contrôleur financier Groupe, en charge du contrôle de gestion, de la consolidation et du reporting, et du contrôle interne. Elle a démarré sa carrière en 1987 au sein du Boston Consulting Group à New York puis a rejoint le Groupe PepsiCo en septembre 1989 où elle a exercé diverses

fonctions en finance et stratégie aux États-Unis et en France. Née en 1960, Martine Gerow est de nationalité française et américaine. Elle est diplômée de HEC et est titulaire d'un MBA de *Columbia Business School* (New York, États-Unis).

Dominique Paoli est Secrétaire général du Groupe depuis le 26 juillet 2010. Il était auparavant Directeur juridique et des affaires immobilières de PagesJaunes depuis 1985. Après avoir commencé sa carrière au sein du Crédit Lyonnais, il a rejoint ensuite en 1977 l'Office d'annonces au sein de la Direction du personnel. Né en 1953, Dominique Paoli est titulaire d'un DESS de droit social.

15.1	Montant global des rémunérations et avantages en nature	59
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	63

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature

L'ensemble des rémunérations brutes hors charges patronales et avantages en nature individuellement dû et versé par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 au sein de PagesJaunes Groupe est résumé dans les tableaux ci-dessous :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2011	Exercice 2010
Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	42 682	40 476
Valorisation des quantités attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Jean-Pierre Remy, Directeur général (depuis le 25 mai 2009)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en page suivante)	792 995	940 059
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	277 200	–
Christophe Pingard, Directeur général délégué (depuis le 21 novembre 2011)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées en page suivante)	164 811	–
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	97 800	–
TOTAL	1 375 488	980 535

Montant global des rémunérations et avantages en nature

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montant versé	Montants dus	Montant versé
Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	–	–	–	–
Rémunération variable	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	42 682	42 682	40 476	40 476
Avantages en nature ⁽¹⁾	–	–	–	–
TOTAL	42 682	42 682	40 476	40 476
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	500 000	500 000	390 000	390 000
Rémunération variable	250 000	510 000	510 000	355 000
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Jetons de présence	26 781	26 781	23 550	23 550
Avantages en nature ⁽¹⁾	16 214	16 214	16 509	16 509
TOTAL	792 995	1 052 995	940 059	785 059
Christophe Pingard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe	42 045	42 045	–	–
Rémunération variable	20 781	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	100 000	100 000	–	–
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages en nature ⁽¹⁾	1 985	0	–	–
TOTAL	164 811	142 045	–	–

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

Montant global des rémunérations et avantages en nature

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2011	Montants versés en 2010
François de Carbonnel		
Jetons de présence	44 356	36 060
Autres rémunérations	–	–
Elie Cohen		
Jetons de présence	46 867	41 212
Autres rémunérations	–	–
Abeille Deniau ⁽¹⁾		
Jetons de présence	16 738	20 606
Autres rémunérations	66 172	61 284
Thierry Bourguignon ⁽²⁾		
Jetons de présence	10 043	–
Autres rémunérations	135 780	130 627
William Cornog ⁽³⁾		
Jetons de présence	20 086	–
Autres rémunérations	–	–
Jean-Christophe Germani		
Jetons de présence	23 433	23 550
Autres rémunérations	–	–
Nicolas Gheysens ⁽⁴⁾		
Jetons de présence	50 215	38 268
Autres rémunérations	–	–
Hugues Lepic		
Jetons de présence	33 476	38 268
Autres rémunérations	–	–
Jérôme Losson ⁽⁵⁾		
Jetons de présence	10 043	17 662
Autres rémunérations	–	–
Médiannuaire		
Jetons de présence	16 738	17 662
Autres rémunérations	–	–
Rémy Sautter		
Jetons de présence	48 541	42 684
Autres rémunérations	–	–
TOTAL	522 488	467 884

(1) Le mandat d'administrateur représentant les salariés d'Abeille Deniau a pris fin le 20 juillet 2011.

(2) Le mandat d'administrateur représentant les salariés de Thierry Bourguignon a débuté le 20 juillet 2011.

(3) William Cornog a été coopté par le Conseil d'administration du 7 juin 2011.

(4) Nicolas Gheysens a démissionné le 13 avril 2012.

(5) Jérôme Losson a démissionné lors du Conseil d'administration du 7 juin 2011.

Montant global des rémunérations et avantages en nature

Les informations relatives aux stock-options attribuées ou levées par les mandataires sociaux de la Société figurent à la section 17.2.

En 2011, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % basé sur des critères liés principalement à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à la qualité du management ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration du 14 février 2012, au titre de l'exercice 2011, le montant total de la part variable du Directeur général s'élève à 250 000 euros.

Par ailleurs, la Société ayant mis en place des régimes spécifiques de retraite supplémentaire (cf. chapitre 17.3), le Conseil d'administration a décidé de faire bénéficier le Directeur général du dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place pour les cadres du Groupe.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Jean-Pierre Remy pour l'année 2011 s'élève à 8 166 euros.

En 2011, le Directeur général délégué était éligible à une part variable de 50 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 100 %.

La partie variable du Directeur général délégué sera déterminée en fonction des résultats du Groupe auquel appartient la Société et de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs qui seront établis chaque année.

Pour l'année 2011, et compte tenu de sa date d'arrivée dans l'entreprise, cette part variable a été fixée à 50 % de sa rémunération annuelle fixe, calculée au *pro rata temporis*.

La part patronale des cotisations retraite au titre de l'article 83 du CGI de Christophe Pingard pour l'année 2011 s'élève à 907 euros.

La Société n'a pas mis en place de régimes spécifiques de retraite supplémentaire pour ses mandataires sociaux.

ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE JEAN-PIERRE REMY ET DE CHRISTOPHE PINGARD

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve des conditions de performance suivantes :

- En cas de départ avant l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : atteinte de 90 % au moins des objectifs quantitatifs fixés pour la détermination de sa rémunération variable (en relation notamment avec l'évolution de la marge brute opérationnelle).
- En cas de départ après l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années (ou des deux dernières années en cas de départ entre l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011), telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Jean-Pierre Remy, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

Une obligation de non-concurrence est prévue en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence serait limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

M. Christophe Pingard a été nommé Directeur général délégué par le Conseil d'administration du 26 octobre 2011. À cette occasion, PagesJaunes Groupe a souscrit à son égard les engagements suivants.

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de la condition de performance détaillée ci-dessous :

- Le versement de l'indemnité sera soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Christophe Pingard, sera égale ou supérieure à l'évolution moyenne du chiffre d'affaires prévu aux budgets pour la même période.

Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

- En cas de départ avant la fin de la première année suivant l'entrée en fonctions, la condition de performance sera appréciée sur la réalisation de l'objectif de chiffre d'affaires de l'année précédente tel que défini à la date de son entrée en fonctions.
- En cas de départ entre la fin de la première année et la fin de la troisième année suivant l'entrée en fonctions, la condition de performance sera appréciée sur le ou les exercices clos durant lesquels Christophe Pingard était présent au sein de l'entreprise.

Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance.

Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

En cas de départ avant la fin de la première année suivant l'entrée en fonctions, le montant de cette indemnité sera égal à six mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute depuis l'entrée en fonctions.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Les engagements susvisés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 6 juin 2012.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques Garaïalde Président du Conseil d'administration		X		X		X		X
Jean-Pierre Remy Directeur général		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	
Christophe Pingard Directeur général délégué		X	dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)		X		X	

15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages

À la date du présent document de référence, les sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages sont les suivantes :

- au bénéfice de Jean-Pierre Remy : 0 euro ;
- au bénéfice de Christophe Pingard : 0 euro ;
- au bénéfice d'Abeille Deniau : 44 121 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 6 592 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.
- au bénéfice de Thierry Bourguignon : 46 198 euros à titre de provision sur le régime d'indemnités de fin de carrière et 6 266 euros à titre de provision sur le régime de médailles du travail.

16.1	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	64
16.2	Contrats de service	65
16.3	Comités institués par le Conseil d'administration	65
16.4	Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	67

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui détermine les orientations de son activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la

Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il se prononce notamment sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société.

16.1 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

PagesJaunes Groupe adhère aux principes du gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008 et en particulier aux principes de gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- l'indépendance du Conseil d'administration ;
- la transparence et la diffusion de l'information ;
- le respect des droits des actionnaires.

La Société s'est attachée à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, notamment à travers l'adoption par le Conseil d'administration d'un Règlement intérieur qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission (voir la section 21.2.1).

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport est annexé au présent document de référence.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008, le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dispositions écartées :

Le Conseil d'administration a néanmoins étudié les différences entre les règles de fonctionnement actuel de PagesJaunes Groupe et les

recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF qui sont au nombre de trois :

1. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence. Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe comporte trois membres indépendants sur onze administrateurs. La part des administrateurs indépendants est donc proche du tiers ; au surplus, le rôle actif des trois administrateurs indépendants conduit à considérer que l'esprit du Code est respecté ;
2. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans. Le mandat des administrateurs de PagesJaunes Groupe est de cinq ans. Le Conseil d'administration considère que ce point ne constitue pas un frein à la bonne gouvernance au sein de la société. De plus, l'ensemble des mandats des administrateurs ne viennent pas à expiration à la même date de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer régulièrement sur le choix des administrateurs : les mandats de six administrateurs (François de Carbonnel, Elie Cohen, Jacques Garaïalde, William Cornog, Jean-Pierre Remy et Rémy Sautter) viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2014, les mandats de quatre administrateurs (Thierry Bourguignon, Hugues Lopic, Jean-Christophe Germani, et la société Médiannuaire) viennent à expiration en 2016.
3. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que le Comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Comité des rémunérations et des nominations de PagesJaunes Groupe est composé d'un administrateur indépendant sur trois membres. Le Conseil d'administration considère que la composition de ce Comité, dont l'administrateur indépendant est le Président, ainsi que les échanges ayant lieu entre cet administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'administration, paraît conforme à la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la Société.

16.2 Contrats de service

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 28 novembre 2006 entre Médiannuaire et la Société par lequel Médiannuaire s'est engagé à apporter à la Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale ainsi qu'un conseil en stratégie (cf. chapitre 6.4.7 du présent document de référence).

Aucun autre des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 Comités institués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions, et qui exercent une activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux Comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 14 février 2008, a décidé la création d'un Comité stratégique.

16.3.1 COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Nicolas Gheysens (jusqu'à sa démission le 13 avril 2012, le Conseil d'administration du 2 mai 2012 devant se prononcer sur la composition du Comité).

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance) :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier :
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
 - d'examiner les documents destinés à la Communication Financière,
 - de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations,
 - de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
 - d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours,

- d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- du suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Les missions pour le compte du Conseil d'administration ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lesquels ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces Comités.

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2011. En moyenne, 2,80 membres ont participé à chaque séance du Comité d'audit au cours de cet exercice.

Le Comité d'audit peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2011 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2010 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2011 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2011 ;
- programme 2011 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- système de gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

Comités institués par le Conseil d'administration

16.3.2 COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Composition du Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. François de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lepic ;
- M. Nicolas Gheysens (jusqu'à sa démission le 13 avril 2012, le Conseil d'administration du 2 mai 2012 devant se prononcer sur la composition du Comité).

Missions du Comité des rémunérations et des nominations

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des

membres des Comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni quatre fois en 2011. En moyenne, 2,5 membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

En 2011, le Comité a examiné les questions liées à la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur général, à la composition de l'équipe dirigeante, sa rémunération et son *incentive* à long terme, ainsi qu'à la composition du Conseil d'administration.

16.3.3 COMITÉ STRATÉGIQUE

Composition du Comité stratégique

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité stratégique à la date d'enregistrement du présent document de référence est la suivante :

- M. Jacques Garaïalde, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Hugues Lepic.

Missions du Comité stratégique

Il est chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2011. L'ensemble des membres a participé à cette séance du Comité.

Le Comité stratégique a notamment étudié les projets liés à la stratégie du Groupe à moyen terme.

16.3.4 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Les règles de fonctionnement sont fixées par le Conseil d'administration sur les principes suivants :

- les Comités sont convoqués par leurs Présidents dans un délai minimum de cinq jours et sans délai en cas d'urgence ;
- les réunions des Comités peuvent se tenir en tous lieux y compris par visioconférence ou conférence téléphonique (sauf sur les sujets à confidentialité renforcée, qualifiés comme tels lors de la saisine de leurs Présidents) ;
- les Comités peuvent inviter des experts externes ou internes pour l'examen de questions particulières, les frais d'intervention des experts externes étant à la charge de la Société.

Les Comités sont des organes collégiaux qui ont un rôle consultatif. Ils n'ont pas de pouvoir propre, leur rôle consistant à éclairer le Conseil ou son Président.

Les membres des Comités qui sont des membres du Conseil d'administration ne peuvent pas recevoir une rémunération permanente au titre de leur participation aux Comités. Ils peuvent en revanche recevoir une allocation exceptionnelle pour une mission spéciale et temporaire et peuvent également percevoir une part supérieure à celle des autres membres du Conseil d'administration dans les jetons de présence.

Les membres des Comités non-membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération fixée par le Conseil d'administration, à la charge de la Société.

Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

16.4 Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

16.4.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article L. 225-37 du Code de commerce

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend notamment compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- de l'application des recommandations prévues au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel adhère PagesJaunes Groupe ;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ; et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

En matière de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures mises en place au niveau du Groupe, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été fixées, font l'objet, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, d'un rapport descriptif du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 février 2012.

1. Gouvernement d'entreprise

Code de gouvernement d'entreprise

PagesJaunes Groupe se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008, disponible sur le site www.medef.fr.

Dispositions écartées

Néanmoins, le Conseil d'administration, dans le cadre de son étude des différences entre les règles de fonctionnement de PagesJaunes Groupe et les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, a identifié les trois différences ci-dessous :

1. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence. Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe comporte trois membres indépendants sur 11 administrateurs. La part des administrateurs indépendants est proche du tiers. Le rôle actif des trois administrateurs indépendants conduit à considérer que l'esprit du Code est respecté.
2. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans. Le mandat des administrateurs de PagesJaunes Groupe est de cinq ans. Le Conseil d'administration considère que ce point ne constitue pas un frein à la bonne gouvernance au sein de la Société.

De plus, l'ensemble des mandats des administrateurs ne vient pas à expiration à la même date de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer régulièrement sur le choix des administrateurs : les mandats de sept administrateurs (François de Carbonnel, Elie Cohen, Jacques Garaïalde, Nicolas Gheysens, William Cornog et Jean-Pierre Remy) viennent à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle 2014, les mandats de quatre administrateurs (Thierry Bourguignon, Hugues Lepic, Jean-Christophe Germani, et la société Médiannuaire) viennent à expiration en 2016.

3. Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF prévoit que le Comité des rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. Le Comité de nominations et de rémunérations de PagesJaunes Groupe est composé d'un administrateur indépendant sur trois membres. Le Conseil d'administration considère que la composition de ce Comité, dont l'administrateur indépendant assure la présidence, et compte tenu de la qualité des échanges ayant lieu entre cet administrateur indépendant et les autres membres indépendants du Conseil d'administration, paraît conforme à la bonne représentation des intérêts des différents actionnaires de la Société.

1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a opté le 23 septembre 2004 pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur Jacques Garaïalde est le Président du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe et Monsieur Jean-Pierre Remy occupe le poste de Directeur général exécutif de PagesJaunes Groupe.

Les membres du Conseil d'administration sont, à la date du présent rapport :

- François de Carbonnel ;
- Thierry Bourguignon (administrateur représentant le personnel) ;
- Elie Cohen ;
- William Cornog ;
- Jacques Garaïalde ;
- Jean-Christophe Germani ;
- Nicolas Gheysens ;
- Hugues Lepic ;
- Médiannuaire représentée par Cécile Moulard ;
- Jean-Pierre Remy ; et
- Remy Sautter.

William Cornog ayant été coopté en qualité d'administrateur lors du Conseil d'administration du 7 juin 2011, suite à la démission de Jérôme Losson et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, il sera demandé à l'Assemblée générale du 6 juin 2012 de ratifier cette cooptation.

Le Conseil d'administration comprend trois membres indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF : Messieurs François de Carbonnel, Elie Cohen, et Remy Sautter.

Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

PagesJaunes Groupe applique des critères de sélection de ses administrateurs (tels que déterminés par le Comité des rémunérations et des nominations), en particulier la disponibilité, l'expérience et la compétence dans les domaines liés aux métiers du Groupe et aux enjeux de son environnement. Ces critères sont identiques à ceux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Des informations complémentaires sur la composition du Conseil d'administration sont fournies à la section VI du Rapport de gestion.

1.2 Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

1.2.1 Règlement Intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration, en ligne avec le dispositif préconisé par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont détaillées au point 21.2.1 du document de référence.

1.2.2 Réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois. En moyenne, 10,1 administrateurs ont participé à chaque séance du Conseil d'administration au cours de cet exercice. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de 3 heures 30.

Les principales activités du Conseil d'administration ont été les suivantes :

- Examen des comptes et des résultats : le Conseil a examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et les rapports de gestion. Il a examiné les chiffres d'affaires et les principaux résultats trimestriels ainsi que les communications financières correspondantes. Il a établi les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale. Il a examiné le budget 2012.
- Examen de la marche des affaires : une présentation de la marche des affaires est réalisée par la Direction Générale lors de chaque Conseil d'administration, permettant aux administrateurs de suivre régulièrement et « en temps réel » l'évolution des activités du Groupe.
- Examen de la stratégie : le Conseil a consacré une séance spécifique à l'examen de la stratégie du Groupe. Par ailleurs, des présentations d'une activité du Groupe sont faites régulièrement au Conseil par la personne en charge de cette activité.
- Approbation des opérations stratégiques : le Conseil a délibéré sur les opérations ou projets d'acquisitions. Le plan stratégique a été présenté au Conseil d'administration qui en a largement débattu.
- Gouvernement d'entreprise : Le Conseil a approuvé le rapport établi par le Président en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

1.2.3 Les Comités constitués par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a ainsi mis en place deux comités au sein de la Société, à savoir un Comité d'audit et un Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 14 février 2008, a décidé la création d'un Comité stratégique.

1.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Aux termes de la charte de fonctionnement du Comité d'audit, le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité d'audit à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Rémy Sautter, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Nicolas Gheysens.

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il est notamment chargé (sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance) :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, en particulier :
 - d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les projets de rapport de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
 - d'examiner les documents destinés à la Communication Financière,
 - de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
 - d'examiner les traitements comptables liés à des opérations spécifiques, ainsi que les informations publiées sur ces opérations,
 - de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en particulier :
 - de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
 - d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des Commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et de définir le programme des missions de l'année en cours,
 - d'examiner chaque année l'exposition du Groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, les engagements hors bilan significatifs et l'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- du suivi de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Les missions ne sont pas des limites aux pouvoirs du Conseil d'administration, lequel ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant les missions ou avis de ces comités.

Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Le Comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il l'estime utile et se saisit de toute question entrant dans le cadre de sa mission. Il peut demander communication par la Société de tout document ou information nécessaire à l'exercice de sa mission et la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de celle-ci. À l'occasion de l'examen des projets de comptes annuels et semestriels, il peut interroger les Commissaires aux comptes hors la présence des dirigeants de la Société. Les irrégularités en matière comptable ou d'audit sont portées à sa connaissance.

Le Comité d'audit s'est réuni cinq fois en 2011. Il a auditionné régulièrement les dirigeants de la Société et les principaux responsables de la Direction Financière Groupe, le responsable de l'Audit interne et les Commissaires aux comptes, pour examiner avec eux leurs plans d'interventions respectifs et les suites qui leur sont données. En moyenne, 2,8 membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

Le Comité d'audit a notamment examiné les questions suivantes au cours de l'exercice 2011 :

- comptes sociaux et consolidés annuels au 31 décembre 2010 ;
- comptes consolidés semestriels au 30 juin 2011 ;
- chiffre d'affaires et principaux résultats des premier et troisième trimestres 2011 ;
- programme 2011 de l'Audit interne, conclusions des missions menées au cours de l'exercice et suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- système de gestion des risques et cartographie des risques majeurs.

1.2.3.2 Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Comité désigne lui-même son Président.

La composition du Comité des rémunérations et des nominations à la date du présent rapport est la suivante :

- M. François de Carbonnel, Président ;
- M. Hugues Lepic ;
- M. Nicolas Gheysens.

Il est chargé de soumettre au Conseil d'administration des propositions en vue de la nomination des membres du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et des membres des comités du Conseil d'administration. Il est également tenu informé par le Président du Conseil d'administration des nominations des autres dirigeants du Groupe. En outre, le Comité propose au Conseil d'administration le montant des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du Conseil d'administration.

Le Comité propose par ailleurs au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux et peut, sur demande du Président du Conseil d'administration, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la Société.

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni quatre fois en 2011. En moyenne, 2,5 membres ont participé à chaque séance du Comité au cours de cet exercice.

En 2011, le Comité a examiné les questions liées à la définition des objectifs et les modalités de calcul de la part variable de la rémunération du Directeur général, à la composition de l'équipe dirigeante, sa rémunération et son *incentive* à long terme, ainsi qu'à la composition du Conseil d'administration.

1.2.3.3 Comité stratégique

Il est composé de trois membres au moins, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de son Président. Le Président du Comité est désigné par le Conseil d'administration sur proposition de son Président parmi les membres du Comité.

La composition du Comité stratégique à la date du présent rapport est la suivante :

- M. Jacques Garaïalde, Président ;
- M. Elie Cohen ;
- M. Hugues Lepic.

Il est chargé d'assister le Conseil d'administration dans ses réflexions sur les grandes orientations stratégiques de la Société ou du Groupe à long terme, d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier des projets de partenariats stratégiques et des opérations majeures d'investissement et de désinvestissement, ainsi que les plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration.

Le Comité stratégique s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2011. L'ensemble des membres a participé à cette séance du Comité.

Le Comité stratégique a notamment étudié les projets liés à la stratégie du Groupe à moyen terme.

1.3 Évaluation du Conseil d'administration

Une nouvelle procédure d'évaluation du Conseil d'administration concernant ses modalités de fonctionnement a été réalisée, afin de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions du Conseil d'administration et d'examiner l'évolution des résultats par rapport à l'évaluation réalisée un an auparavant.

Cette évaluation a été effectuée sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles a été préparée par le Comité des rémunérations et des nominations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a estimé que les résultats sont positifs et traduisent un fonctionnement du Conseil d'administration qui est satisfaisant.

1.4 Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

- que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;
- que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :
 - approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
 - approbation des *business plans* annuels et triennaux,
 - toute acquisition ou cession d'une activité par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs

Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

- et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieur à 10 millions d'euros,
 - la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/révocation du Directeur financier de PagesJaunes Groupe ; toute modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation de tout autre dirigeant du Groupe PagesJaunes dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
 - toute augmentation de l'endettement total de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe,
 - la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un engagement pour PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
 - toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
 - acquisition ou souscription, par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à 10 millions d'euros si la responsabilité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
 - toute diversification de l'activité de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
 - toute cession ou cessation d'une des principales activités de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le *business plan* triennal,
 - toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales,
 - toute autorisation ou instruction à une filiale de PagesJaunes Groupe d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
 - la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par PagesJaunes Groupe ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
 - toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de PagesJaunes Groupe ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, non prévues au titre du budget annuel ou du *business plan* triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du Groupe PagesJaunes,
 - tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
 - tous prêts accordés par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

1.5 Accès, participation et vote des actionnaires à l'Assemblée générale

Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 11 et 26 à 32 des statuts de la Société et sont détaillées au point 21.2.2 du document de référence.

1.6 Publication de la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives au capital social figurent au point 21.1 du document de référence de la Société.

1.7 Règles de fixation de la rémunération du Directeur général

1) Rémunération fixe

Le Conseil d'administration du 8 février 2011 a fixé à 500 000 euros payables sur douze mois le montant fixe de la rémunération annuelle brute forfaitaire de Jean-Pierre Remy.

2) Règles de calcul de la part variable

Le Conseil d'administration du 8 février 2011, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a déterminé les règles de calcul de la part variable du Directeur général.

En 2011, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

3) Indemnité de départ

Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle

Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant serait égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve des conditions de performance suivantes :

- En cas de départ avant l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : atteinte de 90 % au moins des objectifs quantitatifs fixés pour la détermination de sa rémunération variable (en relation notamment avec l'évolution de la marge brute opérationnelle).
- En cas de départ après l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le versement de l'indemnité serait soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne de la marge brute opérationnelle au cours des trois dernières années (ou des deux dernières années en cas de départ entre l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et l'arrêté par le Conseil d'administration des comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2011), telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Jean-Pierre Remy, sera supérieure à l'évolution moyenne du résultat d'exploitation avant perte de valeur des écarts des acquisitions, coûts de restructuration et résultats sur cessions d'actifs des sociétés du SBF 120 pour la même période.

Le versement de l'indemnité n'interviendrait qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la Société de la réalisation de la condition de performance applicable.

4) *Obligation de non-concurrence / indemnité correspondante*

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Jean-Pierre Remy à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité. La Société aura la faculté de libérer Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les 15 jours calendaires suivants le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de Jean-Pierre Remy.

5) *Retraite*

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires composé de deux volets (un Plan d'Épargne de Retraite Collective (PERCO) avec abondement mis en place en 2007 dont tous les salariés des filiales du Groupe en France peuvent bénéficier, un système de retraite supplémentaire à cotisations définies dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe bénéficiera à compter du 1^{er} janvier 2008), Monsieur Jean-Pierre Remy ne peut pas bénéficier du PERCO.

En revanche, le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe a approuvé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, la disposition permettant à Monsieur Jean-Pierre Remy d'adhérer au régime de retraite supplémentaire (article 83 du CGI) dans les mêmes conditions de cotisations que les autres cotisants.

Pour mémoire, Monsieur Jean-Pierre Remy est affilié au régime de retraite et de prévoyance de l'entreprise, dans les mêmes conditions que les autres salariés du Groupe.

L'ensemble de ces règles est conforme aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

2. **Audit interne, animation du contrôle interne et gestion des risques au sein du Groupe PagesJaunes**

Le Groupe PagesJaunes a mis en place les trois fonctions de contrôle que sont l'audit interne, l'animation du contrôle interne et la gestion des risques.

Il s'agit, par la mise en place de ces dispositifs de combiner de manière harmonieuse les différentes mesures réglementaires (instructions et directives), organisationnelles (organigrammes et processus) et techniques (notamment informatique et communication), ceci basé sur certains concepts fondamentaux :

- ces dispositifs constituent pour le Groupe PagesJaunes un moyen d'arriver à ses fins et non une fin en soi ;
- ces dispositifs procurent au management et au Conseil d'administration une assurance raisonnable et non une garantie absolue ;
- ces dispositifs ne sont pas seulement un ensemble de manuel et de procédures, ils sont assurés par des personnes à tous les niveaux de la hiérarchie.

En 2011, ces trois fonctions ont rapporté au moins une fois au Comité d'audit afin de communiquer leur plan de route et/ou leur bilan à date.

2.1 **Organisation générale des fonctions de contrôle au sein du Groupe PagesJaunes**

2.1.1 *L'Audit interne*

Le service de l'Audit interne de PagesJaunes Groupe aide le Groupe à maintenir un dispositif de contrôle interne approprié en évaluant son efficacité et son efficience et en encourageant son amélioration continue. Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, l'Audit interne apprécie la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne en mesurant notamment la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe, la qualité du fonctionnement des organes de gouvernance interne, la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection du patrimoine et le respect des lois, règlements et contrats.

Le service de l'Audit interne de PagesJaunes Groupe est chargé de réaliser les missions définies en début d'année dans le plan d'audit. Il est fonctionnellement rattaché à la Direction Générale du Groupe mais hiérarchiquement supervisé par le Comité d'audit.

Trois types d'audit sont réalisés chez PagesJaunes : les audits de conformité sur les états financiers, les audits de conformité, d'efficacité et de gouvernance des filiales et les audits de processus.

2.1.2 *L'animation du dispositif de contrôle interne*

Les objectifs du dispositif de contrôle interne sont de vérifier que les opérations réalisées ainsi que l'organisation et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques et aux orientations de l'organe exécutif, de vérifier que les limites fixées en matière de risques sont strictement respectées, de veiller à la qualité de l'information comptable et financière, en particulier aux conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information et de fournir une assurance raisonnable par rapport à l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations de l'entreprise.

PagesJaunes Groupe suit les recommandations de l'AMF et de l'IFACI en incluant dans son dispositif de contrôle non seulement les points de contrôle interne comptables et financiers mais aussi opérationnels.

Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

Le dispositif de contrôle interne est constitué de l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction d'une entité en vue d'assurer – dans la mesure du possible – la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe PagesJaunes.

L'organisation du contrôle interne repose sur une fonction centralisée d'animation s'appuyant sur un réseau de collaborateurs au sein des différentes directions et entités.

2.1.3 La gestion des risques

Les objectifs de la gestion des risques sont d'évaluer et de maîtriser les risques par leur identification, leur évaluation des impacts, leur fréquence et leur couverture, leur réduction au niveau d'acceptation, la description des mesures de réduction, l'utilisation d'une méthode d'identification et de classification et par la mise à jour régulière du dispositif.

Ces objectifs sont cohérents avec les objectifs d'entreprise, fixés annuellement, révisables par semestre et mesurés par trimestre et suivent les recommandations de l'AMF.

La politique de gestion des risques s'applique à tous les biens du Groupe.

Le Groupe PagesJaunes a mis en place une gouvernance des risques Groupe principalement basée sur un Directeur Sponsor, un *risk manager* et un réseau de correspondants métier.

Le pilotage est assuré par deux comités : un comité de pilotage et un comité de suivi.

2.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble d'organes, de règles, de procédures et de contrôles, par une politique de gestion des compétences et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

Ainsi, des procédures de contrôle interne spécifiques sur ce sujet ont été mises en place au sein des éléments suivants :

- le Comité de l'information financière ;
- l'organisation comptable et de gestion du Groupe ;
- un reporting comptable et de gestion unifié ;
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe ;
- la planification des travaux de clôture au niveau du Groupe ;
- la communication financière.

2.2.1 Le Comité de l'information financière

L'information financière et son contrôle sont organisés de manière cohérente avec l'organisation managériale et de gestion du Groupe PagesJaunes. Afin de renforcer la qualité et la fiabilité de l'information financière, le Groupe a mis en place un dispositif de pilotage et de contrôle de l'information financière, qui repose principalement sur l'intervention du Comité de l'information financière.

Ce Comité a pour mission d'assurer l'intégrité, l'exactitude, la conformité aux lois et règlements applicables et aux pratiques reconnues, la cohérence et la qualité de l'information financière de PagesJaunes Groupe.

Il revoit, avant leur examen par le Comité d'audit puis par le Conseil d'administration, l'ensemble des informations financières devant être communiquées à destination du public. Cet examen porte notamment sur les communiqués de presse périodiques comportant des éléments financiers, sur les présentations périodiques aux analystes, sur les rapports de gestion et sur le document de référence.

Le Comité intervient dans le cadre des procédures d'élaboration et de validation de l'information financière, définies pour l'ensemble du Groupe. Il est présidé par le Directeur financier du Groupe et comprend notamment les responsables compétents dans les domaines comptable, juridique, de la communication, des relations investisseurs et du contrôle de gestion.

Créé en juillet 2004, ce Comité s'est réuni quatre fois en 2011.

2.2.2 La fonction comptable et de gestion

Sous l'autorité du Directeur financier du Groupe, le service de la Consolidation, le service de Contrôle de Gestion du Groupe et les directions financières des filiales du Groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières de PagesJaunes Groupe.

Ainsi,

- ils assurent la production des comptes sociaux et consolidés de PagesJaunes Groupe dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- ils pilotent le processus budgétaire et prévisionnel et produisent le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la cohérence des données ;
- ils produisent la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour le management de PagesJaunes Groupe ;
- ils conçoivent et mettent en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe PagesJaunes ;
- ils identifient et pilotent les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptable et de gestion du Groupe PagesJaunes.

2.2.3 Le reporting comptable et de gestion unifié

Le cycle de gestion et de pilotage du Groupe comporte quatre composantes fondamentales :

- le plan stratégique à trois ans ;
- le processus budgétaire ;
- le reporting mensuel ;
- les revues d'affaires.

Le plan stratégique

Chaque année, un plan stratégique est établi par PagesJaunes Groupe à l'horizon des trois années suivantes. Ce plan stratégique est élaboré sur la base des choix stratégiques de PagesJaunes Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, de ses secteurs d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire

Le processus budgétaire est décliné pour PagesJaunes Groupe et ses filiales. Ses principales étapes sont les suivantes :

- à l'automne : actualisation du budget pour l'année en cours et élaboration par chaque entité d'un budget annuel et mensualisé pour l'année suivante ;
- au printemps : actualisation de la prévision initiale pour l'année en cours, qui sert ainsi de base pour l'élaboration du plan stratégique ;

Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

- à l'été : actualisation du second semestre de l'année en fonction des résultats du semestre écoulé.

Par ailleurs, un processus de reprévision permanente a été mis en place en 2007 afin d'améliorer le pilotage et le suivi des performances du Groupe.

Le reporting mensuel

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction de PagesJaunes Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les services du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité et communiqués au management de PagesJaunes Groupe.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de mesure de la performance.

Les services du Contrôle de gestion et les services Comptables du Groupe PagesJaunes utilisent un outil unifié de consolidation pour produire le reporting du réalisé et du budget, ainsi que le plan stratégique.

Les revues d'affaires

Les revues d'affaires mensuelles avec l'ensemble des Directions Générales des filiales sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe PagesJaunes. Elles ont pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions entreprises et les priorités et ambitions du Groupe.

2.2.4 Référentiel et méthodes comptables communes au sein du Groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation ;
- la normalisation des formats de restitution ;
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation commun au Groupe.

Le Groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel. PagesJaunes Groupe établit des comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux et intègrent des retraitements d'homogénéité pour respecter les normes du Groupe ainsi que les normes IFRS. Des notes d'instruction de la Direction Financière Groupe précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Chaque filiale de PagesJaunes Groupe décline ces processus et ces calendriers au niveau de son organisation.

2.2.5 La planification des travaux de clôture au niveau du Groupe

Afin de maintenir des délais de clôture comptable courts, qui permettent de publier les comptes consolidés tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dès le mois de février, le Groupe a mis en place un programme de planification précis de ses travaux de clôture.

Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de préclôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

2.2.6 La Communication Financière

Outre le Directeur général, le Directeur financier, le responsable des relations investisseurs et le service de presse à la Direction de la Stratégie et de la Communication sont les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie.

La Direction Financière Groupe, en collaboration avec le contrôle de gestion et la Direction Juridique, est responsable de la rédaction et de la diffusion auprès des publics visés et des autorités réglementaires et de marchés (Autorité des marchés financiers) des documents d'information périodique et permanente suivants :

- communiqués de presse financiers périodiques (informations trimestrielles, résultats semestriels et annuels) et occasionnels (opérations de croissance externe, désinvestissements, partenariats stratégiques, etc.) ;
- présentations servant de supports aux réunions analystes, investisseurs et aux conférences de presse ;
- rapports financiers semestriels et annuels ;
- document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée générale.

Ces documents sont revus en Comité de l'information financière (cf. section 2.3.1).

PagesJaunes Groupe s'attache à fournir une information intelligible, pertinente et fiable. Le Groupe veille au respect des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise.

2.3 Relation avec les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe, et pour la clôture annuelle, via une revue de la préclôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils réalisent également des travaux relatifs à la revue du dispositif de contrôle interne des principales filiales du Groupe, selon un plan d'audit présenté à l'Audit interne au Comité d'audit. Les principales recommandations sont présentées aux Directions Financières et au Comité d'audit.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus et des normes répond à une triple préoccupation, à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Fait à Sèvres, le 14 février 2012

Jacques Garaïalde

Président du Conseil d'administration

Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président**16.4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Pagesjaunes Groupe**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PagesJaunes Groupe SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2012

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis Thibon

Deloitte & Associés

Dominique Descours

17.1	Nombre de salariés et répartition par activité	75
17.2	Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	78
17.3	Description des contrats d'intéressement et de participation	82

17.1 Nombre de salariés et répartition par activité

Au 31 décembre 2011, l'effectif du Groupe consolidé était de 5 063 salariés inscrits (y compris la partie des commerciaux ayant le statut de voyageur-représentant-placier (VRP) contre 4 776 en 2010 et 4 843 au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, PagesJaunes Outre-Mer et Médiannuaire (entités non consolidées et liées au Groupe PagesJaunes) employaient au 31 décembre 2011 respectivement 21 et 13 personnes.

Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition géographique des salariés au sein du Groupe consolidé depuis 2009 :

	2011 ⁽¹⁾		2010 ⁽¹⁾		2009 ⁽¹⁾	
France	4 565	90 %	4 278	90 %	4 324	89 %
dont Île-de-France	2 030		1 857		1 583	
dont province	2 535		2 421		2 741	
International	498	10 %	498	10 %	519	11 %
TOTAL GROUPE CONSOLIDÉ	5 063	100 %	4 776	100 %	4 843	100 %

(1) Salariés inscrits au 31 décembre de l'année et, l'effectif d'Editus Luxembourg présenté à 100 %.

Les effectifs du Groupe à fin 2011 sont en progression de (+ 287) par rapport à fin 2010. Cette hausse est exclusivement portée par la France. Elle est liée à la fois à l'accroissement des effectifs, principalement les effectifs commerciaux de PagesJaunes SA, et à l'entrée dans le périmètre du Groupe des entités A Vendre A Louer, ClicRDV et FineMedia.

Au 31 décembre 2011, la moyenne d'âge des salariés du Groupe consolidé était d'environ 40 ans et le taux de féminisation était de 52 %. L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe PagesJaunes était de dix ans et demi.

L'effectif du Groupe consolidé au 31 décembre 2011 était réparti de la manière suivante :

Le Groupe se caractérise par une proportion importante de commerciaux par rapport à l'effectif global (plus de 2 200 commerciaux terrain ou télévendeurs). En France, au sein de PagesJaunes, les commerciaux terrain (environ 1 150 personnes) ont le statut de VRP et sont en majorité rémunérés essentiellement à la commission sur le chiffre d'affaires et sur sa progression.

Depuis le 31 décembre 2006, année de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de PagesJaunes Groupe, 100 % des effectifs du Groupe PagesJaunes sont des salariés de droit privé.

Seule PagesJaunes est assujettie à l'obligation de produire un bilan social. Celui-ci est présenté chaque année pour avis au Comité d'entreprise et adressé à l'Inspection du travail. Une synthèse du bilan social est adressée à tous les salariés de PagesJaunes.

Le taux de rotation des effectifs de PagesJaunes a été de 8,1 % en 2011 contre 10,4 % en 2010 et 8,5 % en 2009.

La majorité des salariés du Groupe a une partie de sa rémunération liée à sa performance individuelle. Pour la force de vente, cette part peut représenter jusqu'à 100 % de la rémunération annuelle. Pour les cadres de façon générale, elle peut représenter jusqu'à 20 % de la rémunération annuelle, et jusqu'à 60 % pour les cadres dirigeants.

Par ailleurs depuis 2007, les salariés de PagesJaunes et de ses filiales en France bénéficient d'un accord de participation mis en place au niveau du Groupe PagesJaunes et d'accords d'intéressement propres à certaines sociétés (voir la section 17.3 « Description des contrats d'intéressement et de participation »). Enfin, ces mêmes salariés bénéficient d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) et les cadres bénéficient également d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (voir la section 17.3).

Nombre de salariés et répartition par activité

FAITS MARQUANTS EN 2011

PagesJaunes Groupe

Organisation du Groupe

En avril 2011, le pôle Internet poursuit son développement avec l'acquisition de la société A Vendre A Louer spécialisée dans des solutions de communication à destination de tous les professionnels de l'immobilier. Cette acquisition tactique s'inscrit parfaitement dans la stratégie de croissance Internet du Groupe. En mai, le pôle s'agrandit à nouveau avec l'acquisition de la société ClicRDV, leader des solutions de prises de rendez-vous par Internet pour des professionnels. Cette opération permet d'enrichir les services offerts par PagesJaunes Groupe pour le marketing digital local des entreprises ainsi que les fonctionnalités proposées aux internautes. En septembre, c'est au tour de FineMedia, éditeur du site ComprendreChoisir.com de rejoindre le pôle Internet. Le Groupe élargit ainsi son offre de publicité locale pour les professionnels et d'informations pratiques pour les internautes. Enfin en décembre, le Groupe enrichit son offre de communication digitale pour les grands annonceurs en prenant une participation dans le capital de LeadFormance, leader de location de points de vente sur Internet.

Dans la poursuite de la transformation du Groupe, et pour développer les synergies entre les différentes sociétés, dynamiser la croissance et faciliter le pilotage du chiffre d'affaires, une nouvelle organisation de la Direction Générale du Groupe est mise en place dès le 1^{er} octobre 2011.

Elle est la résultante de la stratégie visant à installer PagesJaunes Groupe comme leader de la communication et de l'information locales. Elle a pour objectif de poursuivre la transformation du Groupe, de développer les synergies entre les différentes sociétés du Groupe, de dynamiser la croissance et de piloter le chiffre d'affaires. Les pôles Annuaire imprimés et Internet fusionnent pour créer le pôle Media. La Direction Stratégie et Communication Groupe est élargie pour mettre l'accent sur les partenariats et le développement à l'international. Elle devient la Direction Stratégie, Partenariats et relations extérieurs. Le pôle Grands Comptes et Marketing Digital aura pour objectif de marquer une nette accélération des activités de la Société avec les grands comptes à réseaux, le *display* et les nouvelles activités du marketing digital. Christophe Pingard rejoint le Groupe en novembre en tant que Directeur général délégué et assure la direction du pôle Annonceurs. À ce titre, il a la responsabilité au niveau du Groupe du pilotage du chiffre d'affaires, de l'animation des équipes commerciales, du marketing opérationnel ainsi que de la direction des opérations des pôles Annonceurs et Grands Comptes. Enfin l'activité des directions "Verticales" (AnnoncesJaunes, AVAL, Keltravo...) est autant tournée vers les annonceurs que vers les utilisateurs.

Dans la foulée, le pôle Media est réorganisé en six Directions pour mieux répondre aux objectifs du Groupe. La Direction Technique unique regroupe l'ensemble des expertises techniques existant au sein des entités du pôle. La Direction Marketing a pour objectif de mettre en commun les ressources et compétences contenues, référencement et développement d'audience, de partager les synergies entre supports et d'optimiser les opérations de marketing relationnel. La Direction des Annuaire Imprimés est l'éditeur des annuaires imprimés PagesJaunes. La Direction Internet est l'éditeur de pagesjaunes.fr et des sites ComprendreChoisir.com. La Direction Internet Mobile est l'éditeur des sites et applications mobiles. Enfin la Direction New Media rassemble les nouveaux médias du Groupe. Elle est apporteur de valeur et d'audience et regroupe notamment les services Urban Dive, ZoomOn et accueille les projets en développement.

Volet social / Ressources Humaines

En 2011, la DRH Groupe a poursuivi son action sur le plan de la formation professionnelle et a mis en place, en complément des formations plus classiques, des modules de e-learning pour l'ensemble de ses collaborateurs et spécifiquement pour ses managers. Soucieuse d'apporter un accompagnement pour ses salariés dans la gestion de carrières, la DRH a entamé un travail d'identification des emplois et compétences afin de remettre à jour une cartographie complète des métiers du Groupe ; elle a en 2011 finalisé le référentiel métier des filières Informatique et Technologie (IT) et Finance, et poursuit la démarche actuellement vers la filière Marketing.

La DRH Groupe a initié en 2011 une démarche RH socialement responsable et développe une stratégie centrée sur l'emploi, la diversité et le bien-être de ses salariés. Ainsi sur le plan social, le Groupe a lancé des négociations avec les Instances Représentatives du Personnel (IRP) sur deux thèmes majeurs : la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences et le Handicap. Concernant le Handicap, le Groupe avait signé une convention avec l'AGEFIPH en mars 2010 (qui arrivera à échéance en 2012) et a déjà mis en place des actions afin de sensibiliser les collaborateurs sur les sujets liés au handicap tel que le maintien dans l'emploi, la déclaration ou encore le recrutement de salariés en situation de handicap, ainsi que des actions de formations spécifiques notamment pour l'équipe RH, les managers et les IRP. Elle a lancé un groupe pilote de télévendeurs en situation de handicap, en contrat de professionnalisation en août 2010, et a renouvelé l'expérience en août/septembre 2011 avec une nouvelle équipe de télévendeurs à Sèvres et en ouvrant également des contrats professionnels sur des postes de gestionnaires de collecte de données à Eysines.

En novembre 2011, Eurêka, le programme d'Innovation Participative des salariés du Groupe piloté par la DRH a été primé par Cegos, dans la catégorie « communauté virtuelle et knowledge management ». Ce dispositif d'innovation collaborative ayant pour objectif d'accompagner l'évolution des comportements managériaux et de favoriser la transversalité en impliquant l'ensemble des collaborateurs, il contribue pleinement à la culture d'innovation du Groupe.

L'enquête d'opinion menée en 2010 auprès des salariés du Groupe a permis de mettre en lumière trois axes de progrès pour 2011 que sont le renforcement des actions de développement professionnel et la mobilité interne, la multiplication des coopérations transverses au sein du Groupe et l'importance du bien-être au travail. Des plans d'actions spécifiques ont également été mis en œuvre au sein de certains pôles, directions et filiales telle la mise en place de nouveaux processus de travail visant plus de transversalité et de transparence (réunions partage ou petits-déjeuners à thème, *newsletters*, accueils des nouveaux venus...).

Dans le cadre de sa Marque Employeur, le Groupe a sponsorisé le Raid Centrale Paris. Cet événement s'inscrit dans le cadre des relations écoles que le Groupe entretient afin de favoriser une meilleure connaissance de l'entreprise et de ses métiers. Cette action s'inscrit pleinement dans la démarche de Marque Employeur que le Groupe a initié et permet de développer la notoriété du Groupe notamment dans le cadre de stages (soit une centaine de stagiaires et 30 personnes en alternance en 2011) et de recrutements de jeunes diplômés. D'autres actions afin de promouvoir la richesse des métiers du Groupe ont été réalisées en 2011, comme par exemple un clip-teaser et une vidéo présentant le métier de télévendeurs à PagesJaunes (en 2011, PagesJaunes a recruté 315 télévendeurs). Ces vidéos sont utilisées dans le cadre de salons, forums, sessions de recrutements et aussi sur nos sites externes et sur les réseaux sociaux via les informations RH sur Twitter ou encore l'onglet emploi sur la page fan Facebook de PagesJaunes.

En 2011, PagesJaunes Groupe a également marqué son soutien à la lutte contre le cancer du sein avec la participation d'une équipe féminine à la course La Parisienne.

PagesJaunes

En 2011, la DRH a accompagné la Direction de la Production Annonceurs (DPA) afin de mettre en place une nouvelle organisation tenant compte de l'évolution du marché et permettant de mieux répondre aux besoins de production favorisant la polyvalence sur les produits publicitaires *print* et digitaux de PagesJaunes. Ensemble, les deux directions ont progressivement fait évoluer l'organisation au sein de la DPA afin de rassembler les équipes autour de ses principaux métiers et de garantir ainsi aux annonceurs un service global de qualité et de respect des délais de production. L'évolution de l'organisation s'est donc faite en deux étapes : en mars 2011, évolution de l'organisation managériale avec la mise en place de quatre pôles spécifiques (la Gestion des commandes, la Fabrication multimédia, le Reporting management qualité et la Formation) et en décembre 2011, la répartition des équipes pour permettre une organisation du travail par canaux de vente et typologies de clients traités.

Le projet Jump d'évolution du modèle commercial de PagesJaunes initié en 2010 a pu être déployé fin juin 2011 dans 25 zones. Il a permis la mise en place de 215 postes de spécialistes sur le terrain et 30 postes à la télévente ainsi que la création de deux équipes de télévente *cross canal* soit 20 télévendeurs. Les postes de spécialistes sont valorisés dans les parcours commerciaux de PagesJaunes comme des promotions. Jump vise à soutenir la reprise de la croissance de PagesJaunes en permettant notamment la spécialisation d'une partie de la vente sur certains secteurs d'activité et une relation continue tout au long de l'année avec nos clients annonceurs à travers différents canaux. Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de croissance de l'entreprise et propose un modèle commercial adapté à l'évolution du marché, à l'environnement concurrentiel, à l'attente de nos clients et à l'activité des équipes commerciales.

En 2011, dans le cadre des lois successives en faveur de l'égalité professionnelle, les organisations syndicales de PagesJaunes SA et la DRH lancent des négociations sur l'égalité Hommes/Femmes. Fin décembre 2011, ces négociations aboutissent à un accord triennal dont la signature se fera en janvier 2012. Cet accord, dont la mise en œuvre débutera en 2012, véhicule les valeurs de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et vise à faciliter une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des salariés.

Mappy

À partir du mois d'octobre, suite à la réorganisation du Groupe, la Direction Technique de Mappy est fonctionnellement rattachée au pôle Media.

PagesJaunes Marketing Services

Au cours de 2011, la société PagesJaunes Marketing Services a mis en place un Comité de direction composé de 16 membres dénommé TOP 16. Afin de consolider le sentiment d'appartenance à l'entreprise, des réunions d'informations ludiques portant sur la politique et la stratégie de l'entreprise sont organisées et animées par le TOP 16 sur les deux sites que compte la société. Afin de favoriser les échanges sur les résultats de l'enquête d'opinion menée en 2010, des réunions de présentation ont été organisées et animées par la DRH auprès de petits groupes composés d'une dizaine de personnes. Pour renforcer sa politique de reconnaissance et de valorisation des commerciaux, une remise de prix pour les meilleurs vendeurs a eu lieu en janvier en présence du Président et un nouveau plan de commissionnement a été

Nombre de salariés et répartition par activité

mis en place. Une télévente a également vu le jour au cours du second semestre. Par ailleurs, dans un souci de rapprochement physique et également afin de fluidifier les relations professionnelles les services du site de Suresnes ont été réaménagés en *open space*.

Horyzon Media

La société Horyzon Media a mis en œuvre pour l'ensemble de ses collaborateurs un process d'entretien d'évaluation individuelle. Elle a également développé sa politique de formation de ses salariés en se dotant pour la première fois depuis son existence d'un plan de formation.

Par ailleurs dans un souci de dialogue social, elle a instauré des réunions mensuelles avec les élus.

Enfin, Horyzon Media s'est doté d'un règlement intérieur ainsi que d'une charte informatique.

A Vendre A Louer

En avril 2011, A Vendre A Louer devient filiale du Groupe PagesJaunes et adhère aux accords du Groupe en décembre.

ClicRDV

En mai 2011, ClicRDV devient filiale du Groupe PagesJaunes et adhère aux accords du Groupe en décembre.

FineMedia

En juillet 2011, la société FineMedia devient filiale du Groupe PagesJaunes et signe son adhésion aux accords du Groupe.

123people

Les directions de 123 People sont remaniées. Gilles Clouet des Pesruches, détaché chez 123 People à compter d'août 2011, en prend le management.

Editus

Les directions sont toutes regroupées dans un bâtiment unique en août 2011 que le ministre de l'Économie luxembourgeoise inaugure officiellement en octobre 2011.

QDQ Media

Suite aux résultats de l'enquête d'opinion menée en 2010, la société QDQ a mis en œuvre divers plans d'actions portant à la fois sur la politique de reconnaissance et de motivation des salariés, la communication interne, le développement professionnel ainsi qu'à une meilleure accessibilité de l'ensemble des salariés aux membres du Comité de direction. Un programme d'accompagnement spécifique complet a été développé de la part de la DRH pour suivre les salariés en optimisation. Enfin une charte de bonnes pratiques visant à réduire les inégalités professionnelles entre hommes et femmes a été mise en place. La société QDQ ouvre un établissement au Portugal.

Relations sociales

Un nouvel accord d'intéressement portant sur les exercices 2011-2012-2013 est signé par Mappy en avril et par les sociétés Mediannaires et PagesJaunes Groupe en juin.

Mappy en avril, Keltravo en mai puis Horyzon Media en juillet et A Vendre A Louer en novembre procèdent aux élections de la Délégation Unique du Personnel (CE et DP).

Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

17.2 Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

PARTICIPATION AU CAPITAL

Au 1^{er} janvier 2012, à la connaissance de la Société, le nombre d'actions PagesJaunes Groupe détenues par chacun des membres du Conseil d'administration était le suivant :

Administrateur	Nombre d'actions
Jacques Garaïalde	5 011
Jean-Pierre Remy et personnes liées	165 667
Thierry Bourguignon	100
François de Carbonnel	2 010
Elie Cohen et personnes liées	2 301
William Cornog	7 500
Jean-Christophe Germani	1
Hugues Lepic	1
Médiannuaire	153 640 181
Cécile Moulard	4 201
Rémy Sautter	1 773

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice de 19,30 euros, et une durée de vie de dix ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

De même, la Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros, le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,843 euros, le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,821 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de dix ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2009, 2010, 2011. Cette condition de performance se traduira de la façon suivante :

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est égal ou supérieur à 100 % : 140 000 options ;

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est inférieur à 100 % : ce pourcentage est appliqué à la base de 140 000 options pour en déterminer le nombre définitivement attribué.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,586 euros, le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,095 euros.

Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à la condition de performance suivante : atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Cette condition de performance se traduira de la façon suivante :

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est égal ou supérieur à 100 % : la totalité des options est attribuée ;

Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est inférieur à 100 % : ce pourcentage est appliqué à la totalité des options prévues pour en déterminer le nombre définitivement attribué.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques Garaïalde	-	-	-	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques Garaïalde	-	-	-
Jean-Pierre Remy	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-
TOTAL	-	-	-

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 30 mai 2006. Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 20 novembre 2006, et donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe. Compte tenu de la non-atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises

par les bénéficiaires le 20 novembre 2008. Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Les actionnaires de la société PagesJaunes Groupe, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société PagesJaunes Groupe et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution gratuite d'actions au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe.

Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	140 000	1,98 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO
Christophe Pingard	12 décembre 2011	60 000	1,63 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean-Pierre Remy	–	–	–
Abeille Deniau	20 novembre 2006	535	Montant de la MBO consolidée
Thierry Bourguignon	–	–	–
TOTAL		535	

Participation au capital, options de souscription ou d'achat d'actions, attributions gratuites d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée	12 avril 2005	12 avril 2005	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009	11 juin 2009
Date du Conseil d'administration et nom du plan	28 juin 2005	20 déc. 2007	23 juil. 2009	29 oct. 2009	17 déc. 2009	27 juil. 2010	16 déc. 2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	3 796 800	2 927 900	1 145 000	87 000	75 000	1 336 000	166 000
<i>dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>							
Jean-Pierre Remy	–	–	140 000	–	–	140 000	–
Christophe Pingard	–	–	–	–	–	–	–
Abeille Deniau	3 000	1 700	–	–	–	–	–
Thierry Bourguignon	–	–	–	–	–	–	–
Point de départ d'exercice des options/de l'acquisition des actions	28 juin 2008	20 déc. 2010	23 juil. 2012	29 oct. 2012	17 déc. 2012	27 juil. 2013	16 déc. 2013
Date d'expiration	28 juin 2015	20 déc. 2017	23 juil. 2019	29 oct. 2019	17 déc. 2019	27 juil. 2020	16 déc. 2020
Prix de souscription ou d'achat		14,46 euros	6,71 euros	8,843 euros	7,821 euros	8,586 euros	7,095 euros
Prix de souscription ou d'achat avant ajustement	19,30 euros						
Prix de souscription ou d'achat après ajustement	11,72 euros	–	–	–	–	–	–
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011 ⁽¹⁾	377 670	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	787 323	533 516	193 750	20 000	0	104 500	17 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	2 743 149	2 394 384	951 250	67 000	75 000	1 231 500	149 000

(1) Lié à l'exercice anticipé décrit ci-dessous.

Aucun autre administrateur ne détient d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par PagesJaunes Groupe.

Description des contrats d'intéressement et de participation

EXERCICE ANTICIPÉ DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le règlement du plan permettait aux bénéficiaires d'exercer par anticipation jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées, soit environ 1,85 million d'options, dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle, soit, compte tenu du changement de contrôle intervenu le 11 octobre 2006, du 12 octobre 2006 jusqu'au 12 janvier 2007, et de céder à leur convenance les actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 251 669 options ont ainsi été exercées par anticipation tout début 2007 jusqu'au 12 janvier.

Par ailleurs, le versement d'un dividende exceptionnel par prélèvement sur les réserves libres de la Société a donné lieu à un ajustement du prix d'exercice ainsi que du nombre d'options consenties, conformément à l'article L. 225-181 du Code de commerce.

Le règlement du plan d'options de souscription d'actions du 28 juin 2005 permettait aux bénéficiaires d'exercer jusqu'à 100 % des options qui leur ont été attribuées dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi de la notification d'un changement de contrôle d'une filiale et de céder à leur convenance jusqu'à 50 % des actions issues de cet exercice. Les plus-values réalisées dans le cadre de cet exercice anticipé sont fiscalement assimilées à des traitements et salaires. De ce fait, elles sont soumises à charges sociales et impôt sur le revenu pour le bénéficiaire, et charges patronales pour l'entreprise. 126 001 options ont ainsi été exercées par anticipation en 2007 par les salariés de Kompass France et Kompass Belgique.

Au 31 décembre 2011, la dilution potentielle induite par les options de souscription attribuées est de 2,46 % du capital social de PagesJaunes Groupe.

17.3 Description des contrats d'intéressement et de participation

PARTICIPATION

Un accord de participation a été signé au sein du Groupe PagesJaunes le 26 juin 2006 avec cinq organisations syndicales (CFE/CGC, CFDT, FO, CGT et le syndicat autonome PagesJaunes). Il couvre les sociétés françaises du Groupe PagesJaunes détenues à plus de 50 % par PagesJaunes Groupe. Horyzon Media a rejoint l'accord de Groupe à effet du 1^{er} janvier 2008, la société Keltravo à effet du 1^{er} janvier 2010, et les Sociétés Clic RDV, A Vendre A Louer et FineMedia à effet du 1^{er} janvier 2011. La réserve spéciale de participation du Groupe PagesJaunes est la somme des réserves spéciales de participation calculées au niveau de chaque filiale concernée suivant une formule dérogatoire.

La réserve spéciale de participation est répartie entre tous les bénéficiaires pour 30 % en fonction de leur temps de présence et pour 70 % proportionnellement au salaire annuel brut perçu par chaque bénéficiaire. Les sommes attribuées individuellement seront affectées au Plan d'Épargne du Groupe PagesJaunes et bloquées durant cinq ans dans le cas où les bénéficiaires choisissent le placement (possibilité de percevoir directement la somme sans blocage).

Le tableau ci-dessous présente la participation distribuée ou à distribuer au titre du dernier exercice :

Accord Groupe PagesJaunes <i>(en millions d'euros)</i>	Participation à distribuer aux salariés du Groupe PagesJaunes
2011	13,1
2010	13,9
2009	14,7

Description des contrats d'intéressement et de participation

INTÉRESSEMENT

Il existe différents accords d'intéressement au sein des différentes filiales du Groupe PagesJaunes.

Les filiales françaises du Groupe PagesJaunes (hors Horyzon Media, Keltravo, Aval, Clic RDV et FineMedia) bénéficient d'un accord d'intéressement.

Le 21 mai 2010, la société PagesJaunes Marketing Services a signé un nouvel accord d'intéressement pour les exercices 2010-2011-2012.

Le 23 juin 2010, la société PagesJaunes a signé un nouvel accord d'intéressement pour les exercices 2010-2011-2012.

Le 22 avril 2011, la société Mappy a signé un nouvel accord d'intéressement pour les exercices 2011-2012-2013.

Le 27 juin 2011, les sociétés Médiannuaire et PagesJaunes Groupe ont elles aussi signé un nouvel accord d'intéressement pour les exercices 2011-2012-2013.

(en milliers d'euros)	Intéressement 2010 versé en 2011	Intéressement 2009 versé en 2010	Intéressement 2008 versé en 2009	Intéressement 2007 versé en 2008	Intéressement 2006 versé en 2007
Intéressement versé dans le Groupe PagesJaunes	8 594	6 627 ⁽¹⁾	9 918	10 239	8 423

(1) Le 15 juin 2009, compte tenu du contexte économique, un avenant à l'accord d'intéressement 2007-2009 de PagesJaunes SA a été signé modifiant pour l'exercice 2009 la formule de calcul de la masse d'intéressement concernant le critère de chiffres d'affaires. Par ailleurs, la Direction Générale a pris l'engagement de verser un supplément d'intéressement.

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Un accord sur la mise en place d'un plan d'épargne Groupe PagesJaunes a été signé le 12 février 2007 par la Direction et les organisations syndicales.

DISPOSITIF DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES

Un accord Groupe PagesJaunes portant sur la mise en place d'un dispositif de retraites supplémentaires a été signé le 22 novembre 2007 par la Direction et les organisations syndicales. Cet accord comporte deux volets :

- un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) qui prévoit de compléter les versements effectués par les collaborateurs d'un abondement de l'entreprise. Pour 2008 et les années suivantes, cet abondement annuel maximum est fixé à 502 euros brut pour 1 500 euros versés par le salarié. Pour 2007, à l'occasion de l'ouverture du PERCO et afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre de salariés, cet abondement a été fixé à 701 euros toujours pour un versement de 1 500 euros ;

- un système de retraite supplémentaire à cotisations définies « article 83 » du Code général des impôts dont tout le personnel cadre des filiales du Groupe est bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2008. L'adhésion à ce dispositif est obligatoire et se traduit par une cotisation de 5,50 % appliquée sur les tranches B et C des rémunérations (partie de rémunération qui dépasse la tranche A, 2 946 euros par mois en 2011). Cette cotisation est supportée à hauteur de 40 % par le collaborateur, soit 2,20 %, et à hauteur de 60 % par l'entreprise, soit 3,30 %.

Description des contrats d'intéressement et de participation

ATTRIBUTION ET LEVÉES D'OPTIONS SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, les attributions et levées d'options sur les actions de la Société, intervenues au cours de l'exercice 2011, se présentent comme suit :

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Plan de souscription PagesJaunes Groupe

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties en 2011 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	–
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Néant	

Plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 0,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution d'actions le 30 mai 2006.

Le principe du plan d'attribution gratuite d'actions est le suivant : chaque attributaire se voit attribuer initialement le droit de recevoir gratuitement des actions. Celles-ci seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites. Les conditions de performance tiennent à la réalisation de critères de croissance du chiffre d'affaires consolidé et de croissance de la marge brute consolidée de la Société.

Un premier plan a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe le 30 mai 2006, soit environ 43 % de l'enveloppe autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du

19 avril 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance liées à ce plan, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Un deuxième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe le 20 novembre 2006. Faute d'atteinte des conditions de performance sur l'une des deux années concernées, seules 50 % de ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 20 novembre 2008.

Un troisième plan a donné lieu à l'attribution initiale de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe le 14 février 2008. Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires de recevoir gratuitement ces actions est perdu.

Les actionnaires de la société PagesJaunes Groupe, réunis en Assemblée générale mixte le 7 juin 2011, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la société PagesJaunes Groupe et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution gratuite d'actions au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce.

Ce plan a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe le 26 octobre 2011. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe.

	Plan PagesJaunes Groupe Octobre 2011	Plan PagesJaunes Groupe Décembre 2011
Nombre d'actions attribuées aux 10 plus grands attributaires du Groupe PagesJaunes non-mandataires sociaux	547 000	24 000

18.1 Répartition du capital de la Société	85
18.2 Droits de vote	85
18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société	86
18.4 Pactes d'actionnaires	86
18.5 Nantissements	86

18.1 Répartition du capital de la Société

PagesJaunes Groupe est détenu à plus de 50 % par la société Médiannuaire qui est, par l'intermédiaire de la société Médiannuaire Holding (société anonyme de droit français) et des sociétés Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III et Sèvres IV (sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois), contrôlée par un consortium de fonds

d'investissement composé à hauteur d'environ 80 % de fonds gérés ultimement par KKR Europe II Limited ⁽¹⁾ et KKR Millennium Limited ⁽²⁾ et conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. (« KKR »), et, à hauteur d'environ 20 %, de certains fonds gérés par la division « Principal Investment Area » du groupe Goldman Sachs.

La répartition du capital de PagesJaunes Groupe a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	31 décembre 2011	En % du capital et des droits de vote	31 décembre 2010	En % du capital et des droits de vote	31 décembre 2009	En % du capital et des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,7%	153 640 187	54,7%	153 640 187	54,7%
Salariés du Groupe PagesJaunes ⁽¹⁾	1 707 500	0,6%	1 637 220	0,6%	1 681 050	0,6%
Public	122 433 567	43,6%	125 088 286	44,5%	125 129 339	44,5%
Autocontrôle	3 203 500	1,1%	619 061	0,2%	534 178	0,2%
TOTAL	280 984 754	100,0%	280 984 754	100,0%	280 984 754	100,0%

(1) Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG) de PagesJaunes Groupe. À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social et des droits de vote.

Les actions d'autocontrôle sont exclusivement détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 7 octobre 2008.

L'information concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé figure dans la section 20.3 (Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale).

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Edmond de Rothschild Asset Management, agissant pour le compte des OPCVM dont elle assure la gestion, a informé la Société le 14 mars 2011 avoir franchi le seuil de 5% du capital et des droits de vote. À

cette date, elle détenait 14 062 748 actions de PagesJaunes Groupe, soit 5,005% du capital et des droits de vote de la Société.

18.2 Droits de vote

Tous les actionnaires disposent d'un droit de vote par action. Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

un droit de vote double sera attribué à toutes les actions de la Société nominatives entièrement libérées et qui seront inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans (cf. section 21.1).

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011 a modifié l'article 10 des statuts, pour décider qu'à compter du 1^{er} mai 2013,

(1) En qualité de general partner ultime de KKR European Fund II, Limited Partnership et KKR Associates Europe II, Limited Partnership.

(2) En qualité de general partner ultime de KKR Millennium Fund (Overseas), Limited Partnership.

Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

18.3 Personnes exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur la Société

Hormis Médiannuaire, Médiannuaire Holding et le consortium contrôlant Médiannuaire Holding, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, conjointement ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur la Société à la date du présent document de référence.

La Société est détenue à hauteur de 54,7 % du capital et des droits de vote par Médiannuaire.

S'inspirant notamment des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport AFEP/MEDEF, PagesJaunes Groupe applique différentes mesures permettant de s'assurer que le contrôle n'est pas assuré de manière abusive. Il s'agit par exemple de :

- la composition du Conseil d'administration qui comprend trois membres indépendants, ces administrateurs étant désignés parmi

des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à la Société. Une présentation des administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'administration à la date de dépôt du présent document de référence figure à la section 14.1 du présent document de référence ;

- l'existence d'un Comité des rémunérations et des nominations présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité d'audit comprenant une majorité d'administrateurs indépendants et présidé par un administrateur indépendant ;
- l'existence d'un Comité stratégique ;
- la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

18.4 Pactes d'actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun pacte d'actionnaires portant sur le capital et/ou les droits de vote de la Société.

18.5 Nantissements

NANTISSEMENTS D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La société Médiannuaire a conclu le 27 février 2007 un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers au titre duquel elle a constitué au profit d'un pool bancaire et d'autres créanciers lui ayant consenti différents financements, un nantissement de compte

d'instruments financiers portant sur 153 640 177 actions de la Société en garantie de toutes sommes dues par Médiannuaire.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Médiannuaire	Les créanciers au titre de la dette bancaire, les créanciers au titre de la dette mezzanine et les banques de couverture, dans la limite d'un montant maximum en principal de 6 010 000 000 €	27 février 2007	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	Extinction de toutes les obligations de Médiannuaire garanties par le nantissement d'actions	153 640 177	54,7 %

Nantissements

NANTISSEMENTS D'ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Au titre du contrat de financement bancaire, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *material subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Type de nantissements/ hypothèques <i>(en milliers d'euros)</i>	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanté (a)	Total de poste du bilan (b)	% correspondant (a/b)
S/immo. incorporelle	-	-	-	-	-
S/immo. corporelle	-	-	-	-	-
S/immo. financière	24 octobre 2006	-	4 005 038 (267 002 531 actions PagesJaunes)	4 058 137	98,7 %
TOTAL	-	-	4 005 038	4 058 137	98,7 %

La Société a identifié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dix conventions susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à savoir :

- un contrat signé avec la société PagesJaunes relatif au financement bancaire prévoyant notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit *revolving* (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention avait été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008. Compte tenu de l'évolution des conditions de marché, les conditions financières de ce contrat ont été modifiées en 2011, la marge passant de 90 points de base à 79 points de base et le taux bonifié de 3,95 % à 2,50 %. La modification de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 8 février 2011 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillés en section 15.1 du présent document de référence), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- un abandon de créance à hauteur de 11,5 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001 et le report de l'échéance du prêt participatif de 5 millions d'euros du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013. Ces opérations ont été préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 décembre 2009 ;
- une lettre de soutien, demandée par les Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 8 février 2011 ;
- dans le cadre du processus de refinancement d'une partie de la dette bancaire de PagesJaunes Groupe intervenu en avril 2011, les termes et conditions des documents de financement au titre de la Tranche C1 de cette dette ainsi que les termes de l'émission des Obligations High Yield et la conclusion du *Purchase Agreement*, ont été préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 avril 2011 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard concernant sa rémunération, la mise en place d'une indemnité de départ et d'une obligation de non-concurrence (détaillées en section 15.1 du présent document de référence), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 octobre 2011 ;
- un abandon de créance à hauteur de 4 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'une convention de trésorerie signée le 27 mars 2008. Cette opération a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 16 décembre 2011 ;
- un abandon de créance à hauteur de 8 millions d'euros au profit de la société Mappy dans le cadre d'une convention de trésorerie signée le 27 février 2007. Cette opération a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 16 décembre 2011.

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2011

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Avec la société PagesJaunes, filiale de votre Société

Nature et objet

Compte tenu de l'évolution des conditions de marché, les conditions financières du contrat de prêt entre votre Société et la société PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros et ayant fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 18 décembre 2008 ont été modifiées en 2011.

La modification de ce contrat de prêt a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration du 8 février 2011.

Modalités

La marge passe de 90 points de base à 79 points de base et le taux bonifié de 3,95 % à 2,50 %.

2. Avec la société QDQ Media

Administrateur concerné

M. Jean-Pierre Remy.

a. Nature et objet

Le Conseil d'administration du 8 février 2011 a autorisé la rédaction d'une lettre de soutien à QDQ Media dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2010 de cette société.

Modalités

Après une analyse des perspectives de QDQ Media, le Conseil a autorisé la rédaction d'une lettre de soutien à QDQ Media qui correspond aux intentions de la Direction de fournir un soutien financier à cette société justifiant le maintien de l'hypothèse de continuité d'exploitation de cette dernière.

b. Nature et objet

Un abandon de créance a été consenti par votre Société au profit de sa filiale QDQ Media dans le cadre d'une convention de trésorerie signée le 27 mars 2008. Cette opération a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration en date du 16 décembre 2011.

Modalités

L'abandon de créance autorisé représente 4 000 000 euros.

3. Avec la société Mappy

Administrateur concerné

M. Jean-Pierre Remy.

Nature et objet

Un abandon de créance a été consenti par votre Société au profit de sa filiale Mappy dans le cadre d'une convention de trésorerie signée le 27 février 2007. Cette opération a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration en date du 16 décembre 2011.

Modalités

L'abandon de créance autorisé représente 8 000 000 euros.

4. Avec M. Christophe Pingard

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 26 octobre 2011 a autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard.

Modalités

Les termes et conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Christophe Pingard, ont fait l'objet d'une proposition du Comité des rémunérations en date du 20 octobre 2011.

M. Christophe Pingard percevra une rémunération initiale annuelle brute forfaitaire d'un montant fixe de 370 000 euros payable sur douze mois. En complément de cette rémunération, M. Christophe Pingard percevra une rémunération annuelle brute variable pouvant représenter jusqu'à 50 % de sa rémunération fixe en cas d'objectifs atteints et jusqu'à 100 % de sa rémunération fixe en cas de dépassement des objectifs. La partie variable sera déterminée en fonction des résultats du Groupe auquel appartient la Société et de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs qui seront établis chaque année par le Comité des rémunérations et des nominations.

Au titre de l'année 2011, et compte tenu de sa date d'arrivée dans l'entreprise, cette part variable sera garantie à 50 % de sa rémunération annuelle fixe, calculée au *pro rata temporis*.

Un « sign-in bonus » de 200 000 euros bruts lui sera versé en deux temps :

- 50 % de cette somme dans le mois qui suivra son arrivée ;
- 50 % de cette somme six mois après sa date d'arrivée, sous réserve d'être présent dans l'entreprise à cette même date.

M. Christophe Pingard bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre Société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de la Société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité pourrait être versée à M. Christophe Pingard en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre. Le montant de cette indemnité serait égal à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. En cas de départ avant la fin de la première année suivant l'entrée en fonctions, le montant de cette indemnité serait égal à six mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute depuis l'entrée en fonction.

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de M. Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante serait égale, sur la base d'une période de non-concurrence de vingt-quatre mois, à douze mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des douze derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle serait versée à M. Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Par ailleurs, dans le cadre du processus de refinancement d'une partie de la dette bancaire de votre Société, deux nouvelles conventions ont été autorisées préalablement par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 avril 2011 et concernent les termes et conditions des documents de financement au titre d'une nouvelle tranche de dette, ainsi que les termes de l'émission des obligations High Yield et la conclusion du *Purchase Agreement*. Elles sont détaillées ci-après :

5. Avec Goldman Sachs Group, Inc*Administrateurs concernés*

MM. Jean-Christophe Germani et Hugues Lepic.

Nature et objet

Votre Société a confirmé une nouvelle tranche au titre du contrat de crédit senior existant, pour un montant total en principal compris entre 300 millions d'euros et 800 millions d'euros. Votre Société se porte caution solidaire, au profit de chacune des parties financières définies au contrat de crédit existant, de la bonne exécution des obligations de paiement et de remboursement de toutes sommes dues par chacun des emprunteurs au contrat de crédit modifié au titre des documents de financement ayant vocation à être conclus au titre, notamment, de la nouvelle tranche.

Modalités

Mise en place du financement et des engagements y relatifs pour parvenir à la confirmation de la nouvelle tranche au titre du contrat de crédit modifié et à l'exécution des obligations qui sont stipulées dans tout document y afférent.

La nouvelle tranche a été remboursée suite à l'émission de l'emprunt obligataire High Yield détaillé ci-dessous.

À ce titre, votre Société a comptabilisé en charges 6 200 134 euros relatifs aux frais de mise en place, dont 4 068 750 euros collectés pour le compte d'autres partenaires bancaires.

6. Avec la société Médiannuaire*Personnes concernées*

MM. Jacques Garaïalde, Nicolas Gheysens, Jean-Pierre Remy, Jérôme Losson, Jean-Christophe Germani et Hugues Lepic.

Nature et objet

Afin de financer ou de refinancer la nouvelle tranche, les principaux termes de l'émission par l'émetteur des obligations High Yield et la conclusion du *Purchase Agreement* ont été précisés.

Modalités

Émission des obligations High Yield, et mise en place des différentes modalités de l'émission (notamment les conditions de prix), et des engagements y relatifs.

Le 20 mai 2011, votre Société a finalisé, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros avec une prime d'émission de 2,3 millions d'euros, soit un montant net perçu de 347,7 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe 8,875 %, et remboursable le 1^{er} juin 2018. Il a été affecté au remboursement de l'intégralité de la tranche A2 (345,3 millions d'euros) et d'une partie de la tranche A1 pour le solde, soit 4,7 millions d'euros.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements

suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société PagesJaunes

a. Nature et objet

Un contrat a été signé avec la société PagesJaunes relatif au cautionnement par votre Société de toute somme due au titre du crédit revolving de 400 millions d'euros (*Facility B*). Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 12 octobre 2006.

Modalités

Votre Société s'est portée caution du paiement de toute somme due en principal d'un montant maximal de 400 millions d'euros augmentée des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et tout autre accessoire dus au titre du crédit revolving (*Facility B*) par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre, étant précisé qu'aucune filiale du Groupe ne fait usage de cette facilité au 31 décembre 2011.

b. Nature et objet

Convention de prêt entre votre Société et la société PagesJaunes. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation par le Conseil d'administration du 18 décembre 2008.

Modalités

Le montant du prêt est de 430 millions d'euros. La charge d'intérêts au titre de l'exercice 2011 s'élève à 9 130 775 euros.

2. Avec la société Médiannuaire

Nature et objet

Un contrat de prestation de services a été signé avec la société Médiannuaire, dans lequel cette dernière s'engage à apporter à votre Société son assistance dans la gestion comptable et financière, juridique et fiscale, ainsi qu'un conseil en stratégie. Cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration du 20 novembre 2006.

Modalités

Le montant de la rémunération pour l'assistance fournie à votre Société en 2011 est de 1 390 000 euros.

3. Avec la société QDQ Media

a. Nature et objet

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé l'abandon par votre Société d'une créance en compte courant détenue sur sa filiale QDQ Media.

Modalités

L'abandon de créance autorisé représente 11 500 000 euros.

b. Nature et objet

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé le report de l'échéance d'un prêt participatif signé le 21 octobre 2001.

Modalités

L'échéance du prêt participatif de 5 000 000 euros est reportée du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013.

4. Avec M. Jean-Pierre Remy

Nature et objet

Le Conseil d'administration du 17 mai 2009 a autorisé les termes et les conditions du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Remy.

Modalités

Les termes et conditions, notamment financières, envisagés au titre du mandat de M. Jean-Pierre Remy, ont fait l'objet d'une proposition du Comité des rémunérations en date du 15 mai 2009.

M. Jean-Pierre Remy percevra une rémunération initiale annuelle brute forfaitaire d'un montant fixe de 390 000 euros payable sur douze mois. En complément de cette rémunération, M. Jean-Pierre Remy percevra une rémunération annuelle brute variable, payable au plus tard le 31 mars de l'année suivante, pouvant représenter jusqu'à 100 % de sa rémunération fixe en cas d'objectifs atteints et jusqu'à 200 % de sa rémunération fixe en cas de dépassement des objectifs. Cette part variable de la rémunération serait déterminée pour partie en fonction de la réalisation d'objectifs particuliers quantitatifs en relation notamment avec l'évolution de la marge brute opérationnelle de la Société, et pour partie en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs, ces objectifs étant fixés chaque année par le Conseil d'administration. La part de la rémunération variable, dépendant tant des objectifs qualitatifs que des objectifs quantitatifs, ne saurait en toute hypothèse excéder 200 % de la rémunération fixe.

M. Jean-Pierre Remy bénéficiera du régime de retraite supplémentaire tel qu'actuellement mis en place par votre Société, des régimes frais de santé (mutuelle) et prévoyance dans les conditions applicables aux cadres de la Société, ou d'un régime similaire, ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Une indemnité pourrait être versée à M. Jean-Pierre Remy en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ou de sa mise en œuvre. Le montant de cette indemnité serait égal à la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints).

Une obligation de non-concurrence serait mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de M. Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Elle serait limitée à vingt-quatre mois et couvrirait l'ensemble du territoire français.

Votre Société aura la faculté de libérer M. Jean-Pierre Remy de cette clause de non-concurrence en l'informant de sa décision au plus tard dans les quinze jours calendaires suivant le Conseil d'administration ayant constaté ou décidé la cessation du mandat de Directeur général de la Société de M. Jean-Pierre Remy.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis Thibon

Deloitte & Associés

Dominique Descours

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques	93
État du résultat consolidé	93
État du résultat global	93
État de situation financière	94
État de variation des capitaux propres consolidés	95
État des flux de trésorerie	96
Note 1 Informations relatives au Groupe	97
Note 2 Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2011	97
Note 3 Principes comptables et changements d'estimation	98
Note 4 Information sectorielle	104
Note 5 Variation du périmètre de consolidation	106
Note 6 Charges de personnel	107
Note 7 Résultat de cession d'actifs	107
Note 8 Résultat financier	108
Note 9 Impôt sur les sociétés	108
Note 10 Résultat par action	109
Note 11 Écarts d'acquisition des sociétés intégrées	110
Note 12 Autres immobilisations incorporelles	111
Note 13 Immobilisations corporelles	111
Note 14 Autres actifs disponibles à la vente	112
Note 15 Autres actifs financiers non courants	112
Note 16 Instruments financiers dérivés	112
Note 17 Stocks nets	113
Note 18 Créances clients	113
Note 19 Autres actifs courants	114
Note 20 Charges constatées d'avance	114
Note 21 Variations des provisions pour dépréciation des actifs	114
Note 22 Capitaux propres	115
Note 23 Dettes fournisseurs	115
Note 24 Avantages du personnel, provisions et autres passifs	116
Note 25 Stock-options et actions gratuites	119
Note 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net	123
Note 27 Produits constatés d'avance	124
Note 28 Instruments financiers	125
Note 29 Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital	126
Note 30 Informations sur les parties liées	128
Note 31 Obligations contractuelles et engagements hors bilan	129
Note 32 Litiges	131
Note 33 Honoraires des Commissaires aux comptes	132
Note 34 Périmètre de consolidation	133
Note 35 Événements postérieurs à la clôture	133
20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe	134
20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012	153
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	179
20.5 Politique de distribution des dividendes	182
20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	182
20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	183
20.8 Honoraires des contrôleurs légaux	183

Informations financières historiques

20.1 Informations financières historiques

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Chiffre d'affaires		1 101 636	1 125 214
Achats externes		(255 717)	(260 417)
Autres produits opérationnels		3 936	3 172
Autres charges opérationnelles		(11 543)	(11 932)
Frais de personnel :			
• Salaires et charges	6	(345 191)	(338 258)
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE		493 122	517 780
• Participation des salariés	6	(14 137)	(14 712)
• Rémunération en actions	6	(1 862)	(2 452)
Dotations aux amortissements	12 & 13	(25 381)	(18 365)
Résultat de cession d'actifs	7	(1 177)	(90)
Coût des restructurations		(689)	-
Frais d'acquisition des titres de participation		(901)	(439)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		448 975	481 723
Produits financiers		2 868	1 979
Charges financières		(129 033)	(99 567)
Gain (perte) de change		-	30
RÉSULTAT FINANCIER	8	(126 165)	(97 558)
Quote-part de résultat des entreprises associées		(184)	-
Impôt sur les sociétés	9	(125 568)	(139 239)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		197 058	244 926
Résultat de la période attribuable aux :			
• Actionnaires de PagesJaunes Groupe		197 033	244 926
• Participation ne donnant pas le contrôle		25	-
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE PAR ACTION DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ			
• de base	10	0,70	0,87
• dilué		0,68	0,85

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
REPORT RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		197 058	244 926
Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture			
• Montant brut		6 324	(8 372)
• Impôt différé		(2 177)	2 883
• Montant net d'impôt	16	4 147	(5 489)
Écarts de conversion des activités à l'étranger		-	-
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NET D'IMPÔT		4 147	(5 489)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL NET D'IMPÔT		201 205	239 437
Résultat global total attribuable aux :			
• Actionnaires de PagesJaunes Groupe		201 180	239 437
• Participation ne donnant pas le contrôle		25	-

Informations financières historiques

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Actif			
Écarts d'acquisition nets	11	94 079	66 687
Autres immobilisations incorporelles nettes	12	66 438	49 154
Immobilisations corporelles nettes	13	28 223	27 694
Participations dans les entreprises associées	5	4 882	-
Actifs disponibles à la vente	14	207	207
Autres actifs financiers non courants	15	1 299	1 251
Impôts différés actifs	9	20 182	31 572
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		215 310	176 566
Stocks nets	17	1 600	2 194
Créances clients nettes	18	439 312	447 042
Autres actifs courants	19	28 975	27 827
Créances d'impôt sur les sociétés	9	5 405	1 986
Charges constatées d'avance	20	109 372	105 611
Autres actifs financiers courants		445	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	82 682	105 977
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		667 791	690 639
TOTAL ACTIF		883 101	867 205
Passif			
Capital social		56 197	56 197
Prime d'émission		98 676	98 676
Réserves		(2 425 277)	(2 509 017)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires de PagesJaunes Groupe		197 033	244 926
Autres éléments du résultat global		(36 787)	(40 934)
Actions propres		(10 816)	(4 037)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE PAGESJAUNES GROUPE	22	(2 120 974)	(2 154 189)
Participation ne donnant pas le contrôle		56	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(2 120 918)	(2 154 189)
Dettes financières et dérivés non courants	16 & 26	1 981 520	1 962 358
Avantages du personnel – non courants	24	51 230	47 435
Provisions – non courantes	24	6 358	6 813
Impôts différés passifs	9	1 276	1 136
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		2 040 384	2 017 742
Découverts bancaires et autres emprunts courants	26	8 477	38 970
Intérêts courus non échus	26	7 412	4 739
Provisions – courantes	24	896	1 285
Dettes fournisseurs	23	94 344	101 998
Avantages du personnel – courants	24	118 279	119 261
Autres passifs courants	24	97 453	94 808
Dettes d'impôt sur les sociétés	9	149	490
Produits constatés d'avance	27	636 625	642 101
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		963 635	1 003 652
TOTAL PASSIF		883 101	867 205

Informations financières historiques

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Opérations de couverture	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	280 450 576	56 197	98 676	(3 831)	(2 328 709)	(35 445)	-	(2 213 112)	-	(2 213 112)
Résultat global total de la période					244 926			244 926		244 926
Autres éléments du résultat global, net de taxe						(5 489)		(5 489)		(5 489)
Résultat global total de la période, net de taxe					244 926	(5 489)	-	239 437	-	239 437
Rémunération en actions					2 140			2 140		2 140
Distribution de dividendes					(182 448)			(182 448)		(182 448)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(84 883)			(206)				(206)		(206)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	280 365 693	56 197	98 676	(4 037)	(2 264 091)	(40 934)	-	(2 154 188)	-	(2 154 188)
Résultat global total de la période					197 033			197 033	25	197 058
Autres éléments du résultat global, net de taxe						4 147	-	4 147		4 147
Résultat global total de la période, net de taxe					197 033	4 147	-	201 180	25	201 205
Rémunération en actions					1 511			1 511	-	1 511
Distribution de dividendes					(162 697)			(162 697)	-	(162 697)
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(2 584 439)			(6 779)				(6 779)	-	(6 779)
Autre								-	31	31
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	277 781 254	56 197	98 676	(10 816)	(2 228 245)	(36 787)	-	(2 120 974)	56	(2 120 918)

Informations financières historiques

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE PAGESJAUNES GROUPE		197 033	244 926
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition	11 & 13	25 381	18 365
Variation des provisions	21	2 379	9 352
Rémunération en actions		1 511	2 141
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		1 177	90
Produits et charges d'intérêts	4	96 040	56 757
Instruments de couverture	5	30 125	40 831
Écart de change non réalisé		47	(37)
Charge d'impôt de l'exercice	9	125 568	139 239
Quote-part de résultat des entreprises associées		184	-
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		25	-
Diminution (augmentation) des stocks		594	4 240
Diminution (augmentation) des créances clients		7 895	18 182
Diminution (augmentation) des autres créances		(4 551)	4 943
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(9 038)	(554)
Augmentation (diminution) des autres dettes		(6 881)	(22 353)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(11 980)	4 459
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		2 437	718
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets		(111 595)	(89 069)
Impôt sur les sociétés décaissé		(117 941)	(135 993)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ		240 390	291 778
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 & 13	(44 154)	(42 746)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		151	(577)
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		115	151
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	5	(19 620)	(16 883)
Participations dans les entreprises associées		(5 065)	-
Produits de cessions d'actifs financiers, nets de trésorerie cédée	5	-	5 337
Diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs financiers	26	(393)	(916)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(68 966)	(55 634)
Changement de parts d'intérêt sans gain/perte de contrôle		(55)	(460)
Augmentation (diminution) des emprunts	26	(25 976)	(10 834)
Mouvements sur actions propres	22	(8 107)	(383)
Augmentation de capital		-	-
Contribution des actionnaires minoritaires		31	-
Dividendes versés	22	(162 697)	(182 447)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(196 804)	(194 124)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(47)	37
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(25 427)	42 057
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		103 501	61 444
TRÉSORERIE NETTE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	26	78 074	103 501

Il n'y a pas de flux non monétaires significatifs.

Note 1 Informations relatives au Groupe

Le Groupe PagesJaunes offre depuis plus de soixante ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international sur les supports imprimés et en ligne. Les principales activités du Groupe sont décrites en note 4.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe PagesJaunes s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés et de leurs annexes est l'euro.

PagesJaunes Groupe est une société anonyme cotée sur Euronext Paris (PAJ).

Ces informations ont été arrêtées par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 14 février 2012.

Note 2 Contexte de la publication et base de préparation des informations financières 2011

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, applicable à cette date.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010. Les états financiers 2009, inclus dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mai 2011 sous le numéro D.11-0446, sont incorporés par référence.

En accord avec sa stratégie et ses axes de développement, le Groupe a décidé de faire évoluer ses *reportings* interne et externe afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer les ressources.

Les secteurs, déterminés en conformité avec IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », sont les suivants : Internet, Annuaires imprimés et Autres activités.

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle a été modifiée de manière rétrospective.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, à l'exception de nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011, sans impact significatif :

- IAS 32 – Classement des émissions de droits, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010 ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010 ;
- IAS 24 – Parties liées, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- IFRIC 14 – Paiement d'avance d'exigences de financement minimal, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- Améliorations 2010 :
 - amendements IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010,
 - amendement IFRS 7 – Instruments financiers – Informations à fournir, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011,
 - amendement IAS 1 – Présentation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011,
 - amendement IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011,
 - amendement IAS 34 – Information financière intermédiaire, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations n'a eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB, dans la mesure où serait sans incidence significative, l'application des amendements et interprétations, dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 dans le référentiel tel que publié par l'IASB, mais ne l'est pas encore dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union européenne.

Enfin, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2011 :

- amendment IFRS 7 – *Disclosures – Transfers of Financial Assets* ;
- amendment IAS 12 – *Deferred tax: Recovery of Underlying Assets* ;
- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IFRS 10 – *Consolidated Financial Statements* ;
- IFRS 11 – *Joint arrangements* ;
- IFRS 12 – *Disclosures of Interests in other entities* ;
- IFRS 13 – *Fair value measurement* ;
- IAS 28 révisé – *Investments in associates and joint ventures* ;
- IAS 19 révisé – *Employee benefits* ;
- amendment IAS 1 – *Presentation of financial statements – Presentation of items of other comprehensive income* ;
- IAS 27 révisé : *Separate Financial Statements* ;
- amendement IFRS 1 – *Severe Hyperinflation and Removal of Fixed Dates for First-Time Adopters* ;
- amendement IFRS 7 – *Disclosures – Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities* ;
- amendement IAS 32 – *Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities* ;
- IFRIC 20 – *Stripping Costs in the Production Phase of a Surface Mine*.

Le Groupe est néanmoins en cours d'analyse sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et des effets de leur application dans ses comptes futurs. À ce stade de l'analyse, les impacts attendus sur les comptes consolidés sont les suivants :

- IFRS 11 va remplacer IAS 31. La comptabilisation des partenariats doit s'appuyer sur la substance des accords et principalement sur l'analyse des droits et obligations qui en résultent. L'intégration proportionnelle disparaît en tant que méthode de consolidation, méthode actuellement utilisée pour l'entité Editus Luxembourg et qui pourrait être consolidée par la méthode de la mise en équivalence. Cette norme sera d'application rétrospective. En 2011, cette entité

Informations financières historiques

a contribué à hauteur de 8,2 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé, et à hauteur de 2,5 millions d'euros à la MBO consolidée ;

- IFRS 12 requiert la publication d'informations très complètes sur la détermination du périmètre de consolidation ainsi que sur les risques associés aux intérêts dans d'autres entités (filiales, JV, entités associées, SPV, entités non consolidées).

À noter que les normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et IAS 28 révisée en 2011 doivent toutes être appliquées à la même date.

La révision d'IAS 19 a pour principaux effets :

- d'imposer la comptabilisation immédiate en capitaux propres non recyclables des pertes et gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi ;
- d'éliminer la comptabilisation en résultat du rendement des actifs du régime sur la base d'un taux de rendement attendu (en imposant d'utiliser le même taux de rendement des obligations de première catégorie que celui qui est retenu pour « désactualiser » le passif) ;
- d'éliminer l'étalement du coût des services passés non acquis (« not vested ») ;
- d'améliorer les informations à fournir en les recentrant sur les caractéristiques des plans et les risques associés.

Elle redéfinit également les principes de conditions de comptabilisation des indemnités de rupture de contrat, qui doivent être comptabilisées lorsque l'entité ne peut plus retirer son offre ou lorsqu'un passif de restructuration IAS 37 doit être comptabilisé. Cette norme sera d'application rétrospective limitée.

Le principal impact attendu par le Groupe est la comptabilisation immédiate en capitaux propres non recyclables des pertes et gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi ; ils ont représenté un gain de 1,0 million d'euros en 2011 et un passif total non reconnu de 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2011.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Note 3 Principes comptables et changements d'estimation

Cette note décrit les principes comptables appliqués pour l'arrêté du 31 décembre 2011 conformément aux dispositions des normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 POSITIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE, EN APPLICATION DES PARAGRAPHEs 10 À 12 D'IAS 8

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne ou leur interprétation.

Plan de participation du Management

Sèvres I, Sèvres II, Sèvres III, qui, ensemble, contrôlaient 100 % du capital de Médiannuaire Holding, actionnaire majoritaire indirect de PagesJaunes Groupe, ont proposé à un certain nombre de managers

Pour préparer les états financiers, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Sont notamment concernés les écarts d'acquisition, la rémunération en actions et l'évaluation des passifs liés aux retraites. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

SAISONNALITÉ

Même si les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité à proprement parler, il convient de noter que, par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

du Groupe de prendre une participation minoritaire, sous la forme de 212 591 actions ordinaires, au capital de Médiannuaire Holding (soit 0,55 % du capital de Médiannuaire Holding). Cette prise de participation, qui a été réalisée fin décembre 2006, s'est faite sur la base du prix proposé par Médiannuaire Holding dans le cadre de la garantie de cours portant sur les titres PagesJaunes Groupe et qui a été finalisée le 1^{er} décembre 2006.

Les managers du Groupe détiennent, au 31 décembre 2011, 131 122 actions ordinaires et 306 565 actions de préférence, soit au total 1,14 % du capital social de Médiannuaire Holding.

Le capital de Médiannuaire Holding se répartit entre actions ordinaires et actions de préférence, le droit pour chaque classe d'actions à l'accroissement de valeur des capitaux propres étant variable en fonction du taux de rentabilité interne constaté par les actionnaires de Médiannuaire Holding sur leur investissement pendant leur période de détention. Par ailleurs, chaque manager a conclu un engagement de vente et d'achat, qui devient exerçable à compter de la survenance du remboursement des dettes senior et mezzanine contractées par Médiannuaire Holding et au plus tôt le 2 février 2014. Le prix par action auquel ces engagements d'achat et de vente seraient mis en œuvre a été fixé sachant que le prix des actions de préférence attribuées

Informations financières historiques

gratuitement sera fonction de la marge brute opérationnelle de PagesJaunes Groupe.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF ») à savoir :

- les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement ;
- le volume d'heures à la clôture de l'exercice, de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés, est mentionné dans les annexes.

3.2 CONSOLIDATION

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

3.3 OPÉRATIONS EN DEVICES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat :

- en résultat d'exploitation pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

3.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Le résultat d'exploitation correspond au résultat net avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon ou détenues en vue de la vente.

La marge brute opérationnelle (MBO) correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- de la participation des salariés ;
- des charges de rémunération en actions, y compris les charges sociales éventuelles y afférentes ;
- des dotations aux amortissements ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations ;
- des résultats de cession d'actifs ;
- des coûts de restructuration ;
- des frais d'acquisition de titres de participation ;
- de la perte de valeur des écarts d'acquisition des entreprises associées.

3.5 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu et présenté de la manière suivante, en application des principes établis par IAS 18 « Produits des activités ordinaires » :

- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés sont pris en compte dans le résultat lors de la parution de chaque annuaire imprimé. En conséquence, les ventes d'insertions facturées au titre des annuaires à paraître sont présentées au bilan sous la rubrique « Produits constatés d'avance » ;
- les produits issus de la vente d'insertions publicitaires dans les annuaires en ligne et sur les services de renseignements téléphoniques sont étalés sur la durée d'affichage, qui est généralement de 12 mois ;
- les produits issus du trafic relatif aux services de renseignements téléphoniques (118 008 en France) sont comptabilisés pour leur montant brut lorsque la prestation est rendue ;
- les produits issus des activités de régie publicitaire sont reconnus sur la période de diffusion des campagnes de publicité. Lorsque les entités du Groupe opèrent uniquement en tant qu'agents, le chiffre d'affaires est constitué des seules commissions ;
- les coûts des ventes liées aux campagnes de parution d'annuaires d'un exercice sont rapportés au chiffre d'affaires correspondant comptabilisé sur cet exercice ; sont concernés les commissions vendeurs et télévendeurs ainsi que les coûts éditoriaux dont la redevance éditoriale.

Par ailleurs, conformément à SIC 31 « Opérations de troc portant sur des services de publicité », les produits des activités ordinaires n'incluent pas de prestations provenant de l'échange de biens ou de services pour des prestations semblables, même lorsque celles-ci sont rendues sur des périodes différentes.

3.6 FRAIS DE PUBLICITÉ ET ASSIMILÉS

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Informations financières historiques

3.7 RÉSULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

3.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs). Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond en général au niveau de chacune des sociétés consolidées.

En accord avec sa stratégie et ses axes de développement, le Groupe a décidé de faire évoluer ses *reportings*, interne et externe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer les ressources.

Les secteurs, déterminés en conformité avec IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », sont les suivants : Internet, Annuaire imprimés et Autres activités.

Les flux de trésorerie des UGT PagesJaunes en France et Editus proviennent des activités Internet et Annuaire imprimés ; les UGT ont été redéfinies en conséquence et les écarts d'acquisition réalloués sur les secteurs opérationnels respectifs en fonction des marges brutes opérationnelles dégagées par chacune des activités.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur cinq ans ;

- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

3.9 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation (voir note 3.11).

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement significatifs capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas trois ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

Informations financières historiques

3.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, obligation que le Groupe encourt soit du fait de l'acquisition de l'immobilisation corporelle, soit du fait de son utilisation pendant une durée spécifique à des fins autres que la production de stocks au cours de la période.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location ;
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué ;
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les contrats de location financement ne sont pas significatifs pour les périodes présentées.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, cinq à 10 ans pour les agencements, entre un et cinq ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

3.11 DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

3.12 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

3.12.1 Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Ces titres sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances, et que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres, la perte cumulée qui a été comptabilisée en capitaux propres est constatée en résultat.

Informations financières historiques

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la Société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les actifs de transaction peuvent aussi comprendre des actifs volontairement classés dans cette catégorie, indépendamment des critères énumérés ci-dessus (option « Fair Value »).

Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition. Elles sont évaluées au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

3.12.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

3.12.3 Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Instruments de couverture

Conformément à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change, et qui affecterait le résultat net présenté ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure, c'est-à-dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise peut s'attendre à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125 pour cent.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

3.13 STOCKS

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production qui est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Informations financières historiques

3.14 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de trois à cinq ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases d'annonceurs...).

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement et proportionnellement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.15 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

3.16 ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AVANTAGES SIMILAIRES

3.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés (cf. note 24).

Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

3.16.2 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

3.16.3 Indemnités de rupture de contrat de travail

Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnées à hauteur de l'engagement en résultat.

Pour tous ces engagements induisant le versement d'indemnités de rupture de contrat de travail, l'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent.

Informations financières historiques

3.17 RÉMUNÉRATION EN ACTIONS

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions

et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

3.18 ACTIONS PROPRES

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Note 4 Information sectorielle

Le Groupe a comme cœur de métier la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Au travers de ses filiales, le Groupe PagesJaunes exerce trois métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Le modèle économique du Groupe repose sur celui des médias : proposer des contenus de qualité générant de l'audience, monétiser cette audience, globale ou par segments, auprès des professionnels.

Les activités du Groupe se décomposent en trois segments :

- **Internet** : il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'informations à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media), au Luxembourg (Editus), et sur 12 pays au travers de l'entité 123people.

Dans ce segment sont regroupées les activités d'annuaires en ligne de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et la commercialisation de contenus et espaces publicitaires de type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire

Internet Horyzon Media, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendrealouer.fr ».

Le Groupe est l'un des principaux acteurs européens pour la fabrication et l'hébergement de sites, et propose à ses clients des solutions d'optimisation et de visibilité sur le web de type « SEO » (référencement naturel) ou « SEM » (référencement payant).

Ce segment inclut les services d'itinéraires, de géo-localisation et de réservations en ligne des marques Mappy et UrbanDive, et les offres promotionnelles « couponing » avec 123deal.

La recherche de personnes et de profils en ligne avec 123people, la demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec Keltravo, le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par FineMedia, et les offres de marketing direct reposant sur l'envoi de courriers électroniques (« emailing ») sont également intégrées dans ce segment.

- **Annuaire imprimés** : il s'agit de l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, *l'Annuaire*, annuaires QDQ Media en Espagne et Editus au Luxembourg).
- **Autres activités** : il s'agit d'une part d'activités spécifiques de PagesJaunes : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), Minitel, et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PagesJaunes Marketing Services : télémarketing, *datamining* (traitement de bases de données), génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

Informations financières historiques

4.1 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour les périodes closes aux 31 décembre 2011 et 2010 :

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 101 636	1 125 214
Internet	575 014	537 618
Annuaire imprimés	490 680	540 669
Autres activités	35 942	46 927
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	493 122	517 780
Internet	257 588	250 219
Annuaire imprimés	224 448	253 004
Autres activités	11 085	14 557
DOTATIONS AMORTISSEMENTS CORPORELLES & INCORPORELLES	(25 381)	(18 365)
Internet	(14 561)	(9 788)
Annuaire imprimés	(9 947)	(7 398)
Autres activités	(873)	(1 179)
INVESTISSEMENTS CORPORELS & INCORPORELS	44 154	42 746
Internet	38 799	36 501
Annuaire imprimés	4 635	4 143
Autres activités	720	2 102

Il n'y a pas de relations intersecteurs.

4.2 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Chiffre d'affaires contributif	1 101 636	1 125 214
• France	1 062 194	1 084 868
• Autres	39 442	40 346
Actifs	883 101	867 205
• France	704 027	666 596
• Autres	63 972	59 613
• Non affecté	115 102	140 996

Informations financières historiques

Note 5 Variation du périmètre de consolidation

Les principales opérations intervenues au cours des exercices 2011 et 2010 sont les suivantes :

2011

Le 1^{er} avril 2011, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société A Vendre A Louer. Créée en 1986, première solution de diffusion d'annonces immobilières pour les professionnels, A Vendre A Louer est devenue un acteur de référence sur le marché des petites annonces immobilières en ligne.

Le 24 mai 2011, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société ClicRDV. Créé en 2006, ClicRDV est leader des solutions de prise de rendez-vous par Internet et propose aujourd'hui une réponse adaptée aux besoins spécifiques de tous les professionnels, grands comptes, professions libérales, PME et administrations.

Le 29 juillet, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société FineMedia. Créée en 2007, elle a conçu le site ComprendreChoisir.com et a développé environ 300 sites de contenus thématiques à destination du grand public, permettant aux internautes de mieux comprendre et bien choisir sur cinq univers : Maison/Travaux, Argent/Droit, Conso/Pratique, Santé/Beauté et Business.

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables sont les suivantes :

<i>(montants en milliers d'euros)</i>	Ensemble des acquisitions 2011
Actifs non courants	375
Actifs courants	1 864
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 235
TOTAL ACTIF	4 474
Passifs non courants	(116)
Passifs courants	(4 127)
TOTAL PASSIF	(4 243)
TOTAL ACTIF NET IDENTIFIÉ À LA JUSTE VALEUR	231
Intérêts non contrôlés mesurés à la juste valeur	-
Écart d'acquisition	27 396
PRIX D'ACQUISITION	27 627

L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix total de 27,6 millions d'euros.

Des compléments de prix d'un montant total estimé à 7,9 millions d'euros pourraient être versés d'ici à 2014 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils font partie intégrante du prix d'acquisition et ont été comptabilisés en passif non courant.

Ces opérations ont donné lieu à la constatation d'écarts d'acquisition d'un montant total de 27,4 millions d'euros. Ces écarts d'acquisition, non amortis fiscalement, représentent notamment les synergies attendues (enrichissement des nouveaux services Internet dans le marketing digital et les verticales telles l'immobilier) ainsi que les savoir-faire développés par ces sociétés. Les éventuelles modifications de valeurs seront finalisées pendant une période de douze mois à compter des dates de transaction respectives.

Depuis leur date d'acquisition, ces trois entités ont contribué à hauteur de 6,3 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé (secteur « Internet ») et à hauteur de - 1,1 million d'euros à la marge brute opérationnelle.

Si ces entités avaient été acquises au 1^{er} janvier 2011, le chiffre d'affaires consolidé aurait été de 1 105,5 millions d'euros et la marge brute opérationnelle consolidée de 493,5 millions d'euros.

Le 20 mai 2011, PagesJaunes Groupe a finalisé, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA dédiée à cette opération, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros (cf. note 25). Elle est consolidée par intégration globale.

Investissements dans les entreprises associées

Le 27 avril 2011, PagesJaunes Groupe a souscrit à hauteur de 40 % au capital de Relaxevents, créée le 22 mars. Relaxevents est consolidée par mise en équivalence.

Le 30 novembre, PagesJaunes Groupe a acquis 49 % des actions et droits de vote de la société Leadformance, leader de la localisation de points de vente sur Internet. Le Groupe enrichit ainsi son offre de communication digitale pour les grands annonceurs.

Les investissements dans les entreprises associées totalisent un montant de 5,1 millions d'euros et représentent une valeur de 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les résultats des entreprises associées ne sont pas significatifs pour l'exercice 2011.

À la date d'acquisition, les actifs des entreprises associées représentent 0,7 million d'euros et les passifs 4,6 millions d'euros.

2010

Le 17 février 2010, PagesJaunes Groupe a exercé l'option d'achat consentie dans le cadre du pacte d'associés et a porté sa participation dans Horyzon Media de 95,83 % à 100 % pour un prix de 0,5 million d'euros. Ce dernier a été constaté en passif courant.

Le 12 mars 2010, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société 123people Internetservices GmbH, leader mondial de la recherche en temps réel de personnes sur Internet. Cette opération stratégique permet à PagesJaunes Groupe de renforcer son

Informations financières historiques

leadership sur Internet en s'associant à 123people, marque de référence qui fédère une audience de plus de 40 millions de visiteurs uniques dans 11 pays, et qui dispose d'un savoir-faire avéré dans le référencement naturel et la méta-recherche sur le web.

Le 4 mai 2010, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Keltravo, qui est un acteur majeur dans les devis en ligne dans le secteur des travaux à domicile. Acteur majeur de la génération de leads, Keltravo permettra le développement de l'audience sur les rubriques Travaux Maison, l'enrichissement du contenu et l'intégration d'un service de demande de devis sur pagesjaunes.fr ainsi que le développement du ROI des annonceurs de PagesJaunes.

Le 20 octobre 2010, PagesJaunes a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société Aronet qui exploite le site embauche.com, spécialisé dans les offres d'emplois à destination des entreprises, cabinets de recrutements et agences d'intérim. Cette opération s'inscrit dans la

politique d'enrichissement des services Internet du Groupe à destination des professionnels. Le 31 décembre 2010, cette entité a été absorbée par la société PagesJaunes, opération de restructuration interne qui n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

L'ensemble des titres des sociétés 123people, Keltravo et Aronet a été acquis pour un prix de 21,0 millions d'euros dont 0,4 million d'euros de frais et honoraires ; la part acquise en numéraire s'élève à 18,2 millions d'euros.

Des compléments de prix d'un montant total estimé à 2,8 millions d'euros pourraient être versés en 2012 et 2013 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils ont été comptabilisés en passifs courants et non courants.

Aucun ajustement n'a été apporté en 2011 sur l'affectation du prix d'acquisition de ces entités.

Note 6 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros, sauf les effectifs)</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Effectif moyen (équivalent temps plein)	4 426	4 253
SALAIRES ET CHARGES	(345 191)	(338 258)
dont :		
• Traitements et salaires	(235 770)	(236 988)
• Charges sociales	(98 959)	(92 049)
• Taxes sur les salaires et autres	(10 462)	(9 221)
RÉMUNÉRATION EN ACTIONS ⁽¹⁾	(1 862)	(2 452)
dont :		
• Stock-options et actions gratuites	(1 511)	(2 141)
• Charges sociales attributions de stock-options et d'actions gratuites	(351)	(311)
PARTICIPATION DES SALARIÉS ⁽²⁾	(14 137)	(14 712)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(361 190)	(355 421)

(1) Cf. note 25.

(2) Y compris forfait social.

Note 7 Résultat de cession d'actifs

Cette rubrique inclut le résultat des opérations courantes de cession des actifs incorporels, corporels et financiers.

Informations financières historiques

Note 8 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	96	58
Résultat de cession d'actifs financiers	1 419	558
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	1 202	1 263
Dividendes reçus	151	100
PRODUITS FINANCIERS	2 868	1 979
Intérêts sur dettes financières	(82 908)	(49 031)
Produits / (charges) sur instruments de couverture	(30 110)	(40 257)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	(15)	(574)
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	(12 853)	(6 808)
Autres frais & honoraires financiers	(478)	(341)
Coût de désactualisation ⁽¹⁾	(2 669)	(2 556)
CHARGES FINANCIÈRES	(129 033)	(99 567)
GAIN (PERTE) DE CHANGE	-	30
RÉSULTAT FINANCIER	(126 165)	(97 558)

(1) Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite (cf. note 24) et de la dette sur instruments de couverture (cf. note 16).

Note 9 Impôt sur les sociétés

9.1 PREUVE D'IMPÔT GROUPE

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT	322 626	384 165
Taux légal d'imposition en France	34,43 %	34,43 %
IMPÔT THÉORIQUE	(111 091)	(132 281)
Sociétés en pertes non intégrées fiscalement	(1 248)	(384)
Dépréciation prêt et compte courant QDQ Media	254	896
Rémunération en actions	(520)	(729)
Filiales étrangères	168	451
Imputation de déficits antérieurs non reconnus	192	-
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises	(8 884)	(7 365)
Taxe additionnelle de 5 %	(5 294)	-
Autres produits et charges non taxables	853	173
IMPÔT EFFECTIF	(125 568)	(139 239)
• dont impôt courant	(114 887)	(139 617)
• dont impôt différé	(10 681)	378
TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF	38,92 %	36,24 %

Informations financières historiques

9.2 IMPÔT AU BILAN

La position bilantielle nette est détaillée comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Indemnités de départ en retraite	15 378	13 537
Participation des salariés	4 706	4 783
Provisions non déductibles	4 570	4 726
Instruments de couverture	19 436	24 806
Autres différences	1 186	914
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	45 276	48 766
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	(165)	(309)
Frais d'émission d'emprunts	(11 641)	(9 934)
Marque 123people	(1 132)	(1 132)
Amortissements à caractère fiscal	(13 432)	(6 955)
SOUS-TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(26 370)	(18 330)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS), NETS	18 906	30 436
<i>Impôts différés à l'actif</i>	<i>20 182</i>	<i>31 572</i>
<i>Impôts différés au passif</i>	<i>(1 276)</i>	<i>(1 136)</i>

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media n'a été comptabilisé au bilan, cette société ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2011. Le montant de l'impôt différé non reconnu est estimé à 63,0 millions d'euros au 31 décembre 2011.

PagesJaunes Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Cette option vise à constituer un groupe fiscalement intégré comprenant, outre PagesJaunes Groupe, l'ensemble de ses filiales françaises remplissant les conditions requises pour en devenir membres.

Les impôts différés actifs au bilan passent de 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 à 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Au bilan du 31 décembre 2011, l'impôt sur les sociétés représente une créance de 5,4 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,1 million d'euros. Au 31 décembre 2010, l'impôt sur les sociétés représentait une créance de 2,0 millions d'euros et une dette d'un montant de 0,5 million d'euros. L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2011 est de 117,9 millions d'euros contre 136,0 millions d'euros en 2010.

Note 10 Résultat par action

En 2011, le résultat net s'élève à 197,1 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 280,2 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,70 euro et à 0,68 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2011, de 7,9 millions d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites (cf. note 25).

En 2010, le résultat net s'élève à 244,9 millions d'euros. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est de 280,5 millions, déduction faite des actions propres. Le résultat net par action de l'ensemble consolidé s'élève donc à 0,87 euro et à 0,85 euro en considérant l'effet potentiellement dilutif lié à l'existence, en moyenne sur l'exercice 2010, de 6,9 millions d'options de souscription d'actions.

Informations financières historiques

Note 11 Écarts d'acquisition des sociétés intégrées

Les écarts d'acquisition nets des sociétés consolidées par intégration globale s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2011			Exercice clos le 31 décembre 2010			Variation
	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
QDD Media – Internet	71 263	(68 882)	2 381	68 882	(68 882)	-	2 381
Mappy – Internet	7 400	-	7 400	7 400	-	7 400	-
PagesJaunes Marketing Services – Internet	13 278	-	13 278	13 278	-	13 278	-
Euro Directory	-	-	-	12 109	-	12 109	(12 109)
Euro Directory – Annuaire imprimés	4 238	-	4 238	-	-	-	4 238
Euro Directory – Internet	7 871	-	7 871	-	-	-	7 871
PagesJaunes	-	-	-	6 824	-	6 824	(6 824)
PagesJaunes – Internet	6 824	-	6 824	-	-	-	6 824
Horyzon Media – Internet	11 100	-	11 100	11 104	-	11 104	(4)
Acquisitions 2010 – Internet	15 972	-	15 972	15 972	-	15 972	-
Acquisitions 2011 – Internet	25 015	-	25 015	-	-	-	25 015
TOTAL	162 961	(68 882)	94 079	135 569	(68 882)	66 687	27 392

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	66 687	50 358
Acquisitions	27 396	16 370
Cessions	-	-
Pertes de valeur	-	-
Reclassements et autres	(4)	(41)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	94 079	66 687

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, selon la méthode décrite en note 3.8 – Principes comptables, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle situé entre 2 % et 2,5 % et d'un taux d'actualisation après impôt compris entre 9,0 % et 11,0 % selon les unités génératrices de trésorerie. Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Au 31 décembre 2011, les tests de perte de valeur relatifs à ces incorporels ne présentent pas de sensibilité matérielle aux variations de taux.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il peut s'agir des données

de marché, du taux de pénétration des supports ou des produits sur le marché, du chiffre d'affaires (nombre d'annonceurs, revenu moyen par annonceur), des niveaux de marge brute opérationnelle. Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité. Il n'existe pas de variation raisonnablement possible de ces facteurs de sensibilité qui puissent conduire la valeur recouvrable des écarts d'acquisition à un niveau significativement inférieur à leur valeur comptable.

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée en 2011 et 2010.

Note 12 Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels et applications support	134 991	(77 773)	57 218	102 380	(62 027)	40 352
Concession l'Annuaire	-	-	-	11 000	(11 000)	-
Marque 123people	4 526	-	4 526	4 526	-	4 526
Autres immobilisations incorporelles	6 420	(1 726)	4 694	5 534	(1 259)	4 276
TOTAL	145 937	(79 499)	66 438	123 440	(74 286)	49 154

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2011 et 2010.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	49 154	25 051
Acquisitions	13 167	12 543
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	21 666	17 725
Effet des variations de périmètre ⁽²⁾	240	4 557
Cessions et amortissements accélérés	(1 220)	(202)
Dotation aux amortissements	(16 569)	(10 520)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	66 438	49 154

(1) Concerne l'ensemble des frais de développement activés.

(2) En 2011, concerne pour l'essentiel les acquisitions de A Vendre A Louer et FineMedia. En 2010, concerne les acquisitions de Keltravo et 123people.

La hausse des investissements réalisés par le Groupe est liée au lancement de nouveaux produits et services à destination des clients, et à l'enrichissement des fonctionnalités des sites Internet fixe et mobile du Groupe. Une partie de ces investissements est réalisée par des équipes internes.

Note 13 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains et constructions	1 509	(266)	1 243	1 509	(247)	1 262
Informatique et terminaux	52 635	(40 651)	11 984	49 714	(37 415)	12 299
Autres	41 376	(26 380)	14 996	37 571	(23 438)	14 133
TOTAL	95 520	(67 297)	28 223	88 794	(61 100)	27 694

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée aux 31 décembre 2011 et 2010.

Informations financières historiques

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
SOLDE EN DÉBUT D'EXERCICE	27 694	22 950
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9 321	12 477
Effet des variations de périmètre ⁽¹⁾	92	150
Cessions et mises au rebut	(72)	(39)
Dotations aux amortissements	(8 812)	(7 844)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	28 223	27 694

(1) En 2011, concerne pour l'essentiel les acquisitions de A Vendre A Louer et Trazada. En 2010, concerne les acquisitions de Keltravo et 123people.

Note 14 Autres actifs disponibles à la vente

Cette rubrique inclut les titres de participation classés en actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

Note 15 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement la partie long terme des dépôts de garantie.

Note 16 Instruments financiers dérivés

PagesJaunes Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion du risque de taux associé à la dette bancaire à taux variable. PagesJaunes Groupe a mis en œuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en œuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de l'IAS 39.

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers : En 2006 et 2009,

- des contrats de *swap* de taux d'intérêt, d'un montant nominal total de 580 millions d'euros, se terminant le 13 décembre 2011. Dans le cadre de ces opérations, PagesJaunes Groupe était receveur du taux variable Euribor 3 mois et payeur du taux fixe moyen de 3,16 % ;
- deux *collars*, constitués de la combinaison synthétique d'achats de *caps* et de ventes de *floors*, pour un montant nominal total de 1 140 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Les tunnels constitués par ces *collars* prévoyaient un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %.

L'ensemble de ces instruments est arrivé à échéance au 13 décembre 2011.

En 2009, des contrats de *swaps* d'un montant nominal total de 900 millions d'euros ont été conclus, commençant le 13 décembre 2011 et se terminant le 24 novembre 2013, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 3 mois et payeur du taux fixe moyen de 3,79 %.

Au début de l'été 2011, des contrats de *swaps* de taux d'intérêt d'un montant nominal total de 500 millions d'euros, commençant le 24 novembre 2013 et se terminant le 11 septembre 2015, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 3 mois et payeur du taux fixe moyen de 2,77 %.

Ces opérations viennent en couverture des flux de trésorerie relatifs à la dette à taux variable (cf. note 26). Les tests d'efficacité prospectifs mis en œuvre par PagesJaunes Groupe lors de l'initiation de ces opérations ainsi que les tests rétrospectifs réalisés aux 31 décembre 2011 et 2010, ont permis de démontrer que ces instruments financiers offraient une couverture totalement efficace des flux de trésorerie relatifs à cette dette bancaire.

Informations financières historiques

COMPTABILISATION ET ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS RELATIFS À CES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur de ces instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Swaps de taux d'intérêt – couverture de flux de trésorerie	(56 106)	(42 700)
Swap de taux d'intérêt – couverture de juste valeur	(325)	(574)
Collars – couverture de flux de trésorerie	-	(20 668)
• dont valeur intrinsèque	-	(19 730)
• dont valeur temps	-	(938)
ACTIF / (PASSIF)	(56 431)	(63 942)

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011, soit une baisse de 13,4 millions d'euros pour les swaps de taux d'intérêt et une hausse de 19,7 millions d'euros pour la valeur intrinsèque des collars (arrivée à échéance), a été constatée en capitaux propres recyclables, après constatation d'un impôt différé de 2,2 millions d'euros.

Les variations de la valeur temps des collars et du swap de base qualifié en couverture de juste valeur ont été constatées en produits financiers (cf. note 8), pour un montant de 1,2 million d'euros. Un impôt différé de 0,4 million d'euros a été constaté à ce titre.

Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie.

Note 17 Stocks nets

Les stocks sont principalement composés de papier pour la production des annuaires imprimés et d'encours de production de service relatifs à la fabrication des annonces (produits imprimés et en ligne) et des sites Internet.

Ils sont, le cas échéant, dépréciés lorsque les perspectives commerciales peuvent entraîner un risque d'écoulement pour une valeur inférieure à la valeur au bilan.

Aucune mise au rebut significative n'a été comptabilisée au cours des exercices 2011 et 2010.

Note 18 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciations des comptes clients est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Créances clients brutes	466 516	472 770
Provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	(24 450)	(21 071)
CRÉANCES NETTES AVANT DÉPRÉCIATION STATISTIQUE	442 066	451 699
Provisions pour dépréciation statistique ⁽¹⁾	(2 754)	(4 657)
CRÉANCES CLIENTS NETTES	439 312	447 042

(1) Cf. note 21 – Variations des provisions pour dépréciation des actifs.

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Total ⁽¹⁾	Échues et non dépréciées ⁽¹⁾						
		Non échues ⁽¹⁾	< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
2011	442 066	392 770	17 995	9 319	5 084	8 267	7 507	1 124
2010	451 699	398 594	15 373	5 431	9 666	9 465	8 176	4 994

(1) Hors provisions pour dépréciations statistiques d'un montant total de 2 754 milliers d'euros au 31 décembre 2011 et 4 657 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Informations financières historiques

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (plus de 712 000 annonceurs dont 655 000 en France). En France, les 20 premiers annonceurs de PagesJaunes représentent 1,3 % de ce chiffre d'affaires (1,4 % en 2010) et les annonceurs des 10 premières rubriques professionnelles représentent

15,5 % du chiffre d'affaires de PagesJaunes (14,0 % en 2010). En France, les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,41 % en 2011 contre 0,42 % en 2010.

Note 19 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
TVA à recevoir	17 765	17 148
Divers État à recevoir	12	17
Avances et acomptes aux fournisseurs	4 494	3 347
Autres actifs courants	6 704	7 315
TOTAL	28 975	27 827

Note 20 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées des coûts de production (essentiellement commissions des vendeurs) des annonces en ligne (étalées sur la durée d'affichage qui est généralement de 12 mois), ainsi que des annuaires imprimés à paraître.

Note 21 Variations des provisions pour dépréciation des actifs

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotations	Reprises provisions non utilisées	Reprise provisions utilisées	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
2010						
Créances clients	22 871	8 237	(1 819)	(3 878)	317	25 728
Autres actifs	59	-	(59)	-	-	-
2011						
Créances clients	25 728	6 620	(1 339)	(3 995)	190	27 204
Autres actifs	-	-	-	-	-	-

(1) Dont entrées de périmètre de AVAL (103 milliers d'euros) en avril 2011 et FineMedia (68 milliers d'euros) en juillet 2011.

Les créances relatives aux annuaires à paraître font l'objet d'une provision en fonction d'un taux statistique observé de manière empirique sur les historiques des cinq dernières années parues.

Note 22 Capitaux propres

22.1 CAPITAL SOCIAL

Aux 31 décembre 2010 et 2011, le capital social de PagesJaunes Groupe d'un montant de 56,2 millions d'euros est divisé en 280 984 754 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale unitaire. Il est entièrement libéré.

Le capital de PagesJaunes Groupe est détenu à hauteur de 54,68 % par Médiannuaire SAS aux 31 décembre 2010 et 2011.

22.2 AUTRES RÉSERVES ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global sont négatifs à hauteur de 2 461,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 (2 550,0 millions d'euros au 31 décembre 2010) et se composent essentiellement de :

- de la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros ;
- la perte de juste valeur des instruments financiers dérivés entre leur date de conclusion et le 31 décembre 2011 pour un montant avant impôt de 56,1 millions d'euros (62,4 millions d'euros au 31 décembre 2010) et d'un impôt correspondant de 19,7 millions d'euros (21,5 millions d'euros au 31 décembre 2010) ;
- la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant de 59,9 millions d'euros (58,4 millions d'euros au 31 décembre 2010), cf. note 25.

L'horizon prévisionnel de recyclage des réserves relatives aux instruments de financiers, générées dans le cadre de la mise en œuvre

de la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, se situe entre deux et quatre ans (cf. note 16, Échéance de ces instruments).

22.3 ACTIONS PROPRES

Un contrat de liquidité a été mis en place en 2008 avec un prestataire de services d'investissement. Il est reconductible d'année en année. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat se sont élevés à 8,0 millions d'euros.

Au titre de ce contrat, au 31 décembre 2011, la Société détient 1 203 500 de ses propres actions, comptabilisées en diminution des capitaux propres et 1,9 million d'euros de liquidités classées dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a racheté en 2011, 2 000 000 d'actions propres hors contrat de liquidité pour un montant total de 6,0 millions d'euros.

Ainsi, au 31 décembre 2011, PagesJaunes Groupe détenait un total 3 203 500 de ses propres actions.

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 619 061 de ses propres actions et 4,0 millions d'euros de liquidités au titre du contrat de liquidité.

22.4 DIVIDENDES

Le dividende mis en paiement le 23 juin 2011 s'est élevé à 162,7 millions d'euros, soit 0,58 euro par action.

En 2010, le dividende mis en paiement le 24 juin s'était élevé à 182,4 millions d'euros, soit 0,65 euro par action.

Note 23 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

Informations financières historiques

Note 24 Avantages du personnel, provisions et autres passifs

Ils se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Avantages postérieurs à l'emploi	42 936	39 327
Autres avantages à long terme	8 294	8 108
AVANTAGES DU PERSONNEL – NON COURANTS ⁽¹⁾	51 230	47 435
Autres provisions pour risques	5 915	6 597
Provisions pour litiges sociaux – fiscaux	443	216
PROVISIONS – NON COURANTES	6 358	6 813

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Personnel ⁽¹⁾	74 188	78 373
Organismes sociaux	44 091	40 888
TOTAL AVANTAGES DU PERSONNEL – COURANTS	118 279	119 261
TVA à payer	86 906	86 205
Divers État à payer	8 704	7 633
Autres passifs courants	1 843	970
AUTRES PASSIFS COURANTS	97 453	94 808

(1) Principalement constitué de la participation des salariés et de provisions de charges de personnel.

L'évolution des provisions est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	7 405	1 863	(2 049)	(516)	34	6 737
Autres provisions pour risques	693	270	(307)	(139)	-	517
TOTAL PROVISIONS	8 098	2 133	(2 356)	(655)	34	7 254
• dont non courant	6 813	1 307	(1 989)	(89)	316	6 358
• dont courant	1 285	826	(367)	(566)	(282)	896

Informations financières historiques

Engagements de retraites et autres avantages du personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	Avantages posté- rieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2011	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2010
VARIATION DE LA VALEUR DES ENGAGEMENTS						
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN DÉBUT DE PÉRIODE	56 323	8 108	64 432	50 561	7 105	57 667
Coût des services rendus	3 468	550	4 018	3 480	569	4 049
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	2 401	319	2 720	2 257	312	2 569
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Modification du régime	-	-	-	-	-	-
Réductions / liquidations	(1 075)	-	(1 075)	(616)	(62)	(678)
(Gains) / pertes actuariels	(413)	(401)	(814)	2 586	483	3 070
Prestations payées	(632)	(283)	(915)	(1 945)	(300)	(2 245)
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-	-	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE (A)	60 072	8 294	68 366	56 323	8 108	64 432
<i>Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés</i>	58 499	-	58 499	55 060	-	55 060
<i>Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés</i>	1 573	8 294	9 867	1 264	8 108	9 372
VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE						
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN DÉBUT DE PÉRIODE	25	-	25	577	-	577
Produits financiers sur les actifs de couverture	3	-	3	12	-	12
Gains / (pertes) sur actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par les employés	-	-	-	-	-	-
Réductions / liquidations	-	-	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	-	-	-	(564)	-	(564)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE (B)	28	-	28	25	-	25
COUVERTURE FINANCIÈRE						
Situation du régime (A) – (B)	60 044	8 294	68 338	56 298	8 108	64 406
Gains / (pertes) actuariels non reconnus	(15 546)	-	(15 546)	(16 972)	-	(16 972)
Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
PROVISION / (ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	44 499	8 294	52 792	39 326	8 108	47 435
<i>dont provision / (actif) court terme</i>	1 562	-	1 562	-	-	-
<i>dont provision / (actif) long terme</i>	42 937	8 294	51 230	39 326	8 108	47 435

Informations financières historiques

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2011	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2010
CHARGE DE L'EXERCICE						
Coût des services rendus	3 468	550	4 018	3 480	569	4 049
Coût de l'actualisation	2 401	319	2 720	2 257	312	2 569
Rendement attendu des actifs du régime	(3)	-	(3)	(12)	-	(12)
Amortissement des (gains) / pertes actuariels	725	(401)	324	822	483	1 305
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Effet de réductions / liquidations	(787)	-	(787)	(425)	(62)	(488)
Cessions / transferts d'activité	-	-	-	-	-	-
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	5 804	469	6 273	6 121	1 303	7 424
ÉVOLUTION DE LA PROVISION / (ACTIF)						
PROVISION / (ACTIF) EN DÉBUT DE PÉRIODE	39 326	8 108	47 435	34 586	7 105	41 692
Charge de retraite	5 804	469	6 273	6 121	1 303	7 424
Charge de retraite des activités cédées	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par l'employeur	(632)	(283)	(915)	(1 381)	(300)	(1 681)
Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-	-	-
PROVISION / (ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	44 499	8 294	52 792	39 326	8 108	47 435
HYPOTHÈSES						
Taux d'actualisation (%)	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge					
Rendement attendu sur les actifs du régime (%)	4,20 %	-	-	4,20 %	-	-
Durée résiduelle probable d'activité	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6
MONTANT COMPTABILISÉ EN CHARGE AU TITRE DE LA PÉRIODE	5 804	469	6 273	6 121	1 303	7 424

En 2011, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 36,9 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2011 est de 4,00 %, stable par rapport au 31 décembre 2010.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'État (OAT) correspondantes.

À la date d'évaluation, dans la zone Euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 3,50 % et 4,60 % selon le référentiel Bloomberg.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC)

- Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 7 %, soit environ 3,7 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 7 %, soit environ 4,1 millions d'euros.

Informations financières historiques

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail)

- Une hausse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 5 % (moins d'un million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,50 % du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 5 % (moins d'un million d'euros).

Pour l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme, une hausse ou une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation entraînent respectivement une baisse ou une hausse de la charge de l'exercice de 0,2 million d'euros, soit 0,1 % du résultat de la période.

La valeur actualisée de l'obligation au titre de ces engagements et les ajustements du régime liés à l'expérience pour l'année en cours et pour les quatre années précédentes se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	2011	2010	2009	2008	2007
Valeur totale des engagements en fin de période	68 366	64 432	57 667	51 152	50 393
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	(28)	(25)	(577)	(2 034)	(1 542)
SITUATION DU RÉGIME	68 338	64 406	57 089	49 118	48 851
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience – passifs	(837)	(2 655)	272	190	(1 581)
(Gains) / pertes actuariels liés à l'expérience – actifs du régime	-	-	-	-	-

Note 25 Stock-options et actions gratuites

25.1 STOCK-OPTIONS

25.1.1 Description des plans

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'options de souscription d'actions, au sens des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'options de souscription attribuées au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,0 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 2 809 847 options.

Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a effectué en 2009 successivement trois attributions d'options de souscription d'actions :

- la première le 23 juillet, totalisant 1 145 000 options avec un prix d'exercice de 6,71 euros ;
- la deuxième le 29 octobre, totalisant 87 000 options avec un prix d'exercice de 8,84 euros ; et
- la troisième le 17 décembre, totalisant 75 000 options avec un prix d'exercice de 7,82 euros.

Le programme s'est poursuivi en 2010 avec deux attributions complémentaires :

- la première le 27 juillet, totalisant 1 336 000 options avec un prix d'exercice de 8,59 euros ;

- la seconde le 16 décembre, totalisant 166 000 options avec un prix d'exercice de 7,10 euros.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2005, PagesJaunes Groupe avait mis en place deux plans d'options de souscription d'actions :

- le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, a une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après trois ans, soit le 30 juin 2008 ;
- le plan mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après trois ans, soit depuis le 20 décembre 2010. Il n'y a pas de conditions de performance.

Quels que soient les plans, une période de quatre ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux résidents fiscaux français.

25.1.2 Description des modèles d'évaluation

Aucun plan de stock-options n'a été consenti en 2011 par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales.

En 2010, PagesJaunes Groupe a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant chacune des périodes en se basant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Informations financières historiques

Les justes valeurs des options du plan PagesJaunes Groupe attribuées en 2010 ont été calculées avec un modèle binomial qui reflète le comportement d'exercice anticipé des attributaires par le biais d'une hypothèse de « plafond d'exercice » exprimé en multiple du prix d'exercice et qui représente la valeur de l'action pour laquelle il est attendu que toutes les options seront exercées. Le plafond utilisé pour

le calcul des justes valeurs ci-dessus est de 2,0. La volatilité attendue a été établie sur la base de la volatilité historique de l'action PagesJaunes Groupe. Compte tenu d'un taux de départ annuel avant ouverture des droits estimé à 5,0 % et d'un taux de dividendes attendu estimé à 6,0 %, les justes valeurs des options PagesJaunes Groupe ont ainsi été évaluées à :

Date d'attribution en 2010	27 juillet	16 décembre
Prix d'exercice	8,59 €	7,10 €
Cours du sous-jacent	9,23 €	6,80 €
Volatilité attendue	36 %	35 %
Taux sans risque	3,28 %	3,99 %
Juste valeur d'une option pour les résidents fiscaux français	2,45 €	1,63 €
Juste valeur d'une option pour les résidents fiscaux non français	2,53 €	1,67 €

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

Informations financières historiques

25.1.3 Évolution des plans de stock-options sur l'exercice

	Nombre d'options 2011	Prix d'exercice moyen pondéré 2011	Nombre d'options 2010	Prix d'exercice moyen pondéré 2010
OPTIONS EN CIRCULATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	7 994 484		6 870 922	
Plan de juillet 2010	1 319 000	8,59 €	-	-
Plan de décembre 2010	166 000	7,10 €	-	-
Plan de juillet 2009	1 039 000	6,71 €	1 145 000	6,71 €
Plan d'octobre 2009	87 000	8,84 €	87 000	8,84 €
Plan de décembre 2009	75 000	7,82 €	75 000	7,82 €
Plan de décembre 2007	2 483 484	14,46 €	2 626 600	14,46 €
Plan de juin 2005	2 825 000	11,72 €	2 937 322	11,72 €
OPTIONS ATTRIBUÉES	-	-	1 502 000	
Plan de juillet 2010	-	-	1 336 000	8,59 €
Plan de décembre 2010	-	-	166 000	7,10 €
Plan de juillet 2009	-	-	-	-
Plan d'octobre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	-	-	-	-
OPTIONS EXERCÉES	-	-	-	-
Plan de juillet 2010	-	-	-	-
Plan de décembre 2010	-	-	-	-
Plan de juillet 2009	-	-	-	-
Plan d'octobre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2007	-	-	-	-
Plan de juin 2005	-	-	-	-
OPTIONS ANNULÉES, RENDUES CADUQUES	(383 201)		(378 438)	
Plan de juillet 2010	(87 500)	8,59 €	(17 000)	8,59 €
Plan de décembre 2010	(17 000)	7,10 €	-	-
Plan de juillet 2009	(87 750)	6,71 €	(106 000)	6,71 €
Plan d'octobre 2009	(20 000)	8,84 €	-	-
Plan de décembre 2009	-	-	-	-
Plan de décembre 2007	(89 100)	14,46 €	(143 116)	14,46 €
Plan de juin 2005	(81 851)	11,72 €	(112 322)	11,72 €
OPTIONS EN CIRCULATION EN FIN DE PÉRIODE	7 611 283		7 994 484	
Plan de juillet 2010	1 231 500	8,59 €	1 319 000	8,59 €
Plan de décembre 2010	149 000	7,10 €	166 000	7,10 €
Plan de juillet 2009	951 250	6,71 €	1 039 000	6,71 €
Plan d'octobre 2009	67 000	8,84 €	87 000	8,84 €
Plan de décembre 2009	75 000	7,82 €	75 000	7,82 €
Plan de décembre 2007	2 394 384	14,46 €	2 483 484	14,46 €
Plan de juin 2005	2 743 149	11,72 €	2 825 000	11,72 €

Informations financières historiques

Au 31 décembre 2011, les options des plans de juin 2005 et de décembre 2007 sont exerçables. La durée moyenne restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice est de sept mois pour le plan de juillet 2009, de 10 mois pour le plan d'octobre 2009, de 12 mois pour le plan de décembre 2009, de 19 mois pour le plan de juillet 2010 et de 24 mois pour le plan de décembre 2010.

25.2 ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

25.2.1 Description des plans

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuée gratuitement au titre de

cette résolution ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 4 214 771 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 26 octobre 2011. Ce plan a donné lieu à une première attribution de 1 226 000 actions. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à une attribution complémentaire de 84 000 actions.

Au 31 décembre 2011, il restait 1 310 000 actions attribuables gratuitement en circulation. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 mars 2014, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

Aucun plan d'attribution gratuite d'actions n'a été consenti en 2010 par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales.

25.2.2 Description des modèles d'évaluation

La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition se terminant le 31 mars 2014.

Date d'attribution en 2011	26 octobre	16 décembre
Cours du sous-jacent	2,43 €	2,41 €
Période d'acquisition	2,43 ans	2,29 ans
Taux de dividende attendu	17 %	17 %
Juste valeur d'une action	1,98 €	1,63 €

La charge représentative du coût de ces plans d'attribution gratuite d'actions, qui tient compte d'un taux de départ annuel estimé à 15 %, est amortie sur la période d'acquisition, soit 2,43 ans et 2,29 ans. Elle est ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectifs au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

25.3 CHARGE RELATIVE AUX PLANS DE STOCK-OPTIONS ET AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

L'impact des plans d'options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions sur le compte de résultat de l'exercice 2011 s'élève à 1,9 million d'euros contre 2,5 millions d'euros en 2010. Ces montants incluent les charges sociales relatives à la cotisation patronale de 14 % assise sur la juste valeur des options attribuées en 2011.

Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

Note 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté des instruments dérivés actifs et passifs de couverture de flux de trésorerie, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Intérêts courus non échus	9	3
Équivalents de trésorerie	77 358	103 025
Trésorerie	5 315	2 949
TRÉSORERIE BRUTE	82 682	105 977
Découverts bancaires	(4 608)	(2 476)
TRÉSORERIE NETTE	78 074	103 501
Emprunt bancaire	1 600 157	1 950 000
Emprunt obligataire	350 000	-
Frais d'émission d'emprunts	(33 368)	(21 439)
Dette de crédit-bail	91	159
Juste valeur des instruments de couverture (cf. note 16)	56 431	63 942
Dette sur instruments de couverture (cf. note 16)	-	1 866
Intérêts courus non échus	7 412	4 739
Compléments de prix sur acquisition de titres	9 923	2 772
Autres dettes financières	2 155	1 552
ENDETTÉMENT FINANCIER BRUT	1 992 801	2 003 591
<i>dont courant</i>	<i>11 281</i>	<i>41 233</i>
<i>dont non courant</i>	<i>1 981 520</i>	<i>1 962 358</i>
ENDETTÉMENT NET	1 914 727	1 900 090

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2011, les équivalents de trésorerie s'élèvent à 77,4 millions d'euros et sont constitués d'OPCVM investis dans le cadre du contrat de liquidité et de comptes à terme rémunérés non bloqués.

Ils sont évalués, car gérés, sur la base de leur juste valeur.

Découvert bancaire

Le Groupe bénéficie d'un découvert autorisé de 30 millions d'euros auprès de certaines de ses banques.

Emprunt bancaire

PagesJaunes Groupe disposait d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2 350 millions d'euros, qui comprend d'une part, un emprunt moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part, une ligne de crédit *revolving* d'environ 400 millions d'euros. La ligne de crédit *revolving* doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

L'emprunt à moyen terme est à taux variable, il arrivait à échéance en novembre 2013 et était remboursable en totalité à l'échéance.

Le 12 mai 2011, le Groupe a finalisé le refinancement de la moitié de sa dette bancaire aux conditions suivantes :

- extension de la maturité de près de deux ans d'une tranche (A3) de 962,0 millions d'euros de la dette avec une échéance qui passe de novembre 2013 à septembre 2015 ;
- élargissement des *covenants* avec des ratios de levier financier et de couverture financière qui sont ajustés afin de tenir compte de la nouvelle structure de la dette ;
- augmentation modérée de la marge sur Euribor qui passe en moyenne de 175 points de base à 274 points de base.

La maturité des tranches A1 (642,3 millions d'euros) et A2 (345,3 millions d'euros) est restée à novembre 2013.

La ligne de crédit *revolving* passe d'environ 400 millions d'euros à environ 300 millions d'euros.

Le 20 mai, PagesJaunes Groupe a finalisé, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros avec une prime d'émission de 2,3 millions d'euros, soit un montant net perçu de 347,7 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe 8,875 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018. Il a été affecté au remboursement de l'intégralité de la tranche A2 (345,3 millions d'euros) et d'une partie de la tranche A1 pour le solde, soit 4,7 millions d'euros.

Informations financières historiques

Cette opération a engendré l'extinction d'une partie de la dette bancaire et a conduit à la constatation d'un amortissement accéléré d'une partie des frais liés à l'émission de ce financement en 2006, et liés à sa renégociation en 2011 pour un montant de 5,1 millions d'euros.

En application d'IAS 39, le refinancement du restant de l'emprunt bancaire n'a pas été considéré comme une extinction de dette.

Ces deux opérations ont engendré des frais à hauteur de 24,8 millions d'euros, prime d'émission incluse.

Le contrat de financement bancaire contient notamment des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des *covenants* financiers évolutifs qui ont été revus comme suit :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 4,30 du 31 décembre 2011 au 30 septembre 2012, à 4,00 du 31 décembre 2012 au 30 septembre 2013 et à 3,75 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- le ratio d'un agrégat proche de la MBO consolidée par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2011, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en courant.

Il comporte en outre une clause de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle de la Société résultant de l'acquisition des actions de la Société.

Le taux de référence est Euribor ou Libor augmenté d'une marge de 175 points de base pour la tranche A1 ou de 150 points de base dans

le cas où le levier financier est inférieur à 3,50 fois un agrégat proche de la MBO. Cette marge est de 350 points de base pour la tranche A3.

La ligne de crédit *revolving* a la même maturité que la tranche A1, avec des intérêts à taux variable sur le taux de référence Euribor ou Libor avec une marge de 175 ou de 150 points de base. Au 31 décembre 2011, elle n'était pas tirée.

À l'issue de ces opérations, le profil de liquidité est le suivant :

- dette bancaire tranche A1 : nominal de 638,0 millions d'euros à échéance novembre 2013 ;
- dette bancaire tranche A3 : nominal de 962,0 millions d'euros à échéance septembre 2015 ;
- emprunt obligataire : nominal de 350,0 millions d'euros à échéance juin 2018 ;
- ligne de crédit *revolving* : nominal d'environ 300,0 millions d'euros à échéance novembre 2013.

Compléments de prix sur acquisition de titres

Dans le cadre des acquisitions finalisées en 2010 et en 2011, des compléments de prix d'un montant total estimé à 9,9 millions d'euros pourraient être versés entre 2012 et 2014 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées principalement d'un compte courant débiteur avec PagesJaunes Outre-Mer, filiale non consolidée détenue à 100 % par PagesJaunes Groupe.

Note 27 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués des produits sur ventes d'insertions publicitaires facturées au titre des annuaires à paraître et en ligne étalés sur une durée d'affichage qui est en général de 12 mois.

Note 28 Instruments financiers

28.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture (juste valeur par capitaux propres)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
Actifs disponibles à la vente	207	-	-	207	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	1 299	-	-	-	1 299	-	-
Créances clients nettes	439 312	-	-	-	439 312	-	-
Autres actifs financiers courants	445	445	-	-	-	-	-
Équivalents de trésorerie	77 358	77 358	-	-	-	-	-
Trésorerie	5 324	5 324	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	523 945	83 127	-	207	440 611	-	-
Dettes financières et dérivés non courants	1 981 520	-	56 106	-	-	1 925 414	-
Découverts bancaires et autres emprunts courants	8 477	325	-	-	-	8 152	-
Intérêts courus non échus	7 412	-	-	-	-	7 412	-
Dettes fournisseurs	94 344	-	-	-	-	94 344	-
PASSIFS FINANCIERS	2 091 753	325	56 106	-	-	2 035 322	-

Les dérivés de couverture comptabilisés en juste valeur par capitaux propres sont détaillés en note 16.

Au 31 décembre 2011, la juste valeur des emprunts bancaire et obligataire représente un montant de 1 323,6 millions d'euros contre une valeur comptable de 1 950 millions d'euros :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Cotation au 31 décembre 2011	Valeur de marché
Emprunt bancaire – facilité A1	637 970	75,5 %	481 667
Emprunt bancaire – facilité A3	962 030	63,5 %	610 889
Emprunt obligataire PagesJaunes Finance & Co SCA	350 000	66,0 %	231 000
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	1 950 000	67,9 %	1 323 556
Autres dettes dont frais d'émission d'emprunts	(24 586)	-	(24 586)
DETTES FINANCIÈRES ET DÉRIVÉS NON COURANTS	1 925 414	67,5 %	1 298 970

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et

- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

L'évaluation des dérivés de couverture correspond au niveau 2.

Durant l'exercice 2011, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

Informations financières historiques

28.2 EFFET EN RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39						
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres
Produits d'intérêt	2 868	1 666	1 202	-	-	-	-
Charges d'intérêt	(126 364)	-	(15)	-	-	(126 349)	-
Gain (perte) de change	-	-	-	-	-	-	-
GAINS NETS / (PERTES NETTES)	(123 496)	1 666	1 187	-	-	(126 349)	-
Coût de désactualisation	(2 669)						
RÉSULTAT FINANCIER (CF. NOTE 8)	(126 165)						

Note 29 Objectifs politiques de gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur la marge brute opérationnelle), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- PagesJaunes Groupe, et le Groupe PagesJaunes au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de PagesJaunes Groupe est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;
- en raison d'une part de la génération d'un cash-flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette et de son dividende aux actionnaires selon une périodicité différente, le Groupe PagesJaunes dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation bancaire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par un agrégat proche de la marge brute opérationnelle (MBO) consolidée et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et un agrégat proche de la MBO consolidée.

Le Groupe se fixe pour objectif de maintenir son levier financier entre trois et quatre fois la MBO. Au 31 décembre 2011, ce levier s'établissait à 3,8 fois la MBO (3,6 fois au 31 décembre 2010), niveau inférieur au

maximum de 4,30 fois fixé par la documentation bancaire (4,00 fois au 31 décembre 2010).

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit.

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

PagesJaunes Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

PagesJaunes Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où 82 % de ses financements à court et long terme est à taux variable. Le Groupe gère ce risque par un recours à des instruments dérivés, principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 26 (Trésorerie et équivalents de trésorerie, endettement financier net), et celles des instruments utilisés pour la couverture de taux d'intérêt en note 16 (Instruments financiers dérivés – actifs non courants).

PagesJaunes Groupe estime qu'une augmentation de 0,50 % des taux d'intérêt à court terme par rapport à l'Euribor 3 mois constatée au 31 décembre 2011, soit 1,356 %, devrait aboutir à une diminution du résultat annuel consolidé avant impôt de l'ordre de 3,1 millions d'euros.

Informations financières historiques

Sensibilité à une hausse de 50 points de base du taux Euribor 3 mois (avant impôts)

(en milliers d'euros)	Équivalents de trésorerie	Emprunts bancaires et découverts bancaires	Instruments de couverture nets		Total
			Couverture des flux	Juste valeur	
Position au bilan	82,7	(1 602,3)	-	(56,4)	
Sensibilité en résultat	0,4	(8,0)	4,5	-	(3,1)
Sensibilité en capitaux propres	-	-	-	12,1	12,1

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe PagesJaunes a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash-pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, et est organisé autour d'un pivot PagesJaunes Groupe. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différents

filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Sur la base des maturités des passifs financiers au 31 décembre 2011, les décaissements prévisionnels sur les périodes à venir, calculés sur la base de la courbe de taux forward constatée au 31 décembre 2011, sont les suivants :

Tableau de maturité des passifs financiers – sensibilité au risque de liquidité

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Actif	Passif	Inté- rêts	Rem- bour- sement	Inté- rêts	Rem- bour- sement	Inté- rêts	Rem- bour- sement	Inté- rêts	Rem- bour- sement	Inté- rêts	Rem- bour- sement	Inté- rêts	Rem- bour- sement	Inté- rêts	Rem- bour- sement
PASSIFS FINANCIERS		(1 974,3)	(98,7)	(8,2)	(94,1)	(640,0)	(80,5)	(8,6)	(69,5)	(962,0)	(31,1)	(31,1)	(13,0)	(350,0)		
Emprunt bancaire A1	-	(638,0)	(17,3)	-	(18,4)	(638,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt bancaire A3	-	(962,0)	(42,9)	-	(44,6)	-	(49,5)	-	(38,4)	(962,0)	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire	-	(350,0)	(31,1)	-	(31,1)	-	(31,1)	-	(31,1)	-	(31,1)	(31,1)	(13,0)	(350,0)		
Ligne de crédit revolving	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	(4,6)	-	(4,6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	(7,4)	(7,4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Complément de prix sur acquisition de titres	-	(9,9)	-	(1,3)	-	(2,0)	-	(8,6)	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	-	(2,3)	-	(2,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
COUVERTURES DU RISQUE DE TAUX																
Swaps de taux	-	(56,4)	(25,5)	-	(23,9)	-	(5,6)	-	(0,0)	-	-	-	-	-	-	-
Taux forward (Euribor 3 mois)			0,96 %		1,14 %		1,64 %		2,18 %							

Informations financières historiques

RISQUE DE CRÉDIT

PagesJaunes Groupe généralement est exposé au risque de crédit, essentiellement dans le cadre de ses placements et de ses instruments de couvertures de taux. PagesJaunes Groupe limite le risque de crédit en sélectionnant des contreparties disposant d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2011, l'exposition de PagesJaunes Groupe était de 78,1 millions d'euros au titre de ses opérations de placement (cf. note 26 – Équivalents de trésorerie), la valeur de marché de ses instruments financiers dérivés étant par ailleurs négative (cf. note 16).

La procédure de gestion des opérations financières de PagesJaunes Groupe dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en

dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

RISQUE ACTIONS

PagesJaunes Groupe estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Note 30 Informations sur les parties liées

30.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, du Comité de direction de PagesJaunes Groupe. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Avantages à court terme ⁽¹⁾	5 051	4 157
dont charges patronales	1 259	1 008
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	43	30
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	1	2
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	422	904
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	558	291
TOTAL	6 074	5 385

(1) Salaires, rémunérations, intéressement et primes versés et cotisations Sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés.

(2) Pensions, retraites, autres prestations, assurance-vie, assurance médicale...

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture).

(4) Indemnités de départ et clause de non-concurrence, charges sociales incluses.

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock-options.

En 2011, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 0,4 million d'euros.

30.2 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Des contrats de prestations de services ont été mis en place en 2006 et en 2007 avec Médiannuaire, actionnaire majoritaire de PagesJaunes Groupe. Ces contrats engendrent une charge de 1,4 million d'euros au titre de l'exercice 2011 (1,2 million d'euros au titre de l'exercice 2010). Les transactions s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante.

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe, réuni le 17 mai 2009, a nommé Jean-Pierre Remy Directeur général de la Société à compter du 25 mai 2009. Jean-Pierre Remy ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre, dont le montant sera égal à sa rémunération annuelle brute forfaitaire

(fixe et variable à objectifs atteints), sous réserve de la réalisation de conditions de performance.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par PagesJaunes Groupe.

Note 31 Obligations contractuelles et engagements hors bilan

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles	2011				2010
	Paielements dus par période				
	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					Total
CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	56 101	13 836	39 179	3 086	60 080
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	5 488	5 488	-	-	6 931
Autres prestations	21 633	12 920	8 713	-	21 800
ENGAGEMENTS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES	27 121	18 408	8 713	-	28 731
TOTAL	83 222	32 244	47 892	3 086	88 811

(1) Voir détail tableau ci-dessous.

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2011 sur des biens et services livrables à partir de 2012.

Engagements conditionnels	2011				2010
	Paielements dus par période				
	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					Total
Avals et cautions	335	335	-	-	335

CONTRATS DE LOCATION

PagesJaunes a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des six prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat au titre des locations simples s'est élevée à 14,8 millions d'euros en 2011 (13,7 millions d'euros en 2010).

Les baux des locaux situés à Sèvres ont été consentis et acceptés pour une durée ferme de neuf années entières et consécutives à compter du 1^{er} avril 2007.

Au 31 décembre 2011, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 56,1 millions d'euros dont 13,8 millions d'euros à moins d'un an.

ENGAGEMENTS D'ACHATS DE BIENS ET SERVICES

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, les entités du Groupe sont amenées à conclure avec leurs fournisseurs de papier, leurs imprimeurs et leurs distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

PagesJaunes avait conclu des contrats tri-annuels avec deux de ses papetiers au titre des exercices 2007, 2008, 2009, ces contrats ont été prolongés jusqu'au 31 janvier 2012 par avenant. Ces contrats fixent les conditions tarifaires octroyées sur la période et mentionnent des volumes prévisionnels de commandes pour chacune des années mais sans valeur contractuelle minimum. Les nouveaux contrats ne sont pas signés à date.

En 2008, PagesJaunes avait conclu de nouveaux contrats avec ses imprimeurs, d'une durée de cinq ans et expirant le 31 décembre 2013. Ces contrats ne comportent aucun engagement ferme hormis avec un imprimeur avec qui PagesJaunes s'est engagée sur un volume de 6 milliards de feuillets par an valorisé à 13,6 millions d'euros pour la durée du contrat restant à courir au 31 décembre 2011.

Informations financières historiques

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2011, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatées en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 5,5 millions d'euros, détaillé dans le tableau ci-après :

Obligations contractuelles	2011				2010
	Total	Paielements dus par période			Total
À moins d'un an		De un à cinq ans	À plus de cinq ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Papier	2 496	2 496	-	-	3 566
Impression	2 097	2 097	-	-	2 321
Distribution	833	833	-	-	863
Contenus éditoriaux	62	62	-	-	181
TOTAL	5 488	5 488	-	-	6 931

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 414 047 heures au 31 décembre 2011 (392 324 heures au 31 décembre 2010). En 2011, 2 468 heures ont été consommées par les salariés (10 322 heures en 2010).

Autres engagements donnés

Les emprunts bancaire et obligataire sont indirectement garantis par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par PagesJaunes Groupe.

Autres engagements reçus

PagesJaunes Groupe dispose d'une ligne de crédit *revolving* d'environ 300 millions d'euros destinée à couvrir les besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe émanant de ses activités opérationnelles. Cette ligne n'était pas tirée au 31 décembre 2011.

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles	2011				2010
	Total	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Contrats de location simple – bailleur	825	372	453	-	-
Autres prestations	1 533	997	536	-	-
TOTAL	2 358	1 369	989	-	-

Entités ad hoc

Le 20 mai 2011, PagesJaunes Groupe a finalisé, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA dédiée à cette opération, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros (cf. note 25). Cette entité *ad hoc* est consolidée par intégration globale.

Le Groupe n'a pas procédé au cours des périodes présentées à des montages déconsolidants.

Il n'a pas d'obligations contractuelles vis-à-vis d'entités *ad hoc*.

Note 32 Litiges

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, les entités du Groupe ne sont parties à aucun procès ou procédure d'arbitrage quelconque dont la Direction estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

PagesJaunes a mis en œuvre début 2002 un plan d'évolution commerciale comportant notamment la modification de 930 contrats de travail de conseillers commerciaux. Cette modification avait pour objet d'adapter ces contrats à un contexte concurrentiel nouveau. Une centaine de salariés a refusé de signer le nouveau contrat proposé et a été licenciée au cours du deuxième trimestre 2002. La quasi-totalité de ces salariés licenciés a assigné PagesJaunes en vue de contester la validité du motif de licenciement. La Cour de cassation a validé, par deux arrêts rendus le 11 janvier 2006, ce plan d'évolution commerciale. La Cour de cassation a statué qu'un licenciement économique consécutif à une réorganisation mise en œuvre pour prévenir des difficultés économiques à venir liées à des évolutions technologiques était justifié. Par un nouvel arrêt du 14 février 2007, la Cour de cassation a confirmé la validité du plan mis en œuvre par PagesJaunes.

En ce qui concerne les dossiers devant les juridictions administratives, le Conseil d'État saisi en ultime recours, a rendu, le 12 janvier 2011, huit décisions défavorables à PagesJaunes annulant les arrêts de la CAA de Paris de 2009 et donc l'autorisation donnée par le Ministre concernant les licenciements. Six procédures prud'homales sont actuellement en cours avec demande d'indemnisation des conséquences financières des annulations des autorisations de licenciement.

La provision, constituée fin 2002 au titre de ce risque, à hauteur de 7,3 millions d'euros, qui a fait l'objet, compte tenu de l'évolution favorable de ce dossier, de plusieurs reprises depuis 2006, s'élève au 31 décembre 2011 à 1,9 million d'euros.

PagesJaunes a été assignée par onze agences de publicité devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour abus de position dominante (notamment pour avoir supprimé sur les supports Internet et 1 18 008 la

remise professionnelle de 5 % qu'elle accorde aux annonceurs passant par l'intermédiaire des agences de publicité), pratiques discriminatoires et concurrence déloyale. Dans un jugement du 26 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de commerce de Paris.

En parallèle, ces mêmes agences ont saisi l'Autorité de la concurrence des faits identiques à ceux soulevés devant le Tribunal de commerce de Nanterre (cf. ci-dessus) en sollicitant le prononcé de mesures conservatoires sur le fondement de l'article L. 464-1 du Code de commerce.

L'Autorité de la concurrence a, dans une décision du 22 décembre 2010, rejeté la demande de mesures conservatoires et renvoyé l'instruction au fond.

D'autre part, la Société, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour la Société. Le nombre de ces procédures est en constante diminution depuis 2001, stable en 2006 et 2007 et à nouveau en diminution. Au 31 décembre 2011, il s'élevait à 10, pour un montant total de demandes de dommages et intérêts de 0,7 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'aient pas d'impact défavorable sur la situation financière du Groupe.

PagesJaunes SA a fait l'objet au cours de l'année 2010 d'un contrôle Urssaf portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. La Société a été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,2 millions d'euros, ce risque a été provisionné en totalité au 31 décembre 2010. PagesJaunes SA conteste le redressement et a saisi la commission de recours amiable de l'Urssaf afin de défendre sa position.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Informations financières historiques

Note 33 Honoraires des Commissaires aux comptes

	Ernst & Young				Deloitte et Associés			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>(en milliers d'euros)</i>								
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	346	354	75 %	79 %	334	307	84 %	98 %
• dont PagesJaunes Groupe	123	121	27 %	27 %	123	121	31 %	39 %
• dont filiales intégrées globalement	224	233	49 %	52 %	211	186	53 %	59 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	115	94	25 %	21 %	64	7	16 %	2 %
• dont PagesJaunes Groupe	109	87	24 %	19 %	64	7	16 %	2 %
• dont filiales intégrées globalement	6	7	1 %	2 %	-	-	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	461	448	100 %	100 %	398	314	100 %	100 %
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	-	-			-	-		
Autres	-	-			-	-		
SOUS-TOTAL	-	-			-	-		
TOTAL	461	448	100 %	100 %	398	314	100 %	100 %

Note 34 Périmètre de consolidation

Entités	Pays	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010	
		Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE					
PagesJaunes Groupe	France	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes	France	100 %	100 %	100 %	100 %
QDQ Media	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Euro Directory	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
PagesJaunes Marketing Services	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Mappy	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Horyzon Media	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Horyzon Worldwide	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
123people	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
Keltravo	France	100 %	100 %	100 %	100 %
A Vendre A Louer ⁽¹⁾	France	100 %	100 %	-	-
Optimizaclick ⁽²⁾	Espagne	100 %	100 %	-	-
Trazada ⁽³⁾	Espagne	100 %	100 %	-	-
ClickRDV ⁽⁴⁾	France	100 %	100 %	-	-
FineMedia ⁽⁵⁾	France	100 %	100 %	-	-
PagesJaunes Finance & Co ⁽⁶⁾	Luxembourg	100 %	100 %	-	-
SOCIÉTÉ CONSOLIDÉE PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE					
Editus	Luxembourg	49 %	49 %	49 %	49 %
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE					
Relaxevents ⁽⁷⁾	France	40 %	40 %	-	-
Leadformance ⁽⁸⁾	France	49 %	49 %	-	-

(1) Acquisition le 1^{er} avril 2011.

(2) Acquisition le 23 mai 2011.

(3) Acquisition le 30 mai 2011.

(4) Acquisition le 24 mai 2011.

(5) Acquisition le 29 juillet 2011.

(6) Création lors de la mise en place de l'emprunt obligataire le 20 mai 2011.

(7) Souscription au capital le 27 avril 2011.

(8) Prise de participation le 30 novembre 2011.

Note 35 Événements postérieurs à la clôture

Afin de sécuriser ses sources de financement, PagesJaunes Groupe a tiré, début janvier 2012, l'intégralité de sa ligne de crédit *revolving* d'un montant de 300 millions d'euros. Les fonds perçus à ce titre s'élèvent à 281 millions d'euros.

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

20.2 États financiers de la société PagesJaunes Groupe

BILAN

Bilan au 31 décembre						
(en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortis- sements et provisions	2011	2010	Variation
				Net	Net	
ACTIF						
Immobilisations incorporelles	3.1	287	(286)	1	9	(8)
Immobilisations corporelles		19	-	19		
Participations	3.2	4 192 877	(91 719)	4 101 158	4 070 267	30 891
Créances rattachées à des participations	3.2	12 081	(5 000)	7 081	47	7 034
Autres immobilisations financières	3.2	913	-	913	911	2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		4 206 177	(97 005)	4 109 172	4 071 234	37 938
Avances et acomptes		55		55	101	(46)
Créances clients	3.3	2 115		2 115	501	1 613
Créances fiscales et sociales		6 403		6 403	2 488	3 915
Créances sur filiales (intégration fiscale)	3.9	3 083		3 083	1 974	1 109
Comptes courants filiales	3.4	12 348	(4 696)	7 652	8 448	(796)
Créances diverses	3.3	22		22	39	(17)
Valeurs mobilières de placement et actions propres	3.4	84 558	(847)	83 711	105 680	(21 969)
Disponibilités	3.4	605		605	432	174
Charges constatées d'avance		12		12	25	(13)
TOTAL ACTIF CIRCULANT		109 201	(5 543)	103 657	119 689	(16 031)
TOTAL ACTIF		4 315 379	(102 548)	4 212 830	4 190 923	21 907
PASSIF						
Capital				56 197	56 197	-
Prime d'émission				82 951	82 951	-
Réserve légale				5 620	5 620	-
Autres réserves				18 284	18 284	-
Report à nouveau				1 062 201	971 654	90 547
Résultat de l'exercice				187 724	253 244	(65 520)
Provisions réglementées				378	183	195
CAPITAUX PROPRES	3.5			1 413 354	1 388 133	25 222
Provisions pour risques et charges				1 809	1 468	340
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	3.6			1 809	1 468	340
Dettes financières	3.7			2 778 217	2 789 119	(10 901)
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				1 603 353	1 952 647	(349 294)
Emprunts et dettes financières diverses				783 137	580 470	202 667
Comptes courants filiales				388 733	254 613	134 120
Concours bancaires courants				2 994	1 389	1 605
Dettes d'exploitation				8 003	5 810	2 193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				3 032	1 822	1 211
Dettes fiscales et sociales	3.9			4 971	3 988	983
Autres dettes				11 425	6 364	5 061
Dettes filiales (intégration fiscale)	3.9			668	408	260
Dettes diverses				10 757	5 955	4 802
Produits constatés d'avance				-	-	-
TOTAL DETTE				2 797 645	2 801 292	(3 647)
Écart de conversion passif				21	30	(8)
TOTAL PASSIF				4 212 830	4 190 923	21 907

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat au 31 décembre				
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2011	2010	Variation
Prestations de services	3.10	10 389	7 684	2 705
Produits annexes	3.10	174	(1)	174
Reprises de provisions et transferts de charges		14	-	14
Autres produits		6	1 977	(1 972)
PRODUITS D'EXPLOITATION		10 582	9 661	922
Achats et prestations de services		242	211	30
Achats non stockés matières et fournitures		27	14	13
Services extérieurs		804	912	(108)
Autres services extérieurs		32 328	8 350	23 978
Impôts et taxes et versements assimilés		721	407	314
Salaires		8 645	5 299	3 346
Charges sociales		3 465	2 082	1 382
Autres charges		390	338	52
Dotations aux amortissements et provisions sur actif circulant		8	32	(24)
Dotations aux provisions sur risques et charges		2	62	(59)
CHARGES D'EXPLOITATION		46 630	17 706	28 925
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(36 048)	(8 045)	(28 003)
Produits de participations – dividende		304 370	336 038	(31 667)
Produits financiers de valeurs mobilières de placement et de créances de l'actif immobilisé		1 800	1 629	171
Autres produits financiers		771	2	769
Reprises de provisions		4 495	1 356	3 139
Différences positives de change		2	135	(134)
PRODUITS FINANCIERS		311 437	339 159	(27 723)
Intérêts et charges assimilées		105 944	72 339	33 605
Autres charges financières		38 416	45 738	(7 322)
Dotations aux provisions		5 475	4 367	1 108
Différences négatives de change		17	23	(6)
CHARGES FINANCIÈRES		149 852	122 466	27 385
RÉSULTAT FINANCIER	3.11	161 585	216 693	(55 108)
RÉSULTAT COURANT		125 537	208 648	(83 111)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-	-
Reprise de provisions et transferts de charges		431	0	431
PRODUITS EXCEPTIONNELS		431	0	431
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		632	-	632
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		913	786	127
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 545	786	759
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.12	(1 114)	(786)	(328)
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	3.9	(63 300)	(45 382)	(17 918)
RÉSULTAT NET		187 724	253 244	(65 520)

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS DE PAGESJAUNES GROUPE

1	Description de l'activité	137
2	Règles et méthodes comptables	137
2.1	Principes de prise en compte des produits et des charges	137
2.2	Immobilisations incorporelles	137
2.3	Participations et autres titres immobilisés	137
2.4	Créances clients	137
2.5	Disponibilités, valeurs mobilières de placement et actions propres	137
2.6	Provisions pour risques et charges	137
2.7	Résultat financier	138
2.8	Impôt sur les sociétés	138
3	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	138
3.1	Immobilisations incorporelles	138
3.2	Participations et créances rattachées à des participations	139
3.3	Créances clients, provisions pour dépréciation des créances et créances diverses	140
3.4	Disponibilités, valeurs mobilières de placement, comptes courants et dettes financières	141
3.5	Capital social et variation des capitaux propres	143
3.6	Provisions pour risques et charges	145
3.7	État des échéances des dettes	146
3.8	Produits à recevoir et charges à payer	146
3.9	Impôt sur les sociétés	147
3.10	Ventilation du chiffre d'affaires	147
3.11	Résultat financier	148
3.12	Résultat exceptionnel	148
4	Autres	149
4.1	Engagements hors bilan	149
4.2	Jetons de présence et rémunération des mandataires sociaux	149
4.3	Effectif	149
4.4	Entreprises liées	150
4.5	Événements postérieurs à la clôture	151
4.6	Consolidation	151
4.7	Tableau des filiales et participations	151

1 Description de l'activité

La société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et détient, à ce titre, des filiales dont les activités présentent depuis plus de 60 ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Les comptes ci-après détaillés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de PagesJaunes Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité avec le règlement CRC du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les principales méthodes sont décrites ci-dessous.

Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (milliers d'euros).

2.1 PRINCIPES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les produits et charges sont comptabilisés en accord avec le Plan Comptable Général.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels ou progiciels informatiques, amortissables sur trois ans *pro rata temporis*.

2.3 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition par PagesJaunes Groupe qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération.

Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de PagesJaunes Groupe sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés retraités de la dette nette. Ceux-ci sont déterminés de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis sur un horizon approprié compris entre cinq et 10 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

2.4 CRÉANCES CLIENTS

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

2.5 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET ACTIONS PROPRES

Les disponibilités au 31 décembre 2011 sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Le cas échéant, les actions propres font l'objet d'une provision sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont traités selon la méthode du corridor, qui prévoit l'étalement des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture sur la durée d'activité résiduelle des personnels composant l'engagement.

Les modalités de détermination de cette provision s'effectuent sur la base d'une évaluation actuarielle, et tiennent compte de différents paramètres :

- les tables de mortalité retenues correspondent aux « tables de mortalité par génération hommes » (TGH 05) pour la population masculine et aux « tables de mortalité par génération femmes » (TGF 05) pour la population féminine ;
- les taux de turnover retenus qui varient en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise ou de l'âge, et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- âge de départ à la retraite retenu, qui est de 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les ETAM sédentaires ;
- les tables d'augmentation des salaires, qui sont définies en fonction de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle ;
- le taux d'actualisation, fixé à 4 % pour la charge 2011 ;
- la durée résiduelle probable d'ancienneté, fixée à 15,85 ans au 31 décembre 2011.

Les autres provisions pour risques constituent la meilleure estimation possible du risque encouru par PagesJaunes Groupe.

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

2.7 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est principalement constitué :

- des dividendes ;
- des charges d'intérêts liées à la dette financière ;
- des intérêts sur les comptes courants débiteurs et créditeurs avec les filiales du Groupe ;
- et des plus et moins-values sur les actions propres détenues *via* le contrat de liquidité ;
- des produits et charges constituées par les placements à court terme y compris ceux détenus *via* le contrat de liquidité ;

- d'abandons de créances (le cas échéant) ;
- de dotations et reprises de provisions pour dépréciation de titres et de créances.

2.8 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre PagesJaunes Groupe et ses filiales, membres du Groupe fiscal, les économies d'impôt sont prises en compte par PagesJaunes Groupe, société de tête, comme produit de l'exercice.

Le groupe fiscal, en plus de PagesJaunes Groupe qui est la société de tête, intègre neuf sociétés au 31 décembre 2011.

3 Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat**3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Brut	31 décembre 2011	Acquisition	Diminution	31 décembre 2010
Logiciels	287	-	-	287
TOTAL BRUT	287	-	-	287

Amortissements	31 décembre 2011	Dotations	Reprises	31 décembre 2010
Logiciels	286	8	-	278
TOTAL AMORTISSEMENTS	286	8	-	278

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

3.2 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La variation des participations et créances rattachées s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercices clos le 31 décembre				2010
	2011			Valeur nette comptable	
	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
PARTICIPATIONS					
PagesJaunes	100 %	4 005 038	-	4 005 038	4 005 038
QDQ Media	100 %	91 719	(91 719)	-	-
Mappy	100 %	10 048	-	10 048	10 048
PagesJaunes Marketing Services	100 %	7 275	-	7 275	7 275
Euro Directory	100 %	14 707	-	14 707	14 707
Horyzon Media	100 %	12 379	-	12 379	12 383
123people	100 %	14 997	-	14 997	14 997
Keltravo	100 %	5 628	-	5 628	5 628
PagesJaunes Outre-Mer	100 %	76	-	76	76
Cristallerie 2	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 3	100 %	38	-	38	38
Cristallerie 4	100 %	38	-	38	38
FineMedia	100 %	12 458	-	12 458	-
ClicRDV	100 %	9 165	-	9 165	-
AVAL (A Vendre A Louer)	100 %	4 025	-	4 025	-
Relaxevents	40 %	200	-	200	-
Leadformance	49 %	5 047	-	5 047	-
TOTAL		4 192 877	(91 719)	4 101 158	4 070 267
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS					
QDQ Media (prêt participatif)		5 000	(5 000)	-	-
Intérêts courus non échus		69	-	69	47
Mappy		7 000	-	7 000	-
Intérêts courus non échus		11	-	11	-
TOTAL		12 081	(5 000)	7 081	47

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Le 1^{er} avril 2011, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société A Vendre A Louer. Créée en 1986, première solution de diffusion d'annonces immobilières pour les professionnels, A Vendre A Louer est devenue un acteur de référence sur le marché des petites annonces immobilières en ligne. L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix de 4 025 milliers d'euros.

Le 27 avril 2011, PagesJaunes Groupe a souscrit 40 % des actions et droits de vote de la société Relaxevents. L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix de 200 milliers d'euros. Par ailleurs, une avance en compte courant a été effectuée pour un montant de 400 milliers d'euros.

Le 24 mai 2011, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société ClicRDV. Créé en 2006, ClicRDV est leader des solutions de prise de rendez-vous par Internet et propose aujourd'hui une réponse adaptée aux besoins spécifiques de tous les professionnels, grands comptes, professions libérales, PME et administrations. Le prix d'acquisition de ces titres s'élève à 9 165 milliers d'euros.

Le 29 juillet 2011, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société FineMedia. Créée en 2007, elle a conçu le site ComprendreChoisir.com et a développé environ 300 sites de contenus thématiques à destination du grand public, permettant aux internautes de mieux comprendre et bien choisir sur cinq univers : Maison/Travaux, Argent/Droit, Conso/Pratique, Santé/Beauté et Business. L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix de 12 458 milliers d'euros.

Le 30 novembre 2011, PagesJaunes Groupe a acquis une participation de 49 % des actions et droits de vote de la société Leadformance, leader de la localisation des points de vente sur Internet. Le montant de la prise de participation s'élève à 5 047 milliers d'euros.

Des compléments de prix d'un montant total estimé à 7 170 milliers d'euros pourraient être versés d'ici à 2014 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils font partie intégrante des prix d'acquisition et ont été comptabilisés en dettes.

La dépréciation des titres de participation QDQ Media date de 2008 et faisait suite au ralentissement marqué de l'activité de cette

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

filiale ainsi qu'aux perspectives économiques dégradées du marché publicitaire espagnol. Il en est de même de la créance rattachée à ces titres intégralement dépréciée au 31 décembre 2011. Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a consenti à QDQ Media un abandon de créance de 4 000 milliers d'euros en 2011 (part du compte courant).

Dans le cadre du financement du projet UrbanDive, PagesJaunes Groupe a concédé un abandon de créance de 8 000 milliers d'euros

à Mappy et a également mis en place un prêt à moyen terme de 7 000 milliers d'euros rémunéré à Euribor 3 mois augmenté d'une marge de 350 points de base.

PagesJaunes Groupe a converti le compte courant rémunéré d'ECM d'un montant de 10 millions de dirhams en emprunt obligataire convertible en action. Il est classé en autres immobilisations financières pour 913 milliers d'euros.

3.3 CRÉANCES CLIENTS, PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES ET CRÉANCES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	2011	2010
Créances clients brutes	2 115	501
Provisions pour dépréciation	-	-
CRÉANCES CLIENTS NETTES	2 115	501

Ces créances incluent les créances liées aux prestations de services facturées par PagesJaunes Groupe à ses filiales.

La totalité des créances clients et des créances diverses est à moins d'un an.

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

3.4 DISPONIBILITÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, COMPTES COURANTS
ET DETTES FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	2011	2010
Compte courant Horyzon Media	-	-
Compte courant Horyzon Media Worldwide	203	201
Compte courant 123people	-	2
Compte courant Keltravo	653	398
Compte courant Mappy	1 884	7 560
Compte courant PagesJaunes Marketing Services	2 312	286
Compte courant QDQ Media	4 700	3 959
Compte courant QDQ Media – provision	(4 696)	(3 957)
Compte courant AVAL	1 929	-
Compte courant Relaxevents	405	-
Compte courant ClicRDV	263	-
SOUS-TOTAL COMPTES COURANTS NETS	7 652	8 448
<i>dont intérêts courus non échus</i>	19	6
Actions propres	9 246	4 638
Actions propres – provision	(847)	(666)
Autres valeurs mobilières de placement	75 312	101 708
Disponibilités	605	432
DISPONIBILITÉS, VMP ET COMPTES COURANTS	91 968	114 560
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 600 000	1 950 000
Intérêts courus non échus	3 353	2 647
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	1 603 353	1 952 647
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	430 000	580 000
Intérêts courus non échus	542	470
Emprunt PagesJaunes Finance & Co SCA	350 000	-
Intérêts courus sur emprunt PagesJaunes Finance & Co SCA	2 594	-
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	783 137	580 470
Compte courant PagesJaunes	385 641	253 174
Compte courant 123people	75	-
Compte courant Horyzon Media	1 874	580
Compte courant PagesJaunes Outre-Mer	1 143	858
SOUS-TOTAL COMPTES COURANTS	388 733	254 613
<i>dont intérêts courus non échus</i>	120	86
Autres dettes financières – découverts bancaires	2 994	1 389
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	2 778 217	2 789 119
<i>Part à moins d'un an</i>	828 217	839 119
<i>Part à plus d'un an</i>	1 950 000	1 950 000
TRÉSORERIE (ENDETTEMENT) NET	(2 686 249)	(2 674 559)

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

Valeurs mobilières de placement et contrat de liquidité

Au 31 décembre 2011, PagesJaunes Groupe détient un portefeuille de valeurs mobilières de placement qui se compose :

- de fonds commun de placement d'une valeur d'acquisition totale de 12 094 milliers d'euros, la valeur liquidative totale au 31 décembre 2011 est de 12 146 milliers d'euros, soit une plus-value latente de 52 milliers d'euros ;
- des comptes à terme rémunérés et non bloqués dont le montant total de placement s'élève à 60 000 milliers d'euros. Les intérêts sur ces comptes à terme seront perçus à la sortie ;
- de parts de FCP détenues *via* le contrat de liquidité (cf. *infra*) dont la valeur d'acquisition s'élève à 1 961 milliers d'euros et la valeur liquidative à 1 965 milliers d'euros, soit une plus-value latente de 4 milliers d'euros.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a racheté en 2011, 2 000 000 d'actions propres hors contrat de liquidité pour un montant total de 5 960 milliers d'euros.

Le contrat de liquidité mis en place en 2008 avec un prestataire de services d'investissement pour une période s'achevant le 31 décembre 2011 a été renouvelé pour une durée d'un an. Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat s'élevaient toujours à 8 000 milliers d'euros.

Au titre de ce contrat, la Société détenait 1 203 500 de ses propres actions au 31 décembre 2011 pour un coût historique de 3 284 milliers d'euros (3 155 milliers d'euros après dépréciation), et des parts de FCP pour 1 961 milliers d'euros. Ces deux éléments sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

La Société a acheté dans le cadre de ce contrat 4 124 938 actions propres et en a cédé 3 540 499 au cours de l'exercice 2011.

Emprunt bancaire

PagesJaunes Groupe disposait d'un financement bancaire d'un montant total maximum de 2 350 millions d'euros, qui comprend d'une part, un emprunt moyen terme de 1 950 millions d'euros, et d'autre part, une ligne de crédit *revolving* d'environ 400 millions d'euros. La ligne de crédit *revolving* doit permettre le financement des besoins de trésorerie (besoins en fonds de roulement, investissements ou refinancement) du Groupe dans le cadre de ses activités opérationnelles et est utilisable notamment par tirage, émission de lettres de crédit ou mise en place de lignes bilatérales.

L'emprunt à moyen terme est à taux variable, il arrivait à échéance en novembre 2013 et était remboursable en totalité à l'échéance.

Le 12 mai 2011, le Groupe a finalisé le refinancement de la moitié de sa dette bancaire aux conditions suivantes :

- extension de la maturité de près de deux ans d'une tranche (A3) de 962,0 millions d'euros de la dette avec une échéance qui passe de novembre 2013 à septembre 2015 ;
- élargissement des *covenants* avec des ratios de levier financier et de couverture financière qui sont ajustés afin de tenir compte de la nouvelle structure de la dette ;
- augmentation modérée de la marge sur Euribor qui passe en moyenne de 175 points de base à 274 points de base.

La maturité des tranches A1 (642,3 millions d'euros) et A2 (345,3 millions d'euros) est restée à novembre 2013.

La ligne de crédit *revolving* passe d'environ 400 millions d'euros à environ 300 millions d'euros.

Le 20 mai, PagesJaunes Groupe a finalisé, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros avec une prime d'émission de 2,3 millions d'euros soit un montant net perçu de 347,7 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe 8,875 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018. Il a été affecté au remboursement de l'intégralité de la tranche A2 (345,3 millions d'euros) et d'une partie de la tranche A1 pour le solde, soit 4,7 millions d'euros.

Ces deux opérations ont engendré des frais à hauteur de 22,5 millions d'euros.

Le contrat de financement bancaire contient notamment des clauses de défaut et de remboursement anticipé obligatoire ainsi que des *covenants* financiers évolutifs qui ont été revus comme suit :

- le ratio de dette nette consolidée sur un agrégat proche de la MBO consolidée doit être inférieur ou égal à 4,30 du 31 décembre 2011 au 30 septembre 2012, à 4,00 du 31 décembre 2012 au 30 septembre 2013 et à 3,75 au-delà (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers) ;
- le ratio d'un agrégat proche de la MBO consolidée par la charge nette consolidée d'intérêts doit être supérieur ou égal à 3,00 sur la durée restante du contrat (MBO et dette nette consolidée tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers).

Au 31 décembre 2011, ces *covenants* financiers sont respectés et aucune dette non courante n'a lieu d'être reclassée en dette à court terme.

Au 31 décembre 2011, le taux de référence est Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 175 points de base.

Les intérêts courus non échus relatifs à cet emprunt s'élèvent à 3 353 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 647 milliers d'euros à fin décembre 2010.

La ligne de crédit *revolving* a la même maturité, avec des intérêts à taux variable Euribor majoré d'une marge de 175 points de base au 31 décembre 2011. Cette ligne de crédit n'était pas tirée aux 31 décembre 2010 et 2011.

Emprunts et dettes financières

PagesJaunes Groupe a souscrit deux emprunts auprès de sa filiale PagesJaunes, l'un pour un montant de 430 000 milliers d'euros et l'autre pour un montant 150 000 milliers d'euros, soit un total de 580 000 milliers d'euros. Ces deux emprunts, mis en place en 2006, portent intérêt à Euribor 3 mois plus une marge de 79 points de base pour le premier et une marge de 30 points de base pour le second. Ils peuvent faire l'objet de remboursements par anticipation, partiels ou totaux, à l'initiative de l'emprunteur ou du prêteur, moyennant un préavis. L'échéance de l'emprunt de 430 000 milliers d'euros est fixée au 18 décembre 2012. L'emprunt de 150 000 milliers d'euros est arrivé à terme le 31 août 2011 et a fait l'objet d'un remboursement par le compte courant.

Les intérêts courus non échus sur l'emprunt s'élèvent à 343 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 470 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

PagesJaunes Groupe a souscrit un emprunt auprès de PagesJaunes Finance & Co SCA. Cf *supra*.

Comptes courants

Les comptes courants avec les filiales résultent de conventions de trésorerie conclues avec chacune d'elles, portant intérêt à EONIA majoré, si PagesJaunes Groupe est prêteuse, ou minoré, si elle est emprunteuse, d'une marge de 1/16^e.

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

La provision pour dépréciation du compte courant de QDQ Media a été ajustée de 739 milliers d'euros pour passer de 3 957 milliers d'euros à

4 696 milliers d'euros afin d'ajuster la dépréciation du solde du compte courant de QDQ Media.

La totalité des créances liées aux comptes courants est à moins d'un an.

3.5 CAPITAL SOCIAL ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social de PagesJaunes Groupe s'élève à 56 196 951 euros au 31 décembre 2011. Il est composé de 280 984 754 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Capital en milliers d'euros
31 décembre 2010	Capital social en début d'exercice	280 984 754	0,20	56 197
31 décembre 2011	Capital social en fin de l'exercice	280 984 754	0,20	56 197

Options de souscription d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'options de souscription d'actions, au sens des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement du Groupe. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'options de souscription attribuées au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,0 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 2 809 847 options.

Dans ce cadre, PagesJaunes Groupe a effectué en 2009 successivement trois attributions d'options de souscription d'actions :

- la première le 23 juillet, totalisant 1 145 000 options avec un prix d'exercice de 6,71 euros ;
- la deuxième le 29 octobre, totalisant 87 000 options avec un prix d'exercice de 8,84 euros ; et
- la troisième le 17 décembre, totalisant 75 000 options avec un prix d'exercice de 7,82 euros.

Le programme s'est poursuivi en 2010 avec deux attributions complémentaires :

- la première le 27 juillet, totalisant 1 336 000 options avec un prix d'exercice de 8,59 euros ;
- la seconde le 16 décembre, totalisant 166 000 options avec un prix d'exercice de 7,10 euros.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2005, PagesJaunes Groupe avait mis en place deux plans d'options de souscription d'actions :

- le plan mis en place en juin 2005, totalisant 3 796 800 options avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, a une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après trois ans, soit le 30 juin 2008 ;
- le plan mis en place en décembre 2007, totalisant 2 927 900 options avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et ayant une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options s'est faite de façon complète après trois ans, soit depuis le 20 décembre 2010. Il n'y a pas de conditions de performance.

Quels que soient les plans, une période de quatre ans d'incessibilité (restriction à la vente) des actions est requise par le régime fiscal et est à appliquer aux résidents fiscaux français.

Les options en circulation au 31 décembre 2011 se décomposent de la manière suivante :

Options en circulation en fin de période	7 611 283	Prix d'exercice
Plan de juillet 2010	1 231 500	8,59 €
Plan de décembre 2010	149 000	7,10 €
Plan de juillet 2009	951 250	6,71 €
Plan d'octobre 2009	67 000	8,84 €
Plan de décembre 2009	75 000	7,82 €
Plan de décembre 2007	2 394 384	14,46 €
Plan de juin 2005	2 743 149	11,72 €

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe un plan d'attribution gratuite d'actions, au sens des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin notamment de les associer au développement de la Société. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois et le nombre total d'actions gratuites attribuées gratuitement au titre de cette résolution ne pourra représenter plus de 1,5 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée générale, soit 4 214 771 actions.

Le Conseil d'administration a arrêté les conditions d'un premier plan d'attribution gratuites d'actions le 26 octobre 2011. Ce plan a donné lieu à une première attribution de 1 226 000 actions. Un second plan d'attribution gratuite d'actions a été arrêté le 16 décembre 2011, et a donné lieu à une attribution complémentaire de 84 000 actions.

Au 31 décembre 2011, il restait 1 310 000 actions attribuables gratuitement en circulation. Ces actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période d'acquisition se terminant le 31 mars 2014, sous réserve que le bénéficiaire soit toujours salarié ou dirigeant du Groupe et que des conditions de performance soient satisfaites.

La date d'attribution retenue pour l'évaluation de la charge correspond à la date de tenue du Conseil d'administration ayant attribué les options, le délai d'information des attributaires ayant été considéré comme raisonnable.

Aucun plan d'attribution gratuite d'actions n'a été consenti en 2010 par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales.

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres de PagesJaunes Groupe au cours de l'exercice 2011 s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
AU 31 DÉCEMBRE 2010	280 984 754	56 197	82 951	5 620	18 284	971 654	253 244	183	1 388 133
Affectation du résultat 2010	-	-	-	-	-	253 244	(253 244)	-	-
Dividendes versés au titre de 2010	-	-	-	-	-	(162 697)	-	-	(162 697)
Résultat 2011	-	-	-	-	-	-	187 724	-	187 724
Dotation provisions réglementées 2011	-	-	-	-	-	-	-	195	195
AU 31 DÉCEMBRE 2011	280 984 754	56 197	82 951	5 620	18 284	1 062 201	187 724	378	1 413 354

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

3.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2011	Total 31 décembre 2010
VARIATION DE LA VALEUR DES ENGAGEMENTS				
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 032	73	1 104	1 027
• Coût des services rendus	100	6	106	67
• Coût de l'actualisation	58	3	61	42
• Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
• Modification du régime	-	-	-	-
• Réductions / Liquidations	(179)	-	(179)	-
• (Gains) ou Pertes actuarielles	318	(4)	314	(32)
• Prestations payées	-	-	-	-
• Acquisitions	-	-	-	-
• Cessions / Transferts d'activité	-	-	-	-
• Variation de périmètre :	-	-	-	-
• Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE : (A)	1 327	78	1 405	1 104
• Engagements de fin de période afférents à des régimes intégralement ou partiellement financés	-	-	-	-
• Engagements de fin de période afférents à des régimes non financés	1 327	78	1 405	1 104
VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE				
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN DÉBUT DE PÉRIODE				
• Produits financiers sur les actifs de couverture	-	-	-	-
• Gains / Pertes sur actifs de couverture	-	-	-	-
• Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
• Cotisations versées par les employés	-	-	-	-
• Réductions / Liquidations	-	-	-	-
• Prestations payées par le fonds	-	-	-	-
• Variation de périmètre	-	-	-	-
• Autres (écarts de conversion)	-	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE : (B)	-	-	-	-
COUVERTURE FINANCIÈRE				
• Situation du régime (A) – (B)	1 327	78	1 405	1 104
• Gains ou (Pertes) actuariels non reconnus	-	-	-	(63)
• Coût des services passés non reconnu	-	-	-	-
• Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
PROVISION / (ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	1 327	78	1 405	1 041
CHARGE DE RETRAITE				
• Coût des services rendus	100	6	106	67
• Coût de l'actualisation	58	3	61	42
• Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
• Amortissement des (Gains) ou Pertes actuariels	14	(4)	10	(5)
• Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
• Effet de réductions / Liquidations	(128)	-	(128)	-
• Cessions / Transferts d'activité	-	-	-	-
• Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-
TOTAL CHARGE DE RETRAITE	44	5	49	104
ÉVOLUTION DE LA PROVISION (ACTIF)				
PROVISION / (ACTIF) EN DÉBUT DE PÉRIODE	969	73	1 041	937
• Charge de retraite	44	5	49	104
• Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-
• Prestations directement payées par l'employeur	-	-	-	-
• Variation de périmètre	-	-	-	-
• Autres (écarts d'acquisition)	-	-	-	-
PROVISION / (ACTIF) EN FIN DE PÉRIODE	1 013	78	1 091	1 041
MONTANT COMPTABILISÉ EN COMPTE DE RÉSULTAT	44	5	49	104

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

L'impact net des charges encourues se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice
Résultat d'exploitation	2	14
Résultat financier	61	-

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés comprennent des droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) et des médailles du travail.

3.7 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2011		
	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 603 353	3 353	1 600 000
Emprunts et dettes financières auprès des sociétés du Groupe	430 542	430 542	-
Emprunt PagesJaunes Finance & Co SCA	352 594	2 594	350 000
SOUS-TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	2 386 490	436 490	1 950 000
Compte courant PagesJaunes	385 641	385 641	-
Compte courant 123people	75	75	-
Compte courant PagesJaunes Outre-Mer	1 143	1 143	-
Compte courant Horyzon Media	1 874	1 874	-
SOUS-TOTAL COMPTES COURANTS	388 733	388 733	-
Concours bancaires courants	2 994	2 994	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 032	3 032	-
Dettes fiscales et sociales	4 971	4 971	-
Dettes filiales (intégration fiscale)	668	668	-
Dettes diverses	10 757	2 874	7 883
TOTAL	2 797 645	839 762	1 957 883

3.8 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	2011	2010
Produits à recevoir		
Créances clients – Factures à établir	1 755	145
Créances fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	5 253	1 402
Créances fiscales et sociales – TVA	352	222
Créances diverses – Produits financiers à recevoir	19	6
TOTAL	7 378	1 776

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	2011	2010
Charges à payer		
Dettes financières – Intérêts courus non échus	6 610	3 203
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 151	1 030
Dettes fiscales et sociales – TVA, impôts, salaires et charges sociales	4 074	3 282
Dettes fiscales et sociales – Impôt sur les sociétés	-	-
Dettes diverses	1 376	3 177
TOTAL	14 212	10 692

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

3.9 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Intégration fiscale

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2005, renouvelable par tacite reconduction sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe.

Les filiales intégrées fiscalement au 31 décembre 2011 sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Cristallerie 2, Cristallerie 3, Cristallerie 4, Mappy, PagesJaunes Outre-Mer, Horyzon Media et Keltravo. Un gain d'intégration fiscale de 64 510 milliers d'euros a été constaté en 2011.

La créance d'impôt sur les sociétés détenues par PagesJaunes Groupe au titre de l'exercice 2011, après imputation des crédits d'impôts, s'élève à 5 253 milliers d'euros.

Positions au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	2011	2010
Comptes courants d'intégration fiscale actifs	3 083	1 974
État – Créance d'impôt sur les sociétés	5 253	1 402
Comptes courants d'intégration fiscale passifs	(668)	(408)
État – Impôt sur les sociétés dû	-	-
POSITION BILANCIELLE NETTE – ACTIF / (PASSIF)	7 668	2 968

Les comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales présentent une créance nette de 2 415 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Ce solde est constitué de la quote-part d'impôt sur les sociétés 2011 due par chacune des filiales, dans le cadre des conventions d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente et différée

Allègement de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut
Provision pour indemnités de fin de carrière	1 013
Dépréciation prêt participatif et compte courant QDQ Media	9 696
ORGANIC	14
Autres provisions non déductibles	5
Plus-value latente sur OPCVM	81
Amortissements dérogatoires	(378)
TOTAL	10 432

Les charges constatées en 2011 et au cours des années précédentes, mais réintégrées dans le résultat fiscal, représentent un montant de 10 432 milliers d'euros au 31 décembre 2011 soit, sur la base du taux d'impôt sur les sociétés en vigueur à cette date, un allègement de la dette future d'impôt de 3 587 milliers d'euros.

3.10 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève 10 563 milliers d'euros en 2011 contre 7 683 milliers d'euros en 2010, il se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	2011	2010
Assistance aux filiales	8 561	3 327
Refacturation de frais de personnel	1 828	4 357
Autres	174	(1)
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 563	7 683

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

3.11 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend pour l'essentiel des dividendes reçus des filiales pour 304 370 milliers d'euros en 2011 (336 038 milliers d'euros en 2010), des intérêts sur emprunts et dettes financières

pour 105 929 milliers d'euros, des charges financières relatives aux instruments dérivés pour 31 879 milliers d'euros et des abandons de créances pour 12 000 milliers d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	2011	2010
Dividendes	304 370	336 038
Produits financiers relatifs aux instruments dérivés	771	2
Autres produits financiers	1 800	1 629
Reprises de provisions	4 495	1 356
Gain de change	2	135
PRODUITS FINANCIERS	311 437	339 159
Intérêts sur emprunts et dettes financières diverses	93 929	72 332
Charges financières relatives aux instruments dérivés	32 650	42 086
Autres charges financières	5 781	3 659
Charge de désactualisation des engagements de retraite	61	42
Dotations aux provisions financières	5 414	4 325
Abandons de créances	12 000	-
Pertes de change	17	23
CHARGES FINANCIÈRES	149 852	122 466
RÉSULTAT FINANCIER	161 585	216 693

3.12 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	2011	2010
Produit de cession	-	-
Reprise de provision et dépréciations	427	-
Autres produits	4	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	431	0
Valeur nette comptable des titres cédés	-	-
Amortissements dérogatoires	195	103
Autres charges	1 350	683
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 545	786
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 114)	(786)

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

4 Autres

4.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Droit Individuel à la formation – DIF

Pour l'année 2011, tout salarié ayant une année au moins d'ancienneté au 31 décembre 2011, bénéficie de 20 heures au titre du DIF, qu'il pourra utiliser à compter du 1^{er} janvier 2012. Ceci représente un engagement de 2 193 heures au titre de l'année 2011 pour l'ensemble de l'effectif. Au titre de l'exercice 2011, aucune heure de DIF n'a été consommée par les salariés présents au 31 décembre 2011.

Nantissement sur titres

Au titre du contrat de financement bancaire décrit en note 3.4, la Société a constitué en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur l'intégralité des actions PagesJaunes qu'elle détient en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société au titre du financement bancaire.

La Société s'est en outre engagée à constituer en faveur des banques prêteuses un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur les titres de toute filiale qui deviendrait une filiale significative (« *Material Subsidiary* »), selon les critères définis dans le contrat de financement, en garantie de toutes sommes dues (en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires) par la Société.

Instruments dérivés de taux d'intérêt

PagesJaunes Groupe a conclu avec plusieurs établissements financiers :

En 2006 et 2009,

- des contrats de *swap* de taux d'intérêt, d'un montant nominal total de 580 millions d'euros, se terminant le 13 décembre 2011. Dans le cadre de ces opérations, PagesJaunes Groupe était receveur du taux variable Euribor 3 mois et payeur du taux fixe moyen de 3,16 % ;
- deux *collars*, constitués de la combinaison synthétique d'achats de *caps* et de ventes de *floors*, pour un montant nominal total de

1 140 millions d'euros, commençant le 13 décembre 2006 pour se terminer le 13 décembre 2011. Les tunnels constitués par ces *collars* prévoyaient un taux d'intérêt minimum de 3,0 % et un taux d'intérêt maximum de 4,0 %.

L'ensemble de ces instruments est arrivé à échéance au 13 décembre 2011.

En 2009, des contrats de *swaps* d'un montant nominal total de 900 millions d'euros ont été conclus, commençant le 13 décembre 2011 et se terminant le 24 novembre 2013, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 3 mois et payeur du taux fixe moyen de 3,79 %.

Au début de l'été 2011, des contrats de *swaps* de taux d'intérêt d'un montant nominal total de 500 millions d'euros, commençant le 24 novembre 2013 et se terminant le 11 septembre 2015, et pour lesquels PagesJaunes Groupe est receveur du taux variable Euribor 3 mois et payeur du taux fixe moyen de 2,77 %.

Ces opérations viennent en couverture du risque de taux encouru sur la dette à taux variable mise en place par PagesJaunes Groupe en novembre 2006 (cf. note 3.4). Elles font l'objet d'une comptabilisation *prorata temporis*, tant des intérêts sur le *swap* de taux d'intérêt que de la prime à payer sur le *collar*.

En 2011, PagesJaunes Groupe a constaté une charge financière, primes sur les *collars* incluses, de 31 879 milliers d'euros sur ces opérations contre 42 086 milliers d'euros en 2010.

Engagements bancaires

PagesJaunes Groupe dispose d'une ligne de crédit *revolving*, d'un montant d'environ 300 000 milliers d'euros. Au 31 décembre 2011, cette ligne de crédit *revolving*, dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 3.4, n'est pas tirée.

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

4.2 JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence s'élèvent à 390 milliers d'euros au titre de 2011 et à 340 milliers d'euros au titre de 2010.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux s'élèvent à 1 195 milliers d'euros en 2011 et à 762 milliers d'euros en 2010.

4.3 EFFECTIF

Équivalent temps plein moyen	Exercices clos le 31 décembre	
	2011	2010
Cadres	36,8	30,6
Employés	1,0	1,0
TOTAL	37,8	31,6

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

4.4 ENTREPRISES LIÉES

Au 31 décembre 2011, comme au 31 décembre 2010, PagesJaunes Groupe est détenue à hauteur de 54,68 % par Médiannuaire SAS.

Dans ce cadre, sont détaillés ci-après les produits et charges ainsi que les actifs et passifs constatés en 2011 et 2010 avec :

- Médiannuaire et Médiannuaire Holding, actionnaires majoritaires directs et ultimes de PagesJaunes Groupe ;

- chacune des filiales de PagesJaunes Groupe.

PagesJaunes Groupe a comptabilisé sur 2011 une charge de 1 390 milliers d'euros correspondant aux prestations de services courantes de Médiannuaire contre 1 170 milliers d'euros en 2010.

Sociétés du Groupe PagesJaunes

Exercice clos le 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
Entreprise liée	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	7 348	-	619	13 221	1 194	-	778	816 066
QDQ Media	114	141	-	4 739	-	4 765	7	-
PagesJaunes Marketing Services	494	17	-	-	134	2 310	-	-
Mappy	827	129	-	8 000	280	1 888	-	-
123people	68	-	-	-	1	-	-	195
Horyzon Media	792	2	-	5	187	-	-	1 873
Horyzon Media Worldwide	-	2	-	-	-	203	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	49	-	-	10	38	-	-	1 142
Euro Directory	23	-	-	-	-	-	2	-
Keltravo	374	5	-	-	127	652	-	-
A Vendre A Louer	212	12	-	-	-	1 928	17	-
ClicRDV	103	-	-	-	11	263	-	-
FineMedia	139	-	-	-	166	-	-	-
TOTAL	10 543	308	619	25 975	2 138	12 009	804	819 276

(1) Hors comptes courants d'intégration fiscale (cf. note 3.9).

(2) Hors dividendes (cf. note 3.11).

Exercice clos le 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Produits		Charges		Créances ⁽¹⁾		Dettes ⁽¹⁾	
Entreprise liée	d'exploitation	financiers ⁽²⁾	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières	d'exploitation	financières
PagesJaunes	7 208	-	1 475	25 901	26	-	1 461	833 645
QDQ Media	170	63	-	2 601	47	8 959	91	-
PagesJaunes Marketing Services	380	9	-	-	10	287	-	-
Mappy	986	23	-	-	463	7 560	-	-
123people	84	1	-	-	28	1	51	-
Horyzon Media	583	6	-	-	-	-	156	580
Horyzon Media Worldwide	-	1	-	-	-	201	-	-
PagesJaunes Outre-Mer	18	1	-	5	-	-	4	859
Euro Directory	45	-	86	-	-	-	1	-
Keltravo	184	1	-	-	-	397	26	-
TOTAL	9 658	105	1 561	28 507	574	17 405	1 790	835 084

(1) Hors comptes courants d'intégration fiscale (cf. note 3.9).

(2) Hors dividendes (cf. note 3.11).

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

4.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Afin de sécuriser ses sources de financement, PagesJaunes Groupe a tiré, début janvier 2012, l'intégralité de sa ligne de crédit *revolving* d'un montant de 300 millions d'euros. Les fonds perçus à ce titre s'élèvent à 281 millions d'euros.

Le 14 février 2012, PagesJaunes Groupe a conclu un contrat de prêt d'un montant de 150 millions d'euros auprès de sa filiale PagesJaunes SA.

4.6 CONSOLIDATION

PagesJaunes Groupe établit ses propres comptes consolidés et est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de Médiannuaire Holding.

4.7 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<i>(en milliers d'euros)</i>											

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1 - Filiale : + de 50 % détenus par la Société

Cristallerie 2 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 023 485	38	(14)	100,00 %	38	38	-	-	-	(2)	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 3 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 104 517	38	(17)	100,00 %	38	38	-	-	-	(2)	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 4 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 501 672 588	38	(13)	100,00 %	38	38	-	-	-	(2)	-	Données préliminaires non auditées
Euro Directory SA 2, avenue Charles-de-Gaulle L-1653 Luxembourg RCS Luxembourg B48461	1 625	179	100,00 %	14 707	14 707	-	-	161	1 517	1 508	Holding détenant Editus Luxembourg à 49 %
Horyzon Media SA 9, rue Maurice Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux SIREN : 452 172 786	48	4 117	100,00 %	12 379	12 379	-	-	29 419	2 118	1 000	
Mappy SA 47, rue de Charonne 75011 Paris SIREN : 402 466 643	212	2 916	100,00 %	10 048	10 048	7 000	-	15 564	(25)	-	
PagesJaunes SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 444 212 955	4 005 038	428 920	100,00 %	4 005 038	4 005 038	-	-	1 018 526	285 681	301 713	

États financiers de la société PagesJaunes Groupe

Filiales et participations <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
PagesJaunes Marketing Services SA 25, quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN : 422 041 426	7 275	8 643	100,00 %	7 275	7 275	-	-	18 671	158	-	
PagesJaunes Outre-Mer SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 420 423 477	75	165	100,00 %	76	76	-	-	5 036	158	149	Données préliminaires non auditées
QDQ Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid – Espagne RCS Madrid : A81745002	5 500	(5 645)	100,00 %	91 719	0	5 000	-	25 311	(2 286)	-	Titres, prêts et avances dépréciés
Keltravo SAS 2, bd Vauban 78180 Montigny-le-Bretonneux SIREN : 494 738 636	230	(504)	100,00 %	5 628	5 628	1	-	7 636	(338)	-	Données préliminaires non auditées
123people GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 1060 Vienne – Autriche RCS Vienne : FN 298562 m	44	2 048	100,00 %	14 997	14 997	-	-	5 105	157	-	
FineMedia SAS 108, rue des Dames 75017 Paris SIREN : 494 447 550	47	1 377	100,00 %	12 458	12 458	-	-	3 154	2 344	-	Données préliminaires non auditées
ClicRDV SASU 14, rue de Rouen 75019 Paris SIREN : 492 374 442	401	(643)	100,00 %	9 165	9 165	-	-	649	(359)	-	Données préliminaires non auditées
AVAL (A Vendre A Louer) SAS 81-83, bd de Sébastopol 75002 Paris SIREN : 438 177 062	11 600	(8 243)	100,00 %	4 025	4 025	-	-	4 830	(620)	-	
2 - Participations (entre 10 et 50 %)											
Relaxevents 34, quai de la Loire 75019 Paris SIREN : 531 170 322	500	(350)	40,00 %	200	200	-	-	539	(351)	-	Données préliminaires non auditées
Leadformance 7, avenue des Ducs de Savoie 73000 Chambéry SIREN : 440 743 763	1 677	(1 737)	49,00 %	5 047	5 047	-	-	1 111	(1 501)	-	Données préliminaires non auditées

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012

20.3 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2011 et clos le 31 décembre 2011 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice.

Nous vous avons également réunis à l'effet de vous demander notamment de statuer sur :

- l'affectation du résultat ;

- la ratification de la cooptation de Monsieur William Cornog ;
- le renouvellement des autorisations financières.
- des modifications statutaires visant à mettre ceux-ci en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Sur le portefeuille de participations de PagesJaunes Groupe, l'année 2011 a essentiellement été caractérisée par les faits suivants :

- le 1^{er} avril 2011, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société A Vendre A Louer. Créée en 1986, première solution de diffusion d'annonces immobilières pour les professionnels, A Vendre A Louer est devenue un acteur de référence sur le marché des petites annonces immobilières en ligne ;
- le 24 mai 2011, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société ClicRDV. Créé en 2006, ClicRDV est leader des solutions de prise de rendez-vous par Internet et propose aujourd'hui une réponse adaptée aux besoins spécifiques de tous les professionnels, grands comptes, professions libérales, PME et administrations ;
- le 29 juillet, PagesJaunes Groupe a acquis 100 % des actions et droits de vote de la société FineMedia. Créée en 2007, elle a conçu le site ComprendreChoisir.com et a développé environ 300 sites de contenus thématiques à destination du grand public, permettant aux internautes de mieux comprendre et bien choisir sur cinq univers : Maison/Travaux, Argent/Droit, Conso/Pratique, Santé/Beauté et Business.

L'ensemble de ces titres a été acquis en numéraire pour un prix total de 27,6 millions d'euros.

Des compléments de prix d'un montant total estimé à 7,9 millions d'euros pourraient être versés d'ici à 2014 si certaines conditions de performances opérationnelles venaient à être remplies. Ils font partie intégrante du prix d'acquisition et ont été comptabilisés en dettes.

D'autre part le 27 avril 2011, PagesJaunes Groupe a souscrit à hauteur de 40 % au capital de Relaxevents, créée le 22 mars.

Le 30 novembre, PagesJaunes Groupe a acquis 49 % des actions et droits de vote de la société Leadformance, leader de la localisation

de points de vente sur Internet. Le Groupe enrichit ainsi son offre de communication digitale pour les grands annonceurs.

Le 12 mai 2011, PagesJaunes Groupe a finalisé le refinancement de la moitié de sa dette bancaire aux conditions suivantes :

- extension de la maturité de près de deux ans d'une tranche (A3) de 962,0 millions d'euros de la dette avec une échéance qui passe de novembre 2013 à septembre 2015 ;
- élargissement des *covenants* avec des ratios de levier financier et de couverture financière qui sont ajustés afin de tenir compte de la nouvelle structure de la dette ;
- augmentation modérée de la marge sur Euribor qui passe en moyenne de 175 points de base à 274 points de base.

La maturité des tranches A1 (642,3 millions d'euros) et A2 (345,3 millions d'euros) est restée à novembre 2013.

La ligne de crédit *revolving* passe d'environ 400 millions d'euros à environ 300 millions d'euros.

Le 20 mai, PagesJaunes Groupe a finalisé, au travers de l'entité PagesJaunes Finance & Co SCA, l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros avec une prime d'émission de 2,3 millions d'euros, soit un montant net perçu de 347,7 millions d'euros. Cet emprunt est à taux fixe 8,875 %, il est remboursable le 1^{er} juin 2018. Il a été affecté au remboursement de l'intégralité de la tranche A2 (345,3 millions d'euros) et d'une partie de la tranche A1 pour le solde, soit 4,7 millions d'euros.

Ces deux opérations ont engendré des frais à hauteur de 24,8 millions d'euros, prime d'émission incluse.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012**II. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PAGESJAUNES GROUPE / RÉSULTATS / PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS**

La société PagesJaunes Groupe a une activité de holding et à ce titre détient des participations dans des filiales dont les activités présentent depuis plus de 60 ans une gamme diversifiée de produits et de services à destination du grand public et des professionnels, avec comme cœur de métier les annuaires en France et à l'international.

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2011 de la société PagesJaunes Groupe s'est élevé à 10,6 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros en 2010. Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de la facturation de prestations de services et de refacturations de frais de personnel à l'ensemble de ses filiales.

Charges d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 12,1 millions d'euros en 2011 contre 7,4 millions d'euros en 2010, pour un effectif moyen qui est passé de 32 personnes en 2010 à 38 personnes en 2011.

Les autres charges d'exploitation passent de 10,3 millions d'euros en 2010 à 34,5 millions d'euros en 2011. Elles comprennent notamment les honoraires d'assistance versés à l'actionnaire majoritaire, soit 1,4 million d'euros en 2011 et 1,2 million d'euros en 2010, ainsi que les frais liés au refinancement de la dette pour un montant de 24,8 millions d'euros en 2011. En nettant des refacturations pour un montant de 2,0 millions d'euros en 2010 et en neutralisant les frais liés au refinancement en 2011, les autres charges d'exploitation nettes passent de 8,3 millions d'euros en 2010 à 9,7 millions d'euros en 2011, hausse en partie liée à l'augmentation de la taxe sur les salaires et des frais d'assistance.

Le résultat d'exploitation de la société PagesJaunes Groupe est déficitaire de 36,0 millions d'euros en 2011 contre 8,0 millions d'euros en 2010.

Résultat financier

Les produits financiers s'élèvent à 311,4 millions d'euros en 2011 contre 339,2 millions d'euros en 2010. Ils sont principalement composés :

- des dividendes reçus des filiales qui représentent 304,4 millions d'euros en 2011 contre 336,0 millions d'euros en 2010 ;
- des produits issus des instruments de couverture pour 0,7 million d'euros en 2011 ;
- de divers produits financiers (revenus des comptes courants débiteurs, placement de trésorerie) d'un montant de 1,8 million d'euros en 2011 contre 1,6 million d'euros en 2010 ;
- de reprises de provision pour dépréciation (dont compte courant de QDQ Media) pour 4,5 millions d'euros en 2011 contre 1,4 million d'euros en 2010.

Les charges financières s'élèvent à 149,9 millions d'euros en 2011 contre 122,5 millions d'euros en 2010. Elles sont principalement constituées :

- de la charge d'intérêt constatée sur les emprunts d'un montant total de 1 950 millions d'euros et sur les emprunts et comptes courants créditeurs avec les filiales pour 93,9 millions d'euros en 2011 contre 72,3 millions d'euros en 2010 ;
- des charges d'intérêt relatives aux instruments de couverture pour 32,7 millions d'euros en 2011 contre 42,1 millions d'euros en 2010 ;
- d'autres charges financières (*commitment fees*, charges nettes sur cessions d'actions propres) pour 5,8 millions d'euros en 2011 contre 3,7 millions d'euros en 2010 ;

- d'abandons de créance consentis à QDQ Media et à Mappy pour 12,0 millions d'euros en 2011 ;
- de dotations aux provisions pour dépréciation du compte courant de QDQ Media et d'actions propres pour 5,4 millions d'euros en 2011 contre 4,3 millions d'euros en 2010.

En intégrant l'effet des instruments de couverture, le taux d'intérêt moyen de la dette est ainsi passé de 4,55 % en 2010 à 5,77 % en 2011, soit une augmentation de 122 points de base, principalement liée au refinancement de la dette.

Le résultat financier s'élève ainsi à 161,6 millions d'euros en 2011 contre 216,7 millions d'euros en 2010.

Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 1,1 million d'euros en 2011 contre 0,8 million d'euros en 2010.

Analyse de l'impôt sur les sociétés

Par une option en date du 3 décembre 2004, PagesJaunes Groupe s'est placée pour une période de cinq ans renouvelable sous le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. Par cette option, PagesJaunes Groupe s'est rendue seule redevable de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des résultats du Groupe formé par elle-même et par les sociétés dont elle détient directement ou indirectement 95 % au moins du capital et qui lui ont donné leur accord pour être membres de ce Groupe.

Les filiales intégrées fiscalement sont PagesJaunes, PagesJaunes Marketing Services, Mappy, Horyzon Media, PagesJaunes Outre-Mer, Keltravo Cristallerie 2, Cristallerie 3 et Cristallerie 4.

Au titre du gain d'intégration fiscale, PagesJaunes Groupe a ainsi constaté un produit d'impôt net de 64,5 millions d'euros en 2011 contre un produit de 45,4 millions d'euros en 2010.

Résultat net

Le résultat net de PagesJaunes Groupe s'élève à 187,7 millions d'euros en 2011 contre 253,2 millions d'euros en 2010.

Liquidités et situation de trésorerie

PagesJaunes Groupe présente un endettement net de la trésorerie et des dépréciations, de 2 686,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2 674,5 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Il est principalement constitué :

- d'un emprunt bancaire (syndiqué) à moyen terme de 1 600 millions d'euros en 2011 contre 1 950 millions d'euros en 2010 ;
- d'un emprunt à long terme de 350 millions d'euros souscrit en 2011 auprès de PagesJaunes Finance & Co SCA ;
- des emprunts auprès de sociétés liées pour 430 millions d'euros en 2011 contre 580 millions d'euros en 2010 ;
- avec ses filiales, des comptes courants débiteurs nets pour 7,7 millions d'euros et créditeurs pour 388,7 millions d'euros en 2011 contre respectivement 8,4 millions d'euros et 254,6 millions d'euros en 2010 ;
- de valeurs mobilières de placement nettes, actions propres et disponibilités d'un montant total de 84,3 millions d'euros en 2011 contre 106,1 millions d'euros en 2010.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012

III. PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de :

- (i) constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 187 723 564,18 euros ;
- (ii) constater que, compte tenu du report à nouveau créditeur de 1 062 200 933,08 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 249 924 497,26 euros ;

(iii) et décider d'affecter l'intégralité du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2008	280 984 754	0,96	100 %
2009	280 984 754	0,65	100 %
2010	280 984 754	0,58	100 %

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de PagesJaunes Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

IV. CAPITAL SOCIAL – RÉPARTITION

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous rappelons que la société Médiannuaire détient plus de la moitié du capital social et des droits de vote.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2011 :

	31 décembre 2011	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2010	en % du capital et des droits de vote	31 décembre 2009	en % du capital et des droits de vote
Médiannuaire	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %	153 640 187	54,7 %
Salariés	1 707 500	0,6 %	1 637 220	0,6 %	1 681 050	0,6 %
Public	122 433 567	43,6 %	125 088 286	44,5 %	125 129 339	44,5 %
Autocontrôle	3 203 500	1,1 %	619 061	0,2 %	534 178	0,2 %
TOTAL	280 984 754	100,0 %	280 984 754	100,0 %	280 984 754	100,0 %

**Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012****Capital autorisé non émis**

L'Assemblée générale mixte de la Société (selon le cas, du 11 juin 2009, du 10 juin 2010 ou du 7 juin 2011) a octroyé certaines délégations, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	20 millions €
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émissions par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 % du capital au 10 juin 2010, soit 5 612 889 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 10 août 2012	-	20 millions €
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 7 août 2013	-	1 122 000 €, soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 7 décembre 2012		Annulation de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois
Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	38 mois 11 août 2012		1 % du capital
Attribution gratuite d'actions	38 mois 7 août 2014		1,5 % du capital

Hormis les résolutions relatives à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions (cf. point XI du présent rapport), le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a pas, à la date d'établissement du présent rapport, mis en œuvre ces autorisations.

**Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012**

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2012 de renouveler les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	20 millions €
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sous droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 % du capital, soit 5 619 695 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 6 août 2014	-	20 millions €
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 6 août 2014	-	1 124 000 €, soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 6 décembre 2013	-	Annulation de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois

V. CONVENTIONS ET ENGAGEMENT VISÉS À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons ci-dessous la liste des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclus au cours de l'exercice 2011 ou conclus au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivis au cours de l'exercice 2011 :

- un contrat signé avec la société PagesJaunes relatif au financement bancaire, prévoyant notamment le cautionnement par PagesJaunes Groupe de toutes sommes dues au titre du crédit *revolving (Facility B)* par toute filiale du Groupe qui deviendrait emprunteur à ce titre. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 octobre 2006 ;
- un contrat de prestation de services signé avec la société Médiannuaire. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 novembre 2006 ;
- un contrat de prêt signé avec la société PagesJaunes d'un montant de 430 millions d'euros. La conclusion de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2008. Compte tenu de l'évolution des conditions de marché, les conditions financières de ce contrat ont été modifiées en 2011, la marge passant de 90 points de base à 79 points de base et le taux bonifié de 3,95 % à 2,50 %. La modification de cette convention a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 8 février 2011 ;
- les termes et conditions du mandat de Directeur général de Jean-Pierre Remy (détaillés en point 15.2 du présent document de référence), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 mai 2009 ;
- un abandon de créance à hauteur de 11,5 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'un prêt participatif signé le 22 octobre 2001 et le report de l'échéance du prêt participatif de 5 millions d'euros du 15 décembre 2009 au 15 décembre 2013. Ces opérations ont été préalablement approuvées par le Conseil d'administration dans sa séance du 17 décembre 2009 ;
- une lettre de soutien, demandée par les Commissaires aux comptes, dans le cadre de l'arrêté des comptes de QDQ Media. Cette lettre de soutien a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 8 février 2011 ;
- dans le cadre du processus de refinancement d'une partie de la dette bancaire de PagesJaunes Groupe intervenu en avril 2011, les termes et conditions des documents de financement au titre de la Tranche C1 de cette dette ainsi que les termes de l'émission des Obligations High Yield et la conclusion du *Purchase Agreement*, préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 avril 2011 ;

**Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012**

- les termes et conditions du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard concernant sa rémunération, la mise en place d'une indemnité de départ et d'une obligation de non-concurrence (détaillés en section 15.1 du présent document de référence), préalablement approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 octobre 2011 ;
- un abandon de créance à hauteur de 4 millions d'euros au profit de la société QDQ Media dans le cadre d'une convention de trésorerie signée le 27 mars 2008. Cette opération a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 16 décembre 2011 ;
- un abandon de créance à hauteur de 8 millions d'euros au profit de la société Mappy dans le cadre d'une convention de trésorerie signée le 27 février 2007. Cette opération a été préalablement approuvée par le Conseil d'administration dans sa séance du 16 décembre 2011.

VI. SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS

Le tableau ci-dessous détaille la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et les administrateurs de PagesJaunes Groupe au 31 décembre 2011 :

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années
Thierry Bourguignon	Française	Administrateur représentant le personnel	20 juillet 2011	20 juillet 2016	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
François de Carbonnel	Française	Administrateur Président du Comité des rémunérations et des nominations	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Administrateur de Quilvest SA (Luxembourg) Administrateur de Ecofin Hedge Fund Limited (Irlande) Administrateur de Ecofin Special Situations Funds Limited (Irlande) Administrateur de Amgen Inc. (États-Unis) Administrateur de GFISA (Groupe Foncier d'Île-de-France) Administrateur de FdeC Services Ltd Administrateur de Mazars Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur et Président du Comité d'audit de Thomson Administrateur de Nixxis SA (Luxembourg) Président du Conseil d'administration de Thomson
Elie Cohen	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Directeur de recherches au CNRS Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris Membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre Membre du Conseil de surveillance de Groupe Steria (SSII) Administrateur d'EDF Énergies Nouvelles Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil scientifique et administrateur de Vigeo Administrateur d'Orange Vice-Président du Haut Conseil du secteur public Administrateur d'EDF ENR
William Cornog	Américaine	Administrateur	7 juin 2011	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Néant Mandats qui ne sont plus exercés : Néant
Jacques Garaïalde	Française	Administrateur Président du Conseil d'administration Président du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Associé de KKR Administrateur de Legrand Directeur général et administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Tarkett Membre du Comité de direction de la Société d'Investissement Familiale (S.I.F.) Administrateur de Visma AS Administrateur de Sorgenia SpA Mandats qui ne sont plus exercés : Président du Conseil d'administration de Médiannuaire Holding Administrateur de Nexans

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années
Jean-Christophe Germani	Française	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2016	<p><i>Managing Director</i> de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur de Financière Daunou 5 Administrateur de Get A.S. Administrateur de Thor Norway Topco A.S. Administrateur de Norcab A.S.</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de EM Acquisition Corp. et Education Management Corporation Administrateur de Alchemy Holding Sarl Administrateur de CCom Holdings Luxembourg S.à r.l. Administrateur de Wireless Information Network Limited Administrateur de InsuranceCity AG</p>
Nicolas Gheysens	Française	Administrateur Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations et des nominations	26 juillet 2007	Assemblée générale devant se réunir en 2014	<p>Salarié de Kohlberg Kravis Roberts & Co SAS Administrateur de Pets at Home Group LTD Président de NorthgateArinso France Holdings Membre du Conseil de surveillance de la Société d'Investissement Familiale (SIF) Directeur général de Sedley Participations France (SAS) Administrateur de U.N Ro-Ro Isletmeleri A.S. Membre du Conseil de gérance de A.T.U Luxembourg S.à.r.l Administrateur de Médiannuaire Holding</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de gérance de Victoria Holding S.à.r.l Membre du Conseil de gérance de Angel Lux Parent S.à.r.l Membre du Conseil de gérance de Angel Lux Common S.à.r.l</p>
Hugues Lepic	Française	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2016	<p>Responsable de la Division Investissement (« Merchant Banking ») pour l'Europe et associé de The Goldman Sachs Group, Inc Membre du Comité d'investissements de Goldman Sachs Administrateur de Médiannuaire Holding Administrateur d'Endemol N.V.</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur d'Eutelsat Communications SA Président du Conseil de surveillance d'Autodis SA Président du Conseil de surveillance d'Autodistribution SA Administrateur de Cablecom Gmbh Administrateur de Cablecom Luxembourg GR Sarl Administrateur de Prysmian S.p.A. Luxembourg GP S.à.r.l Administrateur de Iliad SA Censeur de Neuf Cegetel SA</p>
Médiannuaire, représentée par Cécile Moulard	Française	Administrateur	12 octobre 2006	Assemblée générale devant se réunir en 2016	<p>Administrateur de MilleMercis Administrateur de la Holding incubatrice Internet de Truffle Capital</p> <p>Mandats qui ne sont plus exercés : Néant</p>

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012

Nom	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Autres fonctions et principaux mandats exercés dans toutes sociétés au cours des cinq dernières années
Jean-Pierre Remy	Française	Administrateur Directeur général	17 mai 2009	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général et administrateur de PagesJaunes Administrateur de PagesJaunes Marketing Services Administrateur de Mappy Président du Conseil d'administration et administrateur de QDQ Media (Espagne) Mandats qui ne sont plus exercés : Président d'Egencia LLC Président Directeur général d'Egencia Europe SA Administrateur d'Egencia UK Administrateur d'Egencia GmbH Président et administrateur de Médiannuaire Holding
Rémy Sautter	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	27 mai 2004	Assemblée générale devant se réunir en 2014	Président Directeur général de Bayard d'Antin Président du Conseil de surveillance d'Ediradio/RTL Membre du Conseil de surveillance de M6 Administrateur de Partner Re (USA) Administrateur de Technicolor Mandats qui ne sont plus exercés : Administrateur de M6 Publicité Administrateur de Wanadoo Président de Sicav Multimedia et Technologies Administrateur de Taylor Nelson Sofres (UK) Administrateur de Thomson

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012

VII. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ALLOUÉS À DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE PAR PAGESJAUNES GROUPE

Pour les mandataires sociaux dirigeants

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jacques Garaïalde, Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	42 682	42 682	40 476	40 476
Avantages en nature ⁽¹⁾	-	-	-	-
TOTAL	42 682	42 682	40 476	40 476
Jean-Pierre Remy, Directeur général				
Rémunération fixe	500 000	500 000	390 000	390 000
Rémunération variable	250 000	510 000	510 000	355 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	26 781	26 781	23 550	23 550
Avantages en nature ⁽¹⁾	16 214	16 214	16 509	16 509
TOTAL	792 995	1 052 995	940 059	785 059
Christophe Pingard, Directeur général délégué				
Rémunération fixe	42 045	42 045	-	-
Rémunération variable	20 781	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	100 000	100 000	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	1 985	-	-	-
TOTAL	164 811	142 045		

(1) Mise à disposition d'une voiture de fonction et prise en charge des cotisations chômage.

En 2011, le Directeur général était éligible à une part variable de 100 % du fixe annuel à objectifs atteints variant de 0 à 200 %, reposant :

- pour 50 % sur un qualitatif variant de 0 à 200 % ;
- pour 50 % sur un quantitatif basé sur un objectif de MBO variant de 0 à 200 %.

- 4 000 euros par réunion d'un Comité ;
- 10 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Conseil d'administration ou le Président du Comité d'audit ;
- 5 000 euros de fixe forfaitaire pour le Président du Comité des rémunérations et des nominations ou du Comité stratégique.

Pour les mandataires sociaux non dirigeants

L'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011 a fixé à 390 000 euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Selon les règles de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent au titre de leur participation au Conseil d'administration :

- 4 000 euros par séance du Conseil d'administration ;

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2011, le Conseil d'administration a décidé, compte tenu de ces règles de répartition et afin de rester dans l'enveloppe globale de 390 000 euros, de réduire le montant au prorata des montants qui auraient dû être attribués à chacun des administrateurs selon les règles susvisées.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2011 s'élève à 390 000 euros.

**Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012**

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2011	Montants versés en 2010
François de Carbonnel		
Jetons de présence	44 356	36 060
Autres rémunérations	–	–
Elie Cohen		
Jetons de présence	46 867	41 212
Autres rémunérations	–	–
Abeille Deniau ⁽¹⁾		
Jetons de présence	16 738	20 606
Autres rémunérations	66 172	61 284
Thierry Bourguignon ⁽²⁾		
Jetons de présence	10 043	–
Autres rémunérations	135 780	130 627
William Cornog ⁽³⁾		
Jetons de présence	20 086	–
Autres rémunérations	–	–
Jean-Christophe Germani		
Jetons de présence	23 433	23 550
Autres rémunérations	–	–
Nicolas Gheysens		
Jetons de présence	50 215	38 268
Autres rémunérations	–	–
Hugues Lepic		
Jetons de présence	33 476	38 268
Autres rémunérations	–	–
Jérôme Losson ⁽⁴⁾		
Jetons de présence	10 043	17 662
Autres rémunérations	–	–
Médiannuaire		
Jetons de présence	16 738	17 662
Autres rémunérations	–	–
Rémy Sautter		
Jetons de présence	48 541	42 684
Autres rémunérations	–	–
TOTAL	522 488	467 884

(1) Le mandat d'administrateur représentant les salariés d'Abeille Deniau a pris fin le 20 juillet 2011.

(2) Le mandat d'administrateur représentant les salariés de Thierry Bourguignon a débuté le 20 juillet 2011.

(3) William Cornog a été coopté par le Conseil d'administration du 7 juin 2011.

(4) Jérôme Losson a démissionné lors du Conseil d'administration du 7 juin 2011.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012

**VIII. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS
PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES GROUPE DURANT
L'EXERCICE DE LA PART DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR PAGESJAUNES
GROUPE**

Mandataires sociaux de PagesJaunes Groupe	Rémunération fixe versée au cours de l'exercice		Rémunération variable et primes diverses versées au cours de l'exercice		Intéressement, participation et abondement versés au cours de l'exercice		Avantages en nature octroyés au cours de l'exercice		Jetons de présence acquis au cours de l'exercice	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>(en euros)</i>										
Abeille Deniau	51 583	46 812	7 171 ⁽²⁾	6 364 ⁽¹⁾	6 681	6 568	-	-	-	-
Thierry Bourguignon	27 133	26 864	97 769	94 225	10 879	9 538	-	-	-	-

(1) 2010 : dont 1 125 euros en paiement d'heures supplémentaires exonérées de charges sociales et d'impôts.

(2) 2011 : dont 1 636 euros en paiement d'heures supplémentaires exonérées de charges sociales et d'impôts.

**IX. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE REÇUS AU
COURS DE L'EXERCICE 2011 PAR DES MANDATAIRES SOCIAUX DE PAGESJAUNES
GROUPE DURANT L'EXERCICE DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ CONTRÔLANT
PAGESJAUNES GROUPE**

Néant.

**X. ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
DUS À RAISON DE LA PRISE OU DE LA CESSATION DE FONCTIONS OU
POSTÉRIEUREMENT À CELLE-CI**

Concernant M. Jean-Pierre Remy

Aucun nouvel engagement n'a été souscrit à l'égard de M. Jean-Pierre Remy au cours de l'exercice 2011.

Les engagements existants souscrits en 2009 à l'égard de M. Jean-Pierre Remy ont été approuvés par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010.

Concernant M. Christophe Pingard

M. Christophe Pingard a été nommé Directeur général délégué en octobre 2011. À cette occasion, PagesJaunes Groupe a souscrit à son égard les engagements suivants :

Christophe Pingard ne bénéficiant d'aucun contrat de travail, le Conseil d'administration a décidé la mise en place d'une indemnité de départ, en cas de départ de la Société contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ou de sa mise en œuvre (et ce quelle que soit la forme du départ : révocation, non-renouvellement ou démission), sous condition du respect de la condition de performance détaillée ci-dessous.

Le versement de l'indemnité sera soumis à la condition de performance suivante : l'évolution moyenne du chiffre d'affaires au cours des trois dernières années, telle que ressortant des comptes consolidés du Groupe ayant été arrêtés par le Conseil d'administration avant la date de départ de Christophe Pingard, sera égale ou supérieure à l'évolution moyenne du chiffre d'affaires prévu aux budgets pour la même période.

En cas de départ avant la fin de la première année suivant l'entrée en fonctions, la condition de performance sera appréciée sur la réalisation de l'objectif de chiffre d'affaires de l'année précédente tel que défini à la date de son entrée en fonctions.

En cas de départ entre la fin de la première année et la fin de la troisième année suivant l'entrée en fonctions, la condition de performance sera appréciée sur le ou les exercices clos durant lesquels Christophe Pingard était présent au sein de l'entreprise.

Le versement de l'indemnité n'interviendra qu'après la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la condition de performance.

Le montant de cette indemnité sera égal à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions.

En cas de départ avant la fin de la première année suivant l'entrée en fonctions, le montant de cette indemnité sera égal à six mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute depuis l'entrée en fonctions.

Une obligation de non-concurrence sera mise en œuvre en cas de cessation du mandat de Directeur général délégué de Christophe Pingard pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit. Cette interdiction de concurrence sera limitée à une période de 24 mois commençant le jour de la cessation effective de ses fonctions, et couvrira l'ensemble du territoire français. L'indemnité correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 24 mois, à 12 mois de rémunération calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012

rémunération totale brute des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation des fonctions. Elle sera versée à Christophe Pingard à la fin de chaque semestre à raison du quart du montant total de l'indemnité.

La Société pourra lors de la cessation de fonctions renoncer au bénéfice de l'engagement de concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante).

Les engagements susvisés sont soumis à l'approbation de votre Assemblée.

XI. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS PAGESJAUNES GROUPE

Plan d'options de souscription PagesJaunes Groupe

Plan 2005

La Société a mis en place un plan d'options de souscription d'actions le 28 juin 2005, totalisant 3 796 800 options toutes avec un prix d'exercice ajusté de 11,72 euros, et une durée de vie de 10 ans. L'acquisition des options se fait de façon complète après trois ans.

Plan 2007

La Société a mis en place un second plan de souscription d'actions le 20 décembre 2007, totalisant 2 927 900 options toutes avec un prix d'exercice de 14,46 euros, et les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Plan 2009

En 2009, la Société a mis en place trois plans de souscription d'actions : le 23 juillet 2009 pour 1 145 000 options à un prix d'exercice de 6,71 euros, le 29 octobre 2009 pour 87 000 options à un prix d'exercice de 8,843 euros, le 17 décembre 2009 pour 75 000 options à un prix d'exercice de 7,821 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 23 juillet 2009, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise à des conditions de performance, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Plan 2010

En 2010, la Société a mis en place deux plans de souscription d'actions : le 27 juillet 2010 pour 1 336 000 options à un prix d'exercice de 8,586 euros, le 16 décembre 2010 pour 166 000 options à un prix d'exercice de 7,095 euros. Ces plans ont tous les mêmes caractéristiques que le premier plan : durée de vie de 10 ans, acquisition des options de façon complète après trois ans.

Dans le cadre du plan du 27 juillet 2010, le Conseil d'administration a notamment décidé, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, d'attribuer 140 000 options à Jean-Pierre Remy.

L'intégralité de ces options est soumise, en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, à une condition de performance liée à l'atteinte par le Directeur général de ses objectifs annuels 2010, 2011 et 2012. Cette condition de performance se traduira de la façon suivante :

- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est égal ou supérieur à 100 % : totalité des options attribuées ;
- si le pourcentage moyen d'atteinte de ces objectifs est inférieur à 100 % : ce pourcentage est appliqué à la totalité des options prévues pour en déterminer le nombre définitivement attribué.

Jean-Pierre Remy sera tenu de réinvestir en actions PagesJaunes Groupe 33 % de la plus-value nette liée à la cession des actions issues de la levée de ces options. Jean-Pierre Remy devra conserver ces actions au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat de Directeur général.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean-Pierre Remy	-	-	-	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean-Pierre Remy	-	-	-
Christophe Pingard	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Plan d'attribution d'actions gratuites de PagesJaunes Groupe

Plans 2006 et 2008

Le Conseil d'administration a été autorisé, pour une période de 38 mois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2006 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du groupe PagesJaunes un plan d'attribution gratuite d'actions, afin notamment de les associer au développement de la Société. Le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation est fixé à 0,5 % du capital de la Société, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions de plans d'attribution d'actions lors de ses séances des 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008.

Plan 2011

Le Conseil d'administration a été autorisé, pour une période de 38 mois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011 à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés du groupe PagesJaunes un plan d'attribution gratuite d'actions, afin notamment de les associer au développement de la Société. Le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation est fixé à 1,5 % du capital de la Société, soit 1 393 948 actions. Le Conseil d'administration a arrêté les conditions de plans d'attribution d'actions lors de ses séances des 26 octobre 2011 et 16 décembre 2011.

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Pierre Remy	26 octobre 2011	140 000	1,98 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO consolidée
Christophe Pingard	16 décembre 2011	60 000	1,63 euro	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2016	Montant de la MBO consolidée

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Abeille Deniau	20 novembre 2006	535	Montant de la MBO consolidée

**Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012****XII. LISTE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES
TITRES PAGESJAUNES GROUPE**

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
Nicolas Gheysens	Acquisition de 1 750 actions	11 février 2011	7,04 euros	12 323 euros
Nicolas Gheysens	Acquisition de 1 750 actions	3 juin 2011	7,1116 euros	8 889 euros
Cécile Moulard	Acquisition de 1 278 actions	30 juin 2011	6,265 euros	8 102 euros
William Cornog	Acquisition de 7 500 actions	18 août 2011	4,1724 euros	31 293 euros
Thierry Bourguignon	Acquisition de 100 actions	13 septembre 2011	3,652 euros	3 652 euros
JPRF SA (personne liée à Jean-Pierre Remy)	Acquisition de 88 500 actions	21 septembre 2011	3,1997 euros	283 333 euros
Jean-Pierre Remy	Acheté-vendu de 37 167 actions	22 septembre 2011	prix d'acquisition : 2,921 euros prix de cession : 2,921 euros	montant de l'opération d'acquisition : 108 565 euros montant de l'opération de cession : 108 565 euros
Cécile Moulard	Acquisition de 2 923 actions	16 décembre 2011	2,398 euros	7 009 euros

**XIII. OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR PAGESJAUNES GROUPE SUR SES PROPRES
TITRES DURANT L'EXERCICE ET NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT
D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ****Synthèse des opérations réalisées dans le cadre du programme approuvé par l'Assemblée
générale mixte du 7 juin 2011**

À la date du 7 juin 2011, date de l'Assemblée générale mixte qui a approuvé le Programme de rachat 2011, la Société détenait 535 405 actions de la Société.

Les opérations réalisées dans le cadre du Programme de rachat 2011 se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 31 décembre 2011

Nombre de titres composant le capital de PagesJaunes Groupe au 7 juin 2011	280 984 754
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 7 juin 2011	535 405
Nombre de titres achetés entre le 7 juin 2011 et le 31 décembre 2011	5 330 737
Prix moyen pondéré brut des titres achetés (euros)	3,51
Nombre de titres vendus entre le 7 juin 2011 et le 31 décembre 2011	2 662 642
Prix moyen pondéré brut des titres vendus (euros)	3,74
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	0
Capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 31 décembre 2011	3 203 500
Valeur comptable du portefeuille (évaluée au cours d'achat) au 31 décembre 2011 (euros)	9 243 766
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2011 (euros)	8 985 818

Au 31 décembre 2011, les 3 203 500 actions détenues par la Société étaient affectées :

- (i) à hauteur de 1 203 500 actions à l'objectif de liquidité ;
- (ii) à hauteur de 2 000 000 actions à l'objectif de mettre en place et d'honorer toutes obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012

Nouveau programme de rachat d'actions de la Société (soumis à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012)

Nous vous proposons de renouveler par période de 18 mois l'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société et ainsi d'autoriser, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de votre Assemblée.

- Le prix maximum d'achat ne devrait pas excéder 10 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.
- Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait à 280 984 754 euros.

Les finalités du programme de rachat d'actions seraient les suivantes :

- mettre en place et honorer toutes obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment allouer des actions aux salariés du groupe PagesJaunes dans le cadre (i) de la

participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;

- réduire le capital de la Société par annulation d'actions ;
- assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- mettre en place et honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières.

XIV. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Néant.

XV. ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE SIGNIFICATIFS

Afin de sécuriser ses sources de financement, PagesJaunes Groupe a tiré, début janvier 2012, l'intégralité de sa ligne de crédit *revolving* d'un montant de 300 millions d'euros. Les fonds perçus à ce titre s'élèvent à 281 millions d'euros.

XVI. RAPPORT SOCIAL

Au 31 décembre 2011, l'effectif de PagesJaunes Groupe était de 40 personnes (36 personnes en fin d'année 2010 contre 34 personnes fin 2009), permettant d'assumer pleinement sa fonction de holding d'un Groupe coté.

L'ensemble des informations sociales du groupe PagesJaunes figure au chapitre 17 du document de référence 2011 de PagesJaunes Groupe.

XVII. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

À la pointe dans son secteur, le groupe PagesJaunes développe une activité de recherche et d'innovation performante grâce à ses équipes et à de nombreux partenariats. Ces équipes sont constituées des meilleurs spécialistes dans leurs domaines de compétences respectifs dans le but de favoriser l'innovation et l'excellence.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012

XVIII. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE – ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduction de la quantité de papier consommé

Concernant la limitation de la quantité de papier nécessaire à l'édition de ses annuaires, les efforts continus du Groupe portent sur les aspects suivants :

- la recherche d'une optimisation du ciblage de la diffusion des annuaires imprimés, par une évaluation la plus précise possible du nombre d'annuaires à imprimer, afin d'adapter au mieux le nombre d'annuaires aux besoins réels des consommateurs. Par ailleurs, le site recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr permet à tout un chacun de signaler s'il souhaite recevoir ou ne plus recevoir les annuaires imprimés ;
- des opérations d'optimisation de la mise en page et du format des annuaires sont recherchées à chaque édition, permettant de limiter la consommation globale de papier et de minimiser la perte de papier lors de la confection des annuaires.

En France, le niveau de la consommation de papier pour l'édition des annuaires imprimés de PagesJaunes s'est élevé à 47 940 tonnes en 2011 contre 51 330 tonnes pour l'année 2010 (66 770 tonnes pour l'année 2009 et 71 720 tonnes pour l'année 2008). L'évolution à la baisse de la consommation en 2011 s'explique par :

- la généralisation du nouveau format compact permettant d'augmenter la surface imprimée de la page, et par là même de réduire le nombre de pages ;
- le découpage en plusieurs éditions infra-départementales de certains annuaires PagesBlanches ;
- la diminution de pagination du fait du recul du chiffre d'affaires publicitaire.

Par ailleurs, le Groupe veille à ce que, dans la pâte à papier utilisée pour fabriquer le papier annuaire, entre une part significative de pâte à papier recyclée.

Le recyclage des annuaires

Parallèlement à ses efforts pour limiter la quantité de papier consommé chaque année, le Groupe est sensible au devenir des annuaires imprimés périmés et partage les principes de responsabilité élargie du producteur : notamment, il se préoccupe de la façon dont sont collectés ces annuaires et de leur traitement (recyclage notamment).

Tout d'abord, notons qu'une partie du papier acheté est récupérée par l'imprimeur lors de la fabrication et de l'impression des annuaires pour être ensuite recyclée.

Ensuite, les annuaires excédentaires en fin d'édition font l'objet de récupération/recyclage par des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Enfin, au sein du Groupe, la Société a adhéré à l'éco-organisme EcoFolio. La société EcoFolio a été créée à la fin de l'année 2006 – et a obtenu son agrément par les pouvoirs publics en janvier 2007 – par les émetteurs d'imprimés qui se sont regroupés pour assumer ensemble leur responsabilité environnementale en répondant collégialement à ces obligations légales et pour organiser cette nouvelle filière. EcoFolio agit pour leur compte, collecte leur contribution financière et développe des programmes de prévention. PagesJaunes Groupe s'inscrit ainsi dans une politique volontariste de contribution au financement de la filière de collecte et de recyclage des imprimés en fin de vie, par le biais du versement à EcoFolio d'une écocontribution assise sur le tonnage des annuaires imprimés PagesJaunes Groupe diffusés (les annuaires PagesBlanches n'étant pas dans le champ de cette écocontribution, du fait de leur statut de composante du service universel des postes et des communications électroniques).

Le produit des écocontributions collectées par EcoFolio auprès des émetteurs de documents imprimés entrant dans le périmètre taxable, comme les annuaires PagesJaunes, est reversé sous forme de soutiens aux collectivités locales qui ont la compétence et la responsabilité en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages.

Le montant de la contribution financière dont la Société est redevable au titre de l'année 2011 est estimé à 717 000 euros (*versus* 781 000 euros HT en 2010 et 995 000 euros HT en 2009).

Toujours dans l'optique de favoriser le recyclage des annuaires périmés, PagesJaunes a diminué l'encrage des fonds de pages des annuaires PagesJaunes, ce qui a permis de réduire la consommation d'encre de façon significative. Des travaux sur la recyclabilité des annuaires ont été conduits d'une part avec le CTP de Grenoble et d'autre part avec le Fogra, en Allemagne, afin de faire évoluer les recommandations concernant le pourcentage de papier annuaire pouvant être pris en compte par les recycleurs en entrée d'usine.

Impacts environnementaux liés aux activités dites « de bureau »

Les sociétés du Groupe ont mis en place un certain nombre de mesures d'ordre interne permettant d'assurer la protection de l'environnement, notamment par la réduction de la consommation de ressources.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012

XIX. INFORMATIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA PROMOTION DES DIVERSITÉS

Les sociétés du Groupe ont mis en place une stratégie RH responsable illustrée par des actions spécifiques notamment sur deux axes majeurs : favoriser le recrutement et l'intégration de publics sensibles et développer la parité Homme/Femme.

Afin de favoriser le recrutement et l'intégration des publics sensibles, le Groupe œuvre pour une politique de recrutement favorisant la diversité des profils recrutés. Elle utilise pour cela la pratique du CV anonyme qui permet d'assurer l'égalité des chances des futurs candidats à l'embauche. Ainsi, en 2011, PagesJaunes a maintenu l'anonymat sur 13 % des CV reçus, qui représentent 1 397 CV anonymes. Elle donne également une priorité forte à l'augmentation significative du nombre de jeunes en contrats en alternance dans tous les métiers de l'entreprise. En 2011, PagesJaunes a embauché 80 personnes en alternance handicapées ou non (70 contrats pro et 10 contrats apprentissage).

Ayant lancé une politique active, dès 2005, sur le recrutement et la professionnalisation de personnes en situation de handicap, PagesJaunes Groupe a confirmé sa position volontariste sur ce thème en signant une convention avec l'Agefiph en mars 2010 et a engagé des négociations sur le handicap en vue de signer un accord Groupe. Des actions ont d'ores et déjà été mises en place dans le but de favoriser l'insertion, la formation et le maintien dans l'emploi pour ces personnes :

- le Groupe développe l'intégration de personnes handicapées sur certains métiers comme la relation clients (action initiée dès 2010 avec un groupe pilote télévente). En 2011, il a procédé au recrutement de 19 personnes en situation de handicap sous la forme de contrats de professionnalisation en CDD de neuf et douze mois ;
- une sensibilisation des salariés et une formation des acteurs clés (équipes RH, Managers et IRP) visant à changer le regard porté sur le handicap ;
- l'aménagement des postes de travail (matériel adapté et aides humaines) ;

- des collaborations avec le secteur protégé en charge d'activités spécifiques telles que la reprographie, l'impression de documents, etc.

Le Groupe attribue aussi une partie de sa taxe d'apprentissage à des organismes intervenants auprès de publics sensibles, comme par exemple à des instituts d'éducation et de formation de personnes handicapées.

Le Groupe a également mis en place dès fin 2009 un plan d'action « seniors » qui prévoit notamment un accompagnement personnalisé pour les salariés de plus de 45 ans à travers :

- des actions de développement de compétences individualisées (aménagement du DIF, bilan de compétences) et de priorité dans le cadre du plan de formation ;
- un entretien de seconde partie de carrière ;
- un aménagement du temps de travail pour les non-commerciaux de plus de 55 ans et pour les commerciaux de plus de 57 ans.

Afin de développer la parité Homme/Femme, le Groupe a mené des négociations avec les organisations syndicales en 2011 ; un accord triennal sur l'égalité professionnelle a été ainsi signé en janvier 2012 entre PagesJaunes SA et les organisations syndicales. Cet accord vise notamment à créer un cadre de travail plus équitable favorisant l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

Le Groupe cherche également à augmenter la proportion de femmes cadres supérieurs. Pour cela, il s'est fixé des objectifs de recrutements de femmes managers en impliquant dans sa démarche notamment les cabinets de recrutement avec lesquels il travaille. En parallèle, la DRH Groupe développe une politique de gestion de carrière adaptée en vue d'augmenter fortement le taux de femmes cadres supérieurs dans les trois ans à venir. Pour mener à bien ces objectifs, notamment concernant la parité salariale, la DRH Groupe lance un plan d'actions spécifique sur 2012.

XX. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Risques de taux de change

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

Risque de liquidité

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

Risques de contrepartie (de crédit)

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

Risques sur actions

Voir notes 29 et 32 des annexes aux comptes consolidés.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012**XXI. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 dudit code pour l'exercice 2011 ont représenté un montant de 52 767 euros et que l'impôt y afférent s'élève à la somme de 19 049 euros.

XXII. INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

L'ensemble des dettes fournisseurs inscrites au bilan clos le 31 décembre 2011 pour un montant de 0,9 million d'euros (hors charges à payer) ont une échéance inférieure à 60 jours.

XXIII. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le présent chapitre contient des indications sur les objectifs du Groupe. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées. Le lecteur est invité à prendre en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence de la Société.

Les perspectives de PagesJaunes Groupe pour 2012 sont les suivantes :

- après une décroissance du chiffre d'affaires de - 3,3 % en 2010 et de - 2,1 % en 2011, poursuite de la stabilisation du chiffre d'affaires en 2012 ;
- accélération de la croissance des activités Internet qui représenteront environ 60 % du chiffre d'affaires global en 2012 ;
- MBO attendue entre 470 et 485 millions d'euros, impactée par l'investissement commercial sur Internet.

XXIV. MARCHÉ DES AFFAIRES DES PRINCIPALES FILIALES

Le Groupe a comme cœur de métier la mise à disposition d'information locale, principalement en France, au travers de l'édition d'annuaires en ligne et imprimés, ainsi que la publication de contenus éditoriaux facilitant la recherche et le choix des utilisateurs. Au travers de ses filiales, le Groupe PagesJaunes exerce trois métiers complémentaires : éditeur de contenus et services, média, et régie publicitaire. Son offre est constituée d'une gamme diversifiée de produits et de services associée à ces activités, à destination du grand public et des professionnels.

Le modèle économique du Groupe repose sur celui des médias : proposer des contenus de qualité générant de l'audience, monétiser cette audience, globale ou par segments, auprès des professionnels.

Les activités du Groupe se décomposent en trois segments :

Internet

Il s'agit des activités exercées au travers d'Internet, dont les produits principaux sont la création et la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (activité souvent appelée « display »), ainsi que toute une gamme de services et produits permettant la mise à disposition et la diffusion d'information à contenu local. L'activité Internet du Groupe est principalement réalisée en France, mais aussi en Espagne (QDQ Media), au Luxembourg (Editus), et sur 12 pays au travers de l'entité 123people.

Dans ce segment sont regroupées les activités d'annuaires en ligne de « pagesjaunes.fr » et « pagespro.com », la création et commercialisation de contenus et espaces publicitaires de type « search » et « display », notamment au travers de la régie publicitaire Internet Horyzon Media, ainsi que les petites annonces en ligne « annoncesjaunes.fr » et « avendrealouer.fr ».

Le Groupe est l'un des principaux acteurs européens pour la fabrication et hébergement de sites, et propose à ses clients des solutions d'optimisation et de visibilité sur le web de type « SEO » ou « SEM ».

Ce segment inclut les services d'itinéraires, de géo-localisation et de réservations en ligne des marques Mappy et UrbanDive, et les offres promotionnelles « couponing » avec 123deal.

La recherche de personnes et de profils en ligne avec 123people, la demande de devis en ligne et la mise en relation des acteurs de l'industrie du BTP avec Keltravo, le site de contenu thématique ComprendreChoisir.com édité par FineMedia, et les offres de Marketing Direct (de type « emailing ») sont également intégrées dans ce segment.

Annuaire imprimés

Il s'agit de l'activité historique du Groupe, relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, *l'Annuaire*, annuaires QDQ Media en Espagne et Editus au Luxembourg).

Autres activités

Il s'agit d'une part d'activités spécifiques de PagesJaunes : services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008), Minitel, et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de PagesJaunes Marketing Services : télémarketing, *datamining*, génération de fichiers, traitements de prospects et activités de marketing direct traditionnel (saisie et affranchissements).

**Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012**

Les développements qui suivent présentent le chiffre d'affaires et la marge brute opérationnelle, pour chacun des trois segments du Groupe : Internet, Annuaire imprimés et Autres activités.

(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre		
	2011	2010	Variation 2011/2010
Internet	575,0	537,6	7,0 %
Annuaire imprimés	490,7	540,7	- 9,2 %
Autres activités	35,9	46,9	- 23,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 101,6	1 125,2	- 2,1 %
<i>Chiffre d'affaires Internet en % du chiffre d'affaires total</i>	<i>52,2 %</i>	<i>47,8 %</i>	
Internet	257,6	250,2	3,0 %
Annuaire imprimés	224,4	253,0	- 11,3 %
Autres activités	11,1	14,6	- 24,0 %
MARGE BRUTE OPÉRATIONNELLE	493,1	517,8	- 4,8 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>44,8 %</i>	<i>46,0 %</i>	

Le nombre de visites de l'ensemble des sites Internet du Groupe, en France et à l'international, s'élève à 2 183,5 millions au 31 décembre 2011, en hausse de 8,6 % par rapport au 31 décembre 2010, à périmètre comparable avec un doublement du nombre de visites sur Internet mobile. Hors 123people, le nombre de visites de l'ensemble des sites Internet du Groupe s'élève à 1 567,0 millions au 31 décembre 2011, en hausse de 9,3 % par rapport au 31 décembre 2010.

Au mois de décembre 2011, l'ensemble des sites Internet du Groupe en France occupe la sixième position parmi les sites Internet les plus consultés avec 19,2 millions de visiteurs uniques ce qui représente un taux de couverture de 45,5 % du nombre total d'internautes français.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PagesJaunes s'élève à 1 101,6 millions d'euros en 2011, en baisse de 2,1 % par rapport à 2010. Le repli du chiffre d'affaires des annuaires imprimés, en baisse de 9,2 % par rapport à 2010, est partiellement compensé par la croissance des activités Internet, en hausse de 7,0 % par rapport à 2010 à 490,7 millions d'euros. Les revenus Internet représentent ainsi 52,2 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2011 contre 47,8 % en 2010.

La marge brute opérationnelle du Groupe s'élève à 493,1 millions d'euros en 2011, en baisse de 4,8 % par rapport à 2010. La poursuite des efforts d'optimisation des coûts des Annuaire imprimés et des Autres activités a permis de compenser en grande partie les investissements dans les nouveaux produits et services Internet, et de conserver un taux de marge brute opérationnelle élevé à 44,8 % en 2011 contre 46,0 % en 2010.

Le chiffre d'affaires du segment Internet croît de 7,0 % en 2011 à 575,0 millions d'euros. Cette croissance a été tirée par la bonne dynamique des activités « search », le développement du mobile et l'accélération des activités de marketing digital, et du display en particulier.

La marge brute opérationnelle du segment Internet s'élève à 257,6 millions d'euros en 2011, en hausse de 3,0 % par rapport à 2010. Le taux de marge brute opérationnelle passe de 46,5 % en 2010 à 44,8 % en 2011, en raison de la poursuite des investissements publicitaires et du renforcement des équipes marketing et techniques chez PagesJaunes SA d'une part, et de la croissance soutenue du chiffre d'affaires des autres filiales avec une rentabilité plus faible d'autre part.

Le chiffre d'affaires du segment Annuaire imprimés est en baisse contenue de 9,2 % en 2011 à 490,7 millions d'euros, soutenu par l'évolution de l'offre publicitaire en France (kit urgences et kit santé sur Paris, et promotion surface notamment).

La marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés s'élève à 224,4 millions d'euros en 2011, en baisse de 11,3 % par rapport à 2010. Les charges ont diminué de 7,3 % en 2011 par rapport à 2010. L'optimisation de l'ensemble des charges, et plus particulièrement celles liées à la fabrication, à l'impression et à la distribution des Annuaire imprimés, a permis de préserver le taux de marge brute opérationnelle du segment Annuaire imprimés qui s'est élevé à 45,7 % en 2011.

Le chiffre d'affaires du segment Autres activités est en baisse de 23,5 % en 2011 à 35,9 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la forte baisse des revenus liés aux services de renseignement téléphonique, aussi bien des revenus publicitaires issus des annonceurs que des revenus des appels issus des utilisateurs de ce service.

La marge brute opérationnelle du segment Autres activités s'élève à 11,1 millions d'euros en 2011, en baisse de 24,0 % par rapport à 2010. Le taux de marge brute opérationnelle passe de 31,1 % au 31 décembre 2010 à 30,9 % au 31 décembre 2011. La légère baisse du taux de marge s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires de PagesJaunes SA, qui n'est que partiellement compensée par l'arrêt des dépenses publicitaires visant à promouvoir les services de renseignement téléphonique (118 008).

XXV. RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est appelée à renouveler certaines autorisations financières conférées au Conseil d'administration et autoriser votre Conseil d'administration, dans les limites et conditions fixées par votre Assemblée, à décider l'émission de titres de capital donnant accès, directement ou indirectement, au capital de la Société.

Le Conseil d'administration demande à votre Assemblée, en sa forme extraordinaire, par le vote des 8^e et 9^e résolutions, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de compétence, de lui donner une délégation d'une durée de 26 mois, de décider l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, le tout dans la limite d'un montant nominal

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012

maximal d'augmentation de capital de 20 millions d'euros, cette limite faisant spécifiquement l'objet de la 14^e résolution.

Il est également demandé à votre Assemblée, en la forme extraordinaire, de donner au Conseil d'administration, pour la même durée de 26 mois, des délégations complémentaires faisant l'objet de résolutions spécifiques. La 10^e résolution a pour objet, dans le cadre d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, la réalisation d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (généralement dénommées placements privés). La 11^e résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires. Les 12^e et 13^e résolutions ont pour objet l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, soit pour permettre la réalisation d'offres publiques d'échange qui seraient initiées par votre Société (12^e résolution), soit pour permettre la rémunération par votre Société d'apports en nature consistant en des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital (13^e résolution). La 15^e résolution a pour objet l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. La 16^e résolution a pour objet de permettre l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 20 millions d'euros, indépendant du premier plafond.

La 17^e résolution a pour objet de permettre l'augmentation de capital au bénéfice des adhérents à un plan d'épargne du groupe PagesJaunes, par émission d'actions à souscrire en numéraire, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes) de 1 124 000 euros, représentant environ 2 % du capital social de la Société.

Ainsi, en cas d'adoption des 8^e à 17^e résolutions évoquées ci-dessus, la faculté que vous accorderiez à votre Conseil d'administration de réaliser les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions en maintenant le droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou en le supprimant, ou de réaliser les émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance aurait pour effet de permettre, le moment venu, tous types de placements, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en fonction des intérêts de votre Société et de ses actionnaires. En fonction de la catégorie des titres émis, ces émissions pourraient intervenir en euros ou en devise étrangère à l'euro, ou encore en toute unité du compte établie par référence à un ensemble de monnaies.

La 18^e résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par annulation d'actions de la Société acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions adoptés par la Société.

En vous proposant de lui conférer ces délégations, votre Conseil d'administration tient à vous éclairer, pour répondre aux exigences des textes légaux et réglementaires, sur la portée des résolutions correspondantes soumises à votre approbation.

Votre Assemblée, statuant à titre extraordinaire, est également appelée à se prononcer sur plusieurs modifications des statuts de votre Société visant à mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires (19^e à 21^e résolution).

Autorisations financières

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (8^e résolution)

a) Dans le cadre de cette résolution, il vous sera demandé d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à des émissions, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de votre Société.

Dans l'hypothèse d'un accès à terme à des actions de la Société, c'est-à-dire par des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, votre décision emporterait renonciation par les actionnaires à la souscription des actions susceptibles d'être obtenues à partir des valeurs mobilières initialement émises, dont la souscription serait réservée aux actionnaires.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital qu'il vous est demandé de fixer par l'adoption de la 8^e résolution, est de 20 millions d'euros, pour la durée de 26 mois.

Ce plafond d'augmentation de capital ne comprendrait pas les conséquences, sur le montant de l'augmentation de capital, des ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Le montant nominal global des titres de créances, y compris ceux qui la forment de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, pouvant être créés sur le fondement de la 8^e résolution (les valeurs mobilières émises pouvant consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres ou encore en permettre l'existence comme titres intermédiaires) ne devrait pas excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission. Ce montant serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 8^e, 9^e, 10^e, 12^e et 13^e résolutions soumises à votre Assemblée.

Conformément à l'article L. 228-97 du Code de commerce, il pourra être stipulé que les valeurs mobilières émises ne seront remboursées qu'après désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion ou y compris des titulaires de titres participatifs ; dans ces catégories de valeurs mobilières, il pourra être également stipulé un ordre de priorité des paiements.

b) Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions devra être tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la valeur nominale de l'action de la Société.

Votre Conseil d'administration disposerait des pouvoirs les plus larges, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre cette autorisation.

**Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012**

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (9^e et 10^e résolutions)

- a) Votre Conseil d'administration peut être conduit, dans l'intérêt de votre Société et de ses actionnaires, pour saisir les opportunités offertes par les marchés financiers dans certaines circonstances, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires. Aussi, votre Conseil d'administration vous demande, par le vote de la 9^e résolution, de lui déléguer votre compétence en matière d'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offres au public d'actions de la Société ainsi que des valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, à concurrence du plafond qui y est fixé, pour une durée de 26 mois et dans les mêmes conditions que celles prévues par la 8^e résolution, mais sous réserve des spécificités énoncées aux points b), c) et d) ci-après.
- b) Si vous octroyez au Conseil d'administration cette délégation de compétence, en renonçant au droit préférentiel de souscription des actionnaires, le prix d'émission serait, dans le cas d'actions, au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant la fixation de prix, diminuée d'une décote maximale de 5 %. Pour les valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions, le prix d'émission sera fixé par référence à ce même montant : le prix d'émission des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement ou à terme par la Société, soit pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant ci-dessus défini. En fonction de ces éléments, votre Conseil d'administration fixerait le prix d'émission des titres émis, et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de votre Société et de ses actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause. À cet effet, il prendrait en considération, notamment la nature des titres émis, la tendance des marchés boursiers et du marché de l'action PagesJaunes Groupe, l'existence éventuelle d'un droit de priorité conféré aux actionnaires, le taux d'intérêts pratiqués si les valeurs émises consistent en des titres de créance, le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit et plus généralement l'ensemble des caractéristiques des titres émis.
- c) Sur ces bases, votre Conseil d'administration disposera, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, des pouvoirs les plus larges pour procéder, en une ou plusieurs fois, aux émissions sans droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offres au public, de ces actions ou autres valeurs mobilières donnant accès aux actions de la Société. Nous vous informons qu'en cas d'utilisation de cette résolution, le rapport complémentaire devant être établi par votre Conseil d'administration, indiquera également l'incidence de l'émission proposée sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres à la clôture du dernier exercice.
- d) La 10^e résolution a pour objet d'autoriser votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à réaliser des émissions d'actions de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, à concurrence du plafond qui y est fixé, pour une durée de 26 mois et dans les mêmes conditions (notamment de prix) que celles prévues par la 9^e résolution, sous réserve des conditions de placement non applicables s'agissant d'opérations de placement privé.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre (11^e résolution)

Conformément à la faculté ouverte par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 11^e résolution d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à décider dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale (ou tout délai prévu par la réglementation en vigueur lors de l'opération considérée), pour chacune des émissions décidées en application des 8^e, 9^e et 10^e résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 susvisé (soit, en l'état de la réglementation, dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale) et sous réserve du respect du(des) plafond(s) prévu(s) dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée. Ce dispositif donnerait au Conseil d'administration la faculté de procéder à des augmentations de capital complémentaires à des conditions identiques à l'émission initiale. Ceci permet l'exercice des options de surallocation, options qui permettent d'augmenter la taille des émissions en cas de demandes excédentaires.

Délégations spécifiques

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (12^e résolution)

L'article L. 225-148 permet à votre Société d'émettre les actions ou les valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de PagesJaunes Groupe, qui peuvent être émises dans les conditions de la 9^e résolution, en rémunération des titres apportés à une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une société. Toutefois le bénéfice de l'article L. 225-148 du Code de commerce est subordonné à la condition que les titres de la société visée par l'offre soient admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé. Il s'agit là d'une procédure qui autorise l'échange de titres sans que soit respecté par votre Société le formalisme imposé lors de la réalisation d'un apport en nature. L'augmentation de capital correspondante serait réalisée sans qu'il y ait lieu à droit préférentiel de souscription des actionnaires, auquel nous vous demandons de renoncer dans les conditions définies par la 12^e résolution. Votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, aurait à déterminer, lors de chaque offre, la nature et les caractéristiques des actions à émettre ; le montant de l'augmentation de capital dépendrait du résultat de l'offre et du nombre de titres de la société cible présentés à l'échange, compte tenu des parités arrêtées et des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions émises. Par ailleurs, le Conseil d'administration déciderait d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée. Cette délégation serait donnée pour un montant nominal de 10 millions d'euros, qui s'imputerait sur le plafond autorisé par la 9^e résolution, relative aux émissions sans droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions à émettre, éventuellement, au titre d'ajustements susceptibles d'être opérés pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ; elle serait donnée pour la même durée de 26 mois à compter du jour de votre Assemblée. Les dispositions du présent rapport relatives à la 9^e résolution s'appliqueraient aux émissions réalisées sur le fondement de la 12^e résolution, à l'exception des dispositions relatives au prix d'émission des actions et valeurs mobilières donnant accès à des actions, et au droit de priorité des actionnaires.

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (13^e résolution)

Conformément à la faculté offerte par l'article L. 225-147 du Code de commerce, nous vous proposons dans une 13^e résolution, de déléguer, pour une durée de 26 mois, au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sur le fondement et dans les conditions prévues par la 8^e résolution, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant à la date de votre Assemblée), en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque l'article L. 225-148 du Code de commerce n'est pas applicable. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises serait supprimé au profit des porteurs de titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature. Cette délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit. En cas de mise en œuvre de la 13^e résolution, le Conseil d'administration statuerait sur le rapport du ou des commissaires aux apports et dans les mêmes conditions que si l'Assemblée s'était elle-même prononcée : il pourrait ainsi approuver seul l'évaluation des apports en nature et l'octroi d'avantages particuliers et constater l'augmentation de capital. Le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et notamment pour procéder à la modification corrélative des statuts.

Limitation globale des autorisations (14^e résolution)

Comme conséquence de l'adoption des 8^e à 13^e résolutions, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration de fixer à 20 millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les 8^e à 13^e résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (15^e résolution)

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale statuant à titre extraordinaire une 15^e résolution par laquelle l'Assemblée générale déléguerait sa compétence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider l'émission de toutes valeurs mobilières (autres que des actions) donnant droit à l'attribution de titres de créance tels que des obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, ou tous autres titres conférant dans une même émission, un même droit de créance sur la Société. Sur le fondement de cette résolution, pourraient être émises toutes formes de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance telles que notamment des obligations à bons de souscription d'obligations ou des bons de souscription d'obligations. L'attribution de titres de créance pourra résulter de la conversion, de l'échange, du remboursement ou de la présentation d'un bon ou de

toute autre forme de droit d'attribution ou de toute autre manière. Le montant nominal pour lequel pourrait être libellé l'ensemble des titres de créance à émettre ne pourrait excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois à compter du jour de votre Assemblée. L'émission de telles valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance aurait pour effet de permettre, le moment venu, l'émission de tous types de titres complexes donnant immédiatement et/ou à terme à l'émission de titres de dette, en France, à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en fonction des besoins de financements de votre Société et conformément à l'intérêt de celle-ci. Le Conseil d'administration arrêterait les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, fixerait les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution. Le Conseil d'administration, s'il y a lieu, pourrait décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (16^e résolution)

Nous vous demandons de déléguer votre compétence au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider une augmentation de capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques et primes d'émission. Cette opération, qui ne se traduit pas nécessairement par l'émission de nouvelles actions, faisant l'objet d'une disposition spécifique de l'article L. 225-130 du Code de commerce, doit être prise par votre Assemblée générale aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées ordinaires. Cette délégation de compétence, qui serait conférée également pour une durée de 26 mois, permettrait à votre Conseil d'administration de décider, en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital, à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions. Il serait conféré au Conseil d'administration tous pouvoirs pour, notamment, déterminer la nature et le montant des sommes à incorporer, de même que le ou les procédés de réalisation de l'augmentation, élévation du nominal des actions préexistantes et/ou attribution d'actions gratuites, pour constater la réalisation de chaque augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, ainsi que pour procéder à tous ajustements requis par la loi.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du groupe PagesJaunes (17^e résolution)

Nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, votre compétence pour décider d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et L. 225-138-1) et du Code du travail (articles L. 3332-18 et suivants) relatives aux émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

**Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012**

du groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuites d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires. Cette délégation de compétence serait conférée pour une durée de 26 mois et pour un montant nominal maximum d'augmentation du capital social de la Société (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes), immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation, de 1 124 000 euros représentant environ 2 % du capital de la Société, fixé indépendamment du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions. Le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale de 20 %, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des stipulations ci-dessous.

Le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société. Une telle augmentation de capital implique de votre part de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société à émettre dans le cadre de cette délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de cette délégation à ces mêmes salariés et anciens salariés.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de cette délégation, et pour la modification corrélative des statuts.

**Autorisation au Conseil d'administration à l'effet
de réduire le capital par annulation d'actions
(18^e résolution)**

En relation avec la 5^e résolution soumise à votre approbation, et conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, nous vous proposons dans la 18^e résolution d'autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une période de 18 mois, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe qui auraient été acquises dans le cadre du programme de rachat qui serait autorisé par le vote de la 5^e résolution (ou de tout programme de rachat d'actions mis en place antérieurement ou postérieurement) et, en conséquence, de réduire le capital. Les actions ne peuvent être, selon la loi, annulées que dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois. Le Conseil d'administration pourra décider que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'Assemblée déléguerait au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

**Modification de l'article 9 des statuts
(19^e résolution)**

Il vous est demandé de vous prononcer sur une modification des statuts de votre Société visant la mise en cohérence du délai pour les franchissements de seuils statutaires prévu à l'article 9 des statuts, avec le délai prévu par l'article R. 233-1 du Code de commerce pour les franchissements de seuils légaux, tel que modifié par le décret n° 2009-557 du 19 mai 2009.

Si vous approuvez cette proposition, nous vous demanderons de modifier le premier alinéa du point II de l'article 9 comme suit, les dispositions non reproduites demeurant inchangées :

« Article 9 – *Forme, cession et transmission des actions*

II. Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital ou de droits de vote, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement de ce seuil, de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle détient directement ou indirectement, seule ou de concert. »

**Modification de l'article 27 des statuts
(20^e résolution)**

Il vous est demandé de vous prononcer sur une modification des statuts de votre Société visant la mise en conformité de l'article 27 des statuts sur la représentation de l'actionnaire avec l'article L. 225-106 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010.

Désormais, tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix notamment lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Si vous approuvez cette proposition, nous vous demanderons de modifier le deuxième alinéa de l'article 27 des statuts comme suit :

« *Tout actionnaire peut se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute personne physique ou morale de son choix. »*

Il vous est également demandé de supprimer le cinquième et le sixième alinéa de l'article 27 des statuts pour mettre ce dernier en conformité avec les articles R. 225-77 et R. 225-79, tels que modifiés par les décrets n° 2010-684 du 23 juin 2010 et n° 2011-1473 du 9 novembre 2011, relatifs (i) à la preuve de la signature électronique qui peut désormais résulter d'un procédé fiable d'identification de l'actionnaire, garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance auquel la signature s'attache et (ii), à la faculté de révocation du pouvoir.

**Modification de l'article 28 des statuts
(21^e résolution)**

Il vous est demandé de vous prononcer sur une modification des statuts de votre Société visant la mise en conformité de l'article 28 des statuts avec (i) l'article R. 225-69 du Code de commerce, tel que modifié par le décret n° 2010-684 du 23 juin 2010, relatif au délai de convocation pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées prorogées qui est désormais de dix jours et, (ii) les articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce, tels que modifiés respectivement par l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 et

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe du 6 juin 2012

le décret n° 2010-1619 du 23 décembre 2010, relatif à la faculté pour un actionnaire de demander l'inscription de points à l'ordre du jour.

Si vous approuvez cette proposition, nous vous demanderons de modifier l'article 28 des statuts comme suit :

« Article 28 – Formes et délais de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée et ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées prorogées.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion qui est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, ou toute association d'actionnaires remplissant les conditions requises par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée. »

Rapport complémentaire en cas d'utilisation des délégations

Si le Conseil d'administration faisait usage des délégations que votre Assemblée lui aurait ainsi consenties, il établirait, le cas échéant, un rapport complémentaire, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes établiront un rapport au Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation des délégations.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Sèvres le 14 février 2012,

Le Conseil d'administration

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133-135-148 du Décret du 23 mars 1967)

Nature des indications (en dehors du capital, montants en milliers d'euros)	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007
1 – SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	56 196 951	56 196 951	56 196 951	56 196 951	56 128 890
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	280 984 754	280 984 754	280 984 754	280 984 754	280 644 450
2 – RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
a) Chiffre d'affaires HT	10 563	7 683	7 171	4 995	6 602
b) Bénéfice avant impôt, participation, amortissements et provisions	125 881	211 497	229 857	172 392	150 500
c) Impôts sur les bénéfices	(63 300)	(45 382)	(42 491)	(55 863)	(54 862)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	187 724	253 244	273 456	128 397	220 207
f) Montant des bénéfices distribués en n + 1 *	-	162 697	182 446	269 454	269 419
3 – RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (en euros)					
a) Bénéfice après impôt et participation mais avant amortissements, provisions	0,67	0,91	0,97	0,81	0,73
b) Bénéfice après impôt, participation, amortissements et provisions	0,67	0,90	0,97	0,46	0,78
c) Dividende versé à chaque action en n + 1 *	0,00	0,58	0,65	0,96	0,96
4 – PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	38	32	32	30	31
b) Montant de la masse salariale	8 645	5 299	7 865	3 937	3 819
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 465	2 082	2 830	1 559	1 596

* Ou proposé à l'Assemblée générale pour le dernier exercice (actions d'autocontrôle non déduites).

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
 du 6 juin 2012

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2011

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<i>(en milliers d'euros)</i>											
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
1 - Filiale : + de 50 % détenus par la Société											
Cristallerie 2 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 023 485	38	(14)	100,00 %	38	38	-	-	-	(2)	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 3 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 493 104 517	38	(17)	100,00 %	38	38	-	-	-	(2)	-	Données préliminaires non auditées
Cristallerie 4 SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 501 672 588	38	(13)	100,00 %	38	38	-	-	-	(2)	-	Données préliminaires non auditées
Euro Directory SA 2, avenue Charles-de-Gaulle L-1653 Luxembourg RCS Luxembourg B48461	1 625	179	100,00 %	14 707	14 707	-	-	161	1 517	1 508	Holding détenant Editus Luxembourg à 49 %
Horizon Media SA 9, rue Maurice Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux SIREN : 452 172 786	48	4 117	100,00 %	12 379	12 379	-	-	29 419	2 118	1 000	
Mappy SA 47, rue de Charonne 75011 Paris SIREN : 402 466 643	212	2 916	100,00 %	10 048	10 048	7 000	-	15 564	(25)	-	
PagesJaunes SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 444 212 955	4 005 038	428 920	100,00 %	4 005 038	4 005 038	-	-	1 018 526	285 681	301 713	
PagesJaunes Marketing Services SA 25, quai Gallieni 92150 Suresnes SIREN : 422 041 426	7 275	8 643	100,00 %	7 275	7 275	-	-	18 671	158	-	
PagesJaunes Outre-Mer SA 7, avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex SIREN : 420 423 477	75	165	100,00 %	76	76	-	-	5 036	158	149	Données préliminaires non auditées
QDQ Media SAU Calle de la Haya 4 28044 Madrid – Espagne RCS Madrid : A81745002	5 500	(5 645)	100,00 %	91 719	0	5 000	-	25 311	(2 286)	-	Titres, prêts et avances dépréciés
Keltravo SAS 2, bd Vauban 78180 Montigny-le- Bretonneux SIREN : 494 738 636	230	(504)	100,00 %	5 628	5 628	1	-	7 636	(338)	-	Données préliminaires non auditées

**Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de PagesJaunes Groupe
du 6 juin 2012**

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société, non encore remboursés (hors comptes courants)	Montant des cautions ou avals donnés par la Société	CA du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<i>(en milliers d'euros)</i>											
123people GmbH Linke Wienzeile 8, Top 9 1060 Vienne – Autriche RCS Vienne : FN 298562 m	44	2 048	100,00 %	14 997	14 997	-	-	5 105	157	-	
FineMedia SAS 108, rue des Dames 75017 Paris SIREN : 494 447 550	47	1 377	100,00 %	12 458	12 458	-	-	3 154	2 344	-	Données préliminaires non auditées
ClicRDV SASU 14, rue de Rouen 75019 Paris SIREN : 492 374 442	401	(643)	100,00 %	9 165	9 165	-	-	649	(359)	-	Données préliminaires non auditées
AVAL (A Vendre A Louer) SAS 81-83, bd de Sébastopol 75002 Paris SIREN : 438 177 062	11 600	(8 243)	100,00 %	4 025	4 025	-	-	4 830	(620)	-	
2 - Participations (entre 10 et 50 %)											
Relaxevents 34, quai de la Loire 75019 Paris SIREN : 531 170 322	500	(350)	40,00 %	200	200	-	-	539	(351)	-	Données préliminaires non auditées
Leadformance 7, avenue des Ducs de Savoie 73000 Chambéry SIREN : 440 743 763	1 677	(1 737)	49,00 %	5 047	5 047	-	-	1 111	(1 501)	-	Données préliminaires non auditées

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

Pagesjaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2011

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les titres de participations (note 3.2 des comptes annuels).

Conformément à la norme d'exercice professionnelle relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la valeur des titres de participation (en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre Société), revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'usage, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification des informations financières historiques annuelles**III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2012

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit

Denis Thibon

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Vérification des informations financières historiques annuelles

PagesJaunes Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2011

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PagesJaunes Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme il est précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction de votre Société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Cette note précise également que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction de conditions de réalisation différentes. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2011, nous avons estimé que, parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les écarts d'acquisition ainsi que les avantages au personnel.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables, nous avons notamment :

- en ce qui concerne les actifs mentionnés ci-dessus, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de votre Société, revu les calculs effectués par votre Société et les sensibilités des principales valeurs d'utilité, évalué les principes et méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction et vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes annexes aux comptes consolidés ;
- s'agissant des avantages au personnel, apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives aux risques contenus dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 16 février 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte et Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Denis Thibon

Politique de distribution des dividendes

20.5 Politique de distribution des dividendes

DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE RÉSERVES

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 novembre 2006 a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle de 9 euros par action, soit une distribution totale d'un montant de l'ordre de 2,5 milliards d'euros.

Cette distribution exceptionnelle a été prélevée sur le poste « Autres réserves », après affectation à ce poste de sommes se trouvant sur

le poste « Report à nouveau » dans les comptes de la Société. Elle a été financée pour partie par utilisation des disponibilités de la Société et pour le solde par la souscription d'un emprunt auprès d'un pool bancaire.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2008 a décidé le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2009 a décidé le versement d'un dividende de 0,96 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

L'Assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2010 a décidé le versement d'un dividende de 0,65 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011 a décidé le versement d'un dividende de 0,58 euro par action.

DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe du 14 février 2012 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 6 juin 2012, de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2011.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites à la note 32 « Litiges » de l'annexe des comptes consolidés, ni la Société, ni aucune de ses filiales ne sont

parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et la Société n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers), dont la Direction de la Société estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 14 février 2012, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, sont mentionnés dans la note 35 de l'annexe des comptes consolidés.

20.8 Honoraires des contrôleurs légaux

Ce tableau figure au chapitre 20.1 « Informations financières historiques », sous la note 33.

21.1 Capital social	184
21.2 Acte constitutif et statuts	190

21.1 Capital social

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence des apports.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens, valeurs ou titres de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions qui ne

possèdent pas le nombre requis, devront faire leur affaire personnelle du groupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

L'Assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2011 a modifié l'article 10 des statuts, pour décider qu'à compter du 1^{er} mai 2013, un droit de vote double sera attribué à toutes les actions de la Société nominatives entièrement libérées et qui seront inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi. Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 1^{er} mai 2013.

21.1.1 CAPITAL SOCIAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le capital social s'élève à 56 196 950,80 euros divisé en 280 984 754 actions entièrement libérées de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie.

Capital social

Capital autorisé non émis

Les Assemblées générales mixtes de la Société du 10 juin 2010 et du 7 juin 2011 ont délégué au Conseil d'administration, dans les conditions détaillées dans le tableau ci-après, les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	20 millions €
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sous droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 10 août 2010	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 % du capital, soit 5 619 695 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 10 août 2012	Titres d'emprunt : 300 millions €	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	26 mois 10 août 2012	-	20 millions €
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société	38 mois 7 août 2014	-	1,5 % du capital social
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 7 août 2013	-	1 122 000 €, soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 7 décembre 2012	-	Annulation de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois

À l'exception des délégations relatives à l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires et à l'attribution gratuite d'actions (cf. point 17.2 du présent document de référence), le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe n'a, à la date du présent document de référence, pas mis en œuvre ces délégations.

Capital social

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2012 de renouveler les autorisations suivantes :

Titres concernés	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximal des titres de créances	Montant nominal maximal d'augmentation de capital
Émissions avec droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	20 millions €
Émissions par voie d'offres au public sans droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier sous droit préférentiel de souscription (augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues)	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 millions €
Émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	10 % du capital, soit 5 619 695 €
Émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	26 mois 6 août 2014	Titres d'emprunt : 300 millions €	-
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois 6 août 2014	-	20 millions €
Augmentation de capital au bénéfice des adhérents du ou des plans d'épargne d'entreprise et/ou de salariés	26 mois 6 août 2014	-	1 124 000 €, soit environ 2 % du capital social
Réduction de capital par annulation d'actions ordinaires	18 mois 6 décembre 2013	-	Annulation de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois

Autres titres donnant accès au capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011 avait, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorisé le Conseil d'administration à acquérir, par tous moyens, sur le marché ou hors marché, les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société existant au jour de l'Assemblée générale et ultérieurement, sur la durée de la validité de la présente délégation, dans les limites maximales de 10 % du capital social existant effectivement, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 15 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence, et que, si des actions ainsi acquises étaient utilisées pour attribuer gratuitement des actions conformément aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, le prix de vente, ou la contre-valeur pécuniaire des actions attribuées, serait alors déterminé conformément aux dispositions légales spécifiquement applicables ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ; les acquisitions réalisées par la Société en vertu de ladite autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;

- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de mettre fin, avec effet immédiat au jour de l'Assemblée, à cette délégation prise par l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011, et de donner au Conseil d'administration une nouvelle délégation au même effet.

Le projet de résolution qui sera proposé aux actionnaires à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012 sur le nouveau programme de rachat de titres figure en annexe au présent document.

Titres de créance

L'Assemblée générale du 7 juin 2011 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels qu'obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six mois.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 6 juin 2012 de renouveler cette autorisation. Le projet de résolution qui sera proposé aux actionnaires figure en annexe du présent document de référence.

Plans d'options

L'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre total des options pouvant être consenties ne pouvait donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 2 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2005, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes sauf QDQ Media et un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe spécifique pour QDQ Media, donnant le droit de souscrire à 3 830 400 actions nouvelles, soit environ 1,35 % du capital à la date de l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2005. Le prix de souscription a été fixé à 19,30 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 28 juin 2005.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2007, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 2 927 900 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 14,46 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 20 décembre 2007.

L'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 a renouvelé cette autorisation conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la 27^e résolution de ladite Assemblée ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant, à la date d'attribution, plus de 1 % du capital de la Société à la date de ladite Assemblée.

Les bénéficiaires devront être membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente-huit mois.

Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la 27^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 5^e résolution approuvée par ladite Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Le prix d'exercice des options consenties au titre de cette résolution sera fixé par le Conseil d'administration selon les modalités suivantes :

- le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options sont consenties, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- en outre, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre de l'article L. 225-208 du Code de commerce ou, le cas échéant, du programme de rachat d'actions autorisé par la 5^e résolution approuvée par l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2009 au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable postérieurement.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé aux attributions suivantes :

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 juillet 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 1 145 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 6,71 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 23 juillet 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 octobre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 87 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,843 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 29 octobre 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2009, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 75 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,821 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 17 décembre 2009 ;
- le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 juillet 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 1 336 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 8,586 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 27 juillet 2010 ;

Capital social

- le Conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2010, a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions PagesJaunes Groupe pour l'ensemble du groupe PagesJaunes, donnant le droit de souscrire à 166 000 actions nouvelles. Le prix de souscription a été fixé à 7,095 euros par action, correspondant à la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le 16 décembre 2010.

Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 19 avril 2006 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration, dans ses séances du 30 mai 2006, 20 novembre 2006 et 14 février 2008, a décidé de mettre en place trois plans d'attribution gratuite d'actions.

Le plan du 30 mai 2006 a donné lieu à l'attribution initiale de 602 361 actions à 591 collaborateurs du Groupe.

Le plan du 20 novembre 2006 a donné lieu à l'attribution de 778 638 actions à 611 collaborateurs du Groupe.

Un troisième plan a été arrêté le 14 février 2008, donnant lieu à l'attribution de 12 940 actions à 15 collaborateurs du Groupe.

L'Assemblée générale du 7 juin 2011 a renouvelé cette autorisation.

En application de celle-ci, le Conseil d'administration, dans ses séances du 26 octobre 2011 et 16 décembre 2011, a décidé de mettre en place deux plans d'attribution gratuite d'actions.

Le plan du 26 octobre 2011 a donné lieu à l'attribution initiale de 1 226 000 actions à 41 collaborateurs du Groupe.

Le plan du 16 décembre 2011 a donné lieu à l'attribution de 84 000 actions à trois collaborateurs du Groupe.

Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription.

Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit mais non libéré

Les informations relatives aux autorisations d'émission d'actions données par l'Assemblée générale du 7 juin 2011 au Conseil d'administration sont décrites dans la Section 21.1.1.

Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun membre du Groupe ne bénéficie d'une option ou d'un accord de ce type.

21.1.4 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les informations relatives à la répartition du capital de la Société figurent au chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent document.

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission par action	Montant total de la prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre d'actions	Valeur nominale
Assemblée générale mixte du 27 mai 2004	Division de la valeur nominale	274 050 000	–	–	–	54 810 000 €	274 050 000	0,20 €
Introduction en Bourse juillet 2004	Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe France Télécom	4 739 610	947 922 €	11,10 €	52 609 671 €	55 757 922 €	278 789 610	0,20 €
15 janvier 2007	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2006	1 477 170	295 434 €	17,60 €	25 990 960,40 €	56 053 356 €	280 266 780	0,20 €
15 janvier 2008	Constatation de l'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription intervenues en 2007	377 670	75 534 €	11,52 €	4 350 758,40 €	56 128 890 €	280 644 450	0,20 €
25 février 2009	Constatation de l'augmentation de capital résultant des attributions gratuites d'actions intervenues en 2008	340 304	68 060,80 €	–	–	56 196 950,80 €	280 984 754	0,20 €

Capital social

Commentaire sur les mouvements significatifs intervenus dans les trois ans sur la répartition du capital de la Société

Néant.

Nantissements

Cf. chapitre 18.5 du présent document.

Marché des titres de la Société

Mois	Plus bas cours en euros	Plus haut cours en euros	Dernier cours en euros	Volume de titres échangés	Capitaux en euros
Janvier 2011	6,72	7,70	7,65	23 294 726	168 987 368
Février 2011	6,89	7,84	7,10	24 574 615	176 018 314
Mars 2011	6,35	7,16	7,16	19 210 077	130 092 812
Avril 2011	6,83	7,30	7,04	12 575 926	88 267 349
Mai 2011	7,08	7,70	7,27	17 494 480	129 650 371
Juin 2011	6,13	7,25	6,14	22 025 095	152 587 096
Juillet 2011	5,35	6,20	5,54	18 884 267	108 265 045
Août 2011	4,01	5,38	4,35	14 834 996	67 057 540
Septembre 2011	2,92	4,54	3,17	16 905 739	59 812 637
Octobre 2011	2,71	3,26	3,19	14 215 556	43 261 730
Novembre 2011	2,32	3,10	2,58	10 418 632	27 948 174
Décembre 2011	2,32	2,83	2,81	12 501 582	32 672 720
Janvier 2012	2,70	3,71	3,54	12 646 869	39 655 645

Source : Thomson Reuters.

Acte constitutif et statuts

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 de ses statuts, la Société a pour objet, en France ou à l'étranger :

- l'acquisition et la détention d'actions ou parts ou autres titres de personnes morales françaises ou étrangères, la définition des politiques devant être mises en œuvre par les sociétés filiales, ainsi que la réalisation de toutes prestations de services au profit des sociétés dont elle détient les titres ;
- la prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention par tout moyen et en une quelconque qualité, la gestion, le cas échéant le transfert par tout moyen sans exception ni réserve en tout ou en partie de toutes participations majoritaires ou minoritaires pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou annexe.

Par ailleurs, la Société a également pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'édition, pour son compte ou pour le compte de tiers, de tous annuaires publiés par tous procédés et moyens actuels et futurs, la fourniture de services de renseignements par tous procédés et moyens actuels et futurs ainsi que l'exploitation de la publicité sous toutes ses formes, par tous modes et à toutes fins ;
- le conseil, l'étude, la conception, la fabrication, la mise à jour et la maintenance de tous services ayant trait à tout système de circulation d'information sur un réseau, ouvert ou non, d'interconnexion informatique ou téléphonique, filaire, satellitaire, par câble ou autrement, ainsi que toute autre activité se rapportant à de tels services, et plus particulièrement de sites Internet ou Intranet ;
- la collecte, l'acquisition, l'enrichissement, la gestion, le traitement, la commercialisation ou l'hébergement de données ou de fichiers de toute nature ;
- toutes activités liées directement ou indirectement à de telles prestations ou qui en constituent le préalable ou l'accessoire, la condition ou le prolongement, ou qui sont susceptibles de les encourager ou développer ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif, les statuts ou le règlement intérieur concernant les membres des organes d'administration et de direction

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres (sous réserve des dérogations légales en cas de fusion). Le Conseil d'administration est actuellement composé de onze administrateurs.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires aux Assemblées générales ordinaires. Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société. En vertu des statuts de la Société, chaque administrateur est élu pour un mandat de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles sans limitations.

Le Conseil d'administration comprend parmi ses membres un administrateur représentant le personnel de la Société et celui de ses filiales directes ou indirectes (au sens de l'article L. 225-27 du Code de commerce) dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Sont électeurs et éligibles les membres du personnel qui remplissent les conditions prévues par la loi. Chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel en cas de vacance pour quelque raison que ce soit.

La durée des fonctions de l'administrateur représentant le personnel est de cinq ans. Le premier administrateur représentant le personnel entrera en fonctions lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après la proclamation du résultat complet des premières élections. L'administrateur représentant le personnel suivant entrera en fonction à l'expiration du mandat de l'administrateur représentant le personnel sortant.

La perte, par un administrateur représentant le personnel, de la qualité de membre du personnel met fin à son mandat.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. Le Président est élu pour toute la durée de son mandat d'administrateur et est rééligible.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président par tous moyens et même verbalement en cas d'urgence et toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander à tout moment au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander à tout moment au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputées présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les statuts de la Société prévoient également que l'Assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, en raison de leur personnalité ou de leur expérience.

Acte constitutif et statuts

Règlement intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis en place par le Conseil d'administration du 23 septembre 2004. Ce règlement intérieur précise les principes directeurs du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits et devoirs des administrateurs.

Les principales dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration sont résumées ci-après.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Orientations stratégiques

En application de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi qu'il se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Les orientations à moyens termes des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directeur général et adopté par le Conseil d'administration. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directeur général présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directeur général est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directeur général porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Comités du Conseil d'administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'administration a créé un Comité d'audit, un Comité des rémunérations et des nominations et un Comité stratégique.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque Comité sont fixés par les Chartes desdits Comités, approuvées par le Conseil d'administration.

Devoirs et responsabilité des administrateurs

Devoir de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibération du Conseil et de ses Comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

Devoirs d'indépendance des administrateurs

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des rémunérations et des nominations.

Il appartiendra à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Devoirs des administrateurs quant aux titres de la Société

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la Société.

Les administrateurs mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les administrateurs s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels du Groupe, ainsi que des informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

La Charte de déontologie, qui précise notamment les règles relatives aux informations privilégiées, est applicable aux administrateurs.

Devoir de diligence des administrateurs

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le présent Règlement soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque administrateur, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du Conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

Charte de déontologie

Le Conseil d'administration a adopté dans sa séance du 23 septembre 2004 une Charte de déontologie (disponible sur le site Internet de PagesJaunes Groupe à <http://www.pagesjaunesgroupe.com>).

Cette Charte énonce les valeurs du Groupe et expose ses principes d'action à l'égard de ses clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et concurrents, ainsi qu'à l'égard de l'environnement et des pays où le Groupe opère.

Elle mentionne également un certain nombre de principes de comportement individuel, que chaque collaborateur, administrateur et dirigeant du Groupe doit respecter, qui favorisent un comportement honnête et éthique de leur part et une communication exacte, complète et opportune des informations publiées.

Acte constitutif et statuts

La Charte de déontologie rappelle les principes et règles en vigueur en matière de déontologie boursière et la nécessité de s'y conformer scrupuleusement. Elle impose certaines mesures préventives, et en particulier, l'existence de périodes d'interdiction d'opérer sur les titres de la Société pour les « initiés permanents », notamment les membres du Conseil d'administration et les autres dirigeants.

La Charte de déontologie s'applique à chaque membre du Conseil d'administration, dirigeant et employé du Groupe.

Président du Conseil d'administration et Direction Générale

Le Président du Conseil d'administration, personne physique, est nommé par le Conseil d'administration en son sein. Par ailleurs, le Conseil d'administration a le choix d'opter pour la formule de l'exercice séparé ou du cumul des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Si la formule de séparation des mandats est retenue, le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 23 septembre 2004, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des mandats.

Le Directeur général, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société, étant précisé :

(i) que le Directeur général devra présenter chaque année au Conseil d'administration un projet de plan stratégique définissant les orientations à moyen terme des activités du Groupe, et incluant notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe, ainsi qu'un projet de budget annuel ;

(ii) que les décisions suivantes devront faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'administration :

- approbation du budget annuel ainsi que toute autre modification significative dudit budget,
- approbation des *business plans* annuels et triennaux,
- toute acquisition ou cession d'une activité par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, non incluse dans le budget annuel et pour un montant total incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros par exercice,
- tout investissement ou désinvestissement non inclus dans le budget annuel et concernant des immobilisations d'un montant incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris, supérieur à 10 millions d'euros,
- la modification du contrat de travail, l'embauche/la nomination ou le licenciement/la révocation du Directeur financier de PagesJaunes Groupe ; toute modification du contrat de travail, embauche/nomination ou licenciement/révocation de tout autre dirigeant du groupe PagesJaunes dont la rémunération annuelle brute totale est supérieure à 200 000 euros ne donnera pas lieu à autorisation préalable du Conseil d'administration mais devra néanmoins donner lieu à un accord préalable du Comité des nominations et des rémunérations,
- toute augmentation de l'endettement total de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales d'un montant total supérieur à celui autorisé au titre des contrats de financement ou de prêts préalablement autorisés par le Conseil d'administration de PagesJaunes Groupe,
- la conclusion de tout accord en vue de créer une joint-venture avec un tiers, non inclus dans le budget annuel et engendrant un

engagement pour PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, sur la durée de la joint-venture, pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,

- toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sur un marché réglementé ainsi que toutes opérations consécutives en vue de l'admission complémentaire de valeurs mobilières de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales dont les titres seraient déjà admis sur un marché réglementé,
- toute décision de retrait de la cote ou de rachats d'actions (à l'exception de rachats d'actions effectués dans le cadre d'accords de liquidité préalablement autorisés par le Conseil d'administration),
- acquisition ou souscription, par PagesJaunes Groupe ou par l'une de ses filiales, d'actions, de parts sociales ou de tout titre de capital ou donnant accès au capital de toute société (x) pour une valeur incluant l'intégralité des passifs et autres engagements hors bilan repris supérieure à 10 millions d'euros si la responsabilité de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales est limitée et que cette opération n'a pas été prise en compte dans le budget annuel et (y) quel que soit le montant investi, lorsque PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales agit en tant qu'associé à responsabilité illimitée d'une telle société,
- toute diversification de l'activité de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales sans relation avec les activités préalablement exercées ou toute diversification en relation avec les activités préalablement exercées mais non incluse dans le budget annuel et impliquant un engagement pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros,
- toute cession ou cessation d'une des principales activités de PagesJaunes Groupe ou de l'une de ses filiales non incluse dans le budget annuel ou dans le *business plan* triennal,
- toute mise en place d'un plan d'intéressement (au sens du droit du travail français ou de toute autre disposition légale similaire dans d'autres pays, à l'exception de l'intéressement et de la participation) au sein de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales ou toute mesure conduisant les salariés à acquérir directement ou indirectement des actions dans le capital social de PagesJaunes Groupe ou de ses filiales,
- toute autorisation ou instruction à une filiale de PagesJaunes Groupe d'étudier ou d'entreprendre une des opérations mentionnées dans cette annexe,
- la conclusion de tout accord non inclus dans le budget annuel impliquant des paiements ou la fourniture de biens ou de services par PagesJaunes Groupe ou ses filiales pour un montant annuel supérieur à un total de 10 millions d'euros,
- toute décision relative à la planification d'une fusion ou d'une scission d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, à l'apport partiel d'actifs d'une activité d'une des filiales de PagesJaunes Groupe ou à la location-gérance du fonds de commerce d'une des filiales de PagesJaunes Groupe, non prévues au titre du budget annuel ou du *business plan* triennal, et en dehors du contexte d'une réorganisation interne ayant un impact non significatif sur la situation du groupe PagesJaunes,
- tout transfert ou cession afin d'accorder une sûreté, toute décision d'accorder une sûreté, un nantissement, par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales, afin de faire face à des dettes ou d'honorer des cautionnements en faveur de tiers, non inclus dans le budget annuel et pour un montant total supérieur à 10 millions d'euros par exercice,

Acte constitutif et statuts

- tout prêt accordé par PagesJaunes Groupe ou l'une de ses filiales dont les montants cumulés sont supérieurs à 5 millions d'euros et non prévus au titre du budget annuel.

Direction Générale Déléguée

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président avec le titre de Directeur général délégué. Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est de cinq personnes. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Les actions entièrement libérées peuvent prendre, au choix de l'actionnaire, la forme nominative ou au porteur. Elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut notamment demander, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et sous les sanctions légales ou réglementaires applicables, à tout organisme ou intermédiaires, y compris au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi ou les règlements et permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions prévues à l'article L. 228-1 du Code de commerce, dans un délai de 10 jours, l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande

de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions ci-dessus n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant une participation dépassant le quarantième du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale qui sont exercés aux Assemblées générales de celle-ci.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification des droits des actionnaires.

21.2.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 11 ET ARTICLES 26 À 32 DES STATUTS)**Accès, participation et vote à l'Assemblée générale**

Les Assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été inscrits en compte à leur nom au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale, dans les conditions ci-après :

- les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée générale, aux lieux indiqués dans ladite convocation, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale ;
- les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux Assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la Société, au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale.

L'accès à l'Assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes

d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée générale.

Chaque membre de l'Assemblée générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve d'éventuelles privations du droit de vote.

Tout actionnaire peut aussi, dans les conditions légales et réglementaires, voter à distance ou donner pouvoir à toute personne de son choix en vue d'être représenté et voter à une Assemblée générale.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités posées par les dispositions légales et réglementaires. Le formulaire de vote doit

Acte constitutif et statuts

être reçu par la Société au plus tard la veille à 15 heures (heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée générale.

Les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que les attestations d'immobilisation des actions, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent. Sauf convention contraire dûment notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, notamment par Internet, permettant l'identification des actionnaires dans les conditions visées par les textes légaux et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et pour lesquels il a été justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédant doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

La saisie et la signature électronique du formulaire peuvent, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées sur le site mis en place par la Société au moyen d'un procédé incluant l'usage d'un code identifiant et d'un mot de passe, conforme aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil ou de tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés, sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, comme des écrits non révocables et opposables à tous. Par exception, en cas de cession d'actions intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'Assemblée par le moyen électronique ayant été mis en place par le Conseil d'administration.

Les propriétaires d'actions de la Société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion de titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui au moment de l'inscription en compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile en France et bénéficiant d'un mandat général de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits seraient exercés à l'Assemblée.

Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de l'exercice écoulé, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale ordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission, l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée générale extraordinaire par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les lois et les règlements en vigueur.

Formes et délais de convocations (article 28 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également notamment convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Un avis, ayant pour but d'informer les actionnaires de la prochaine réunion d'une Assemblée générale, est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires 35 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée générale. Ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées générales prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires. En outre, les

Acte constitutif et statuts

actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués à l'Assemblée générale par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion.

Bureau des Assemblées (article 30 des statuts)

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée générale élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions.

Le bureau de l'Assemblée générale en désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées générales est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la fraction du capital exigée par les dispositions réglementaires et agissant dans les conditions et

délais légaux ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la publication aux Bulletins des annonces légales obligatoires de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée (toutefois, lorsque l'avis est publié plus de 45 jours avant l'Assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les 20 jours de la publication de l'avis) ; ses auteurs justifient de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée, en procédant, avant l'envoi de la demande, à l'inscription des titulaires d'actions sur les registres de la Société.

L'Assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement et, sous certaines conditions, révoquer un ou plusieurs membres du Directoire.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales, chaque titulaire d'actions a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales ou des dispositions statutaires, sous réserve dans certains cas d'une décision judiciaire. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires de la Société ou limitant les droits de vote.

21.2.3 CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les actions sont librement négociables, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Elles font l'objet d'une inscription

en compte et se transmettent dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.4 FRANCHISSEMENT DES SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'informer la Société du franchissement de certaines fractions du capital ou des droits de vote de la Société, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement de ce seuil, de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle détient directement ou indirectement, seule ou de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est atteint ou franchi à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital en font la demande à l'Assemblée générale, le ou les actionnaires concernés sont, sans préjudice d'éventuelles suspensions des droits de vote prononcées par un tribunal, dans les conditions et limites fixées par la loi, privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration.

21.2.5 CLAUSE DE MODIFICATION DU CAPITAL

À la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune clause statutaire ne prévoit de dispositions plus strictes que la loi en matière de modification du capital.

22

CONTRATS IMPORTANTS

Compte tenu de la cession par France Télécom de sa participation dans le capital de la Société, France Télécom et la Société ont conclu un contrat de transition et un contrat de coopération visant à régir leurs relations. Ces contrats sont détaillés au point 6.4. du présent document.

Par ailleurs, PagesJaunes Groupe a conclu un financement bancaire détaillé au chapitre 10 du présent document.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

23

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents relatifs à la Société devant être mis à la disposition du public (les statuts, les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et celles consolidées pour chacun des deux exercices précédant la date de ce document de référence) peuvent être consultés au siège social sur rendez-vous si possible.

25

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune participation dans des sociétés autres que celles mentionnées à la Section 7.2 « Liste des filiales » susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012	198
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	207
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	209
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	210
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital	211
Glossaire	212
Table de concordance	212

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice net de cet exercice, tel qu'il ressort desdits comptes, à 187 723 564,18 euros.

L'Assemblée générale approuve le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, qui s'élève à la somme de 52 767 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le montant de l'impôt y afférent, soit 19 049 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tel que ressortant des comptes annuels)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- constate que le bénéfice de l'exercice s'élève à 187 723 564,18 euros ;
- constate que, compte tenu du report à nouveau créditeur de 1 062 200 933,08 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 1 249 924 497,26 euros ;
- décide d'affecter l'intégralité du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Quote-part du dividende éligible à l'abattement ⁽¹⁾
2008	280 984 754	0,96	100 %
2009	280 984 754	0,65	100 %
2010	280 984 754	0,58	100 %

(1) Abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

Cinquième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions PagesJaunes Groupe)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011 par sa 5^e résolution d'acheter des actions de la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 10 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 10 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence,
 - le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 280 984 754 euros,

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012

- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois,
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas amener la Société à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée,
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou sur les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré,
- les acquisitions ou transferts d'actions pourront être réalisés à tout moment, sauf en période d'offre publique visant les actions de la Société, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés du groupe PagesJaunes Groupe dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise et (ii) de tout plan d'achat, d'option d'achat ou d'attribution gratuite d'actions (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L. 3332-24 du Code du travail) au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- de réduire le capital de la Société en application de la 18^e résolution soumise à la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- d'assurer la liquidité de l'action PagesJaunes Groupe par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs

mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de PagesJaunes Groupe liées à ces valeurs mobilières.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, la réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Sixième résolution

(Ratification de la cooptation de Monsieur William Cornog en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Monsieur William Cornog en qualité d'administrateur intervenue lors du Conseil d'administration du 7 juin 2011, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Septième résolution

(Délibération en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relative à des engagements dont Monsieur Christophe Pingard est le bénéficiaire)

L'Assemblée générale, en application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'engagement de versement d'une indemnité de départ et l'engagement de versement d'une indemnité en contrepartie d'une clause interdisant à son bénéficiaire, après cessation de ses fonctions dans la Société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente, tels que décrits dans ledit rapport, dont Monsieur Christophe Pingard est le bénéficiaire au titre de son mandat de Directeur général délégué de la Société.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Huitième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment à l'article L. 225-129-2, et aux articles L. 228-91 à L. 228-97 dudit Code,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010, par sa 11^e résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vue de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre éventuellement au titre des ajustements effectués, pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. La durée des emprunts (donnant accès à des actions de la Société) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 50 ans.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 300 millions d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les 8^e, 9^e, 10^e, 12^e et 13^e résolutions soumises à la présente Assemblée.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-

après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis. Le Conseil d'administration pourra également, le cas échéant, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le Conseil d'administration pourra imputer, à sa seule initiative et avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

Neuvième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres au public, des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012

articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 225-136 dudit Code, et aux articles L. 228-91 à L. 228-97 dudit Code,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010, par sa 12^e résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission, par voie d'offres au public, d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les émissions en vertu de la présente délégation seront réalisées par voie d'offres au public, étant précisé qu'elles pourront être réalisées conjointement à une offre ou des offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier réalisées sur le fondement de la 10^e résolution ci-après.

L'Assemblée générale décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières, à émettre par voie d'offres au public.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 millions d'euros, étant précisé que ce plafond est commun aux émissions réalisées sur le fondement des 9^e et 10^e résolutions soumises à la présente Assemblée, et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra excéder, et s'imputera sur, le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 8^e résolution qui précède.

Le Conseil d'administration pourra, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et éventuellement réductible, pour tout ou partie de l'émission, pour souscrire les actions ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ; il pourra également, le cas échéant, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir. Le Conseil d'administration pourra imputer, à sa seule initiative et avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

Dixième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 225-136 dudit Code, et aux articles L. 228-91 à L. 228-97 dudit Code,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010, par sa 13^e résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012

pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les émissions en vertu de la présente délégation seront réalisées par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'elles pourront être réalisées conjointement à une offre ou des offres au public réalisées sur le fondement de la 9^e résolution qui précède.

L'Assemblée générale décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

Le montant nominal global d'augmentation de capital social, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder 10 millions d'euros (le « Plafond »), d'une part, et le plafond prévu par la loi (soit, au jour de la présente Assemblée, 20 % du capital social par an), d'autre part. Il est précisé que le Plafond est commun aux émissions réalisées sur le fondement des 9^e et 10^e résolutions soumises à la présente Assemblée et qu'il ne tient pas compte des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements opérés pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la 8^e résolution.

Les titres émis pourront, le cas échéant, être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur, le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 8^e résolution qui précède.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée ou les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ; il pourra également, le cas échéant, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des

titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que :

- le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir. Le Conseil d'administration pourra imputer, à sa seule initiative et avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

Onzième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010, par sa 15^e résolution ; et
- autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, pour chacune des émissions décidées en application des 8^e, 9^e et 10^e résolutions qui précèdent, à augmenter le nombre de titres à émettre, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 susvisé, et sous réserve du respect du(des) plafond(s) prévu(s) dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Douzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-148 et aux articles L. 228-91 à L. 228-97 du Code de commerce,

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010, par sa 16^e résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider, dans les conditions de la 9^e résolution qui précède (sauf pour ce qui concerne les règles de prix prévues dans ladite résolution), l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 millions d'euros, étant précisé (i) que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et (ii) que le montant nominal total d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la 9^e résolution.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur, le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 8^e résolution qui précède.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des actions, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société et, le cas échéant, modifier les modalités des titres émis en vertu de la présente résolution, pendant la durée de vie des titres concernés et dans le respect des formalités applicables ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords.

Treizième résolution**(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-147 et aux articles L. 228-91 à L. 228-97 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010, par sa 17^e résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres de capital ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée).

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance émis en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder, et s'imputera sur, le plafond relatif aux titres de créance prévu à la 8^e résolution qui précède.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012

Quatorzième résolution**(Limitation globale des autorisations)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 20 millions d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les 8^e à 13^e résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Quinzième résolution**(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et L. 228-91 à L. 228-97 dudit Code,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010, par sa 19^e résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières (autres que des actions) donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance à émettre immédiatement ou à terme sur le fondement de la présente résolution ne pourra excéder 300 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution ;
- fixer les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions ;

- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Seizième résolution**(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2010, par sa 20^e résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le Conseil d'administration aura, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, la faculté de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 20 millions d'euros, étant précisé (i) que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions et (ii) de façon autonome des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières autorisées par les 8^e à 13^e résolutions qui précèdent.

Dix-septième résolution**(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au plan d'épargne du groupe PagesJaunes)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011, par sa 13^e résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il appréciera, par l'émission

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012

d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne du groupe PagesJaunes, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation (y compris par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés) est fixé à 1 124 000 euros (représentant environ 2 % du capital de la Société au jour de la présente Assemblée), étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action PagesJaunes Groupe sur le marché Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ; étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des stipulations ci-dessous ;
- que le Conseil d'administration pourra prévoir, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, dans les limites légales et réglementaires, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montants et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, parmi les entités susceptibles d'être incluses dans le périmètre du plan d'épargne d'entreprise, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital ;

- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations de capital et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Dix-huitième résolution

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 juin 2011 par sa 11^e résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions PagesJaunes Groupe acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la 5^e résolution soumise à la présente Assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.

Dix-neuvième résolution

(Modification de l'article 9 des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier le premier alinéa du point II de l'article 9 des statuts de la Société pour le mettre en cohérence avec le délai prévu par l'article R. 233-1 du Code de commerce pour les franchissements de seuils légaux, tel que modifié par le décret n° 2009-557 du 19 mai 2009.

Projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2012

En conséquence, le premier alinéa du point II de l'article 9 est modifié comme suit, les dispositions non reproduites demeurant inchangées :

« Article 9 – *Forme, cession et transmission des actions*

II. Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital ou de droits de vote, toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction – du capital, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement de ce seuil, de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle détient directement ou indirectement, seule ou de concert. »

Vingtième résolution

(Modification de l'article 27 des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 27 des statuts pour le mettre en conformité avec l'article L. 225-106 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010, qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« *Tout actionnaire peut se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute personne physique ou morale de son choix. »*

Décide, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des articles R. 225-77 et R. 225-79, tels que modifiés par les décrets n° 2010-684 du 23 juin 2010 et n° 2011-1473 du 9 novembre 2011, de supprimer le cinquième et le sixième alinéa de l'article 27 des statuts.

Le reste de l'article 27 demeure inchangé.

Vingt et unième résolution

(Modification de l'article 28 des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide

de modifier l'article 28 des statuts de la Société pour le mettre en conformité avec l'article R. 225-69 du Code de commerce, tel que modifié par le décret n° 2010-684 du 23 juin 2010, et les articles L. 225-105 et R. 225-71 du Code de commerce, tels que modifiés respectivement par l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 et le décret n° 2010-1619 du 23 décembre 2010.

En conséquence, l'article 28 sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 28 – *Formes et délais de convocation*

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi.

À défaut, elles peuvent être également convoquées par les Commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Sauf exceptions prévues par la loi, les convocations ont lieu quinze jours francs au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée et ce délai est réduit à dix jours francs pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées prorogées.

Les réunions ont lieu aux jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les avis de convocation doivent notamment indiquer l'ordre du jour de la réunion qui est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, ou toute association d'actionnaires remplissant les conditions requises par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée. »

Vingt-deuxième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale du 6 juin 2012

Huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième résolutions

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription (huitième résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (neuvième résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (dixième résolution),
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre Société (douzième résolution), sur le fondement et dans les conditions de la neuvième résolution ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (treizième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 20 millions d'euros au titre de la huitième résolution, 10 millions d'euros au titre des neuvième, dixième et douzième résolutions, étant précisé que ces montants s'imputeraient sur le plafond global de 20 millions d'euros prévu à la quatorzième résolution (au titre des huitième à treizième résolutions).

Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 300 millions d'euros pour les huitième, neuvième, dixième, douzième et treizième résolutions.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux huitième, neuvième et dixième résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la onzième résolution et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des neuvième et dixième résolutions.

Par ailleurs, le rapport du Conseil d'administration ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des huitième, douzième et treizième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les neuvième, dixième, douzième et treizième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Denis Thibon

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale du 6 juin 2012

Quinzième résolution

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, d'un montant maximal de 300 millions d'euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider de cette opération. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Denis Thibon

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

PagesJaunes Groupe

Assemblée générale du 6 juin 2012

Dix-septième résolution

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés et anciens salariés adhérent au plan d'épargne du groupe PagesJaunes, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, pour un montant maximal de 1 124 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Denis Thibon

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital**PagesJaunes Groupe**

Assemblée générale du 6 juin 2012

Dix-huitième résolution

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Dominique Descours

Ernst & Young Audit

Denis Thibon

Glossaire

Annuaire : un annuaire est une compilation de listes de professionnels et/ou de particuliers, abonnés d'un opérateur fixe ou mobile, en vue de leur parution sous forme alphabétique ou par rubrique professionnelle sur des supports imprimés ou électroniques.

Chiffre d'affaires du Groupe consolidé : chiffre d'affaires du Groupe prenant en compte le chiffre d'affaires de PagesJaunes et de l'ensemble de ses filiales.

Éditeur : personne physique ou morale qui assume la responsabilité du contenu qu'elle diffuse.

Groupe : le Groupe désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Groupe consolidé : le Groupe consolidé désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Intranet : réseau local utilisant les mêmes protocoles et technologies qu'Internet, à la différence qu'il relie des ordinateurs de manière privée, c'est-à-dire sans être ouvert à la totalité des internautes. Exemples : Intranet d'entreprise, Intranet de communauté, etc.

PagesJaunes ou PagesJaunes SA : la société PagesJaunes SA.

Régisseur de publicité : personne physique ou morale qui assume la responsabilité de commercialiser les espaces publicitaires d'un contenu édité par un tiers, et dont les droits et obligations sont définis par un contrat de régie publicitaire.

Société : la société PagesJaunes Groupe.

Taux de couverture d'un site Internet : nombre d'internautes s'étant rendu sur le site étudié au moins une fois au cours d'une période déterminée sur le nombre total d'internautes actifs au cours de cette période.

Table de concordance

Le rapport financier annuel de l'exercice 2011, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du document de référence identifiées dans le tableau ci-dessous :

Informations	Chapitres du document de référence
Comptes consolidés du Groupe	20.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.4
Rapport de gestion du Groupe	9
Comptes annuels de la Société	20.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4
Rapport de gestion social	20.3
Attestation des responsables	1.2



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur titulaire de la marque Imprim'vert® sur un papier recyclable exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement.

Conception et réalisation : Imprima

The logo for Imprima, consisting of the word 'imprima' in a blue, lowercase, sans-serif font, with a blue curved line above the letters 'i' and 'm'.

+33 (0)1 58 36 06 60

Couverture : Publicis Royalties

PAGESJAUNES GROUPE 

Siège social : 7, avenue de la Cristallerie – 92317 Sèvres Cedex
Téléphone : +33 (0)1 46 23 30 00 - Fax : +33 (0)1 46 23 32 86
www.pagesjaunesgroupe.com